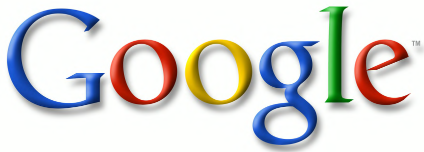












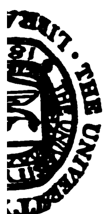








THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817





LES HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.



ÉTUDES CRITIQUES

SUR LES

GIRONDINS

PAR

M. ALFRED NETTEMENT



PARIS

DE SIGNY ET DUBEY, ÉDITEURS,

25, RUE GUÉNÉGAUD.

1848

AVIS DES ÉDITEURS.

Nous présentons avec confiance au public ce nouveau livre de M. Alfred Nettement. Ce n'est ni un livre de passion, ni un livre de parti; c'est un livre d'utilité générale, et nous croyons avoir fait nous-mêmes, en l'éditant, un acte dont tous ceux qui sont sensibles aux principes de justice et d'équité, nous sauront gré. On peut dire que l'ouvrage, d'ailleurs si brillant, de M. de Lamartine, avait jeté la perturbation dans l'histoire, et qu'il avait troublé, comme le dit l'auteur de la critique de cet ouvrage, la conscience de la postérité. Il fallait que la vérité obscurcie fût rétablie sur tous les points, dans toute sa lumière; que la vertu retrouvât ses honneurs, le crime la réprobation qui lui est due; que les familles qui avaient à se plaindre des inexactitudes ou des er-

reurs du grand poète, obtinssent justice ; que la société tout entière, menacée dans son avenir par la réhabilitation des passions dangereuses qui ont bouleversé le passé, obtînt satisfaction. C'est là l'œuvre que s'est proposée M. Nettement, en écrivant les Etudes critiques que nous offrons aujourd'hui au public. C'est un livre de réparation opposé à un livre de perturbation, un livre de raison et de justice, à un livre de passion et de poésie. Peut-être voudra-t-on bien reconnaître que nous avons acquis le droit de le présenter aux honnêtes gens, en consacrant exclusivement nos efforts persévérants et laborieux à la publication d'ouvrages utiles à la religion et à la société, et consacrés à la défense de la vérité, de la justice et de la vertu.

A. DE SIGNY.

P.-N. DUBEY.

LIVRE PREMIER.



I

DES NOUVELLES TENDANCES DES HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Depuis ces derniers temps, une tendance fâcheuse se manifeste chez les historiens nouveaux de la Révolution française. Cette tendance, qui a trouvé son plus brillant et son plus dangereux interprète dans M. de Lamartine, effraie à bon droit les esprits. Si l'on ne devait y voir que le caprice d'un poète qui, toujours fidèle à sa première vocation, compose au lieu de raconter, et substitue une épopée, colorée par les rayons de son imagination, à l'exacte simplicité du récit historique, il n'y aurait peut-être pas d'alarmes sérieuses à concevoir. Mais cet effort n'est point isolé. De toutes parts, des voix s'élèvent pour contester la force de chose jugée à l'arrêt sévère que l'histoire

a rendu sur la plus sanglante période de la Révolution française, sur celle qui porte au front le chiffre néfaste de 93. On dirait qu'une conspiration s'est ourdie, dans les régions intellectuelles, pour réhabiliter les hommes et les faits de cette époque. Sans parler des écrivains de second ordre qui marchent dans cette voie, comme M. Esquiros, qui publie en ce moment l'*Histoire des Montagnards*, deux auteurs dont l'influence est grande sur la jeunesse, M. Louis Blanc et M. Michelet, ont entrepris d'écrire l'histoire de la Révolution française, non avec toutes les vues de M. de Lamartine sans doute, mais en dirigeant leurs efforts vers un but presque identique. Un tel accord entre des esprits si divers, qui s'entendent ainsi sans s'être concertés, a quelque chose de grave. Il est impossible de ne pas reconnaître là le symptôme d'une situation, et l'indice de périls redoutables pour la société. La région des idées, en effet, ressemble à cette région des nuées où les orages se préparent; la foudre frappe la terre, mais elle se forme plus haut. Lors donc que l'on voit les hommes et les idées de 93 prendre faveur dans les hauteurs intellectuelles, on peut et doit craindre que les faits qui correspondent à ces idées, ne se produisent dans le domaine de la politique.

Ici une première question se présente. Pourquoi cette réhabilitation des hommes et des faits de 93, maintenant, et non pas plus tôt ou plus tard? Par deux raisons très-simples et très-péremptoires. Plus tôt, elle eût été prématurée, car elle eût devancé la situation qui dispose les esprits à l'accueillir; plus tard, elle aurait laissé passer l'à-propos de cette situation, et ne serait pas venue à temps pour favoriser le développement des conséquences que l'on aspire à en tirer. Qui ne se souvient du sentiment de réprobation universelle qui accueillit, après 1830, le spectre de la république, lorsque des esprits ardents l'évoquèrent sur le seuil de la société française! La république était déshonorée dans les esprits par les crimes de 93, dont elle traînait le souvenir avec elle; elle ne put passer dans les faits; elle dut se retirer et céder le pas à un essai d'oligarchie bourgeoise. Il paraît que cette leçon n'a pas été perdue. Dix-sept années se sont écoulées depuis cette époque, et c'est au bout de cette longue épreuve, quand les tristes résultats qu'elle a produits ont désenchanté les esprits des espérances qu'elle avait fait naître, que, de tout côté on travaille, dans les régions intellectuelles, à la réhabilitation historique de la démocratie pure. N'y a-t-il pas là à la fois un souvenir de l'échec qu'é-

prouvèrent les idées démocratiques lorsqu'elles essayèrent, en 1830, de passer dans les faits; un sentiment de la situation actuelle qui les favorise; un pressentiment des chances que peut leur offrir un avenir prochain?

En écrivant, à un point de vue nouveau et louangeur, l'histoire de l'époque qui a laissé dans les esprits des impressions si douloureuses et si terribles, qu'elles ont opposé un obstacle invincible au triomphe des idées politiques de 93, on travaille, en effet, à faire tomber cet obstacle, de manière à ne plus le rencontrer devant soi, si l'occasion se présente, pour ces idées, de s'emparer de la direction de la société française. On fait une trouée dans les esprits pour arriver aux faits, et l'on ouvre ainsi d'avance la porte par laquelle on se souvient d'avoir été arrêté. En outre, en écrivant cette histoire en présence de la situation actuelle, on est aidé par l'indignation générale qu'excite le spectacle de la corruption.

Le tableau que présente notre époque est devant tous les yeux, nous ne voulons ni en assombrir, ni en éclaircir les couleurs. Entre ces deux torts, calomnier son temps et le flatter, il y a un devoir à remplir, c'est de lui dire la vérité. L'année qui achève son cours (1) a été fé-

(1) Ces lignes ont été écrites à la fin de 1847.

conde en tristes révélations. Scandales inouïs, suicides éclatants, tragédies de la corruption, dont le souvenir occuperait encore les esprits si elles n'avaient pas été effacées par de plus épouvantables tragédies, rien n'y a manqué. Partout des soupiraux ouverts ont laissé voir des ames consumées par les flammes impures du lucre ou par la passion atroce du meurtre. Quel spectacle! Deux anciens ministres, deux pairs de France, assis devant la justice, et accusés, l'un de s'être laissé corrompre, l'autre d'avoir corrompu, ont attiré tous les yeux, et celui des deux qui avait tendu à la corruption sa main vénale, l'a tournée contre lui-même pour échapper à la flétrissure d'un arrêt, comme si c'était le châtiment et non la faute qui flétrissait! Peu de temps après, on a vu M. de Praslin, lui aussi pair de France, chevalier d'honneur à la Cour, arriver au suicide en traversant l'assassinat; assassinat qui laisse les esprits douter s'il est plus atroce que stupide, ou plus stupide qu'atroce, car il n'a pu germer que dans une intelligence où la pensée a été éteinte par le vice, et dans un cœur où le sens moral s'est évanoui. Ainsi, l'immoralité du crime qui brave la justice humaine, est aggravée de nos jours par l'athéisme audacieux du suicide qui nie la justice divine. On tue sa femme, on vole

son pays, et puis on se tue soi-même, comme si on pouvait voler son ame à Dieu. N'oublions pas ce procès de Rouen et les nouvelles révélations dont il a affligé la conscience publique. Il y a un certain monde, hanté cependant par les gentilshommes de lettres du nouveau régime, où tout a péri, tout, jusqu'à ces notions d'honneur qui, pour les raffinés, remplaçaient autrefois les vertus auxquelles ils rènonçaient. Jadis, si l'on était tué dans une de ces rencontres, trop communes dans un monde de dissipation et de plaisir, on était sûr, au moins, d'avoir joué vie contre vie. D'après l'arrêt du tribunal de Rouen, cette vertu de convention a disparu; on n'est plus sûr de rien; ces dés de mort avéc lesquels on joue son existence, peuvent être pipés. Voilà où nous en sommes : le niveau moral baisse partout. Encore passons-nous sous silence tant de procès en concussions, en malversations, les foires électorales, les manœuvres de bourse, la vénalité de tant d'hommes, le trafic de toutes choses, « cette « association en participation dont le budget a « fait les frais, et qu'on a vu s'établir entre le « ministre et le député d'un côté, entre le dé- « puté et l'électeur de l'autre (1), comme cet appel

(1) Ces paroles ont été prononcées par M. de Maleville, vice-

« incessant fait aux intérêts privés contre les in-« térêts généraux, aux passions basses et cupides « contre les passions nobles et généreuses (1). » De notre temps, on ne demande plus comme au temps de l'Empire : « Quelle victoire aujourd'hui? » ou, comme au temps de la Restauration : « Quelle grande nouvelle politique ou littéraire? » on demande : « Quel crime contre l'État, la famille, la société, les lois, l'honneur ou les mœurs? » Et tant d'actes d'immoralité se manifestent dans les régions élevées de la société, dans les positions du faîte desquelles il faudrait qu'on vît descendre l'exemple, cette rosée qui doit venir du ciel pour vivifier la terre! Qui ne comprend combien le spectacle de cette situation favorise l'apologie des hommes et des doctrines de 93! Les turpitudes de la faiblesse et les hontes de la décadence réconcilient, jusqu'à un certain point, les esprits avec la virilité des crimes dont nos pères furent témoins et victimes. Le dégoût qu'inspire la boue, diminue l'horreur qu'inspirait le sang.

Enfin, en publiant cette histoire au moment

président de la Chambre des Députés, dans le banquet réformiste du Château-Rouge.

(1) Paroles de M. Duvergier de Hauranne, dans le même banquet.

où les idées qui dominent cette société depuis 1830, semblent avouer leur impuissance à la conduire, on sert la candidature renaissante des idées démocratiques, et l'on est servi par le mouvement que leur imprime l'espoir de descendre bientôt de la sphère des idées dans celle des faits. Si l'on ne prévient pas la révolution par une réforme nationale, selon le conseil de lord John Russel, on sera emporté par le courant vers les écueils. Le vent souffle à la démocratie, on ne saurait se le dissimuler. C'est pour cela que dans la région intellectuelle, où l'on voit les choses de haut et de loin, les écrivains qui cherchent la gloire ou la force, se mettent dans ce mouvement. Si vous ajoutez à cela la tendance qui porte l'esprit humain à découvrir toujours dans les faits des horizons nouveaux, et les auteurs à apprécier autrement que leurs devanciers les hommes et les évènements, lorsqu'ils ne peuvent les apprécier mieux, afin de diminuer l'avantage des esprits qui ont eu les prémices d'un sujet, on aura indiqué les principales raisons qui ont donné l'impulsion aux tendances historiques que nous venons de signaler.

Loin de diminuer la gravité de ces tendances, ces explications l'augmentent. Il est évident ici, en effet, qu'il y a un rapport intime entre le phé-

nomène qui se manifeste dans l'ordre des idées, et la situation de la France. C'est plus qu'un symptôme littéraire, c'est un symptôme social. Dans cette réhabilitation des hommes et des faits de 93, où l'on voit percer le souvenir de l'obstacle que la démocratie pure rencontra en 1830, à côté de l'espérance d'une éventualité meilleure pour elle que les yeux de ses augures cherchent à l'horizon, il y a donc un avertissement que les politiques ne doivent point négliger ; mais il y a aussi une injustice dangereuse que les écrivains dévoués aux principes de l'ordre social doivent combattre. Tel est le devoir que, dans la mesure de nos forces, nous avons voulu remplir. C'est toujours dans les régions intellectuelles, nous l'avons dit, que se livrent les batailles décisives. Si donc on laissait s'accréditer les idées de la démocratie pure, il serait trop tard, pour la combattre, d'attendre le jour où elle essaiera de mettre en pratique son système. Ce jour-là, en effet, elle aura déjà vaincu. Il importe donc de peser ces apologies, qu'on présente de tout côté pour obtenir la réformation du jugement que, pendant ces cinquante dernières années, la conscience humaine avait porté et maintenu sur les hommes et les évènements de 93, et d'aller au fond de ces théories à l'aide desquelles on essaie

de rouvrir les gémonies du mépris public où des mémoires abhorrées étaient restées ensevelies, afin de les placer sur les piédestaux de l'histoire et de les offrir à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité.

Trois écrivains se présentent ici à nous avec des talents divers et inégaux, des vues souvent profondément séparées, mais avec un but identique : ce sont MM. de Lamartine, Michelet et Louis Blanc. Le premier est le seul qui, sous un titre particulier, ait publié un ouvrage à peu près complet sur la Révolution française; car il va chercher la naissance du parti des Girondins jusque sous la Constituante, dont il apprécie le labeur politique; et, après la chute de ce parti, il continue l'histoire de la Révolution à travers la Législative et la Convention, jusqu'à la mort de Robespierre. C'est à l'examen de l'ouvrage de M. de Lamartine que notre travail sera consacré.

Nous vivons dans un temps où l'on combat avec la plume au lieu de combattre avec l'épée; les écrivains qui puisent leur raison d'écrire dans leur conscience, et qui se regardent, non comme les maîtres, mais comme les serviteurs de leurs idées, doivent donc, à l'exemple des soldats, se porter sur les points attaqués pour les défendre. Ce n'est pas dans les temps où nous vivons qu'il

est permis d'aimer l'art pour l'art. Chacun, dans la mesure de ses forces, doit rendre témoignage à la vérité, combattre le mensonge, rectifier l'erreur, flétrir le vice, glorifier la vertu. Le beau n'est que la splendeur du bien ; et si l'on doit chercher le premier, c'est pour le faire servir au triomphe du second. Il faut même savoir, quand les circonstances l'exigent, sacrifier le soin de sa renommée ; et, de même que, sur un champ de bataille, les soldats ne calculent point le péril, et vont où leur devoir les appelle, dans les luttes de l'intelligence il y a telle circonstance où, sans considérer l'inégalité des talents, il faut protester. Dans les premiers âges du christianisme, tandis que les docteurs démontraient la sublimité de la doctrine chrétienne, les simples se contentaient de lever la main devant le juge et de dire : *Je suis chrétien !* et cette profession de foi avait aussi sa grandeur.

Si ce livre, malgré les soins que nous y avons donnés, reste, comme nous le craignons, beaucoup au-dessous du sujet, il aura du moins la valeur morale de cette protestation publique. Nous avons été mu, en l'écrivant, par un amour ardent de la vérité, et par le vif désir de faire une chose utile à la société française, dont les colonnes sont ébranlées.

Il y a quelques années, voyant le foyer domestique troublé par la pernicieuse influence du roman, pénétrant partout sous le manteau de la presse périodique et travaillant à pervertir les sentiments et à fausser les idées, nous essayâmes de mettre obstacle à cette fatale influence, ou du moins d'en dénoncer les dangers, et nous écrivîmes les *Études critiques sur le feuilleton-roman*. Aujourd'hui, c'est par une autre porte que le mal arrive ; c'est par l'histoire. Nous allons où le combat nous appelle ; nous courons au point où se manifeste l'incendie.

Du reste, il ne faut pas croire qu'il n'y ait aucune espèce de rapport entre le mouvement qui se manifeste dans l'histoire, et celui qui s'est manifesté dans les romans. Personne plus que nous ne rend justice au beau talent de M. de Lamartine ; mais nous sommes convaincu cependant que le moment où son livre a paru, est pour beaucoup dans son immense succès. Chaque chose a sa raison d'être, et il y a toujours deux éléments de succès pour un livre : son mérite intrinsèque, et la conformité qui existe entre ses beautés et ses défauts, et les tendances de l'esprit public au moment où il paraît. Les intelligences, nourries depuis plusieurs années de romans par les feuilletons des journaux, se trouvaient pré-

parées à cet autre et bien plus dramatique roman de la Révolution française, tel que l'a conçu et écrit M. de Lamartine. Sans cela, des esprits moins bien préparés eussent été peut-être moins sensibles aux beautés d'imagination dont cet ouvrage est rempli, et plus blessés des défauts graves qui, à ne consulter que la sévérité du genre historique, le déparent. On pourrait, en creusant plus avant, trouver une corrélation plus intime encore entre l'histoire, telle que M. de Lamartine l'a comprise, et le roman moderne. On ne saurait oublier que c'est devant des lecteurs dont la rectitude du jugement a déjà été faussée, dont le sens moral a été émoussé par la réhabilitation du *Chourineur*, par l'apologie de la *Louve*, et l'apothéose de la *Goualeuse*, que M. de Lamartine a entrepris la réhabilitation de Danton, de Marat, de Robespierre et de Philippe-Égalité. Peut-être des lecteurs qui ne seraient pas descendus dans le bouge de l'hôtel du *Lapin-Blanc*, et dans le caveau où le *Maître d'école* dévora la tête de la *Chouette*, auraient-ils senti leur cœur s'en aller au moment de descendre dans le sang et la boue où M. de Lamartine ramasse ses héros politiques pour les livrer à l'admiration. Il y a de secrets rapports et de mystérieuses harmonies entre la réhabilitation des malfaiteurs ci-

vils que M. Suë a peints dans ses livres avec tant de succès, et la réhabilitation des malfaiteurs politiques ; et les cœurs qui se sont laissé aller à croire à la chasteté prostituée de la *Goualeuse*, cette courtisane immaculée, et à la douceur sanguinaire du *Chourineur*, chez qui le meurtre n'était qu'une affaire de tempérament et d'hygiène, ne sont point indignes de croire aux beaux côtés du caractère de Marat, et à la philanthropie homicide de Robespierre, ce Titus exterminateur.



II

ÉTUDE SUR M. DE LAMARTINE.

Cette étude n'est point un acte de personnalité contre M. de Lamartine ; c'est un devoir envers le public, une dette de justice envers l'auteur lui-même. Quand un homme entreprend d'écrire l'histoire de son temps et de son pays, il y a une enquête à faire sur sa personne, afin de mieux juger son livre. Qui êtes-vous? d'où venez-vous? quelles ont été, quelles sont vos opinions? quelle est la trempe de votre caractère et de votre esprit? quelles sont les qualités et les défauts de votre intelligence? Tout cela est nécessaire à savoir. Un historien est un témoin qui vient déposer devant le tribunal de la postérité. Il a toujours été permis, il a même toujours été ordonné d'examiner les précédents des té-

moins. Il y aurait de l'imprudence à omettre ici cette sage précaution, et ce serait s'exposer en même temps à être injuste envers l'auteur ; car, faute de la prendre, on pourrait se trouver amené à attribuer à son caractère les torts de son esprit.

Ces considérations, qui nous ont décidé à commencer ce travail sur les *Girondins* par une étude sur leur auteur, seront la meilleure explication d'un ouvrage qui demeurerait sans cela à l'état de problème. On dit quelquefois que le livre explique l'homme ; il est plus exact de dire cette fois que l'homme expliquera le livre.

M. de Lamartine, lorsque ses premiers ouvrages parurent, accomplit, on le sait, dans la poésie, la même révolution que M. de Châteaubriand avait faite dans la prose. L'Empire venait de tomber ; cette grande épopée en action, qui avait à peine laissé à la France le temps de penser, tant le terrible empereur était prompt à dévorer l'activité nationale sur ses champs de bataille, cette grande épopée en action avait rencontré son dénouement à Waterloo. Épuisée de sang, la France cessait d'agir et rentrait dans la paix. Cette vie extérieure, cette vie européenne qu'elle avait menée de victoire en victoire, et de capitale en capitale, faisait place à une vie plus calme, plus

reposée, et par conséquent plus propre au travail intime de la pensée. Le bras cessait de se mouvoir, et l'intelligence, à son tour, allait entrer en mouvement.

On a souvent demandé comment il se faisait que ces grandes époques d'activité politique et militaire fussent quelquefois stériles en poètes. La réponse se présente ici naturellement. Les poètes de la révolution et de l'empire, partis, pieds nus, pour vaincre un monde d'adversaires, étaient à Arcole, à Marengo, à Rivoli, à Iéna, à Austerlitz. La grande et tonnante voix du canon chantait les poèmes de ce temps-là, et Napoléon, du bout de sa victorieuse épée, écrivait de magnifiques Iliades sur toutes les plaines de l'Europe. La vie publique dévorait la vie privée. Il n'y avait plus de ces existences solitaires et contemplatives qui enfantent les créations intellectuelles. Chacun vivait de la vie générale; et, entraîné dans cet immense mouvement qui emportait la nation, chaque esprit individuel n'était plus qu'une vague perdue dans la mer dont elle suivait le flux et le reflux.

Cet état de choses avait disparu, nous l'avons dit, avec l'Empire. Tandis que le grand empereur, retiré sur son rocher de Sainte-Hélène, jetait un long regard sur cette vie inquiète et

agitée qu'il laissait derrière lui, la France, qui était arrivée au port au même moment où Napoléon se réfugiait sur un écueil, la France commençait, de son côté, à rentrer en elle-même. Les esprits élevés, échappant à cette atmosphère enivrante, reprenaient l'indépendance de leur pensée. La grande centralisation des intelligences n'existait plus. On ne pouvait plus dire qu'il n'y avait qu'un homme en France.

A cette époque, parmi les gardes du roi, se trouvait un jeune homme ignoré de la renommée, et qui, lui-même, ne prévoyait point sa gloire. C'était un officier simple et modeste, que rien ne distinguait de ses compagnons d'armes, et que vous auriez pu voir, à son tour, portant le mousquet et veillant devant le seuil du Monarque. Ce soldat était un poète; une mère chrétienne lui avait appris à lire dans la Bible, et son ame, s'épanouissant à la douce chaleur de ce livre sacré, avait respiré en même temps le christianisme et la poésie.

Bossuet, dont l'admirable génie s'étendait à tout, avait écrit dès le XVIIe siècle, on s'en souvient, plusieurs pages remarquables contre le paganisme poétique. Son intelligence, éminemment chrétienne, ne pouvait admettre que cette religion, qui était la source de toutes les belles

et grandes choses, fût ingrate et stérile dès qu'on parlait en vers. Il lui semblait qu'il y avait une contradiction choquante à penser avec des idées chrétiennes, et à s'exprimer avec des mots et des images empruntés à la mythologie. Cet éternel Olympe, qui revenait sans cesse sous la plume des versificateurs, ces dieux faunes, ces nymphes bocagères, ces Muses, ce Pégase, tout ce matériel et tout ce personnel de la mythologie antique, choquaient son esprit aussi *conséquent* que religieux. L'impudique Vénus, qui présidait à la poésie matérialiste et voluptueuse des écrivains idolâtres, lui semblait indigne d'être invoquée par des poètes chrétiens. Loin de partager cette démence de quelques esprits du moyen âge, qui, fous d'hellénisme, ivres de l'étude de l'antiquité, voulurent convertir le christianisme aux formes de la mythologie, et rendre le catholicisme païen pour qu'il parlât une langue plus cicéronienne, Bossuet voulait, au contraire, convertir la poésie à la forme catholique, et enlever à l'esprit antique la dernière position qu'il eût gardée au milieu de notre civilisation moderne.

Par cette grande pensée, Bossuet avait deviné la poétique du XIXe siècle, et la mission que devait remplir M. de Lamartine dans la poésie.

Cependant, ce poète ne songeait guère à opé-

rer une révolution dans le monde poétique lorsqu'il écrivit ses premiers vers. Il n'avait ni système, ni prétention ; c'était une intelligence où tout était instinct. Il écrivait en vers, parce que sa nature l'y portait. Ses expressions et ses images étaient chrétiennes, parce que sa pensée était chrétienne comme son éducation. Sa mère lui avait mis, ainsi qu'on l'a dit, la Bible dans la tête et l'Évangile dans le cœur, et il trempait toutes ses inspirations dans ces deux sources sacrées. Le talent de M. de Lamartine n'était pas le fruit de l'étude et du travail ; son intelligence avait quelque chose de vif et de spontané ; elle saisissait les idées plutôt qu'elle ne les approfondissait. La nature lui apparaissait comme un long poème, et lorsqu'il écoutait ces mille bourdonnements qui, par une belle soirée, s'élèvent dans le silence, des vers admirables s'échappaient de son ame comme autant d'échos mystérieux de ces sublimes harmonies.

Au moment où ses premières poésies parurent, la pensée avait perdu ses ailes, le sentiment ne fleurissait plus dans le sein de l'homme, la poésie était morte. Pareils, après tant de révolutions, à cette Gomorrhe antique, qui n'a laissé qu'un lac de bitume dormant sur une plage désolée, nous étions comme des volcans éteints, étalant les ci-

catrices que la colère de la foudre a noircies. Ce fut alors qu'une voix vint à retentir dans les frais bocages de la poésie, pure comme la brise qui se lève au milieu des parfums du soir, douce et mélodieuse comme la voix du rossignol dont les notes mélancoliques tombent une à une, rares et fraîches comme des gouttes de rosée sous un ciel d'*été*. *Cette* voix, qui ne sortait que d'une bouche, sembla sortir de tous les cœurs. Elle affranchit l'hymne captif qui sommeillait *dans notre pensée*. Elle parlait d'amour, de religion et de poésie; elle racontait des passions rêveuses comme les songes de la nuit, et pures comme les eaux transparentes des lacs sur lesquels elle glissait. Elle exprimait ces épanouissements du cœur et ces voluptés exquises de l'ame qui font descendre le ciel sur la terre. C'était l'amour, non pas l'amour antique tel que le chantaient Horace et Catulle, au milieu de la joie des festins et de la fureur des orgies; c'était l'amour, mais l'amour chrétien, chaste comme les vierges, pur comme les anges, se mirant dans la nature entière sans ternir la limpidité des lacs ni l'azur des cieux.

Tous les sentiments qui s'agitaient dans nos cœurs semblaient prendre leur vol pour aller se poser sur les lèvres du poète. Lorsqu'il avait pesé les vanités de la terre et redit ses amours, astres

éphémères qui se lèvent dans notre ame, et, après y avoir brillé un moment, marquent leur couchant tout près de leur aurore, le rossignol de nos bosquets devenait un aigle aux ailes étendues. Quittant le foyer éteint des amours de la terre, il nous emportait dans son vol pour nous perdre avec lui dans l'immense incendie de l'amour de Dieu. Des torrents d'harmonie descendaient alors de ses lèvres ; son intelligence s'illuminait comme un autre Sinaï, tout fumant de la gloire de Jéhovah. On entendait passer dans ses vers comme un écho harmonieux des cantiques des anges, et des voix s'élevaient du sein des flots de cette poésie, qui disaient : Gloire à Dieu ! Écoutez : sont-ce les tonnerres d'Isaïe qui éclatent et qui grondent ? Est-ce le psaume de David qui se balance dans les airs sur ses ailes de feu ? Écoutez : est-ce Job, dont la voix triste et mâle rassemble dans un seul cri le cri de toutes les douleurs de la terre ? Écoutez : n'entends-je pas gémir lointainement l'hymne de Jérusalem ?

Un cri d'enthousiasme accueillit ce jeune homme inconnu, qui, la croix à la main, venait de chasser l'antique mythologie de son domaine, et de renouveler la poésie en renversant des divinités vermoulues du haut de leurs poudreux autels. M. de Lamartine, en cédant aux penchants de

son cœur et aux instincts de sa nature, avait accompli la révolution que le grand évêque de Meaux avait devinée. Il avait banni de la poésie les sentiments et les images du paganisme, à la manière du christianisme des premiers âges, qui, plantant la croix sur les temples des idoles, en faisait des églises qu'il consacrait au vrai Dieu.

A l'encontre des auteurs du XVIIIe siècle qui, ramenant peu à peu la littérature dans l'enceinte des villes, donnaient au monde le spectacle d'une poésie qui s'étiolait à la lueur pâle et glacée des bougies, M. de Lamartine ramène la poésie au sein de la nature; il a besoin du grand air, de la vue du ciel, du soleil dans l'éclat de son midi ou dans la magnificence de son couchant. Mais le paysage au milieu duquel il se place n'est point coquet et maniéré comme celui de Delille, désert et vide comme celui de Saint-Lambert; c'est un paysage auquel rien ne manque, dans lequel le vent souffle et les eaux murmurent; un paysage habité par l'homme et rempli par Dieu.

Un nouveau sentiment anime ses vers, c'est l'amour chrétien; amour épuré aux feux du spiritualisme, douce harmonie des intelligences; sainte union des ames. Ne cherchez plus la passion ardente et emportée comme elle l'est dans

Catulle; voluptueuse et épicurienne comme elle l'est dans Horace; naïve et soupirant sans cesse ses douleurs et les cruautés de Délia, comme dans l'élégiaque Tibulle. L'amour chrétien a quelque chose de plus noble et de plus élevé; ses élans ne s'arrêtent pas sur la terre, ils montent vers le ciel. L'amour chrétien, c'est une prière à deux; il a de sublimes transports et d'ineffables mélancolies, non pas de ces mélancolies d'Horace, qui, spiritualisant le matérialisme, rappelait, au milieu des joies des banquets, la pensée de la mort, et chantait en face de Leucothoé les roses éphémères, afin de faire du néant des choses humaines une nouvelle volupté, et du terme de tous les plaisirs un plaisir de plus. Non, la mélancolie de M. de Lamartine n'a rien de pareil; c'est le désenchantement des choses qui passent, mêlé aux espérances des choses qui demeurent; c'est la terre vue du ciel, un soupir jeté sur la vie du haut de l'immortalité.

Il ne faut pas s'y tromper; ce fut là le motif qui fit accueillir les vers de M. de Lamartine avec tant d'enthousiasme par les femmes. Le poète chrétien leur rendait leurs titres de noblesse, Rompant avec les traditions des versificateurs. il leur donnait une ame. La réhabilitation de la femme est le cachet du poète spiritualiste et

chrétien ; comme l'avilissement de la femme, réduite à la misérable condition d'un instrument de volupté, est le signe auquel on reconnaît le poète épicurien, le chantre des doctrines athées et matérialistes.

Doué d'une puissance d'impression qui arrivait presque jusqu'au génie, l'auteur des *Méditations* exprima la pensée des sentiments du siècle, lorsqu'il ne cherchait en son cœur que ses propres sentiments et sa propre pensée.

Telle est la condition de tous les poètes d'une vaste renommée ; ils sont comme la voix de l'époque où ils paraissent ; les tristesses et les joies, les passions et les mélancolies de toute une société soufflent sur eux comme ces grands vents qui venaient agiter les cordes frémissantes des harpes ossianiques. On fait silence autour d'eux pour les entendre, parce que c'est la plainte de tous qui gémit dans leur voix, ou le cri de bonheur de tous qui s'élève dans leur chant de victoire. Quand Homère chantait dans son *Iliade* la victoire de l'Europe sur l'Asie, Homère, c'était la Grèce ; tous les sentiments d'un peuple, tous les souvenirs, toutes les passions, frémissaient dans cette magnifique épopée.

M. de Lamartine parut, lui, dans une époque qui succédait de près au grand désenchante-

ment de toutes les illusions et de toutes les espérances que le XVIIIe siècle avait mises dans le cœur de la société française. Ce n'était plus ce scepticisme hautain et railleur, fier de révoquer en doute ce que les siècles précédents avaient cru, et qui, rejetant les paroles de Dieu, avait foi dans ses propres paroles, et se répandait en prophéties sur les nouvelles destinées de l'humanité. Le scepticisme existait encore, mais il était devenu à lui-même son propre tourment. Au lieu d'un doute railleur et satisfait, c'était un doute douloureux et mélancolique qui regrettait la croyance et qui inclinait à y revenir. Le front de l'humanité, sur lequel les joies de l'orgie du XVIIIe siècle avaient passé, était redevenu sérieux; quarante années d'expérience lui avaient donné la maturité du malheur. L'époque s'arrêtait sur la route où elle avait marché d'espérance en espérance, et de désenchantement en désenchantement; accoudée sur un des innombrables tombeaux qui bordaient le chemin, elle se prenait à rêver entre les craintes de l'avenir et les regrets du passé.

Les premières poésies de M. de Lamartine sont le reflet de cet état social. Chacun reconnut, dans cette voix qui s'élevait si suave et si pure, le retentissement harmonieux de son propre cœur:

on entendait l'époque se plaindre et se lamenter dans ces méditations où le doute, ce vautour des intelligences, qui s'attache comme un tourment éternel à une immortelle proie, laissait échapper vers le ciel le cri de ses angoisses. Mais si le désespoir de lord Byron regardait la terre, le désenchantement de Lamartine regardait le ciel. Cet enfant des derniers jours du XVIII[e] siècle était le poète du XIX[e], et le christianisme apparaissait dans ses vers comme le dénouement de toutes les incertitudes et la solution de tous les problèmes qui tourmentaient, depuis tant d'années, la triste humanité. Ses chants de douleur se terminaient par des hymnes, et le scepticisme s'agenouillait et priait à la fin de ses méditations.

Ces affinités mystérieuses, ces secrètes sympathies qui existaient entre l'homme et l'époque, se retrouvent dans tous les détails des poésies de M. de Lamartine. Ne vous étonnez point du charme que cette époque éprouve à le suivre sur ces beaux lacs si purs, au milieu de cette nature si calme et si tranquille, dans cette vie méditative et solitaire, loin du bruit des hommes et du fracas des évènements. Cette époque, nous l'avons dit, sort elle-même des champs de bataille de l'Empire, toute poudreuse de sa route, toute brûlante de l'incendie dont la dernière

lueur vient de s'éteindre dans le sang. Elle est fatiguée de cette vie publique et générale qui absorbe tout sentiment individuel; elle ne veut plus marcher du même pas, au son du même tambour, groupée toute entière autour du même drapeau; elle rompt les rangs, et dit adieu à la discipline; chacun reprend l'indépendance de sa pensée, la liberté de ses sentiments; chacun veut vivre de sa vie privée, de ses émotions personnelles; on laisse là l'action pour l'idée, la vie occupée pour la vie réfléchie. Or, il semble qu'en suivant M. de Lamartine sur le golfe de Baïa, ou dans les grands bois qu'il chante, l'époque sente descendre sur elle cette fraîcheur et ce repos dont elle a besoin. . . . .

Cette poésie individuelle est l'épopée du siècle, parce que le sentiment de recueillement que le poète exprime, chacun l'éprouve au sortir de cette longue tourmente qui vient de finir par un grand naufrage. Les majestueuses solitudes de la nature dans le silence desquelles s'élève la voix du poète, sont comme un asyle à chacun de ces hommes emportés si longtemps dans le tourbillon de cette société agitée. On veut se regarder vivre enfin, sentir que le soleil se lève et que le soleil se couche; on veut penser, prier, méditer; l'homme de fer et de bronze a en vain

jeté encore une fois, à ce peuple haletant de fatigues et de triomphes, la terrible parole qui fut pendant dix ans son histoire : Agis !

Vous le voyez, l'époque tout entière se reflète dans M. de Lamartine. Et, pour suivre jusqu'au bout ces harmonies, ne pourrait-on pas dire que, dans cette préférence que le poète montre pour *les heures* mélancoliques du soir, il y a une image assez belle du désenchantement profond d'une époque qui se sent aussi arrivée à *la fin* de la journée? Qu'on y fasse attention, cette préférence est un des types de la poésie depuis la Restauration. Elle aime à s'asseoir sous les grands arbres dépouillés par l'automne, aux derniers rayons d'un soleil couchant. Il semble qu'elle ait un vague instinct de l'agonie de tout un système d'idées qui a eu sa fougueuse enfance pendant la première Révolution, sa puissante virilité sous l'Empire, et qui, arrivé à sa vieillesse, travaille à disparaître pour faire place à une nouvelle aurore.

Tel nous apparaît M. de Lamartine, dans la première période de son talent ; c'est un instrument mélodieux qui vibre, mû par le souffle de toute une époque. Le scepticisme devenu triste et méditatif, et retournant à la croyance par la douleur ; la vie de la pensée succédant à la vie d'ac-

tion; le désenchantement qui suit tous les naufrages, le goût de la solitude et des grands spectacles de la nature qui vient après les longues agitations, voilà quels sont les caractères de son talent poétique. Son esprit a quelque chose de vague et d'indéterminé qui convient à la poésie. Il pense avec des sentiments, il raisonne avec des images, et ses idées sont des harmonies. Quoi de plus? Il ressemble à ces magnifiques lacs qui s'étendent si frais et si purs dans ses vers, et, comme eux, il reflète le ciel qui plane au-dessus de ses eaux, les oiseaux mélodieux qui les effleurent en se jouant, et les plaines et les forêts d'alentour.

Ces tendances de l'esprit de M. de Lamartine exercèrent, dans cette première époque de son talent, une influence naturelle sur ses opinions politiques. Il aimait ce que nous aimons, et l'amour, en s'échappant de ses lèvres, devenait harmonie. Lorsqu'un évènement heureux ou malheureux éclairait ou assombrissait notre ciel, c'était vers lui que nous nous tournions, comme on se tourne vers l'arbre accoutumé où se pose le rossignol, quand vient l'heure des chants du soir. Il pleurait tout ce que nous pleurions; c'est ainsi qu'il pleura une maison royale perdant le plus jeune et le plus vert de ses ra-

meaux, et le soleil du grand roi prêt à s'éteindre sous un nuage couleur de sang; et tout un peuple, suivant cet hymne de douleur, demeurait suspendu aux lèvres du poète. On eût dit que c'était la grande voix de la France, qui, brisée par les sanglots, et pleine de gémissements, s'échappait de la bouche d'un homme, pour se lamenter sur le bord d'une tombe ouverte avant le temps. Bientôt après, l'espoir venait-il à naître au milieu de ce deuil, comme un rayon qui luit à travers les ténèbres d'un nuage, nous nous tournions encore vers lui, et, pleins de respect et d'amour, nous lui disions: « Poète! » Et notre poète, rempli d'un saint enthousiasme, chantait David éteint se rallumant sous le souffle de Dieu, la vie sortant des ombres de la mort, et la nuit du passé enfantant l'avenir. Il annonçait à la France cet enfant du miracle, qui portait, dès le jour de sa naissance, le sceau de sa merveilleuse destinée sur le front; il disait les amours de la patrie pour cette tendre fleur, et le souffle caressant de sa poésie embaumait l'air que respirait le frèle héritier des monarques de gloire, et le berçait dans l'harmonie de ses chants.

Nous avons exposé avec franchise toutes les belles qualités de l'intelligence de M. de Lamartine, et nous l'avons montré tel qu'il apparut à

la génération nouvelle, retrempant la poésie dans les fraîches piscines du christianisme, lui agrandissant l'esprit avec la Bible, et lui réchauffant le cœur avec l'Évangile. Cette tâche a été douce et facile. Il n'est personne, dans cette génération, qui n'ait contracté une dette de reconnaissance envers ce grand poète. Qui n'a reconnu dans ses vers les paroles de cet hymne ineffable, dont chacun trouvait au fond de lui-même le sentiment et la pensée? Si ces beaux vers ne sortaient que de la bouche de M. de Lamartine, ils sortaient de toutes nos ames. Sa parole était la voix de nos intelligences, et nous écoutions avec ravissement ces mystérieuses harmonies, qui disaient si bien ce que nous sentions sans pouvoir l'exprimer.

La tâche qu'il nous reste à remplir est plus ingrate et moins facile. Il faut faire la part de l'ombre, après avoir fait celle de la lumière; il faut montrer les imperfections de la nature humaine, après avoir loué les perfections du poète.

Le grand type des intelligences, la source infinie d'où elles sortent, c'est Dieu. Seule, l'intelligence divine est parfaite et complète, également admirable et achevée dans tous ses attributs. L'intelligence humaine, au contraire, est toujours courte par quelque endroit, comme parle

Bossuet. Presque toutes ses qualités, elle ne les possède qu'à titre onéreux et par des sacrifices. Ce qu'elle a sur un point lui manque sur un autre ; sa supériorité même dans telle partie, la constitue ailleurs dans un état presque inévitable d'infériorité. Toutes ses puissances sont compensées par des faiblesses, toutes ses lumières par des ombres, et il semble que Dieu, pour lui rappeler qu'elle a été créée, ait voulu inscrire, jusque sur ses grandeurs, le cachet de son néant.

L'histoire de toutes les intelligences humaines est celle de l'intelligence de M. de Lamartine. Sa grande faculté, nous l'avons dit, est une incomparable puissance d'impression ; il pense avec des sentiments et avec des images, encore plus qu'avec des idées. Cette faculté, qui est la source principale des beautés poétiques qui brillent dans ses ouvrages, entraîne avec elle ses inconvénients, et nous allons voir qu'elle a été la cause des erreurs et des jugements erronés que l'on a pu reprocher à la seconde période de la vie intellectuelle de M. de Lamartine.

Les sentiments, dans la sphère intellectuelle, sont à peu près aux idées ce que la langue musicale est à la langue parlée et écrite ; en d'autres termes, ce sont des idées confuses. Sans doute, ce manque de précision leur donne plus d'étendue;

elles gagnent en largeur et en hauteur ce qu'elles perdent en netteté. Mais si le regard du sentiment est plus vaste que celui de l'idée, il est aussi plus vague ; s'il aperçoit plus de choses, il voit moins bien les choses qu'il aperçoit ; s'il soupçonne plus, il sait moins. Il y a dans le sentiment un caractère passif, tandis qu'il y a un principe actif dans la pensée ; celle-ci prend, là où l'autre reçoit ; celle-ci domine là où l'autre subit.

Le tort ou le malheur de M. de Lamartine, c'est d'avoir méconnu cette différence. Il a voulu appliquer à des choses exactes, positives, cette puissance d'impression dont nous avons parlé. Il a voulu observer avec le sentiment, raisonner avec le sentiment, résoudre avec le sentiment des problèmes religieux et politiques; au lieu d'étudier les questions, de les approfondir par l'idée, de les scruter par le raisonnement, il les a jugées par impression, non pas comme son intelligence les voyait, mais comme son cœur les sentait, ou comme son imagination les rêvait. Le rossignol a reployé ses ailes; avec les notes harmonieuses que Dieu lui avait mises dans la voix, il a voulu faire de la logique, et il a terminé par une thèse son hymne déjà commencé.

Le *Voyage en Orient* a été un des premiers résultats de cette malencontreuse tentation à

laquelle le génie de M. de Lamartine s'était laissé entraîner. Certes, il y a d'admirables pages dans ce poème en prose. Toutes les fois que M. de Lamartine n'est que poète, il est grand poète. Mais aussi, quand il devient législateur, théologien, politique; quand, sur ses impressions poétiques, il veut établir des jugements, il tombe souvent dans des erreurs inexcusables.

C'en était une d'abord, que la pensée même de ce voyage. M. de Lamartine se rendant en Orient pour étudier le christianisme qui remplit l'Europe de sa présence, ressemblait à un homme qui, voyant voler dans les nuages un aigle aux ailes étendues, se dirigerait à grand' peine vers l'aire où il espérerait trouver les débris de la frêle coquille dont le roi des airs est sorti. La Judée a été le berceau du christianisme enfant, son enveloppe matérielle, une autre crèche où la religion qui devait changer la face du monde, a vécu ses premiers jours. Mais depuis que le Christ, du haut de sa croix, a attiré à lui toute la terre; depuis que la bonne nouvelle a été dite aux nations, le christianisme est partout où l'on trouve l'Évangile. C'est dans ses dogmes d'une hauteur qui confond la raison, dans sa morale d'une pureté ineffable, dans sa tradition qui remonte toute la longueur de la chaîne des siècles, dans cette au-

torité toujours présente et toujours infaillible de l'Église, dans cette obéissance et dans cette soumission des plus grands esprits comme des intelligences les plus humbles, dans cette société moderne tout entière, et dans sa civilisation sortie de l'Évangile, c'est dans toutes ces choses qu'il faut étudier le christianisme, si on veut le comprendre.

Le christianisme, qui est la loi des intelligences, est aussi le plus noble objet de leurs études. On ne saurait aborder ce sublime sujet qu'avec toute la gravité d'une pensée sérieuse et appliquée, et toute l'érudition de la science. Car si le christianisme est à la portée de tous ceux qui se contentent de l'exercer, ce n'est qu'après de longues études qu'on parvient à sonder ses profondeurs. Il y a une partie scientifique, c'est la théologie; une partie historique, ce sont les monuments et la tradition; une partie législative, ce sont les canons et la discipline; une partie d'utilité pratique, c'est la morale. Si, pour acquérir une science humaine, il faut de longs et de persévérants efforts, pense-t-on qu'on puisse deviner le christianisme ? S'il est évident qu'un homme qui essaierait de résoudre des problèmes de géométrie avec ses impressions, serait exposé à tomber dans des erreurs continuelles, que

penser de quelqu'un qui se confierait à son imagination, à ses impressions et à ses sentiments, pour résoudre les problèmes de cette sublime géométrie, qui mesure les rapports de grandeur, non plus seulement des corps, mais des intelligences; les problèmes de cette admirable algèbre, qui arrive à dégager cette grande et toute-puissante inconnue qu'on appelle Dieu ?

Nous venons d'exposer en quelques mots les principales sources des graves erreurs dans lesquelles M. de Lamartine est tombé en écrivant son *Voyage en Orient*. La vue des lieux saints lui a rappelé les grands mystères qui s'y sont accomplis, et trop souvent les connaissances positives lui ont manqué pour parler de ces dogmes qui ne supportent point le vague de l'idée, ou l'incertitude de l'expression. Il s'est laissé aller aux rêves du poète, et trop souvent les rêves du poète ne se sont pas rencontrés avec la science du théologien. Il a voulu dogmatiser avec des impressions et des sentiments, sans voir que le dogmatisme du sentiment était le pire de tous, parce qu'il condense, pour ainsi dire, des nuages, afin d'en tirer la lumière. Les dogmes du christianisme sont des axiomes, les plus positifs et les plus certains de tous les axiomes, parce qu'ils ont été révélés d'en haut. Les expressions

nuageuses, les commentaires poétiques ne sauraient donc convenir pour aborder ce sujet profond, mais précis, plus élevé que l'intelligence humaine, mais qui n'a rien de vague ni de confus.

Vous le voyez, ici les qualités de M. de Lamartine deviennent des défauts; comme on l'a dit, sa puissance d'impression l'enivre; sa richesse de sentiments l'égare. Le poète des *Méditations*, si admirable et si sublime parce qu'il n'était que poète, et que le sentiment chrétien animait seul ses poésies, quand il chantait, à la vue de ces beaux lacs, les merveilles de la création, se perd dans la nue quand il aborde la partie précise et exacte du christianisme, sur les lieux mêmes où le Christ mourut pour les hommes.

Vous trouverez partout cette différence, et vous verrez ce passage du sentiment à l'idée, presque partout fatal à M. de Lamartine. Ainsi il y a dans son cœur un sentiment honorable, plein d'une douce bienveillance et d'une pieuse tendresse. Il voudrait que la fraternité de l'Évangile, cette pensée descendue du ciel, reçût sa réalisation sur la terre. La grande famille humaine ne doit-elle pas se rencontrer dans le sein de ce Dieu qui l'a façonnée de ses mains? Ne nous

a-t-il pas mis à tous le cachet de sa grandeur sur le front, et la pensée de sa bonté dans le cœur ? Créateur de tous, ne nous appelle-t-il point tous également à adorer sa puissance ?

Voilà le sentiment dans son exquise pureté et dans sa tendresse toute chrétienne. Mais quand M. de Lamartine veut faire de ce sentiment une idée, ce qui n'était que tolérance devient presque indifférence. Pour concilier les hommes, il confond les croyances opposées. Il unit, pour ainsi dire, la croix et le croissant, le Coran et l'Évangile. Parce que Dieu est le Dieu de tous les hommes, il veut qu'il soit le Dieu de toutes les religions; c'est-à-dire le Dieu de la vérité et le Dieu de toutes les erreurs. Il prend par la confusion pour arriver à l'unité. Sans faire attention qu'il n'y a rien de plus partial que cette impartialité qui égale le culte descendu du ciel et les mensonges de la terre, la révélation divine et les inventions humaines, il se laisse aller à l'entraînement de son cœur, et il fait naufrage contre les écueils du panthéisme, en suivant aveuglément l'impulsion d'un sentiment que, cependant, il a puisé dans l'Évangile. On dirait que le catholicisme ne lui paraît plus assez grand pour contenir l'humanité; il ne voit qu'une des faces de la religion dans ce qui est la religion tout entière. Il

veut agrandir le temple, et il ne s'aperçoit pas qu'il le rétrécit; car toute la place qu'il ôte à la vérité, il l'ôte à Dieu, qui est la vérité même.

Ainsi, le sentiment était chrétien chez M. de Lamartine, et l'idée finit par ne plus être chrétienne; ses impressions, parfumées de l'encens et des prières de l'Église, aboutissent à une pensée qui le conduit jusqu'au Panthéon; Panthéon moins grossier que celui du paganisme, sans doute, car il n'est habité que par un Dieu, mais par un Dieu qui approuve dix cultes contraires, et dont l'unité bizarre admet la pluralité des religions, c'est-à-dire la pluralité des dieux.

Tout le *Voyage en Orient* est écrit sous cette influence, et, pour en faire toucher du doigt les effets, nous nous servirons d'une pensée de M. de Lamartine lui-même, qui explique admirablement les erreurs que cette puissance d'impression a dû enfanter. Dans l'ouvrage dont il s'agit, M. de Lamartine étant appelé à parler des grands poètes, assure qu'il aime mieux les lire dans la traduction que dans l'original, parce que, dit-il, dans l'original ils n'ont que les beautés que leurs auteurs y ont mises, tandis que, dans la traduction, ils ont toutes celles que le lecteur leur prête.

Eh bien! M. de Lamartine en a agi avec l'Orient

comme il veut qu'on en agisse avec les grands poètes et les grands poèmes. Il lui a demandé des impressions, et il lui a ensuite prêté toutes les richesses de ses inspirations littéraires, toutes les beautés dont le sentiment s'est éveillé dans son ame. Il s'est mis à refaire l'Orient, comme, en lisant Homère, sans doute, il refait l'*Iliade*. Le pays qu'il visitait n'a été que le thème de son livre. Son Orient lui appartient, c'est la création de son intelligence, un Orient à part, revêtu de lumière et de poésie. On dirait qu'après avoir tracé ces admirables paysages, il lui a répugné de les faire habiter par ces Turcs corrompus avant d'avoir été civilisés, doublement esclaves, esclaves du sabre et du cordon quand ils regardent vers la terre, et, s'ils viennent à lever les yeux vers le ciel, esclaves de la fatalité du Coran. Le poète est trop bon entendeur des exigences de la poésie, pour admettre de pareilles figures dans ses délicieux tableaux. La taciturnité brutale des Osmanlis deviendra de la gravité; leur stupide insensibilité, de la philosophie; le Coran, cette source éternelle de barbarie, puisqu'il admet comme principe politique la force brutale, et comme principe religieux le fanatisme, c'est-à-dire la force brutale encore, le Coran deviendra un livre plein de sagesse qui vivra en bon voi-

sinage avec l'Évangile ; et M. de Lamartine, prenant sans doute l'Orient pour un poème, lui prêtera les vertus qu'il n'a pas et la civilisation qui lui manque : des voyageurs nous ont même assuré qu'il avait quelquefois prêté de la verdure aux sables les plus arides, de sorte qu'ils avaient trouvé un désert brûlant, là où, d'après les descriptions de M. de Lamartine, ils espéraient rencontrer une oasis.

Sans doute la poésie peut gagner à ces merveilleuses créations du sentiment. Mais la religion? mais l'histoire? mais la science sociale? mais la politique? Aussi, que de beautés, mais que d'erreurs! Quelle richesse d'impressions, mais dans les observations que d'inexactitude! Quel sublime roman, mais quelle mauvaise histoire!

Vous trouverez, dans l'avant-dernier poème de M. de Lamartine, le sujet des mêmes observations, et une nouvelle preuve des dangers qu'entraîne cette puissance d'impressions, quand on veut aborder la partie précise et dogmatique du christianisme avec le vague du sentiment. Dans les *Méditations*, le poète avait laissé le sentiment poétique renfermé dans sa sphère ; ce n'étaient que douces et pieuses rêveries, élans religieux, œuvre d'une ame pleine de sensibilité et toute trempée, pour ainsi dire, des saintes émotions

de l'Évangile. Ici, il faut sortir de cette vie contemplative ; ce sont des personnages qu'il faut faire penser, agir, un saint évêque, un prêtre. Eh bien ! M. de Lamartine, au lieu de les faire penser, les fera rêver comme lui ; au lieu de les faire agir dans le sens de leurs devoirs et de leur caractère, il les fera agir dans le sens de la poésie. Il condensera, pour ainsi dire, les nuages des *Méditations* et des *Harmonies*, et il en fera des personnages ; il fera un évêque poétique, un prêtre poétique ; il leur mettra un roman dans la tête et un poème dans le cœur. Pour faire ressortir la figure douce et indécise de Jocelyn, il rembrunira celle de l'évêque. Au lieu de se placer au point de vue de ses personnages, il restera au sien, et, avec cette puissance d'impression dont nous avons tant parlé, il mettra dans la bouche de l'évêque et dans le cœur de Jocelyn la pensée et les sentiments de M. de Lamartine, qui, n'étant ni évêque, ni lévite, n'a ni les mêmes connaissances à posséder, ni les mêmes devoirs à remplir.

Vous allez voir les dangers qui sont la suite d'un pareil système.

Tout a été dit sur les beautés littéraires de *Jocelyn*. Il est impossible de faire descendre avec plus de bonheur l'épopée jusqu'à la vie do-

mestique. Cette Iliade, qui a pour sujet les combats qui se livrent dans le cœur d'un jeune homme élevé pour le sanctuaire, est un des tableaux les plus achevés qui soient sortis des mains de M. de Lamartine; mais, si sous ce coloris magnifique, vous cherchez le fond de l'ouvrage, vous comprendrez les censures des esprits sérieux et les alarmes de l'Église.

Sans doute *Jocelyn* n'est pas un ouvrage irreligieux; c'est un livre, au contraire, dont le christianisme a dicté les plus belles pages. Mais c'est précisément ce mélange des croyances de la religion avec les passions de la terre, qui fait le danger de *Jocelyn*. Un livre athée ou cyniquement immoral n'est guère dangereux; il ne trouve que l'athéisme ou l'immoralité pour lecteurs, et il ne peut corrompre que la corruption même. Mais un livre où l'on rencontre la volupté à côté de la prière, les passions humaines sous la croix du Christ, cette fièvre de l'ame, qu'on nomme l'amour, à côté des méditations les plus belles sur l'Écriture et sur l'Évangile; ce livre a des inconvénients d'autant plus graves, que la vérité s'y trouve mêlée à l'erreur, la terre au ciel, la pureté des anges aux faiblesses humaines. Les ames de choix et d'élite qui se seraient tenues en garde contre un piège grossièrement tendu à leur inno-

cence, ne peuvent se défendre de respirer ces tièdes et molles vapeurs qui s'élèvent de la chaude atmosphère de *Jocelyn*, avec les nuages de l'encens consacré et les parfums de la prière. N'êtes-vous point d'avis que la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau a perdu plus de femmes que des romans d'une morale plus relâchée? Et cela, par une raison toute simple : c'est qu'on estime Julie même après sa chute, et que Rousseau a su rendre en elle l'égarement vertueux et la faute innocente. Eh bien ! *Jocelyn* est, en quelque sorte, la *Nouvelle Héloïse* du sanctuaire. Il apprend aux lévites qu'on peut porter dans son cœur une passion que l'Église réprouve, vivre avec l'incendie sans que l'incendie vous dévore, et élever vers Dieu, sans crime, un cœur rempli par une femme.

Ainsi, contre le principe fondamental du christianisme qui, considérant l'homme dans sa partie intellectuelle et morale, lui demande, non-seulement l'innocence de l'acte, mais l'innocence de la pensée, non-seulement la pureté du corps, mais la pureté du cœur, il résulte de *Jocelyn* que le prêtre, celui à la voix duquel Dieu descend sur la terre, n'est pas coupable tant qu'il a préservé les droits matériels de la vertu. Ainsi l'homme, ce composé d'intelligence et de matière, ne doit

rendre hommage à son créateur que dans la partie la plus infime de son être.

C'est le matérialisme de la morale qu'un pareil système, que le spiritualisme chrétien rejette de toute la force de ses doctrines, de toute la hauteur de ses vertus. Soyons justes, quand l'Église a censuré ce livre, comme lorsqu'elle a censuré le *Voyage en Orient*, elle n'a fait que remplir son devoir, et maintenir, non-seulement les doctrines invariables du christianisme, mais la noblesse et la dignité de la civilisation chrétienne que M. de Lamartine avait compromises; là, en la mettant presque sur le même rang que la barbarie orientale; ici, en faisant rétrograder sa pureté toute morale et intellectuelle, jusqu'à la pureté du corps et à l'innocence de la matière.

L'Église a vu que le *Voyage d'Orient* contenait, à côté de beaux morceaux de poésie, de nombreuses erreurs en religion, en philosophie, en morale; elle a compris que le poème de *Jocelyn* était au moins aussi dangereux par ses qualités que par ses défauts; que ce mélange du sacré et du profane était un péril de plus; que la croix de Jésus-Christ, plantée sur cette espèce de palais d'Armide, empêcherait les meilleurs esprits de se tenir en garde contre ce merveilleux poème. Alors,

le phare éternel allumé à Rome par la main d'un Dieu, s'est illuminé, et le monde a été averti que, vers l'endroit où le poussaient son admiration et ses sympathies pour M. de Lamartine, il y avait des écueils (1).

Le dernier grand poème de M. de Lamartine, *La Chute d'un ange*, porte à un degré plus grave encore, la trace de ces défauts. Le sensualisme de l'Orient transpire à travers les vers de ce poème. On y découvre l'impression que le monde oriental, ce berceau de toutes les voluptés, a produite sur cette vive imagination et sur cette

(1) M. de Lamartine a publié une explication de ses doctrines dans une nouvelle édition de *Jocelyn*. Un journal protestant, *le Semeur*, s'exprime ainsi à ce sujet : « Qui nous expliquera l'explication de M. de Lamartine ? Nous nous plaignons d'y trouver presque partout le même vague que dans son poème. Ici comme là, en prose comme en vers, l'auteur enveloppe sa pensée dans un nuage qui, pour être teint des reflets les plus brillants, n'en est pas moins un nuage. M. de Lamartine attribue aux dogmes de la religion un sens plus ou moins symbolique. C'est sur ce symbolisme précisément, mais non uniquement, qu'on lui fait la guerre.

« On croit qu'il y a la distance de l'infini entre un christianisme symbolique et un christianisme positif ; on ne peut consentir aussi aisément que lui à échanger des faits contre des emblêmes ; on sent pour soi-même d'abord, puis pour le monde entier, le besoin de ces faits ; on proteste contre la substitution. Parce que M. de Lamartine est tombé le premier dans le piége, il ne s'ensuit pas que ce ne soit pas un piége. »

nature ouverte à toutes les fascinations de ce paradis du monde physique. Le vers du poète descend de la région de l'idéal, il tombe de la chute qui est le sujet même du poème. Il perd ce caractère rêveur, pur et mystique qui le distinguait; il substitue, à la rectitude des lignes de Raphaël, la couleur chaude et ardente de Rubens. Il élève des autels à la matière, il adore la forme, et, transfuge de la religion, il passe à l'idolâtrie. *La Chute d'un ange* est la date d'une décadence fâcheuse dans le génie poétique et même dans la langue poétique de M. de Lamartine. Son style perd de sa correction, en même temps que sa pensée perd de sa pureté. Sa poésie, chaste autrefois comme une fille du Nord, marche désormais la robe traînante et la ceinture relâchée, comme une de ces filles de l'Orient qui firent si souvent tomber les Israélites.

Pour compléter cette étude sur M. de Lamartine, il faudrait dire quelques mots sur le politique, après avoir étudié le poète. S'agit-il du talent, on ne saurait qu'admirer cette facilité merveilleuse qui se plie à tous les genres, qui excelle dans la prose comme dans les vers, qui parle comme elle chante, et qui écrit comme elle parle. Le grand poète devient, quand il le veut, grand orateur et grand journaliste. La chose qu'il veut

faire est toujours celle qu'il fait le mieux. Dans la presse, à la tribune, les qualités de l'esprit de M. de Lamartine le suivent; c'est cette richesse d'images, cette puissance d'impression, cette harmonie de paroles, cet éclat de style qui émeuvent, éblouissent, instruisent, persuadent souvent, mais ne convainquent pas. Il y a du vague et de l'obscurité dans la pensée politique de M. de Lamartine, comme il y en a dans sa poésie; ou plutôt, sa politique est le plus obscur de ses poèmes. Où est-il? Où n'est-il pas? Avec qui est-il? Avec qui n'est-il pas? Où va-t-il? Où ne va-t-il pas? Questions difficiles à résoudre pour tous, et peut-être pour lui-même. Il n'est pas ce qu'il était sous la Restauration; il n'est plus ce qu'il était au commencement de la Révolution de Juillet; il a été royaliste, il a fondé la politique rationnelle et le parti social; il a été conservateur, il est progressif; il est éloquent, il parle admirablement de la liberté, de la gloire, de l'égalité; il exalte la démocratie, il veut contenir la démocratie. C'est beau, c'est admirable, mais rien de clair, rien de précis, rien qui aille au but. C'est un flambeau sur lequel il y a un nuage; la lumière qu'il projette ressemble à celle des étoiles: elle luit, mais n'éclaire pas.

Au milieu de tant de qualités admirables, il

lui manque l'unité d'un système d'idées définitivement acceptées, et la stabilité des doctrines. Les influences extérieures sont toujours toutes-puissantes sur cette organisation de poète. Est-il à *Marseille*, ville passionnée pour le libre échange, parce qu'elle a un intérêt puissant à l'être, la théorie du libre échange s'offre à l'esprit de l'orateur avec tout le prestige des bienfaits qu'elle doit procurer à l'humanité :

« Je veux me borner à dire, s'écriait-il cette année, quelle est la considération principale qui m'a de bonne heure incliné l'esprit et le cœur vers vos théories ; le cœur surtout : car avant que l'examen eût fait pour moi une conviction de la liberté du travail et des échanges, la nature en avait fait un sentiment.

« La liberté du travail et des échanges est le principe véritablement populaire, et par conséquent véritablement divin ; la liberté des commerces, des industries, des échanges, est par-dessus tout l'intérêt des masses les plus nombreuses, les plus déshéritées d'autres richesses, les plus travailleuses, les plus écrasées sous le poids du jour, les plus souffrantes de la société, l'intérêt de ceux qui ont faim, de ceux qui ont soif, de ceux qui ont chaud, de ceux qui ont froid, dans la communauté humaine. C'est ce

que j'ai défini l'année dernière, à la tribune de la Chambre, par ce mot de Dieu, si contraire au mot des hommes : « La vie à bon marché ! » Le sol, l'air, la lumière, la terre, la maison, le vaisseau, le fer, le logement, le vêtement, le feu, l'eau, les armes défensives, les aliments, tout cela à bon marché ! Si ce n'est pas là, Messieurs, le mot de la Providence, il faut renoncer à interpréter ses desseins ! Je dirai plus : si ce n'était pas là le mot et le sens de la Providence, il faudrait nier ou maudire la Providence, car elle serait faite à l'image de nos égoïsmes et de nos cupidités.

« On a l'air d'hésiter encore et de ne pas savoir où est la vérité, entre le système du libre échange et le système des prohibitions et des renchérissements ! Messieurs, en pareille matière, la vérité n'est pas si difficile à découvrir qu'on le dit. On la trouve d'un coup d'œil de deux manières, dans un chiffre et dans un sentiment. Oui, dans un chiffre d'abord, car il n'en est pas des vérités commerciales et matérielles comme il en est des vérités métaphysiques, politiques, morales, religieuses.

« Mais il y a, je viens de le dire, une autre manière de juger cet important procès entre deux systèmes, dont l'un est la mort, dont l'autre est la vie des masses, c'est le sentiment ! Le sen-

timent qui est éclairé d'en haut, comme la conscience, et qui ne se trompe jamais, parce qu'il est en nous la voix involontaire de la nature et de Dieu lui-même qui parle dans nos bons instincts. »

M. de Lamartine est donc un défenseur ardent, convaincu, de la liberté des échanges? Ardent, oui, convaincu, oui aussi, pendant qu'il est à Marseille. Mais quand il est dans le Nord, les choses changent tout-à-fait d'aspect à ses yeux.

« *Laissez faire, laissez passer*, est devenu proverbe chez les écrivains, s'écriait-il, il y a un an, dans une ville du Nord qui est pour la protection, parce qu'elle a intérêt à ce que ses produits soient protégés. Mais, quand il s'agit d'appliquer cette *prétendue* vérité à l'importation, à l'exportation et au commerce des grains, *on s'aperçoit à l'instant que si elle n'est pas un mensonge, elle est du moins un danger suprême, et la théorie recule devant l'application;* car, le blé, c'est la vie du peuple : or, on ne joue pas avec la vie. Vivre d'abord, voilà la vérité sans réplique. *Les théories après le nécessaire, voilà le bon sens.*

« Si l'importation libre des blés étrangers pouvait venir faire en tout temps, aux blés français,

une concurrence sans limite, qui serait, quant aux prix, comme dix est à trente, la France cesserait à l'instant de produire des blés que nul ne voudrait acheter à leur prix, et *trois milliards de revenu national et dix millions de cultivateurs français seraient anéantis du même coup*. Que deviendrait le revenu? que deviendrait l'impôt? que deviendrait le propriétaire? *On frémit d'y penser. Ce serait le suicide de la terre française et de la population*. Ce remède qu'on nous présente n'est donc pas un remède, *c'est un meurtre*. »

Voilà l'homme tout entier, vous le connaissez avec ses qualités et ses défauts.

Peu soucieux de se contredire, pourvu qu'il soit applaudi; subissant l'influence de son auditoire; admirablement doué pour sentir et pour exprimer, il parvient difficilement à dominer ses impressions, à les peser dans les balances de la raison. Peut-être ne fait-il pas de grands efforts pour atteindre ce but. Comme l'a dit un spirituel et ingénieux critique (1), qui, dans un article où le *savoir-dire* le dispute au savoir-vivre, a apprécié le dernier ouvrage de M. de Lamartine : « Ce n'est pas sans raison que Platon exile de

(1) M. le comte Armand de Pontmartin, dans *la Mode*.

sa République les poètes et les artistes, comme des aimables corrupteurs. Ces hommes divins ne sont pas des hommes, ce sont des lyres; ils ne sentent pas, ils tressaillent; ils ne pensent pas, ils vibrent. Chaque murmure du vent, chaque bruit du ciel, de la terre ou de l'abyme, glissant tour-à-tour sur ces cordes sonores, en tirent un son. A force de chanter tout ce qui les émeut, ils finissent par ne plus s'émouvoir de ce qu'ils chantent; et cette faculté précieuse et fatale de répondre, par des notes sublimes, à tout ce qui les effleure, leur donne, à la longue, cette harmonieuse indifférence de l'instrument qui obéit à toutes les mains, mais qui ne se dévoue à aucune. » M. de Lamartine est une de ces lyres. En poésie, comme la harpe éolienne, il vibre du côté où le vent souffle. En politique, il cherche à se trouver toujours sur le chemin des idées; il aspire moins à conduire qu'à précéder. Maintenant que vous connaissez le poète, le voyageur, le politique, le moment est venu d'apprécier l'historien de la Révolution.



LIVRE SECOND.



I

PLAN DE CES ÉTUDES.

Au commencement de son livre des *Girondins*, M. de Lamartine a posé les véritables principes qui doivent être la règle de l'esprit et de la conscience de l'historien. Dans le cours de cet examen, nous ne ferons que confronter son œuvre avec ces principes. Nous le jugerons d'après la loi qu'il a lui-même proclamée; c'est donc, pour ainsi parler, son propre jugement que nous porterons sur son œuvre. Or, on ne saurait être admis à protester contre la loi qu'on a faite, et à se soustraire à des devoirs dont on a reconnu soi-même la sainteté.

« Nous avons écrit, a-t-il dit (1), avec une

(1) Page 1, premier volume.

« scrupuleuse investigation des faits et des ca-
« ractères. Nous ne demandons pas foi sur pa-
« role ; il n'y a pas une de nos assertions qui ne
« soit autorisée, soit par des mémoires authen-
« tiques, soit par des mémoires inédits, soit
« par des correspondances autographes, que
« les familles des principaux personnages ont
« bien voulu nous confier, soit enfin par des
« renseignements oraux et véridiques recueillis
« des derniers survivants de cette grande époque.
« Nous ne cherchons que la vérité, et nous rou-
« girions de faire de l'histoire la calomnie des
« morts. »

Ainsi, M. de Lamartine pense que le premier devoir de l'historien est la scrupuleuse investigation des faits et des caractères ; que le second, c'est cet amour de la vérité qui met en lumière, sans qu'aucun calcul puisse l'arrêter, tout ce qu'une étude consciencieuse lui a fait découvrir. Quelques pages plus loin, il complète ainsi sa pensée : « L'impartialité de l'histoire, dit-il,
« n'est pas celle du miroir qui reflète seulement
« les objets, c'est celle du juge qui voit, qui
« écoute, qui prononce. Pour que l'histoire mé-
« rite ce nom, il lui faut une conscience, car
« elle devient plus tard la conscience du genre
« humain. »

On ne saurait mieux dire. Ainsi, science et conscience, l'histoire est en ces deux mots. Il y a en histoire deux genres d'infidélité, que M. de Lamartine trouve presque également coupables: celle qui naît de la légèreté d'un esprit qui n'approfondit point avec un talent assez sérieux l'époque qu'il veut juger ; celle d'un esprit partial qui sait *la vérité*, mais qui ne la dit pas, qui flatte ou qui calomnie les morts. M. de Lamartine l'a dit d'un mot, l'histoire est un juge. Il ne lui est pas permis de consulter les passions du temps où il écrit, de servir des intérêts, d'agir par calcul. Les choses sont ce qu'elles sont ; il doit tout faire pour les voir comme elles sont, et rien ne doit l'empêcher de les peindre comme il les voit, en attachant une juste rémunération à la vertu, un juste châtiment au crime. La rémunération que donne l'histoire, c'est la louange, le châtiment, c'est le blâme ; d'où il résulte que l'historien n'est maître ni de ses louanges ni de son blâme : il doit les unes à la vertu, les autres au vice.

C'est à la lumière de ces pricipes posés par M. de Lamartine, que nous allons examiner son livre des *Girondins*.

On peut commettre deux sortes d'erreurs en histoire : des erreurs de faits, et des erreurs d'appréciation sur les hommes et sur les choses.

Il est donc nécessaire d'examiner le livre de M. de Lamartine à ce double point de vue. Sans doute on ne saurait s'attendre à ce que, dans un ouvrage d'aussi longue haleine, il ne se soit glissé aucune inexactitude matérielle sur les évènements ; mais il y a des erreurs d'une telle nature, qu'elles ne sauraient échapper à un esprit aussi remarquable, s'il a étudié avec soin l'époque qu'il retrace. En outre, dans ce cas, les erreurs de faits doivent être peu nombreuses dans son ouvrage. Quant aux erreurs d'appréciations, elles sont plus graves encore, peut-être, par les conséquences qu'elles entraînent. Elles peuvent dériver de trois sources : ou elles viennent, comme les erreurs de faits, d'une étude incomplète et insuffisante de l'époque ; ou elles naissent de passions qui ne doivent pas exister chez l'historien, puisque, selon la définition de M. de Lamartine, l'historien est juge ; ou elles résultent de calculs encore moins excusables que les passions, parce qu'on ne cède point, dans ce cas, à l'entraînement des illusions qu'elles causent, et à l'espèce de mirage intellectuel dont un écrivain peut être le jouet, et qui devient, sinon sa justification, au moins son excuse, quand il ne trompe les autres que parce qu'il s'est trompé lui-même.

Nous soumettrons à un examen attentif les appréciations de M. de Lamartine sur les différentes phases de la Révolution, sur les principaux évènements qui prirent placedans ces différentes périodes, et sûr les partis et les personnages qui y jouèrent un rôle important, afin de savoir s'il a su se tenir en garde contre ces trois sources d'appréciations fausses et erronées.

Toute cette étude sur son livre se trouvera donc divisée en deux parties : les faits, les appréciations.

II

EXAMEN DES FAITS.

Les erreurs de faits sont plus faciles à établir que les erreurs d'appréciations. Les anachronismes, l'altération ou la supposition des évènements, les graves inexactitudes dans les détails matériels, se démontrent par eux-mêmes. Les faits sont, ou ils ne sont pas; et il ne faut pas de grands efforts pour arriver à l'évidence dans des questions de ce genre.

Nous devons, avant tout, enregistrer les réclamations auxquelles les *Girondins* de M. de Lamartine ont donné lieu, de la part des héritiers ou des amis des personnages historiques qui ont joué un rôle dans le drame de la Révolution française. Quelques unes de ces réclamations ont paru dans les feuilles publiques, d'autres nous

ont depuis été adressées. C'est à la fois une promesse et un devoir que nous remplissons, en leur donnant une place dans ce livre, qui est, avant tout, un acte de justice. Ainsi rassemblées, elles demeureront comme une protestation que les esprits amis et de la vérité et impartiaux, voudront confronter avec les assertions de M. de Lamartine; éparpillées, elles auraient été bientôt oubliées, et l'auteur des *Girondins* aurait ainsi paru sans contradicteur devant les contemporains et la postérité.

Nous complèterons ce travail en prenant la parole à notre tour pour résumer ces diverses réclamations, et pour signaler les erreurs de faits que nous avons rencontrées dans les *Girondins*, et contre lesquelles aucune réclamation personnelle ne s'est élevée.

RECTIFICATIONS HISTORIQUES.



I.

Procès du Roi.

« Monsieur (1),

« Vous avez annoncé que vous vous occupiez d'un ouvrage destiné à rectifier les erreurs de fait et d'appréciation qui se trouvent dans l'*Histoire des Girondins*. Le bon sens public approuvera. Les familles qui ont à réclamer contre des assertions hasardées ou désobligeantes, vous sauront gré et accueilleront votre travail avec reconnaissance. Au nombre de ces familles se trouve celle de M. de Malesherbes.

« L'auteur de l'*Histoire des Girondins* rend, au courage et au dévouement du défenseur de Louis XVI, un hommage qui aurait excité toute notre gratitude, s'il ne lui avait en même temps attribué des opinions qui n'étaient pas les siennes, et une faiblesse pour les doctrines antichrétiennes des philosophes, dont il ne s'est pas rendu coupable.

« Libéral et philosophe, dit M. de Lamartine, Malesherbes,

(1) A M. Nettement.

« comme directeur général de la librairie, avait favorisé l'in-
« troduction de l'*Encyclopédie ;* sous une législation de ténè-
« bres et de censures, il avait hardiment trahi les abus ré-
« gnants, en se déclarant le complice de la lumière. Le fond
« de son cœur était républicain, mais ses mœurs et ses senti
« ments étaient encore monarchiques. »

« Voilà l'accusation sous la forme décevante de la louange. Voici la réponse :

« Un des défauts de l'*Histoire des Girondins* est d'employer *certaines* désignations sans leur donner un sens déterminé. Aussi le mot peuple y désigne tantôt la bourgeoisie, tantôt celle-ci unie à la classe inférieure, tantôt la foule ignorante et aveugle, et enfin la populace la plus vile et la plus sanguinaire.

« Le même vague se retrouve dans l'emploi des expressions philosophie et philosophes.

« Il y a une philosophie bonne, honorable, digne du respect des hommes, qui cherche leur bien-être et l'amélioration de l'espèce humaine. Cette philosophie est ennemie de l'arbitraire, et elle place la liberté et la fortune des citoyens sous l'égide des lois.

« Il en est une autre qui nourrit son orgueil d'utopies extravagantes, qui prétend s'élever en se formant un piédestal du doute en toutes choses, et de la contemption des autorités de la terre et du ciel. Celle-ci voulait détruire, afin de construire, sur le terrain politique complètement nivelé, l'édifice de ses systèmes. C'est ainsi qu'elle comptait fonder son empire. Vertu, patriotisme d'un côté ; vanité et folie de l'autre.

« Malesherbes appartenait à la première espèce de philosophie. Dénote-t-elle un cœur républicain? Mais cela est absurde ; le défenseur de Louis XVI, qui a donné sa vie à son Roi et s'est enseveli sous les débris de la monarchie, avait profondément étudié l'histoire de son pays ; il savait que la monarchie française avait été fondée sur les principes de la légalité et sur l'accord des volontés du monarque et de celles de la

nation manifestées dans les États-généraux. L'arbitraire et les abus qui en découlent étaient récents. Il eût désiré que la monarchie revînt à son principe, ce qui était le meilleur moyen, le seul peut-être, de la raffermir. Il voulait qu'elle y revînt d'elle-même, par l'effet spontané de la toute-puissance royale. Il existe un mémoire de lui présenté à Louis XVI en 1788, où cette idée est développée. Si, à cette époque, on fût entré dans cette voie, il est probable qu'on eût échappé aux malheurs qui ont suivi. Ainsi, l'imputation de républicanisme dont l'*Histoire des Girondins* flétrit le cœur de Malesherbes, tombe d'elle-même.

« Il faut en finir aussi avec une accusation plus grave, reproduite comme un mérite dans les *Girondins*, celle de la faveur accordée par le directeur de la librairie à la publication des livres anti-religieux.

« Disons d'abord quelle était l'opinion de M. de Malesherbes sur l'efficacité de la censure. Cette opinion, justifiée par l'histoire entière du XVIII[e] siècle, était connue de tous les amis du défenseur de Louis XVI. Il pensait qu'on devait être sobre de prohibitions, car les rigueurs de la censure donnaient de l'importance aux ouvrages rejetés par elle, et n'empêchaient pas leur publicité. Pour se convaincre de la vérité de cette assertion, il suffit de se reporter à la dernière moitié du règne de Louis XV. Quand un ouvrage était refusé par la censure, l'auteur le faisait imprimer en Hollande ou à Paris, au moyen de presses clandestines; des colporteurs le répandaient ensuite, et sa clandestinité suffisait pour exciter la curiosité et lui procurer une multitude de lecteurs avant qu'on pût penser à le poursuivre ou à le réfuter. Si, par aventure, la justice ordonnait des poursuites, prononçait des condamnations, la considération de l'auteur devenait colossale, et ce qu'il y avait de plus grand à la ville et à la Cour s'entendait pour le couvrir de sa protection, et même lui accorder un asyle au besoin. L'opinion du grand nombre, quand cette opinion domine dans la première classe de la société, et de cette hauteur descend

dans les autres, obtient une force irrésistible. Le directeur de la librairie pouvait-il seul la combattre, armé qu'il était de moyens insuffisants, empreints, comme les autres institutions, de vague et d'incertitude? Reconnaissons donc que la diffusion des livres irreligieux doit être imputée à l'esprit du siècle, et qu'il est injuste d'en accuser le directeur de la librairie. Notre démonstration deviendra d'une vérité incontestable par des citations empruntées de trois mémoires remis par M. de Malesherbes au chancelier en 1758 et 1759. « Ce n'est point une « question douteuse ni délicate que celle de savoir si on doit « défendre les livres contraires à la religion. Cette matière n'est « point une de celles dans lesquelles il est dangereux de trop « laisser à l'arbitrage du censeur; c'est précisément en ma- « tière de religion qu'il n'y a rien d'arbitraire, et qu'un cen- « seur éclairé et bon théologien sait précisément ce qu'il doit « défendre.

« Une loi rigoureuse ne sera pas désagréable au public dans « cette circonstance-ci, parce que le scandale qu'a causé le « livre de l'*Esprit*, et la haine contre quelques auteurs soup- « çonnés d'irreligion, qui commence à succéder à l'admiration « qu'on avait pour eux, y ont préparé les esprits.

« Enfin, ce moment que je crois favorable, est un moment « précieux qu'il ne faut pas perdre. La licence des livres est au « comble. »

« Ces citations prouvent que M. de Malesherbes regardait les attaques par la voie de la presse, contre la religion et l'autorité royale, comme des délits qui tombaient dans le domaine de la loi et devaient être punis par elle. Nous voulons aller au-devant d'une objection que les adversaires ne manqueront pas de faire. Mais, diront-ils, le livre de l'*Esprit* a été approuvé par la censure. Oui, le censeur qui a donné l'approbation a été très-coupable; il a été destitué et puni. Le parlement a condamné le livre et poursuivi l'auteur. S'ensuit-il, par hasard, que le directeur de la librairie fût complice du censeur, et fallait-il que M. de Malesherbes, premier président d'une grande Cour du

royaume, fonctions qui absorbaient presque tout son temps, lût chacun des ouvrages soumis à l'approbation? Il ne le pouvait pas, et la nécessité lui faisait une loi de s'en rapporter à la déclaration du censeur. S'il se trouvait que quelques uns de ces fonctionnaires partageassent en secret l'égarement presque général de la raison humaine, on ne devrait pas s'en étonner. Leurs erreurs, cependant, étaient rares, puisque les mauvais livres, comme nous l'avons déjà dit, s'imprimaient clandestinement, ce qui serait devenu inutile, si la censure s'était montrée relâchée. Le directeur n'encourrait de responsabilité aux yeux des gens de bien, que s'il eût pardonné au censeur prévaricateur; et il l'a puni.

« Nous ne savons si M. de Malesherbes a mérité le compliment que M. de Lamartine lui adresse sur l'introduction de l'*Encyclopédie*. Louange ou blâme, on doit se demander comment, dans un pays aussi éclairé que la France, il pouvait s'opposer à la publication de cet immense répertoire des connaissances humaines. On y a glissé, à la vérité, des articles rédigés dans un esprit irreligieux, mitigé cependant par la prudence de d'Alembert.

« Mais si ces articles ont échappé à la censure, il est certain que Malesherbes a donné une complète approbation aux critiques qu'ils ont suscitées. Morellet cite dans ses mémoires une lettre du directeur de la librairie à d'Alembert, où Malesherbes développe, de la manière la plus ferme, des principes sur cette matière. Voici un extrait de cette partie des mémoires de Morellet :

« En 1758, le septième volume de l'*Encyclopédie* venant de « paraître, on vit se ranimer la guerre que faisaient, depuis « plusieurs années, aux encyclopédistes, les ennemis de la « philosophie. Comme, dans ces écrits, on traduisait les ency- « clopédistes auprès du Gouvernement comme ennemis des lois « et de la religion, ils crurent pouvoir se plaindre de cette ma- « manière de les attaquer. Diderot et d'Alembert, et le dernier « surtout, jetèrent des cris. Ils s'en prenaient à M. de Males-

« herbes, alors chargé de l'administration de la librairie.

« J'avais été plusieurs fois, auprès de M. Malesherbes, le porteur des plaintes de d'Alembert, et j'avais souvent discuté avec lui cette grande question de la liberté de la presse et de ses limites. Mais quand j'exposais à mon ami d'Alembert les principes de M. de Malesherbes, je ne pouvais les lui faire entendre, et le philosophe tempêtait et jurait selon sa mauvaise habitude.

« Après beaucoup de pourparlers, M. de Malesherbes convint avec moi qu'il écrirait à d'Alembert une lettre où il exposerait en abrégé ses principes d'administration.

Extrait de la lettre de M. de Malesherbes à M. d'Alembert, du 16 février 1758.

« .... Je serais fort à plaindre, si j'étais obligé de discuter toutes les inductions et les allusions qui peuvent déplaire aux auteurs critiqués. Ce qui excite vos plaintes, c'est le grand nombre de critiques, satires ou libelles, comme il vous plaira de les nommer, dans lesquels l'*Encyclopédie* est attaquée, et surtout le reproche d'irréligion et d'autres imputations aussi graves qui vous paraissent tomber tant sur vous que sur vos amis. C'est à cela que vous êtes sensible, et je n'en suis pas surpris. Je n'ai connu aucun homme de lettres ni aucun philosophe qui portât l'indifférence jusqu'à n'être pas touché des critiques. Voici, sur cela, mon unique réponse.

« Mes principes sont, qu'en général, la critique littéraire est permise, et que toute critique qui n'a pour objet que le livre critiqué, et dans laquelle l'auteur n'est jugé que d'après son ouvrage, est critique littéraire.

« Ce n'est pas que, si un auteur abusait de cette permission jusqu'à diffamer ses adversaires en matière grave, ceux qui se croiraient lésés ne pussent se pourvoir devant les tribunaux réglés, comme il est arrivé plusieurs fois; mais la fonc-

« tion de l'administration de la librairie et celle du censeur ne « consistent point à prévenir de pareils abus; sans quoi il se« rait à craindre que, sous prétexte d'empêcher la diffamation « personnelle, on n'empêchât les critiques qu'on trouverait « trop dures, et qu'on ne vînt par degré à interdire toute es« pèce de critique, ou à y mettre de telles gênes, qu'on les ré« duirait presque à rien.

« L'accusation d'irreligion sort, me direz-vous, des bornes « de la critique littéraire; mais on vous répondra qu'il est im« possible de défendre la cause de la religion sans démasquer « ceux qui l'attaquent; que cette accusation ne peut jamais « être réputée personnelle, quand ce n'est ni sur les discours, « ni sur les actions de l'auteur qu'on le taxe d'irreligion, mais « seulement sur les ouvrages qu'il a donnés volontairement au « public; et c'est surtout en cette matière qu'il serait à crain« dre que les ménagements qu'un censeur voudrait avoir pour « un auteur, n'empêchassent la vérité de se faire jour.

« Ces principes vous paraîtront sûrement fort durs, et je con« nais trop la sensibilité des auteurs sur ce qui intéresse leur « amour-propre, pour me flatter que vous, ni aucun homme de « lettres maltraité dans les brochures, les adopte; mais, après « y avoir longtemps réfléchi, j'ai trouvé que ce sont les seuls « que je puisse suivre avec justice, et sans m'exposer moi« même à tomber dans la partialité. »

« Nous ajouterons que le danger de l'entreprise de l'*Encyclopédie* ne consistait pas tant dans quelques articles plus ou moins blâmables, placés au milieu d'une multitude de détails scientifiques, que dans l'association philosophique et anti-chrétienne dont elle a été le prétexte. Toute l'énergie du Gouvernement eût été à peine suffisante pour empêcher cette association, et on n'ignore pas qu'il n'en avait aucune. L'*Encyclopédie*, refusée en France, eût été imprimée à l'étranger. Le blâme et la réclamation de toute l'Europe savante auraient triomphé de la prohibition.

« Malesherbes, dans sa studieuse retraite, s'écriait souvent

en présence de ses enfants : « Oh ! comme les philosophes se « sont trompés ! quel mal ils ont fait ! » Son ame droite et pure jugeait la philosophie du XVIII[e] siècle par son résultat, le déchaînement des mauvaises passions causé par la destruction des croyances religieuses. Les partisans de cette philosophie qui croule de tous côtés sous l'influence des lumières et du bon sens public, voudraient en appuyer les débris sur le nom d'un homme illustre et vertueux ; ils n'y réussiront pas. On s'afflige que M. de Lamartine se fasse leur interprète, lui dont le *génie* s'est souvent et heureusement empreint des idées religieuses. La *philosophie* du XVIII[e] siècle n'était pas poétique, et, sous ce rapport, la grande et noble figure de Malesherbes perdait beaucoup à être empreinte d'incrédu*lité* *dogmatique*.

« L'auteur des *Girondins* cite une conversation du vieillard avec Dorat-Cubière, l'un des commissaires de la Commune, de garde au Temple. Celui-ci insinuait à Malesherbes qu'il devrait porter au Roi du fer ou du poison, et lui conseiller une mort volontaire. M. de Lamartine met dans la bouche du défenseur de Louis XVI cette belle réponse : « Le Roi n'est pas un homme « comme un autre : il a une ame forte, il a une foi qui l'élève « au-dessus de tout. Si le Roi était de la religion des philoso- « phes, s'il était un Caton ou un Brutus, il pourrait se tuer ; « mais le Roi est pieux, il est chrétien ; il sait que sa religion « lui défend d'attenter à sa vie, il ne se tuera pas. » Puis, suivant la malheureuse habitude de l'auteur, de glacer le cœur après l'avoir ému, M. de Lamartine ajoute : « La physiono- « mie de M. de Malesherbes trahit une réticence qui semblait « indiquer en lui la pensée d'une de ces morts antiques qui « enlevaient l'homme à la fortune, et qui le rendaient, dans les « extrémités du sort, son propre juge et son propre libéra- « teur. » Ainsi, M. de Lamartine se ressouvient, au bout de cinquante-quatre ans, que la physionomie de M. de Malesherbes, en opposition avec ses paroles, annonçait le regret que Louis XVI ne mît pas lui-même fin à ses jours. Sans doute, la lâcheté du suicide eût été plus poétique que le courage du mar-

tyre. La proposition de Dorat-Cubières a eu lieu en effet. Nous avons souvent été témoins de l'indignation de M. de Malesherbes, lorsqu'il se la rappelait. Son âme se sentait blessée qu'on eût pu le croire capable de conseiller une pareille flétrissure au prince infortuné qu'il chérissait.

« L'imagination de l'auteur des *Girondins* le jette quelquefois dans de singulières erreurs. « Malesherbes, élève de Rousseau, » dit-il. Mais ils étaient du même âge. Mais la carrière de Malesherbes, dans la magistrature, avait reçu son complément avant que Rousseau publiât ses écrits ; à l'époque de la vie où le directeur de la librairie était arrivé, on a ses opinions formées, on n'adopte pas celles des autres. Au reste, le maître a été, sans doute, mal content de l'élève, car Rousseau, en Angleterre, a porté à Hume des plaintes amères de M. de Malesherbes. C'est un fait que nous avons entendu raconter à ce dernier.

« Nous relèverons quelques erreurs de détail qui acquièrent de l'importance quand il s'agit d'un homme dont la destinée s'est liée au plus grand et au plus déplorable événement dont la mémoire soit conservée dans les annales des peuples.

« M. de Lamartine, en parlant de Malesherbes, dit : « Il avait « été deux fois ministre de Louis XVI. Ses ministères avaient « été de peu de durée, payés d'ingratitude et d'exils, non « par le Roi, mais par la haine du clergé, de l'aristocratie « et des Cours..... L'Église et l'aristocratie ne lui avaient pas « pardonné. »

« Mais l'auteur des *Girondins* avait établi précédemment que les opinions libérales qu'il prête à Malesherbes comptaient de nombreux prosélytes à la Cour, dans la haute société, et même parmi le clergé. Qu'auraient-ils donc eu à pardonner ?

« Malesherbes n'a été exilé qu'une fois, à l'époque de la dissolution des Cours souveraines par le chancelier Maupeou. Il a donné volontairement et librement sa démission des deux ministères qu'il a exercés. La prétendue haine du clergé et de l'aristocratie n'y a été pour rien.

« Il existe aussi, dans la nuit de sa mort (tome VIII, page 118),

certaines inexactitudes que M. de Lamartine nous permettra de rectifier.

« Le vénérable vieillard, après avoir compromis sa vie pour son Roi malheureux, en a fait le sacrifice à ses enfants. L'auteur des *Girondins* ne parle pas du massacre judiciaire de tous les présidents au Parlement de Paris et de la chambre des vacations en masse, opéré le 20 avril 1794. La chambre des vacations, lors de la dissolution des Parlements par l'Assemblée Constituante, avait cru devoir rédiger une protestation. Cette pièce, déposée chez M. de Rosambo, son président, est trouvée chez lui, dans une perquisition ordonnée par le comité de sûreté générale. Aussitôt, tous ceux qui l'ont signée, ou qui y ont adhéré, sont traduits devant le tribunal révolutionnaire. M. de Malesherbes, instruit du danger que court M. de Rosambo, son gendre, rédige sur-le-champ un mémoire, où il prouve que la protestation d'un corps judiciaire contre sa dissolution, est une chose de forme, sans importance politique, et consacrée par l'usage. Il cite la protestation faite par la cour des aides, lorsque le chancelier Maupeou la supprima, et cette démarche ne fut imputée comme un tort à aucun de ses membres. M. de Malesherbes envoie ce mémoire à Fouquier-Tinville ; il ne sauve pas la vie au président de Rosambo ; mais le surlendemain, 22 avril, il est traduit lui-même au tribunal révolutionnaire. Son acte d'accusation se borne à ces seuls mots d'une dérision atroce : Lamoignon-Malesherbes a conseillé la protestation du Parlement.

« Le vénérable vieillard a péri avec madame de Rosambo, sa fille, madame de Châteaubriand, sa petite-fille, et M. de Châteaubriand (1). C'est après avoir entendu tomber la tête de sa fille et celles de ses petits-enfants, qu'il est allé les rejoindre près de celui qui tient compte de grands dévouements et les récompense. M. Despréménil a péri en même temps que lui.

(1) Madame de Châteaubriand était accusée d'émigration, ce qui était une imputation matériellement fausse.

Dans ce temps où la vertu semblait une conspiration contre le crime, la persécution qui frappait la famille de M. de Malesherbes resta longtemps vivace. Sa sœur, âgée de quatre-vingts ans, est morte sur l'échafaud avec madame Élisabeth; son secrétaire et son valet de chambre ont été traduits au tribunal révolutionnaire, et les plus jeunes de ses petits-enfants ont langui en prison jusqu'au 20 octobre 1794.

« Nous espérons, Monsieur, que ces détails, empruntant l'intérêt que leur donnera votre plume, seront accueillis favorablement par le public. »

« Agréez, etc. Le Comte DE TOCQUEVILLE.
Le Marquis DE ROSAMBO.

« Paris, 14 août 1847. »

II.

La communion de la Reine.

« Monsieur le vicomte (1), je n'ai encore lu de l'*Histoire des Girondins* que l'avertissement: j'aime à m'arrêter à cette loyale promesse de l'auteur :

« Si quelques erreurs de fait ou d'appréciation nous ont « néanmoins échappé, nous serons prêt à les reconnaître et « à les réparer dans les éditions suivantes, sur les preuves « qu'on voudrait bien nous communiquer. Nous ne cher- « chons que la vérité, et nous rougirions de faire de l'histoire « la calomnie des morts. »

« Attendons, Monsieur, avec une entière confiance, la seconde édition; les erreurs seront réparées; mais que la vérité s'empresse de venir en aide à la bonne foi, que chacun se fasse un devoir de transmettre les renseignements qu'il a pu recueillir ailleurs que dans les familles intéressées à atténuer l'énormité des faits.

« Vous avez déjà, Monsieur, répondu à l'appel de M. de La-

(1) Cette lettre est adressée à M. le vicomte Walsh.

martine, en lui donnant, sur un fait bien important, des renseignements qui lui manquaient.

« Je viens de lire dans votre sixième livraison du mercredi 26 mai, la note suivante :

« Nous ignorons quel témoin oculaire a été interrogé par « M. de Lamartine sur les derniers instants de la grande et hé- « roïque reine Marie-Antoinette ; mais nous, à qui il a aussi « été donné de raconter la mort de la veuve de Louis XVI, nous « avons dû également nous mettre en rapport avec des *té- « moins* des journées du 21 janvier et du 16 octobre. »

« Vous ajoutez :

« Étant alors gravement malade, je ne pus aller moi-même « consulter un *témoin oculaire*, bien plus qu'un témoin oculaire, « M. l'abbé Magnin, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme « de vertu et de vérité... Un de mes amis, le vicomte d'Osseville, « se rendit, en mon nom, auprès du vénérable vieillard, que « la voix publique signalait comme le saint consolateur de « l'auguste prisonnière de la Conciergerie.

« Interrogé par mon excellent et très-véridique ami, l'abbé « Magnin, qui, malgré son grand âge, jouissait encore de toute « la vigueur et de toute la lucidité de son esprit, répondit à « M. d'Osseville : « Dites à M. Walsh que j'approche bien de « ma tombe, et que ce n'est pas quand on est arrivé là que « l'on voudrait se rendre coupable de mensonge. Oui, j'ai « donné, de mes mains, l'hostie sainte à la reine, et sur mes « vieux jours, un de mes plus grands bonheurs est le souve- « nir de cet acte, pour l'accomplissement duquel beaucoup « d'ames pieuses s'étaient liguées, et étaient venues réclamer « mon dévouement et mon ministère... J'eusse été indigne de « mon caractère de prêtre, si j'eusse hésité un instant à rem- « plir ce devoir et à accepter cet honneur et ce péril. »

« Oui, Monsieur, vous êtes bien informé, Marie-Antoinette ne fut point privée, dans son cachot, des consolations de la religion; l'abbé Magnin, sous le nom de Charles, put arriver jusqu'à cette reine si grande sur le trône, si admirable au

Temple et à la Conciergerie. Oui, mademoiselle Fouché, si dévouée, si courageuse, pénétra plusieurs fois dans la prison de la royale captive, et ce fut elle qui, d'accord avec la femme du concierge, madame Bault, fit arriver le saint prêtre, que la sœur Julie, supérieure des sœurs de charité de la paroisse de Saint-Roch, avait mis en rapport avec mademoiselle Fouché.

« Vous avez, Monsieur, des renseignements recueillis de la bouche même du respectable abbé Magnin ; une semblable déclaration devrait suffire, et j'avoue que si le doute auquel vous répondez avec tant de vérité, ne se trouvait pas dans un ouvrage de M. de Lamartine, je ne penserais pas à ajouter mon témoignage au vôtre. Mais, à mon tour, je veux répondre à l'appel du grand écrivain. Il ne cherche, dit-il, que la vérité ; que cette vérité lui arrive donc entière, incontestable, et que l'*Histoire des Girondins*, revue, corrigée, prouve à tous qu'un homme supérieur ne craint jamais de se rétracter, quand on lui démontre une erreur de fait ou d'appréciation.

« J'ai, sur la communion de la reine dans son cachot, plus que des assertions, plus que des renseignements oraux... De précieux documents m'ont été confiés ; je les gardais pour mes Notes ou Mémoires, si jamais il m'arrive de les publier ; mais je dois, dès à présent, donner des éclaircissements qui, pour tous les hommes de bonne foi, achèveront de dissiper les doutes que la calomnie a pu faire naître.

« J'ai des lettres de madame Bault, femme du concierge de la prison.

« Dans l'une de ces lettres, elle parle de mademoiselle Fouché avec le plus vif intérêt.

« Dans une autre lettre, elle dit que l'abbé Magnin *eut le courage de pénétrer, à travers mille dangers, dans la prison de cette illustre princesse, pour lui porter les consolations de la religion*.

« Voici comment s'exprime, dans une déclaration que j'ai également, un homme honorable, ami du sieur Bault :

« Un soir que j'étais chez le sieur Bault, sur la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre, je vis entrer quelqu'un ayant un air remarquable, ce qui attira toute mon attention; la demoiselle Bault, qui donnait ses soins à l'infortunée reine, me dit à l'oreille que c'était M. Charles, confesseur et consolateur de la reine... Vivement frappé du courage du digne ministre des autels, je fixai ses traits de manière à n'en jamais perdre le souvenir. »

« Plus loin il ajoute :

« Dans les premières années de la Restauration, étant chez madame veuve Bault, avec la veuve Boniface, je leur demandai si elles avaient eu des nouvelles de M. l'abbé Charles, qui s'était si généreusement dévoué pour procurer à la reine les secours de la religion; la dame veuve Bault me répondit en riant : Si vous voulez le voir, allez à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, vous l'y verrez, car il est curé de cette paroisse. J'y allai effectivement, et les traits très-prononcés du pasteur me rappelèrent effectivement ceux de M. l'abbé Charles.»

« J'ai d'autres déclarations, d'autres certificats qui constatent le même fait; mais les lignes suivantes, que j'ai sous les yeux, ne laissent rien à désirer ; elles sont du consolateur de la royale victime, signées par lui, et c'est de lui que je les tiens :

« Je certifie de plus, que, dans le mois d'octobre 1793, j'ai eu le bonheur de pénétrer à la Conciergerie avec mademoiselle Fouché, d'y confesser plusieurs fois la reine Marie-Antoinette, de lui dire la messe et de la communier.

« Paris, le 14 avril 1834, *Signé :* MAGNIN,

« *Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.* »

« Oui, monsieur le vicomte, tous les efforts des révolutionnaires et des impies pour priver la veuve de Louis XVI des secours de la religion, furent vains; oui, la piété d'une femme (1)

(1) Mademoiselle Fouché. — N'oublions pas la sœur Julie, qui accompagna si souvent mademoiselle Fouché dans les prisons de la capitale...

fut plus habile et plus forte que la police de la Convention; puis, Dieu devait cette sainte récompense à cette reine si noble, si pure sur le trône, si douce, si résignée devant l'échafaud; à cette mère de douleur que laissait, captive et soumise aux plus grandes épreuves, une fille si digne d'elle et du roi martyr, princesse auguste, qui, sur la terre d'exil, ne cesse d'aimer la France et de prier pour elle, ange de bonté et de miséricorde *dont les malheurs sont une de nos gloires* (1).

« L'auteur des *Girondins* parle, dant son Avertissement, de mémoires inédits, de renseignements oraux et véridiques recueillis de la bouche de témoins oculaires; moi aussi je suis l'un des derniers survivants, je ne dirai pas de cette grande, mais de cette infernale époque, où tout était crime, excepté le crime; où la lâcheté, la calomnie, pouvaient impunément attaquer, déchirer tout ce qu'il y a de sacré sur la terre; j'étais bien jeune, mais mon ame était ardente, mon dévouement à cette royale famille si digne de vénération et d'amour, et l'horreur que m'inspiraient les auteurs et les compliccs de tant de forfaits, tout, je puis le dire, me faisait marcher de péril en péril; si je vis, c'est que l'exaltation de tête, quand elle nait du cœur, trouve grâce devant Dieu.

« J'ai aussi des documents véridiques, et de bien tristes, de bien pénibles souvenirs; j'ai vu les choses de près, j'ai vu la pauvre humanité avec tous ses contrastes: d'un côté... des fous, des énergumènes, des tigres altérés de sang: de l'autre,

C'était la sœur Julie et la sœur Jeanne sa compagne, qui remettaient à mademoiselle Fouché le linge et les hardes dont l'infortunée reine pouvait avoir besoin.

Je croyais la sœur Julie morte depuis longtemps; j'appris en 1834 qu'elle vivait encore; je la trouvai chez les bonnes sœurs de la rue du Bac; malgré son âge, ses infirmités, elle n'avait rien perdu de la mémoire du cœur; au nom de la reine, elle fut vivement émue, et me confirma tous les détails donnés par mademoiselle Fouché et M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

(1) Paroles si nobles et si vraies de M. de Châteaubriand.

la vertu, la charité, la fidélité au devoir s'élevant à l'apogée de l'héroïsme.

« Oui, Monsieur, ainsi que vous le faites observer, quand la terreur de 93 paralysait tous les pouvoirs humains, il y avait un courage qui n'était pas vaincu, c'était celui que Dieu fait descendre dans les cœurs : la charité parvenait à pénétrer dans les cachots, la vertu et le sentiment du devoir surmontaient tous les obstacles pour venir en aide au malheur, la religion persécutée, proscrite, conservait ses prêtres (1), ses autels, et, malgré toute la surveillance des sbires de la tyrannie la plus ombrageuse, bien près de ce tribunal révolutionnaire qui ne prononçait que des arrêts de mort, chaque jour, presque à toute heure, de ferventes prières allaient au ciel pour les victimes... Une femme, aussi pieuse que courageuse, avait, dans ce palais d'iniquité, un oratoire où de saintes ames venaient implorer la miséricorde divine.

« Je n'ai pas besoin de dire que ce secret si important fut inviolablement gardé... Ah ! combien de femmes (et de toutes les classes) furent grandes, courageuses, admirables, pendant ces jours d'épouvantables épreuves ! Soyons justes envers tous... parmi ces républicains exaltés qu'égaraient de funestes théories, on trouvait des cœurs compatissants... Ici le nom d'un homme, victime de son dévouement à l'infortune, vient se placer sous ma plume; j'ai déjà eu l'occasion de rappeler la généreuse conduite de l'officier municipal Michonis. L'intérêt des prisonniers du Temple m'avait mis en rapport avec lui : dès qu'il eut vu de près les augustes captifs, il sut apprécier leurs angéliques vertus ; il parlait de Louis XVI, de madame Élisabeth avec le plus profond respect, de la reine avec enthou-

(1) Un prêtre, sous l'habit le plus humble, suivait la fatale charrette ou se trouvait près de l'échafaud pour donner sa bénédiction aux victimes. Un ancien évêque, M. de Kéravenant, depuis curé de Saint-Germain-des-Prés, et l'abbé Godard, comptaient parmi ces ministres du Seigneur, si charitables et si dévoués.

siasme ; il me disait un jour : Je suis républicain, mais, comme vous, je donnerais ma vie pour les sauver. Des imprudents la compromirent sans utilité aucune pour la reine ; Michonis crut lui rendre un grand service en se prêtant à une démarche inconsidérée ; il fut arrêté et sa tête tomba sur l'échafaud.

« Ah ! je conçois que ceux qui ne furent pas témoins de ces temps affreux où les plus grands crimes étaient ordonnés froidement et exécutés avec un délire sauvage, soient portés à croire à quelqu'exagération de la part des contemporains ; il est des choses qui dépassent toute croyance : je conçois que celui qui n'a point vu ne soit point armé d'une inexorable sévérité.

« Moi j'ai vu, et c'est parce que j'ai vu, que faisant la part de ce que produit la peur sur le plus grand nombre, quand il y a péril à se montrer homme de courage et de cœur, j'aime à dire, à répéter : *sévérité pour les principes*, *indulgence pour les hommes*.

« Oui, soyons indulgents pour l'erreur, tendons une main bienveillante au repentir... mais que l'indulgence s'arrête où elle doit s'arrêter ; il est des bornes que la pudeur et l'équité ne lui permettent pas de franchir :

N'OUBLIONS PAS LES VICTIMES,
POINT DE CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES POUR LES BOURREAUX.

« Recevez, Monsieur le vicomte, l'assurance de mes sentiments dévoués et de ma considération distinguée,

« Baron HYDE DE NEUVILLE.

« L'Étang, près Sancerre (Cher), 15 juillet 1847. »

III.

Cléry.

« Monsieur,

« On vient de me communiquer le *Journal des Villes et des*

Campagnes du 21 mars, contenant un extrait de votre *Histoire des Girondins*, et j'ai lu avec un douloureux étonnement les phrases suivantes :

« Cléry, que ses opinions révolutionnaires avaient fait choi-« sir par Pétion parmi les valets de chambre du roi, comme « un homme plus dévoué à la nation qu'à son maître, avait « laissé amollir son patriotisme par les tendres reproches de « Mme Élisabeth, et par le spectacle de ces cœurs déchirés où « il lisait tant de souffrances.

« Sa passion pour la liberté lui donnait des remords depuis « qu'elle se traduisait en supplice pour la famille de son roi. Il « n'avait plus d'autre opinion que son attachement, etc. »

« Ces quelques lignes sont inexactes et calomnieuses ! Fille du dernier serviteur du roi-martyr, je dois à la mémoire de mon père, je me dois à moi-même et à mes enfants une prompte et sévère réfutation des faits avancés par vous..... Non, Monsieur, Cléry ne fut pas *choisi par Pétion*. Non, mille fois non, mon père, avant son entrée au Temple, ne partagea *jamais* ni les erreurs, ni les sentiments des ennemis de son maître. Attaché à la personne du jeune dauphin, et non, comme vous le dites, valet de chambre du roi, mon père n'avait pas besoin des cruelles douleurs du Temple pour se dévouer jusqu'à la mort à ses augustes maîtres. La courageuse fidélité qu'il a montrée n'était que la suite bien naturelle de ses convictions les plus intimes, qui, *seules*, lui inspirèrent la demande qu'il adressa à Pétion, maire de Paris, pour être admis à reprendre son service près du royal enfant accoutumé à ses soins.

« Ce ne furent donc pas les sentiments révolutionnaires qu'il n'eut *jamais* qui lui ouvrirent le Temple ; ce furent encore moins, comme vous le dites, les remords de sa passion pour la liberté, qui lui dictèrent son admirable conduite ! Si vous eussiez consulté, Monsieur, le *Journal de la Tour du Temple*, que mon père fit publier à Londres en 1798, vous y eussiez trouvé (pages 18, 19, 20 et 21) la cause de l'entrée de Cléry à la tour du Tem-

ple; si vous eussiez lu, vous n'eussiez pas tracé ces déplorables et injurieuses lignes, car vous connaîtriez alors la lettre adressée le 26 août 1792 par le maire de Paris au roi Louis XVI, pour annoncer à Sa Majesté la *demande* de mon père, lettre que le roi donna à Cléry, le 21 janvier 1793, lui disant : « Tenez, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée ; elle pourra vous être utile pour rester ici ; » (*Journal de la Tour du Temple*, page 232) lettre dont l'original se trouve entre mes mains.

« Eh quoi ! Monsieur, il s'est trouvé, parmi les serviteurs du roi, un homme courageux et fidèle, un homme qui abandonna, sans hésiter, sa jeune femme et ses enfants pour n'écouter que la voix du dévouement ; et vous osez, par une phrase froide et compassée, flétrir le passé de cet homme ! Vous osez dire « que plus tard, seulement, il se sentit amollir... » En effet, des douleurs si grandes qu'il faut presque monter au Calvaire pour en trouver de semblables, auraient dû désarmer tant d'hommes égarés ; mais encore une fois, Monsieur, Cléry ne fut pas de ce nombre.

« Ah ! Monsieur, je m'adresse à votre conscience de chrétien, à votre honneur de Français : rétractez au plus vite, et par tous les moyens en votre pouvoir, cette calomnie échappée à votre plume ; ne laissez pas dire par les peuples étrangers qu'un exemple de fidélité, presque unique dans l'histoire, a été donné au monde, et qu'un historien français s'est seul trouvé pour flétrir, en publiant, sans preuves et sans fondements, une indigne calomnie. La fidélité et l'honneur furent la seule fortune qui resta à Cléry à sa sortie du Temple, la seule qu'il ait léguée à ses filles, la seule qu'après plus de quarante ans passés dans l'exil et en France près de l'auguste fille de Louis XVI, je puisse laisser à ma famille... Au nom de l'honneur et de la vérité, je vous somme de nouveau, Monsieur, de rayer de votre ouvrage les passages que j'ai cités.

« J'ai l'honneur, etc.

« B. veuve DE GAILLARD,
née CLÉRY.

« Rouen, 18 avril 1847. »

IV.

Exécution du Roi.

« Monsieur,

« Le nom de nos pères est une propriété sacrée ; vous ne serez donc pas surpris de me voir protester, avec une énergique indignation, contre la qualification *d'aventurier de conspiration* par laquelle vous désignez le baron de Batz, de courageuse mémoire. Chef, aujourd'hui, de la famille de Batz, je viens vous rappeler, Monsieur, que ce qu'on demande aux historiens, ce ne sont pas les vains prestiges du style, c'est surtout, et avant toute chose, la conscience, la vérité, le respect envers le malheur, le culte rendu à la vertu.

« C'est au nom de ces qualités fondamentales de l'histoire, que je dois vous adresser une réclamation à laquelle vous aurez, je l'espère, égard dans la seconde édition de votre ouvrage. Ce baron de Batz, mon cousin, dont vous parlez si injurieusement dans le fragment publié par divers journaux de votre récit de la mort du Roi martyr, cet aventurier, comme vous l'appelez, savez-vous quels étaient son rang, ses services, ses aïeux ? Grand-sénéchal du duché d'Albret, ayant eu l'honneur de remplacer monseigneur le comte d'Artois aux États-généraux, comme député de la noblesse de cette fidèle province, M. de Batz, mort en 1820 maréchal-de-camp et commandant le département du Puy-de-Dôme, descendait de ce *Manaud de Batz*, l'ami et le compagnon d'Henri IV, de ce vaillant capitaine qui sauva la vie de son maître à la prise d'Eauze, ne le quitta dans les combats de Cahors et de Coutras *que de la longueur de sa hallebarde,* et en reçut, comme la plus précieuse des récompenses, le glorieux surnom de *Faulcheur*, tant il avait bien su faucher ses ennemis (Voir les lettres de Henri IV à Manaud de Batz, dans l'ouvrage publié en 1843 par le Ministère de l'instruction publique).

« Moins heureux que son aïeul, le baron de Batz n'a pu sau-

ver la vie de Louis XVI ni celle de la Reine, à laquelle il a consacré plus tard un si généreux dévouement. Mais si Dieu n'a pas permis le succès de ses efforts intrépides, l'histoire n'a pas le droit de traiter de conspiration les héroïques entreprises d'une héréditaire fidélité. Et contre qui auraient donc conspiré M. de Batz et ses amis? Devaient-ils, par hasard, leur foi aux Girondins ou à la Montagne? Où était le droit? Où était le devoir? Je laisse la réponse à votre conscience.

« J'ai l'honneur, etc.

« Vicomte de BATZ d'AURICE.

« Saint-Loubès (Gironde), le 13 mai 1847. »

« M. de Lamartine répondit à la lettre précédente par une lettre *confidentielle et personnelle*, dont je fus passablement satisfait. Je fus donc étrangement surpris de trouver, quelques jours après, dans *l'Union monarchique* du 1er juin, une nouvelle réponse à ma lettre, et complètement opposée à celle qui m'avait été directement adressée par l'auteur de *l'Histoire des Girondins*. Voici ma réponse à cette inconcevable lettre :

« Monsieur le rédacteur,

« Quelque répugnance que j'éprouve à occuper le public de mes souvenirs de famille, je ne puis laisser sans réponse la lettre de M. de Lamartine, insérée dans votre journal du 1er juin.

« Pour justifier la qualification *d'aventurier de conspiration* qu'il a donnée au baron de Batz, M. de Lamartine dit avoir puisé ses renseignements dans un rapport d'Élie Lacoste à la Convention, dans les notices historiques du temps, et il renvoie enfin vos lecteurs à l'article biographique d'Eckard (*Biographie universelle*). Si cet article était entre les mains de tout le monde, et si chacun pouvait en effet ou voulait le consulter, je n'aurais rien à répondre à M. de Lamartine. M. Eckard a su rendre au baron de Batz l'hommage mérité par son courage et sa fidélité, aussi active que persévérante. Il cite, il honore

toutes ses périlleuses tentatives pour sauver les augustes prisonniers du Temple; *tentatives*, dit-il, *conçues avec justesse, exécutées avec une témérité peu commune, et qui n'échouèrent que par la fatalité inouïe qui ne cessait, en ces temps-là, d'accabler la famille royale.*

« Quant au rapport du conventionnel Élie Lacoste, si M. de Lamartine a cru pouvoir rencontrer à pareille source l'impartialité que promettait le début de son *Histoire des Girondins*, il n'ignore pas que la haine de certains hommes a honoré plus d'une noble vie.

« M. de Batz, en se précipitant, le 21 janvier, le sabre à la main, sur la troupe qui environnait le char de mort de Louis XVI, en s'écriant: *A nous, Français! ceux qui veulent sauver le Roi!* a donné la mesure de son dévouement. Serait-ce par hasard cet héroïque trait de courage qui aurait, aux yeux de M. de Lamartine, *un caractère de puérilité?* Accorderait-il la même épithète à l'audace de son entreprise pour enlever la famille royale du Temple à l'aide d'un déguisement militaire? Mais, à ce sujet, Élie Lacoste et Tallien répondraient à M. de Lamartine: que les audacieux complots de Batz ont plus d'une fois mis le gouvernement de la Convention *à la veille de sa perte*, et que *trois cent mille francs* seront la récompense de celui qui livrera *mort ou vif cet autre Catilina*. Si M. de Batz, plusieurs fois condamné à mort par les tribunaux révolutionnaires, et dont l'identité de nom fit monter sur l'échafaud, à sa place, un parent qui mourut pour lui, n'eût formé *qu'un puéril, qu'un prétendu complot*, s'il n'eût été *qu'un aventurier de conspiration*, la Convention aurait-elle attaché un si grand prix à se saisir *du chimérique auteur de ces inventions?* Les paroles de l'abbé Edgeworth (*Derniers moments de Louis XVI*, p. 85) attesteraient-elles la réalité des efforts tentés pour sauver le Roi? Devaux et M. d'Esprémesnil, dont plus tard M. de Batz épousa la fille, auraient-ils payé de leur tête l'honneur d'y avoir concouru? Les constantes bontés de Louis XVIII, les preuves de sa confiance, les hautes fonctions militaires accor-

dées au baron de Batz par ce judicieux monarque, seraient-elles venues couronner sa vieillesse? La reconnaissance publiquement exprimée, en 1823, par l'orpheline du Temple pour un homme dont le nom lui serait toujours cher, formerait-elle aujourd'hui le plus précieux héritage de sa famille? Ces derniers et augustes témoignages suffisent pour placer au-dessus de tous odieux soupçons la mémoire d'un homme *aux sentiments et à l'honneur* de qui M. de Lamartine assure qu'il n'a voulu porter aucune atteinte; je le veux croire, mais je réponds qu'une vie toute de dévouement, de courage et de sacrifices, avait droit au respect de l'histoire, et méritait surtout plus de justice de la part d'un écrivain qui, dans d'autres temps, avait dévoué son épée comme sa plume au service des convictions que défendait le M. le baron de Batz.

« Au reste, pour en finir avec l'auteur de *l'Histoire des Girondins*, n'en appelons du jugement de M. de Lamartine qu'à M. de Lamartine lui-même, et, par ses propres paroles, démontrons-lui l'injustice de l'injurieuse qualification qu'il donne au baron de Batz. Voici comment il s'exprime au sujet de Gustave III, roi de Suède :

« Il avait tout vaincu au-dehors, tout pacifié au-dedans, il « n'avait plus qu'une ambition, désintéressée de tout, excepté « de la gloire, venger la cause abandonnée de Louis XVI, et « arracher à ses persécuteurs une reine qu'il adorait de loin. « Ce rêve même était d'un héros; il n'eut qu'un tort, son génie « fut plus vaste que son empire; l'héroïsme disproportionné « aux moyens fait ressembler le grand homme à l'aventurier, « et transforme les grands desseins en chimères. Mais l'his- « toire ne juge pas comme la fortune, c'est le cœur plus que « le succès qui fait le héros. Ce caractère romanesque et aven- « tureux de Gustave n'est pas moins la grandeur, l'ame in- « quiète et agitée dans la petitesse de sa destinée. » (*Histoire des Girondins*, liv. 12, t. II, p. 200.)

« Maintenant, Monsieur le rédacteur, vos lecteurs apprécie-

ront, comme vous les y avez engagés, la lettre de M. de Lamartine.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, etc. etc.,

« Vicomte DE BATZ D'AURICE.

« Saint-Loubès (Gironde), le 5 juin 1847. »

V.

« Monsieur,

« La promesse que vous avez faite de réfuter les assertions erronées dont fourmille le livre de M. de Lamartine, m'engage à vous signaler, dans son récit des derniers moments du Roi martyr (t. V, p. 108), la fausse qualification de *secrétaire du baron de Batz*, qu'il donne à M. Devaux.

« Si M. de Lamartine avait consulté, Monsieur, les archives de police au Palais-de-Justice, il aurait trouvé qu'à la date du 20 prairial an II, le tribunal révolutionnaire condamna à la peine de mort, *comme assassins de Robespierre et de Collot-d'Herbois*, cinquante-quatre victimes appartenant à différentes classes de la société, et que la quatorzième était *Jean-Louis-Michel Devaux, âgé de vingt-neuf ans, demeurant à Paris, rue Barbe, section Bonne-Nouvelle, né à Doullens, département de la Somme, commis à la Trésorerie nationale.*

« Lié d'amitié depuis longues années, Monsieur, avec la veuve de M. Devaux (Angélique-Élisabeth Dreux), que l'assassinat de son mari avait complètement ruinée, j'obtins pour elle, en 1821, une pension de 600 fr. sur la cassette du Roi. L'extrait du jugement que je viens de rapporter, servit de base à ma demande, et je prouvai en outre que M. Devaux avait été condamné, non pas pour avoir voulu assassiner M. Robespierre, mais pour s'être joint au mouvement royaliste qui avait été organisé par son ami, le loyal baron de Batz, afin de sauver Louis XVI dans le trajet du Temple à la place Louis XV.

« M. Devaux, employé au Trésor public, n'occupait donc pas, auprès du baron de Batz, la position de *secrétaire*, comme l'indique M. de Lamartine ; et si j'appelle votre attention, Monsieur, sur cette qualification de *secrétaire*, c'est qu'elle enlève à la belle action de M. Devaux une partie de son mérite, puisqu'au lieu d'avoir été guidé par un sentiment personnel de royalisme, il n'aurait alors agi que comme un subordonné aux gages du baron.

« Sollicité par Fouquier-Thinville de faire connaître la retraite de M. de Batz, et d'obtenir la vie au moyen de cette révélation, M. Devaux couronna sa belle action en aimant mieux mourir que de commettre une *lâcheté*.

« Agréez, je vous prie, l'assurance des sentiments très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DE CAYROL,

« Ancien membre de la Chambre des Députés, sous-intendant militaire en retraite. »

VI.

Target.

« Monsieur,

« Permettez-moi de défendre la mémoire de mon grand-père, fort injustement outragée par M. de Lamartine, dans le cinquième volume de son *Histoire des Girondins*. M. de Lamartine affirme que M. Target, en refusant la défense de Louis XVI, fut déterminé par la peur, et qu'il *s'effraya de paraître en complicité même avec la dernière pensée d'un mourant*. C'est là une vieille calomnie à laquelle M. de Lamartine n'aurait pas dû si légèrement prêter le secours de son talent. Il est vrai qu'en décembre 1792, M. Target, affaibli par une lon-

gue maladie, craignit que ses efforts ne restassent au-dessous de son zèle, et qu'il aima mieux décliner l'honneur qui lui était fait, que de présenter une défense incomplète; mais s'il ne parla pas, il écrivit; et M. de Lamartine aurait pu savoir qu'avant les plaidoiries, il fit imprimer, publier, colporter par les rues, sur les ponts et les places publiques, un écrit signé de son nom, et dans lequel il présentait avec beaucoup de force, avec beaucoup d'énergie, les seules raisons qui pussent alors sauver l'auguste accusé. A-t-il donc déserté la cause du malheur, celui qui, en face de la Convention irritée et des assemblées populaires menaçantes, soutenait qu'en punissant le *prétendu crime de Louis XVI*, la Convention allait dépasser ses pouvoirs, et accomplir *un acte de vengeance et non un acte de justice?* A-t-il fait preuve de faiblesse et de timidité, celui qui, du fond de son cabinet, jetait les lignes qui suivent au milieu du procès:

« On ne peut pas être en même temps juge d'un individu et « administrateur souverain; le mélange de ces deux qualités « conduit le juge à prendre et à exercer la puissance d'un « administrateur indépendant, et rien n'est pire que cette réu- « nion de pouvoirs. Si la Convention n'est pas juge, elle ne « peut pas juger. Si elle l'est, il y a une règle, non pas seule- « ment positive et arbitraire, mais naturelle, mais éternelle, « qui défend au juge de prononcer sur une affaire dans la- « quelle, avant le jugement, il a déclaré son avis. Je prie la « Convention nationale d'examiner, dans une profonde impar- « tialité, s'il n'y a pas quelques uns de ses membres qui se « trouvent dans ce cas-là. »

Assurément, s'il y avait quelque danger à plaider pour Louis XVI, il y en avait plus encore à le défendre ainsi par écrit, sans être protégé par le caractère de défenseur officiel, et par l'inviolabilité qui s'y rattache. Le reproche odieux de lâcheté tombe donc de lui-même, et ne saurait être adressé à M. Target que par l'ignorance et la mauvaise foi.

« Les faits que je viens de rappeler, connus de tous les con-

temporains, sont en outre consignés dans un éloge de mon grand-père, prononcé en 1807 par M. Muraire, alors premier président de la Cour de cassation, et dans un article biographique publié par M. Dumon, ministre des travaux publics.

« Lorsque, dans cette circonstance difficile, disait M. Muraire, « M. Target, renonçant à tout ce qu'il eût obtenu de gloire, se « dévouait à ce qui ne lui offrait que du danger, faut-il laisser « peser sur sa mémoire l'impression fâcheuse et injuste pro« duite par un fait que ses détracteurs n'ont même pas pris la « peine d'approfondir ? »

« Bientôt, disait M. Dumon, dans les *Annales du barreau « français*, une circonstance douloureuse et solennelle vint offrir « à M. Target l'occasion de renouveler et de surpasser ses « premiers triomphes : Louis XVI, accusé, lui fit proposer sa « défense. On sait que Target eut le malheur de la refuser. « Une odieuse calomnie a empoisonné les causes de ce refus. » M. Dumon, après avoir cité les termes mêmes de la lettre adressée par M. Target à la Convention nationale, rappelait qu'aux approches du jugement de Louis XVI, il s'associa volontairement à sa défense, et qu'il fit distribuer à la porte de la Convention un écrit énergique, qui revendiquait les droits de la justice et de l'humanité. « On va juger, ajoutait « M. Dumon, si cette défense extrajudiciaire et spontanée « n'égalait pas en intrépidité, quoiqu'elle ne l'ait pas égalée en « renommée, la défense judiciaire que la Convention avait « autorisée. »

« Si, avant d'accuser, M. de Lamartine avait voulu s'instruire, rien ne lui était donc plus facile. Mais qu'importe à M. de Lamartine ? Ne lui plaît-il pas aussi, pour obtenir un effet littéraire, de faire *mourir Target sur l'échafaud, sans défenseur et sans larmes?* et ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire de la révolution française, savent que M. Target survécut à la terreur, qu'il fut nommé par le Directoire membre du tribunal de cassation, qu'il concourut avec Treilhard, Vieillard et Oudard, à la rédaction du Code pénal ; qu'il fut chargé d'en

soutenir la discussion au conseil d'État, enfin, qu'il mourut en 1807, et que le cardinal Maury le remplaça comme membre de l'Académie française. Quand un historien se méprend à ce point sur les faits les plus simples, il donne la mesure de son exactitude et de la confiance qu'on doit avoir dans ses allégations.

« Je vous prie, Monsieur le rédacteur, d'accueillir une réclamation fondée sur le plus impérieux des devoirs, et d'en recevoir d'avance mes remerciements.

« Ph. Target,

« Auditeur au conseil d'État. »

VII.

Voyage de Varennes.

« Paris, 11 novembre 1847.

« Monsieur,

« Le premier volume des Girondins renfermant quelques détails inexacts sur la douloureuse mission qu'un de mes oncles eut à remplir auprès de la famille royale au moment de son arrestation à Varennes, je m'empressai, aussitôt sa publication, d'adresser à M. de Lamartine une réclamation dont vous trouverez la copie ci-jointe, et je lui envoyai, en même temps, plusieurs lettres inédites de MM. les duc de Choiseul, comte de Damas et marquis de Lally-Tolendal, toutes propres à justifier la conduite de mon oncle dans cette fatale circonstance.

« Peu de jours après cette communication, M. de Lamartine, dans une réponse remplie des témoignages les plus honorables pour la mémoire de mon oncle, voulut bien me promettre que non-seulement il allait faire insérer ces lettres parmi les pièces justificatives destinées à paraître dans son huitième volume, mais qu'il rectifierait en outre, dans les éditions suivantes, le texte même du passage relatif à mon oncle.

« Je suis bien loin de mettre en doute ses bienveillantes intentions; mais jusqu'à présent, la rectification promise par l'auteur des *Girondins*, n'a point eu lieu, et il importe pourtant que les faits par lui dénaturés soient enfin rétablis dans toute leur vérité.

« Aujourd'hui donc, plein de confiance dans votre impartialité, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de vouloir bien donner place à ma réclamation dans votre estimable ouvrage, et pour que votre opinion à cet égard soit parfaitement éclairée, je vous envoie les pièces originales et inédites que j'avais précédemment soumises à l'appréciation de M. de Lamartine.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée,

« Baron DE ROMEUF. »

« Champignolles, par Autun-sur-Arroux (Saône-et-Loire).
« 22 mars 1847. »

« *A Monsieur de Lamartine.*

« Monsieur,

« Plusieurs journaux ayant publié quelques extraits de votre intéressante *Histoire des Girondins*, c'est par eux que je viens de connaître les détails qu'elle contient sur le fatal évènement de Varennes, et sur la part si douloureuse qu'un de mes oncles, alors âgé de vingt-cinq ans, et aide-de-camp de M. de Lafayette, fut appelé à y prendre.

« Plus impartial que certains auteurs contemporains, qui n'ont pas craint de l'accuser de l'arrestation des augustes fugitifs, vous rendez au moins justice à la mémoire de mon oncle (tué général de brigade à la bataille de la Moskowa), en ne lui attribuant pas des sentiments opposés à ceux dont il était animé dans cette funeste circonstance : mais dans les courtes lignes qui le concernent, vous lui prêtez encore un langage et un caractère si différents des siens, que c'est un

religieux devoir pour moi de venir vous aider à rectifier tout ce que votre récit renferme d'inexact et d'incomplet.

« Ce devoir, Monsieur, je suis certain d'avance que vous saurez le comprendre et le respecter; car il m'a été légué par mon père, qui, lui aussi, à la même époque, et malgré son excessive jeunesse, était, comme son frère aîné, aide-de-camp de M. de Lafayette.

« Je crois devoir le remplir en vous adressant différentes lettres que je retrouve dans ses papiers, et qui lui ont été écrites dans le temps par MM. le duc de Choiseul, le comte Charles de Damas et le marquis de Lally-Tolendal, dont les seuls noms suffisent à garantir l'authenticité de tous les faits qui s'y trouvent détaillés. A ces documents inédits, permettez-moi de joindre encore la relation de ce même évènement, commencée par M. le duc de Choiseul, en août 1791, dans les prisons de la haute cour nationale d'Orléans, et qui, seule peut-être en ce genre, a eu le précieux mérite *d'avoir été terminée sous les yeux du Roi et de la Reine, et rectifiée même par eux dans quelques détails.*

« J'ose espérer, Monsieur, qu'en présence de ces imposants et unanimes témoignages accordés à mon oncle par les plus dévoués serviteurs du plus infortuné des rois, en présence surtout des dangers sans nombre que son généreux dévouement lui fit si honorablement partager avec MM. de Choiseul et de Damas, j'ose espérer, dis-je, que votre plume éloquente saura trouver quelques chaleureuses paroles pour rendre hommage à la vérité, et pour rectifier dans les nouvelles et probablement très-prochaines éditions de votre remarquable ouvrage, une erreur que la loyauté de votre caractère doit vous faire aujourd'hui déplorer.

« Veuillez en agréer d'avance toute ma vive reconnaissance, et avec elle l'expression de ma considération la plus distinguée.

« *Signé* BARON DE ROMEUF.

« Pour copie conforme :

« Paris, 11 novembre 1847.

« Baron DE ROMEUF. »

Copie des lettres adressées à M. de Romeuf.

« Paris, 19 mars 1821.

« J'ai reçu, M. le baron, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour réclamer de moi l'explication de quelques faits qui ont rapport à la conduite de monsieur votre frère, dans la malheureuse affaire de Varennes.

« La funeste commission dont monsieur votre frère s'est trouvé chargé par l'Assemblée Constituante, ne peut être considérée comme ayant opéré l'arrestation du Roi ; des circonstances déplorables avaient déjà suspendu la marche de la famille royale ; elle était aux prises avec l'insurrection des habitants de Varennes et des environs, lorsque monsieur votre frère est arrivé.

« Je puis dire aussi que ce n'est pas lui qui a pressé le départ du Roi pour Paris. Je l'ai vu dans la chambre qu'occuppait la famille royale, jusqu'au moment de son départ pour Paris, pénétré du spectacle déchirant qui était sous ses yeux. Un officier de la garde nationale de Paris, appelé Baillon, qui avait rejoint M. de Romeuf à Chalons, et qui avait fait le reste de la route avec lui, employait tous les moyens que lui suggérait son activité pour procurer des chevaux et pour presser le retour de la famille royale à Paris.

« Lorsque le Roi se décida à partir, monsieur votre frère descendit avec nous à sa suite. Au moment de monter en voiture, la Reine daigna lui dire d'employer tous ses soins pour nous sauver de la fureur du peuple. M. de Romeuf fit tous ses efforts pour conserver notre liberté. Ils devinrent bientôt infructueux. La rage populaire s'étant aussi portée sur lui, il fut arrêté et conduit au cachot avec nous.

M. de Romeuf a partagé pendant plusieurs heures notre

captivité et nos dangers, et je lui rendrai la justice de dire qu'il n'a cessé de nous témoigner toute sa peine, se justifiant d'avoir accepté la commission qui lui avait été imposée, sur la persuasion où il était qu'il trouverait la famille royale hors de la frontière, et priant M. de Choiseul et moi d'être auprès de Leurs Majestés les interprètes de sa douleur.

« M. de Romeuf fut relâché par la municipalité de Varennes, et repartit pour Paris quelque temps avant que nous fussions conduits à Verdun.

« Depuis ce moment, je n'ai revu monsieur votre frère que lorsque j'ai été transféré à Paris, en arrestation.

« Pendant toute la durée de ma détention, je n'ai eu qu'à me louer des soins qu'il a rendus à mes camarades de prison et à moi, par les ordres d'adoucissement qu'il donnait aux gardes nationales chargées de nous garder.

« Je me borne, Monsieur le baron, à vous retracer des faits qui sont encore si présents à mon souvenir, tout ce qui a précédé ou suivi la circonstance dont il est question, n'étant plus à ma connaissance; et je me trouve heureux, si je peux porter quelque consolation à votre cœur affligé, en rendant hommage à la vérité.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, monsieur le baron,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Signé* le comte DE DAMAS.

« Pour copie conforme :

« Paris, 11 novembre 1847.

« Baron DE ROMEUF. »

« Paris, le 25 mars 1821.

« Monsieur le baron,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, pour me demander de faire connaître

mon opinion sur la conduite de monsieur votre frère, à l'époque fatale du voyage et de l'arrestation de la famille royale à Varennes, en 1791, et à l'égard de celle qu'il y tint relativement à M. le comte Charles de Damas et à moi.

« Je regrette infiniment, Monsieur, qu'une lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire dans le temps à monsieur votre frère, ne se soit plus retrouvée dans ses papiers; *cette lettre, que j'avais soumise au Roi et à la Reine, avant de l'envoyer, et qui avait reçu leur approbation*, serait la plus victorieuse réponse aux calomnies dont vous croyez la mémoire de monsieur votre frère atteinte; mais je crois pouvoir y suppléer de manière à ne laisser sur cet objet aucune incertitude.

« Je ne doute pas, Monsieur, que M. le comte Charles de Damas ne vous donne, ainsi que moi, tous les détails que vous pouvez désirer. Ses souvenirs et les miens s'uniront toujours dans la même reconnaissance et dans les mêmes sentiments pour monsieur votre frère.

« Désirant répondre à votre confiance, j'ai recherché dans mes mémoires la relation que j'ai écrite de ce funeste évènement; relation commencée dans les prisons de la haute cour nationale d'Orléans (où je fus envoyé par décret d'accusation de l'Assemblée Constituante), terminée sous les yeux du feu Roi et de la feue Reine, et rectifié même par eux dans quelques détails; relation, je crois pouvoir le dire, seule exacte et complète, et que diverses raisons m'ont empêché de publier. J'en citerai deux très-puissantes pour moi : mon désir de taire les fautes des autres, et ma juste répugnance d'entretenir le public de mes nombreux dangers, suite de mon dévouement à la famille royale.

« J'ai toujours préféré laisser imprimer, sans y répondre, les relations de personnes qui n'avaient pas même été témoins des évènements, ou qui avaient intérêt à les présenter d'une manière plus personnellement avantageuse. Peut-être un jour publierai-je la mienne, qui rectifiera beaucoup de fausses idées et beaucoup d'erreurs.

« Je copie maintenant, Monsieur, la partie de cette relation qui concerne monsieur votre frère.

« Lorsque le départ du Roi fut connu dans Paris, plusieurs « voix s'élevèrent pour soutenir que M. de Lafayette en avait « connaissance ; ce fait était faux, mais le peuple, crédule et « animé par les agitateurs, s'ameuta contre ce général et contre « ses aides-de-camp. Un d'eux, M. de Romeuf, avait été en- « voyé sur la route de Valenciennes, pour chercher la trace « du Roi ; arrivé à la barrière qui mène *au Bourget*, les groupes « qui s'étaient formés se saisirent de lui, et sa vie fut en dan- « ger ; il obtint d'eux d'être conduit à l'Assemblée afin de leur « prouver la vérité de sa mission. Comme il y arrivait, on « entendait, au bureau du président, la déclaration d'un mar- « chand d'herbes de Claye, qui, venant au marché de la halle, « avait rencontré, vers deux ou trois heures du matin, entre « Claye et Bondy, une voiture à six chevaux de poste et un ca- « briolet à trois chevaux qui se dirigeaient vers Meaux. Sur « cette déposition, le président changea lui-même l'itinéraire « de M. de Romeuf, et le dépêcha sur la route de Châlons en lui « remettant une copie du décret de l'Assemblée qui ordonnait « l'arrestation de la famille royale.

« Arrivé à Châlons, M. de Romeuf y trouva M. *Baillon*, offi- « cier de la garde nationale, envoyé quatre heures avant lui « sur cette route par M. Bailly, maire de Paris ; M. Baillon était « occupé à mettre en arrestation M. de Briges, écuyer du Roi, « qui était parti pour le rejoindre dès qu'il avait appris le ma- « tin son départ. M. de Romeuf fut obligé alors de se joindre « à M. Baillon, et c'est avec ce dernier qu'il arriva à cinq « heures du matin à Varennes, six heures à peu près après le « Roi.

« La maison de M. Sausse consiste, au premier étage, en « deux chambres auxquelles on arrive par un escalier tour- « nant ; une des chambres donne sur la rue, et l'autre sur le « jardin ; c'était dans cette dernière que se tenait le Roi. On « passait de la première dans la seconde.

« M. Baillon entra seul, les cheveux hérissés ; sa figure, na-
« turellement sombre, avait, par la fatigue et le désordre du
« voyage, une teinte plus forte encore; son habit était décol-
« leté, son air et son accent décelaient la plus vive agitation.
« *Sire*, dit-il, *vous savez.... tout Paris s'égorge peut-être....*
« *nos femmes, nos enfants sont peut-être massacrés.... Vous*
« *n'irez pas plus loin.... Sire, l'intérêt de l'Etat.... Oui, Sire,*
« *nos femmes.... nos enfants....* » A ces mots la Reine lui prit
« la main avec un mouvement énergique et lui montrant
« *Monseigneur le Dauphin et Madame*, qui, épuisés de fatigue,
« étaient assoupis sur le lit de M. Sausse : *Ne suis-je pas mère*
« *aussi ?* lui dit-elle. *Et que voulez-vous ?* lui dit le Roi. — *Sire,*
« *un décret de l'Assemblée.... — Où est-il ? — Mon camarade*
« *le tient ;* et, ouvrant la porte, nous aperçumes M. de Ro-
« meuf, appuyé contre la fenêtre de la première chambre, dans
« le plus grand désordre, le visage couvert de larmes, et te-
« nant un papier à la main ; il s'avança les yeux baissés, le
« Roi lui arracha le papier avec force, le lut et dit : *Il n'y a*
« *plus de roi en France.* La Reine le parcourt, le Roi le re-
« prend, le relit encore, et le pose sur le lit où étaient les en-
« fants. La Reine avec impétuosité le rejette du lit en disant :
« *Je ne veux pas qu'il souille mes enfants.* Il s'éleva alors un mur-
« mure général parmi les municipaux et les habitants présents,
« comme si l'on venait de profaner la chose la plus sainte ;
« je me hâtai de ramasser le décret et le posai sur la table.

« Le Roi voulant parler en particulier à ces deux messieurs,
« nous passâmes dans l'autre chambre; j'ai su par la Reine et
« par M. de Romeuf qu'il leur parla avec la dignité et la bonté
« la plus persuasive; il les engagea à lui faire gagner le plus
« de temps possible. Si M. de Romeuf eût été seul, il eût suivi
« les mouvements de son cœur, mais M. Baillon joua un rôle
« de fausseté, il eut l'air de s'attendrir sur la position du Roi,
« et promit d'employer tous ses efforts pour différer son dé-
« part. Cependant, il ne fit autre chose que d'aller, de venir,
« de remonter et descendre sans cesse pour dire au peuple que

« le Roi refusait de s'en aller, et prenait mille prétextes pour « donner à M. de Bouillé le temps d'arriver. Il revenait ensuite « et s'affligeait devant le Roi des clameurs et des instances du « peuple qui demandait à grands cris le départ. Il fit si bien « et anima tellement le peuple, qu'à huit heures le Roi fut « obligé de céder. »

« Je supprime ici les détails inutiles à l'objet de votre lettre et qui sont relatifs à cette scène douloureuse et à tout ce qui se passa depuis l'arrivée de M. Baillon jusqu'au départ de la famille royale.

« Le peuple, animé par M. Baillon et par plusieurs per« sonnes arrivées de Paris, pressait le départ du Roi avec une « rage et un délire qui augmentaient à chaque instant. Beau« coup d'entre eux voulaient monter pour arracher le Roi de « force. « *Nous le traînerons plutôt jusque dans sa voiture*, » s'é« criaient-ils avec violence. Le Roi parut à la fenêtre pour les « calmer, mais tout fut inutile ; il fallut céder et partir.

« Le Roi et la Reine ayant entendu que j'étais particulière« ment désigné à la vengeance populaire, exigèrent que je ne « quittasse pas la portière de leur voiture ; mais la rue de« venant étroite, je fus obligé de rester derrière, et, comme je « me retournais pour faire donner un de mes chevaux à M. de « Romeuf, je fus culbuté de mon cheval par le peuple. Le Roi « et la Reine me crurent assassiné, et ce ne fut qu'à Meaux qu'ils « surent que j'existais encore.

« Restés dans Varennes et gardés à vue, nous fûmes, M. de « Damas et moi, ainsi que M. de Romeuf, exposés aux outrages « du peuple et aux plus grands dangers. Mais comme nos « souffrances particulières ne doivent pas trouver place dans « un récit consacré à un objet plus intéressant, je me conten« terai de dire que la conservation de nos jours fut un mira« cle, que rien ne me fut épargné, nœuds coulants, coups de « sabre, coups de faulx, j'en reçus deux pour ma part ; enfin, « nous fûmes conduits au cachot, et quoique la porte en fût dé« fendue par des gardes nationaux et par des officiers munici-

« peaux, on tenta plusieurs fois de l'enfoncer pour parvenir à « nous égorger ; ne pouvant y réussir, on passait continuel- « lement des fusils par le soupirail du cachot pour nous at- « teindre, et nous fûmes obligés de rester longtemps dans les « angles rentrants pour éviter ce nouveau genre d'assassinat. « C'est à M. de Romeuf que M. de Damas et moi devons la vie; « ce généreux et valeureux jeune homme se fit arrêter avec « nous pour nous préserver ; sa vie a été aussi en danger que « la nôtre; et je puis dire que dans cette nuit pénible où, à « chaque moment, nous attendions la mort et où nous n'a- « vions rien de caché les uns pour les autres, nous avons vu « ses véritables et estimables sentiments; sa douleur de la « mission dont, malgré lui, il fut chargé; son projet, si M. Bail- « lon n'eût pas été avec lui, de retarder son arrivée et de nous « aider, le plus possible, à suspendre le départ du Roi, dans « l'espérance de recevoir des secours; sa prévoyance sur les « malheurs que cette arrestation allait causer à la France, et « son attachement véritable pour le Roi et la Reine. Le pensée « seule d'être soupçonné par elle d'avoir volontairement ac- « cepté cette désastreuse commission, le portait au désespoir. « Je me fais gloire, je dois à la vérité de proclamer les obli- « gations que nous avons, M. le comte de Damas et moi, à ce « jeune aide-de-camp de M. de Lafayette.

« Je dois faire connaître encore que M. de Romeuf, libre le « lendemain de partir pour Paris, ne voulut nous quitter qu'a- « près nous avoir remis, M. de Damas et moi, entre les mains « de la garde nationale de Verdun, qui nous conduisit, au mi- « lieu de dangers et d'obstacles nouveaux, dans la prison de « cette ville. »

« Je n'ai rien à ajouter, Monsieur, à cette partie de la rela- tion, écrite à l'époque même de cet évènement; et, pénétré de tous les sentiments que la conduite de monsieur votre frère et les services éminents rendus par lui au péril de sa vie de- vaient m'inspirer, je me trouve heureux de les exprimer en- core; et si ma lettre peut être utile à sa mémoire, c'est un

tribut et un hommage qu'il m'est bien doux de lui rendre.

« Agréez, Monsieur le baron, l'assurance du très-inviolable et très-parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé* : Le duc DE CHOISEUL.

« Pour copie conforme :

« Paris, 11 novembre 1847,

« Baron DE ROMEUF. »

« *N. B.* La relation du voyage de Varennes a été publiée depuis cette lettre. C'est en 1822 que M. le duc de Choiseul l'a fait paraître. Paris, Baudouin frères, imprimeurs, rue de Vaugirard, 36. »

« Paris, 15 avril 1821.

« Monsieur le baron, je n'ai pu m'occuper qu'aujourd'hui de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 du courant. Je vais y répondre avec l'intérêt, c'est trop peu dire, avec la profonde estime due au sentiment qui l'a dictée.

« Sorti de l'Assemblée Constituante, et même de France, après les journées des 5 et 6 octobre 1789, je ne puis déposer, comme témoin occulaire, des évènements dont Paris et la France ont été le théâtre pendant les années 1790 et 1791.

« Mais, rentré en France le 1er avril 1792, j'y suis resté jusqu'au 15 septembre de la même année.

« J'ai assisté aux comités royalistes qui se tenaient chez M. de Montmorin, entre lui, M. de Malesherbes, MM. de Malhouet, de Molleville, de Noncielle, La Tour du Pin, Stanislas de Clermont-Tonnerre, etc.

« J'ai vu le 20 juin, le 10 août, le 2 septembre ; j'ai vu quels étaient, à cette époque, les fidèles et les traîtres, les défenseurs du Roi et les ennemis du Roi — Je me souviens positivement qu'après le 20 juin, et aux approches du mois d'août,

parmi les officiers de l'armée, monsieur votre frère et vous, étiez du nombre de ceux sur lesquels nous comptions le plus pour défendre la cause royale.

« Réfugié en Angleterre après mon évasion des prisons de l'Abbaye, dans la nuit qui a précédé celle du 2 septembre, j'y ai vu M. de Romeuf, après l'affreux hiver de 1793, verser des larmes de douleur et de désespoir sur l'horrible régicide dont le plus vertueux et le plus débonnaire des rois avait été la victime.

« Une époque est arrivée où madame de Lafayette, modèle de toutes les vertus, m'a fait l'honneur de s'adresser à moi pour obtenir, par l'intervention du gouvernement anglais, que M. de Lafayette, captif en Allemagne, pût recevoir des nouvelles de sa femme et de ses enfants, et leur donner des siennes. Bientôt après, le général Fitz-Patrick, m'honorant de la même confiance, s'en est référé à ma loyauté sur plusieurs points délicats qu'il avait à éclaircir dans la motion qu'il méditait pour intéresser le Parlement britannique à la délivrance de M. et madame de Lafayette, réunis avec leurs deux filles dans la même prison.

« Je me suis trouvé alors engagé de conscience à n'omettre aucun moyen de savoir la vérité, ne fût-ce que pour reconnaître la confiance qu'on me témoignait, et pour ne trahir ni l'humanité du gouvernement anglais, ni la générosité du général Fitz-Patrick.

« Je me suis donc livré à tous les genres de recherches; j'ai consulté les pièces les plus authentiques; j'ai pris les informations les plus circonstanciées auprès des témoins les plus respectables, auprès des témoins oculaires, tels que le duc de Choiseul, le comte de Damas, le marquis de Bouillé et autres. Passez-moi l'expression, monsieur le baron, j'ai demandé à monsieur votre frère la permission de lui faire subir interrogatoire sur interrogatoire. J'étais entré dans ces explications en juge, j'en suis sorti non-seulement en défenseur, mais en ami, entraîné irrésistiblement par sa candeur, par sa loyauté,

par la vérité scrupuleuse de tous ses récits, par leur accord avec tout ce que j'avais su d'ailleurs ; enfin par tous les bons, vrais et justes sentiments dont son ame s'est montrée à moi toute remplie pour le sang de ses rois et pour la liberté de son pays.

« Après tant de recherches, voici ce qui m'est resté prouvé pour moi, et ce qui est consigné dans des actes que j'ai eu l'honneur de remettre au vénérable lord Grenville, au général Fitz-Patrick et à M. Wyndham.

« *Il* est resté prouvé pour moi :

« Que le départ du Roi, de la Reine et de toute la famille royale pour Varennes, dans la nuit du 20 juin 1791, avait été profondément ignoré de M. de Romeuf, de ses camarades, de toute la garde nationale de Paris, et de son général.

« Que, quand ce départ a été connu, dans la matinée du 21, lorsque d'un côté le maire de Paris, de l'autre le commandant de la garde nationale, ont été obligés par la clameur publique et par l'Assemblée nationale, d'envoyer au hasard à la recherche des augustes fugitifs, le choix fait de M. de Romeuf pour cette mission douloureuse, avait été déterminé par deux motifs : 1° pour le soustraire à la fureur du peuple, qui l'appelait l'*aide-de-camp de la Reine*, qui l'accusait, ainsi que son général, de complicité dans ce projet de fuite, et qui avait déjà saccagé la maison de la famille Romeuf ; 2° dans l'idée que si M. de Romeuf avait, contre toute vraisemblance, le malheur d'atteindre la famille royale et de lui notifier le décret de l'Assemblée, au moins, l'on était bien sûr qu'il apporterait à cette notification tous les égards dus à l'infortune royale ; sentiments que d'autres eussent pu oublier dans une si violente effervescence des esprits ;

« Qu'arrêté à la première poste par une populace furieuse, ramené à Paris devant l'Assemblée nationale, M. de Romeuf y avait reçu de nouveaux ordres, et une direction nouvelle, qui l'envoyait à Valenciennes, par la route de Châlons, et qu'il avait joui intérieurement de tous ces délais, qui laissaient

d'autant plus de temps à la famille royale pour échapper à toutes les poursuites;

« Que, rendu à Châlons, il y avait trouvé l'envoyé de la municipalité de Paris, l'avait laissé partir seul sur un faux prétexte, et s'était laisser devancer par lui de plus de trois heures, pour rendre, dans tous les cas, sa propre mission inutile;

« Qu'enfin, à son entrée à Varennes, M. de Romeuf avait trouvé les gardes nationales de cette ville bordant déjà la haie sur la route de Varennes à Paris; à la porte du maire, la voiture royale déjà attelée de six chevaux, tournée vers la route de Paris; et dans la maison même de ce maire, le Roi prisonnier, ainsi que toute sa famille, depuis plus de sept heures;

« Qu'accablé du malheur de son souverain, quoique soulagé de n'y avoir contribué en rien, même matériellement, M. de Romeuf, pour éviter les regards de la famille royale, s'était enfoncé dans une chambre, séparée, par l'escalier, de celle où étaient détenus les augustes prisonniers, lorsqu'une porte, ouverte subitement, avait manifesté sa présence;

« Qu'appelé alors par Leurs Majestés, et ayant reçu d'elles l'ordre de produire le décret (bien inutile) dont il était porteur, M. de Romeuf le leur avait remis avec une douleur qui tenait de l'égarement, et, de ce moment, était resté auprès de Leurs Majestés, n'ayant plus d'autre idée que celle de périr à leurs pieds, s'il le fallait, pour les préserver de tout danger et de tout outrage;

« Que la Reine avait été persuadée de la vérité de ces sentiments, à ce point que, montant en voiture, et obligée de laisser derrière elle ses amis dévoués, le duc de Choiseul et le comte de Damas, la Reine avait dit à M. de Romeuf: « *Je les mets sous votre garde; préservez-les à tout prix de la fureur du peuple.*

« Qu'alors, au péril de sa vie, et les couvrant de son corps, M. de Romeuf avait écarté d'eux les armes de toute espèce qui menaçaient leurs jours; et, après une lutte infructueuse

pour les faire mettre immédiatement en liberté, avait été jeté avec eux dans le même cachot, et avait entendu une populace enragée demander sa tête en même temps que la leur.

« Que, pendant leur captivité commune, M. de Romeuf, s'oubliant entièrement lui-même, n'avait songé qu'au danger de ceux dont la reine lui avait confié le sort, et n'avait été distrait quelques moments de cette idée, que pour leur peindre son désespoir d'avoir été chargé d'une telle mission ; pour leur expliquer le seul motif qui avait pu l'empêcher de s'y refuser, la presque certitude où il avait été, de trouver Leurs Majestés en sûreté, et l'espoir même qu'il avait osé concevoir, de leur offrir son dévouement et de recevoir leurs ordres pour le rétablissement de la soumission et de la paix.

« Que le lendemain, délivré par la municipalité de Varennes, M. de Romeuf n'avait voulu repartir pour Paris qu'après avoir remis MM. de Choiseul et de Damas entre les mains de la garde nationale de Verdun, qui devait les conduire en sûreté dans cette ville.

« Qu'enfin, transférés dans une prison de la capitale, par ordre de l'Assemblée Nationale, pour y attendre la décision de leur sort, ces deux messieurs avaient été journellement environnés, eux et leurs camarades, des attentions les plus recherchées de M. de Romeuf, et, après lui avoir dû la vie à Varennes, lui avaient dû l'adoucissement de leur captivité à Paris.

« Voilà, monsieur le baron, la suite des faits qui ont été prouvés, pour moi, jusqu'à la démonstration. Les attester à vous, à votre famille, à la France entière, est pour moi un devoir de conscience. Mon témoignage vous appartient, et vous pouvez en faire l'usage qu'il vous conviendra. La clandestinité est faite pour la calomnie, elle ne l'est pas pour un hommage rendu à la vérité, à l'innocence et à l'honneur.

« Vous me mandez que vous vous êtes adressé directement à M. le duc de Choiseul et à M. le comte de Damas ; je ne doute pas que leurs réponses ne vous aient pleinement satis-

fait. Ils vous auront écrit, non-seulement ce qu'ils auront vu et entendu, mais ce qu'ils ont senti. En pareille matière, leur caractère chevaleresque ne souffrirait même pas l'approche de ces préventions aveugles de parti, auxquelles vous feriez trop d'honneur en paraissant les craindre, quoique récemment elles se soient tout-à-coup ravivées, quand, depuis trois ans, elles tendaient visiblement à s'éteindre de jour en jour.

« Quant à moi, M. le général, c'a été pour moi une consolation autant qu'un devoir, de payer un juste tribut à la mémoire de M. votre frère, à ses services, aux vôtres même, et je crois terminer cette lettre par un vœu également monarchique et patriotique, en désirant, comme le duc de Feltre, que le Roi ait dans ses armées beaucoup de serviteurs tels que vous.

« J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée et le plus sincère attachement,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
« Le Pair de France, Ministre d'Etat,
« *Signé* : Marquis de LALLY-TOLENDAL.

« Pour copie conforme, Paris, 11 novembre 1847,
« Baron de ROMEUF. »

VIII.

M. de Valori.

« Monsieur,

« Il n'est pas permis à un homme aussi instruit que M. de Lamartine dans l'étude des monuments historiques, d'ignorer, en citant le nom de Valori, les souvenirs qui l'ont illustré ; souvenirs relatés dans le plus grand détail par tous les historiens (1); je renvoie donc l'auteur des *Girondins* à ces docu-

(1) Muratori, Philippe de Commines, Scipion Amirato, Luc de la Robbia, Pompéo Litta (*Hommes illustres d'Italie*), Laroque (*Blazon des armes de la maison de Bourbon*), Moreri, Voltaire (*Correspondance particulière*), *Mémoires de Villars*, Allent (*Histoire du corps du génie*), Simonde de Sismondi, etc., etc.

ments irrécusables, car la branche issue de Gabriel Valori a succédé aux droits reconnus de la personne de Louis-Marc-Antoine, marquis de Valori d'Étilly, par lettres patentes de l'empereur Léopold, alors grand-duc de Toscane, en 1784.

« Sans parler de son origine comme Rustichelli, cette maison sous le surnom de Valori, a donné onze grands gonfaloniers, des prieurs de la liberté, des chefs du parti guelfe, des podestats, Baccio, surnommé le Grand ; Francesco, le protecteur de Savonarole, que Philippe de Commines appelle *le principal personnage de Florence*. La branche française eut longtemps les grandes charges de la maison d'Anjou, qu'elle n'abandonna pas dans ses revers, car, dès lors, le nom de Valori *osait* s'attacher au malheur. Telle fut la cause de sa migration en Provence, puis en Anjou, à la suite de Louis XII et du roi Réné, comte de Provence, oncle de Rénée de Champagne, mariée à Louis de Valori.

« Notre maison, alliée à celle d'Aragon par Césarée d'Arles, petite-nièce du roi Bozon ; à celles de Médicis et de Bourbon, par Paul Antoine Valori, marié à Constance de Médicis, nièce de Catherine, a fourni aux ordres de Malte, Saint-Louis, Saint-Michel, Saint-Lazare, des grands dignitaires ; aux fastes militaires, sept lieutenants-généraux ; à la couronne de France, les charges de grand-échanson et de garde du sceau, sous Charles VI, de grand-chambellan, sous Louis XII, etc., etc.

« Il est difficile d'omettre le nom de Valori en parlant des journées d'Agnadel et de Saint-Dizier, des faits d'armes d'Amiens, non plus que de ceux, plus récents, de Denain, Malplaquet, Douai, Le Quesnoy, Fribourg, Bouchain, etc., etc.

« Je prie M. de Lamartine de me pardonner cette exhibition de titres historiques que je me vois obligé de vous faire, Monsieur, comme chef de notre maison, non par vanité, mais pour combattre l'épithète d'*oseur*, ajoutée au de Valori, par l'auteur de l'*Histoire des Girondins* (1er volume, page 93), où il est dit aussi, en parlant de messieurs de Valori, de Moustier et de Malden : *ces trois noms obscurs de gentilshommes de province,*

ont effacé, ce jour-là, les noms de cœur. J'apprécie la justice que l'auteur rend, avec son talent si distingué, à ce triumvirat de dévouement, mais n'aurais-je pas mauvaise grâce de laisser dépouiller notre illustre cousin de ces anciens souvenirs, à la gloire desquels il a tant ajouté ?

« Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression des sentiments de haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

« Marquis de VALORI. »

IX.

Charlotte Corday.

« L'*Histoire des Girondins*, qui se publie en ce moment, n'est autre chose, sous un titre nouveau, que l'histoire même de nos discordes civiles ; et cette suite brillante de tableaux, de portraits, de situations, de journées, d'épisodes, en est certainement la peinture la plus animée et la plus saisissante. A l'intérêt si vif qui surgit des faits, au ton pathétique du récit, à la physionomie sombre ou gracieuse, touchante ou terrible des personnages, M. de Lamartine a voulu ajouter un attrait de plus ; c'est celui qui naît des révélations de leur vie intime, et de la description des lieux où ils ont vécu, où ils ont passé leur enfance, où se sont écoulés leurs loisirs : « J'aime autant, « disait Montaigne, voir Brutus chez Plutarque que chez lui-« même ; j'aime autant voir, savoir les devis qu'il tenait, en « sa tente, à quelqu'un de ses privés amis, la veille d'une ba-« taille, que les propos qu'il tint le lendemain à son armée, et « ce qu'il faisait en son cabinet et dans sa chambre, que ce « qu'il faisait sur la place et au sénat. »

« Ce genre de curiosité de notre grand philosophe est commun à tous ceux qui cherchent dans l'histoire autre chose que des faits connus et cent fois répétés. Il ne suffit pas pour tout le monde de savoir qu'à telle époque, un homme illustra son

pays, et qu'un grand évènement se passa dans telle ou telle contrée ; on demande, on veut des détails ; on est heureux de passer quelques moments, en tête-à-tête, avec un grand homme ; de se transporter avec lui, par la pensée, aux lieux qu'il fréquentait, qu'il chérissait le plus ; on en suit les détours avec un charme toujours croissant, et l'on épie avec ravissement les moindres mouvements du héros, qui ne parvient jamais à être mieux connu que lorsqu'il se croit invisible, ignoré.

« Mais, il faut le dire aussi, la première loi des peintres d'intérieurs et des historiens de la vie privée, doit être l'exactitude ; rien ne désenchante et n'attriste le lecteur comme la certitude d'avoir été trompé. Quel mécompe pour le curieux et le voyageur, qui, un livre d'histoire à la main, va pieusement chercher le tombeau d'un grand homme où il ne fut jamais, ou qui, dans un séjour tout plein de souvenirs, s'aperçoit que l'imagination de l'historien a fait tous les frais ; à cette vue, le livre échappe des mains, et va prendre sa place parmi les romans historiques, la plus fugitive de toutes les lectures.

« Un style élégant, orné, pittoresque, n'a rien qui ne puisse s'allier avec l'exactitude et la fidélité. Si vous alliez à Chambéry, et que vous ayez lu les premiers livres des *Confessions*, vous n'auriez pas de peine à retrouver les Charmettes ; le genre descriptif offre assez de ressources pour qu'il soit possible à l'écrivain d'être attachant et vrai ; il s'en faut bien que la sécheresse et la froideur soient le partage de l'historien ; n'oublions pas que, au dire des anciens, Clio présidait à l'histoire, et que Clio était la première des Muses.

« Ces réflexions se présentent tout naturellement à l'esprit, lorsqu'en lisant l'*Histoire des Girondins* on arrive au touchant épisode de Charlotte Corday ; il ne peut entrer dans mes intentions, pas plus que dans la tâche qui m'a été confiée, de chercher ici à analyser ce morceau, empreint d'une suave mélancolie, ni à l'apprécier sous son point de vue moral ou

politique ; mais, dans les pages si pleines d'intérêt que l'historien a consacrées au temps que Charlotte Corday passa dans la ville de Caen, il nous a donné une description minutieuse de la maison qu'elle y habita ; il s'est attaché à l'y suivre avec une sorte de complaisance, et à mettre l'empreinte d'un souvenir sur chaque partie du lieu de son séjour. Malheureusement, il manque une chose à cette description, c'est l'exactitude ; le portrait est sorti d'une riche palette, mais il pèche par la ressemblance. La société des antiquaires de Normandie, dont la résidence est fixée dans la ville même de Caen, ne pouvait, sans manquer à sa mission, laisser violer ainsi, sous ses yeux, la fidélité historique. Ce n'est pas lorsqu'on s'efforce de découvrir ou de reconstituer le passé, à l'aide de débris arrachés à la faulx du temps, qu'on pourrait voir avec indifférence le burin de l'histoire contemporaine défigurer et rendre méconnaissables des monuments qui sont encore debout, et qu'on a jugés dignes d'être décrits pour la postérité.

« Qui croirait, par exemple, que c'est de l'ancien monastère, désigné si longtemps sous le nom vulgaire d'Abbaye-aux-Dames, qu'il s'agit, dans ce peu de mots échappés, comme un accent funèbre, à l'illustre auteur des *Méditations* : «Le couvent « aujourd'hui en ruine, couvre de ses débris, de ses cloîtres et « de sa chapelle gothique, les flancs d'une petite colline où le « lierre relie seul, de son vert ciment, des pans de murs ? » Qui pourrait, à ces traits, reconnaître le grand et superbe Hôtel-Dieu de la ville de Caen ? Les lois de la Révolution ont bien pu ouvrir les grilles des couvents et rejeter dans le monde tous ces cénobites que le monde avait oubliés; mais leurs cloîtres, un instant déserts, se sont bientôt transformés en de vastes et utiles établissements publics. Déjà, sous l'Empire, en 1812, on avait placé à l'Abbaye le dépôt de mendicité, et la translation de l'Hôtel-Dieu s'y étant faite solennellement en 1823, de nombreux malades y reçoivent, depuis cette époque, des soins et des soulagements à leurs maux. Grâce à des administrateurs éclairés, on a fait, de cet édifice restauré et agrandi,

un des hôpitaux les plus commodes et les mieux entretenus du royaume, et le budget de la ville est là pour attester qu'on ne s'en est pas remis encore, au vert ciment du lierre, du soin de relier ses voûtes et ses murailles.

« On sait qu'après la suppression des couvents, Charlotte Corday, sortie de l'Abbaye-aux-Dames, où elle avait passé une partie de son enfance, ne quitta pas la ville de Caen. Elle alla s'établir chez une vieille parente qui l'appela auprès d'elle : la dame Lecoustellier de Bretteville-Gouville, veuve d'un trésorier de France, au bureau des finances de Caen. Cette dame, qui n'était ni pauvre, ni infirme, quoi qu'en ait dit notre historien, est décédée en 1799, à l'âge de soixante–quinze ans ; elle vivait dans l'aisance, et n'avait point d'enfants ; deux personnes étaient attachées à son service et faisaient toutes ses affaires.

« Un étranger qui serait curieux de connaître la maison où naquit Charlotte Corday, et qu'elle ne quitta que le 9 juillet 1793, jour de son départ pour Paris, n'irait certainement pas la chercher dans la rue Saint-Jean, s'il prenait pour guide *l'Histoire des Girondins*, qui la place dans une rue écartée et déserte. Que dirait ce bon M. de Bras, s'il pouvait revenir parmi nous, lui qui, parlant de cette rue, sous le nom aujourd'hui oublié qu'elle portait de son temps, s'écriait avec enthousiasme : « Cette grande et, de présent, bellissime rue Esmoisine...., une des plus belles, amples, droites et larges rues de ville qui soient en ce royaume. »

« La maison de madame Bretteville, située dans la rue Saint-Jean, presqu'en face de la rue des Carmes, porte maintenant le n° 148. Elle a deux étages, éclairés l'un et l'autre, sur la rue, par trois fenêtres. Depuis 1793, on y a fait quelques changements, mais de peu d'importance ; on y entrait par une porte basse, remplacée aujourd'hui par une petite porte-cochère ; l'allée, jadis étroite et obscure, a été élargie aux dépens de la boutique ouverte au rez-de-chaussée. Cette boutique était louée par madame de Bretteville à un menuisier nommé

Lunel, qui occupait, en outre, avec sa femme et ses deux enfants, une pièce située dans le fond et ayant une issue sur la cour. Charlotte Corday traversait assez fréquemment ce modeste atelier, et semblait prendre plaisir à échanger quelques paroles avec les bonnes gens qui y travaillaient. C'est dans l'arrière-boutique qu'elle s'arrêta, notamment, le dimanche 7 juillet 1793, après la revue des volontaires à laquelle elle avait assisté, et que, frappant de la main sur la table où jouaient les époux Lunel, elle prononça avec énergie ces paroles : « Non ! il ne sera pas dit qu'un Marat a régné sur la France. »

« Quelques jours à peine s'étaient écoulés, que, dans la même chambre où Charlotte avait failli trahir son secret, madame de Bretteville se voyait forcée de chercher un asyle. Ceux que la mort récente de Marat avait exaspérés, voulurent faire une perquisition dans la maison que Charlotte Corday avait habitée. Madame de Bretteville était fort petite ; cachée par les soins de la femme du menuisier dans les rideaux d'un lit placé à l'extrémité de l'arrière-boutique, elle échappa aux recherches qui, malgré son innocence, étaient pour elle, dans ces jours de crise, du plus grand danger. Dès ce moment, sa maison, dont quelques exaltés avaient d'abord demandé la démolition, fixa les regards et la fâcheuse attention du peuple ; elle devint un lieu de rendez-vous ; souvent, le soir, à la lueur des torches, un nombreux cortège, marchant à la suite du buste de Marat, s'arrêtait devant la maison ; la foule s'y pressait, bruyante et curieuse, jusque dans la rue des Carmes et devant l'église Saint-Jean, et faisait entendre des chansons dont le refrain belliqueux jetait l'effroi dans l'ame de cette pauvre dame de Bretteville. Sous l'impression de ce sentiment, elle enferma son argenterie, sa vaisselle et ses bijoux dans une malle que l'honnête famille du menuisier ensevelit discrètement, et garda, avec une louable fidélité, dans un trou profond qui fut pratiqué, tout exprès, au milieu de l'atelier, devenu aujourd'hui un magasin de bonneterie. Parmi les chan-

gements qu'a subis la maison, on remarque la direction plus régulière que l'élargissement de l'allée a permis de donner aux premières marches de l'escalier qui conduit aux étages supérieurs. Madame de Bretteville occupait particulièrement le premier étage; Charlotte Corday y venait tous les jours et passait là une partie de son temps. De la fenêtre la plus rapprochée du côté de Vaucelles, et qui, à cette époque, éclairait un petit cabinet pratiqué au bout d'une alcôve qu'on a supprimée, la vue plonge directement dans la rue des Carmes. Plus d'une fois, après les évènements du 31 mai si retentissants dans le Calvados, les yeux de Charlotte durent se fixer sur les mouvements qui s'opéraient, presque chaque jour, à la porte de l'hôtel de l'ancienne intendance, situé à droite et vers le milieu de cette rue, et dans lequel s'étaient réfugiés quelques uns de ces fameux Girondins proscrits par la Convention.

« La chambre de Charlotte Corday se trouvait à l'extrémité de la maison. Pour s'y rendre, il fallait qu'elle traversât la cour dans toute sa longueur. Cette cour est étroite et irrégulière; elle n'a que trois mètres dans sa plus grande largeur; elle en a moins de deux à son entrée; d'un côté, par un mur qui laisse apercevoir, tout près de là, quelques habitations de peu d'apparence, elle offre un aspect assez triste. Personne ne se souvient d'y avoir vu « ce puits à margelle de pierre verdie par la mousse, » dont parle M. de Lamartine, et près duquel « Charlotte venait, dit-il, rêver et s'asseoir au soleil; » mais du temps de Charlotte, et même avant la révolution, on y voyait, dans un enfoncement, une pompe fort simple qui s'y trouve encore. L'aspect d'une pompe, il faut en convenir, n'invite guère les cœurs sensibles à la méditation. Quant au jardin où, d'après le même historien, « Charlotte Corday aimait à lire et à folâtrer, » on le chercherait vainement, car il n'y en a jamais eu dans les dépendances de cette habitation. Madame de Bretteville n'avait pas de jardin, et sa cour n'offrait, en aucune saison, ni fleurs ni verdure. Qu'il y eût des jardins dans le quartier et même dans le voisinage, c'est ce dont on ne peut douter

puisque la rue Jean-Romain a été faite, en partie, sur l'emplacement du jardin de l'hôtel Faudoas; mais la demeure de Charlotte en était séparée par plusieurs maisons et par la cour spacieuse du Grand-Manoir.

« La chambre de Charlotte Corday est restée, à peu de chose près, telle qu'elle était autrefois; le même escalier en pierre y conduit, la même porte lui sert d'entrée; la grande cheminée a fait place à une cheminée plus moderne, mais la construction intérieure de la chambre n'a pas été changée. On n'y voit ni parquet, ni plafond, ni sculptures; c'est toujours la même simplicité. Toutefois, la fenêtre en croisillon, qui s'ouvrait sur la cour, a été remplacée; c'étaient de petits vitraux, enchâssés dans du plomb, sur lesquels, malgré leur peu d'étendue, on voyait quelquefois Charlotte poser de petits dessins et s'amuser à calquer, car elle aimait beaucoup à dessiner; et c'est au fils aîné du menuisier Lunel, Louis, alors âgé de 14 à 15 ans et existant encore aujourd'hui, qu'elle fit présent, au moment de son départ, d'un grand carton contenant ses dessins, et de son porte-crayon. Dans le désordre inévitable des déménagements, ou à la suite de quelque décès, ces objets ont été perdus.

« Un examen attentif de l'intérieur de la chambre y fait découvrir, cachée sous la tapisserie, une grande fenêtre placée vis-à-vis de la première, et qui, en 1793, devait servir à donner plus de jour; elle mérite d'être vue, car elle a conservé, grâce à la toile qui la couvre, son ancienne forme, sa traverse en croix, ses petits vitraux et ses vieux compartiments en plomb. Pour la voir, il faut sortir de la maison, traverser l'allée du Grand-Manoir, et se faire conduire par de sombres détours, dans une cour solitaire, de deux mètres carrés, où ne pénètrent jamais les rayons du soleil.

« Lorsqu'on visite cette chambre, d'amers souvenirs et de tristes pensées vous assiègent. Dépourvue des recherches du luxe, placée dans le fond d'une cour étroite et silencieuse, éloignée de tout objet extérieur sur lequel on puisse reposer

agréablement la vue, quelle distraction, quel abri contre les orages du cœur, ou contre la voix secrète des passions pourrait-on trouver dans ce modeste asyle ? Et c'est là, pourtant, que passa de longs jours une fille jeune et belle, d'un esprit cultivé, d'une imagination vive, d'une ame toute romaine; c'est là que, loin des réunions tutélaires de la famille, dans des temps agités, sans autre appui qu'une veuve sexagénaire, lorsque les temples de la religion étaient fermés à ses ministres proscrits, vestale ignorée, elle sut se conserver chaste et pure, entretenir dans son cœur le saint amour de la patrie, et se préparer à mourir, simple, modeste et calme comme elle avait vécu.

« Demiau-Crouzilhac,

« Conseiller à la Cour royale de Caen.

« Caen, le 31 juin 1847. »

« Nota. Les inexactitudes de M. de Lamartine, au sujet de la maison de Charlotte Corday, avaient été relevées après la publication donnée par la presse de l'épisode extrait de l'*Histoire des Girondins*, et avant celle du tome VI. Dans ce volume, à la description critiquée, M. de Lamartine a substitué celle ci : « Dans une rue large et populeuse qui traverse la « ville de Caen, capitale de la basse Normandie, et centre alors « de l'insurrection girondine, on voyait, au fond d'une cour, « une antique maison, aux murailles grises, délayées par la « pluie et lézardées par le temps; cette maison s'appelait le « Grand-Manoir. Une fontaine à margelle de pierre verdie par « la mousse, occupe un angle de la cour. Une porte étroite et « basse, dont les jambages canelés allaient se renouer au som« met en cintre, laissait voir les marches usées d'un escalier « en spirale qui montait à l'étage supérieur ; deux fenêtres en « croisillons, dont les vitraux octogones étaient enchâssés « dans des compartiments de plomb, éclairaient faiblement « l'escalier et les vastes chambres. Ce jour pâle imprimait,

« par cette vétusté et par cette obscurité, à cette demeure, ce « caractère de délabrement, de mystère et de mélancolie, que « l'imagination humaine aime à voir étendu comme un lin- « ceul, sur les berceaux des grandes pensées, et sur le séjour « des grandes natures. C'est là que vivait, au commencement « de 1793, une petite-fille du grand tragédien Pierre Corneille. » (Pages 190 et 191). »

« Dans ce passage, M. de Lamartine, au lieu de rectifier les erreurs de sa première version, les a remplacées par des erreurs nouvelles. Ainsi, en plaçant maintenant l'habitation de Charlotte Corday dans ce qu'on appelle le Grand-Manoir, en confondant cet antique bâtiment avec la maison de madame de Bretteville, l'auteur de l'*Histoire des Girondins* a complètement égaré ses lecteurs. La cour du Grand-Manoir a toujours été ouverte à tout venant, c'est aujourd'hui un lieu presque public, le commissaire de police y demeure, et chacun vient puiser à la fontaine et à la pièce d'eau qui sont dans le fond de la cour. Qu'est-ce que tout cela a de commun avec la maison et la cour de madame de Bretteville ?

VIII.

La journée du 10 août.

« 21 novembre 1847.

« Monsieur,

« Pour rétablir les faits plusieurs fois altérés par le poétique récit où M. de Lamartine retrace la journée du 10 août, je crois devoir vous adresser une narration bien moins brillante, sans aucun doute, mais qui a le mérite d'avoir été écrite par un témoin oculaire de ces douloureux évènements.

C'est avec des souvenirs ineffaçables, malgré le long espace de temps qui nous sépare de cette journée néfaste, et à l'aide de lettres authentiques qui datent de cette époque, que je remplirai cette tâche.

« La position de la famille royale, depuis le mois de juillet 1792, était affreuse; elle est dépeinte par trois lettres de la fin de juillet, des 1er et 6 août, que M. De Forestier, de Fribourg, jeune officier sous-lieutenant aux gardes suisses, écrivait à son père et à sa mère, qui étaient en Suisse. D'après les nobles, courageux et touchants sentiments pour la famille royale que ces *lettres* expriment, M. de Forestier ne devait pas survivre à cette affreuse *journée*, et, en effet, il y périt.

« Voici des extraits de ces lettres :

« 25 juillet 1792.

« L'Assemblée nationale vient de décréter que deux batail-
« lons du régiment des gardes suisses devront partir pour les
« frontières. M. d'Affry a écrit au ministre à ce sujet; ils
« partiront pour Rouen, Compiègne ou Condé. Ma compa-
« gnie doit en être... Quelle cruelle séparation ! Une armée
« de trente mille hommes se forme à Soissons; les fédérés qui
« la composent passeront par Paris, ce gouffre volcanique, ils
« sont adroits, marchent en silence à leur but; ils ont vu
« qu'une explosion actuelle ne servirait qu'à les écraser. Ils
« se sont tus, et ils sont parvenus à faire sortir auparavant
« de Paris toute force armée. Voilà les cinq régiments de li-
« gne, et les deux tiers du régiment des gardes suisses, que
« l'on craignait, hors d'état de nuire aux factieux. Bientôt
« nous allons voir commencer la tragédie.

« Le fils cadet de M. Castella d'Orgemont, M. de Ville, et
« M. de la Corbière, viennent d'être reçus officiers.

« Les chefs du régiment ont écrit aux cantons pour prendre
« leurs ordres, dans la position critique où nous sommes,
« afin de rester auprès du Roi dont nous sommes la garde, et

« ne pas aller aux frontières. M. de Maillardoz et M. le major
« sont allés hier au comité diplomatique. M. Ramond, qui est
« chargé du rapport, a répondu qu'il était trop tard. Ma tête
« travaille. Je compte prendre les conseils de M. de Durler,
« qui doit commander le bataillon qui reste auprès du Roi. Je
« donnerais beaucoup pour pouvoir en être; car je suis cer-
« tain que la partie de notre monde qui restera auprès du Roi
« sera la plus exposée. Je vais tâcher de m'arranger pour res-
« ter au bataillon de Paris, et de changer avec Charles d'Affry,
« qui désire aller aux frontières.

« Je passe ma vie au château. Mardi, la Reine fut insultée
« par des fédérés, au petit jardin de M. le Dauphin, dans les
« Tuileries. Quatre officiers ont percé la foule qui l'entourait,
« l'ont placée au milieu d'eux avec le Dauphin ; deux grena-
« diers ouvraient le passage. Arrivés dans les appartements,
« Sa Majesté nous a remerciés de la manière la plus touchante
« et la plus expressive, ainsi que Madame Royale. Cette pau-
« vre famille ! comme on l'isole !...

« Je félicite ma mère de la tranquillité dont elle jouit en
« Suisse, car les évènements se préparent de la manière la
« plus noire.

« On répandait hier le bruit de la mort de M. de Lafayette,
« tué en duel par Dumouriez. »

« 1er août 1792.

« Les Marseillais arrivèrent vers la fin de juillet, et commen-
« cèrent des assassinats. Le 30 juillet, le bataillon des Filles-
« Saint-Thomas donna un banquet aux Champs-Élysées, pour
« faire diversion à celui qui avait été donné par Santerre aux
« Marseillais et aux Jacobins. On était convenu de ne pas porter
« de santés, pour éviter les scènes. Le but de ce repas était de
« donner un esprit de corps à la garde nationale, garantir les
« propriétés partout où elles seraient attaquées par les bri-
« gands d'Avignon récemment arrivés. Les Filles-Saint-Tho-
« mas étaient environ cent cinquante. On vint dire aux Mar-
« seillais qu'il y avait des aristocrates de la garde nationale,

« aux Champs-Élysées, gagnés par le Roi, et qu'on y portait « la santé du Roi et de la Reine, ce qui était faux. Trois cents « Marseillais vinrent aux Champs-Élysées, criant vive la na- « tion ! vive Pétion ! La garde nationale répondit : Vive la na- « tion ! Vive le Roi ! Ce fut le signal de la guerre civile.

« Les Marseillais, commandés par Santerre, Chabot et Mer- « lin, chargèrent la garde nationale qui, au lieu de se réu- « nir et de se défendre, se dispersa, abandonnant ceux qui se « trouvaient entourés par les brigands et en sont devenus les « victimes. Un lieutenant de grenadiers, nommé Duhamel, fut « massacré ; Peret, commandant du bataillon des Petits-Pères, « le seul qui, avec quatre autres, se soit défendu, a été griè- « vement blessé ; un autre a reçu un coup de pistolet dans les « reins.

« Le premier bataillon et la première compagnie de grena- « diers suisses, de service au château, sont restés sous les « armes depuis cinq heures jusqu'à minuit et demi. Quatre- « vingts grenadiers à l'escalier du Roi, et à la porte de son ap- « partement, commandés par le général Lathanne ; pareil « nombre à l'escalier de la Reine, commandés par le général « Salis ; quarante à la petite cour Royale ; quarante à la cour « de la Reine, commandés par moi.

« Tous les postes étaient avec les armes chargées. Bientôt « on a amené dans la cour un garde national blessé. Le Roi « est descendu, et lui a demandé ce qu'il pouvait désirer : — « La conservation de vos jours. » — Nous avons aussi deux « soldats de blessés, la garde nationale les a sauvés. Le régi- « ment s'est montré d'une manière distinguée. »

« 6 août 1792.

« (À madame N.) Votre grand désir ne s'accomplira pas, et « je reste à Paris ; j'ai acheté le calme dont je jouis par trois « jours d'inquiétude.

« N. N. ne se souciait pas de partir plus que moi, et, en « outre, c'était son année de semestre. Toutes ses objections

« ont été inutiles, et il faut qu'il parte ce soir, à onze heures, « pour Évreux. Je trouve extraordinaire, permettez-moi de « vous le dire, que vous me donniez le conseil d'être de ceux « qui vont en détachement. Je ne m'y serais pas attendu. « Malgré tout l'ascendant que vous avez sur moi, il ne m'ar- « rivera jamais de suivre vos avis en pareille occasion. Je ne « sais ce que c'est que de marchander mon honneur avec ma « vie ; comme, selon ma manière de voir, on ne peut avoir « l'un sans l'autre, j'exposerai toujours la dernière pour pa- « rer une chiquenaude à mon premier. En un mot, l'honneur « est mon seul souffle. Il y a plus de danger de rester à Paris, « donc je dois y rester. Ce n'est pas à Évreux ou en Champa- « gne que je puis espérer d'être utile au Roi que j'ai juré de « servir si l'occasion s'en présente.

« La Reine a eu la bonté de dire à madame de Soucy qu'elle « voyait avec plaisir que je restasse au château. D'après tout « ce que nous avons vu la semaine dernière, d'après la crainte » et la frayeur qu'on a de nous, nous nous attendons au li- « cenciement du régiment. La motion fut faite, avant-hier, de « faire cesser le service des gardes suisses auprès de la per- « sonne du Roi. Une pétition a été mise à l'ordre du jour. De- « puis que les Marseillais sont arrivés, nous ne passons pas « un jour sans alerte.

« Depuis quelques jours, nous nous apercevons que c'est « principalement contre nous qu'on excite le peuple. Hier « nous avions un groupe de plus de trois cents *marauds* sous « nos fenêtres, qui nous disaient mille horreurs. C'est tout ce « que nous pouvions faire, que de retenir la fureur de nos sol- « dats.

« Hier, dimanche, devant être un grand jour, on avait fait « venir les bataillons de Courbevoie ; on les a fait repartir le « soir pour leur caserne. Ils avaient amené l'aumônier avec « eux. Quand le peuple a vu cet homme à la tête de la colonne « suisse, les *sans-culottes* ont tout de suite répandu le bruit « que c'était le Roi qui s'enfuyait, déguisé en capucin, et que

« c'étaient les Suisses qui protégeaient sa fuite. Cette nouvelle « s'est sur-le-champ répandue dans les faubourgs. On a voulu « sonner le tocsin, on les en a empêchés; mais il a fallu per« mettre qu'ils envoyassent une députation, pour savoir si le « Roi était réellement au château. Le capitaine comte d'Erlach « a demandé au Roi, à son coucher, s'il trouvait bon que l'of« ficier municipal que l'on envoyait visiter les postes en ren« dît compte, et s'il fallait répondre aux questions qu'il pou« vait faire. Le Roi a répondu qu'il fallait refuser hônnête« ment.

« Les municipaux sont venus à quatre heures du matin, « pour visiter les postes et faire le dénombrement de la « garde. Le comte d'Erlach a d'abord refusé. Ils ont déclaré « que cette vérification était nécessaire, et que, sans elle, ils « ne répondaient pas de pouvoir retenir le peuple acharné. « Le comte d'Erlach a fait mettre cette déclaration dans le « procès-verbal, et leur a fait la vérification de la garde. « Voilà où nous en sommes, voilà le bulletin du jour.

« Pauvres princes! comme ils sont malheureux, comme « leur position est cruelle! Pauvre roi! nous ne vous serons « donc pas utiles!... J'ai l'ame navrée... »

« Les lettres dont je viens de citer des extraits, donnent une idée exacte de la situation de la famille royale, au moment du 10 août.

« On s'attendait, de jour en jour, à être attaqué. Le 9 août, les chefs du régiment furent avertis, par les espions, que le château serait attaqué le lendemain à cinq heures du matin.

« Les neuf cents Suisses environ qui étaient de service au château, étaient commandés par M. le baron de Backman, major; M. le marquis de Maillardoz, le plus ancien capitaine; M. le comte d'Affry, colonel, n'y était pas. Agé de quatre-vingts ans, malade depuis longtemps, rue des Saints-Pères, il fut arrêté chez lui, le soir du 10 août, et conduit à la Conciergerie; M. le baron de Besenval, lieutenant-colonel, était en Suisse.

« Il y avait en outre, de service au château, un régiment de ligne arrivé depuis peu ; deux compagnies de gardes nationaux, l'une des Petits-Pères, l'autre des Filles-Saint-Thomas, et deux cents gentilshommes environ, venus armés volontairement pour défendre le Roi, mais sans uniformes.

« Sur l'heure de minuit, on entendit battre la générale du côté du faubourg Saint-Antoine, et les rapports se succédaient, annonçant qu'un rassemblement immense, conduit par des chefs, marchait contre le château avec du canon.

« L'on sonnait de ce côté le tocsin ; les quais se remplissaient de peuple.

« A cinq heures du matin, le Roi, qui avait plusieurs fois entretenu Rœderer, agent secret des chefs du parti, et qui, dans la nuit, avait conféré avec les chefs du régiment blanc, et cherché à entraîner les gardes nationaux, le Roi, dis-je, accompagné de Rœderer, dont le but secret était de l'entraîner à l'Assemblée pour faire proclamer sa déchéance, descendit avec sa famille pour passer la revue des troupes qui étaient dans les cours. Rœderer le suivait, marchait à ses côtés, et, malgré les regards pleins de courage et de fierté de la Reine, lui représentait le danger qu'il courait avec sa famille, s'il ne se réfugiait pas sans retard à l'Assemblée. La crainte du danger que courait sa famille qui l'entourait (car il avait prouvé le 20 juin qu'il n'avait pas d'autre crainte), peut-être l'attitude et les propos des soldats de ce régiment blanc, lorsqu'il passa devant leur front, décidèrent le Roi à se rendre à la Législative. La Reine était consternée. Mille sentiments de fierté et de courage, le désespoir d'abandonner ses fidèles serviteurs pour se rendre à ses ennemis, agitaient sa grande ame. Elle ne marchait pas, elle se traînait, soutenue par sa sœur Élisabeth. Elle eût mille fois mieux aimé périr en combattant.

« M. le baron de Bachman et M. le marquis de Maillardoz durent accompagner le Roi, avec d'autres serviteurs.

« Pendant que le Roi partait, le régiment blanc fit défection et sortit du château ; du côté du pont Royal, il ne resta pour

sa défense que neuf cents Suisses, deux cent cinquante gardes nationaux remplis de fidélité et de courage, et environ deux cents gentilshommes en habits bourgeois et armés, qui étaient venus volontairement offrir au Roi leur vie.

« En l'absence des chefs du régiment, ce fut M. de Durler, le plus ancien capitaine, qui prit le commandement.

« Le Carrousel se remplissait en silence; M. de Durler fit aussitôt rentrer les sentinelles, fermer les grandes portes qui séparaient les cours du Carrousel, il ne laissa personne dans les cours, fit monter les compagnies dans le château. Depuis le vestibule, en montant l'escalier, il y avait deux grenadiers sur chaque marche, jusqu'au premier palier. Sur ce palier, il y avait des gardes nationaux avec un capitaine. Le même ordre existait jusque dans les appartements. Le vestibule était séparé de l'escalier par une barre ; au coin de cette barre, du côté du jardin, était placé M. de Zimmerman, premier lieutenant, et, du côté de la cour, M. de Durler.

« Cependant les masses populaires remplissaient le Carrousel dans le plus grand silence, avec six pièces de canon qui furent placées en face du château.

« Le Carrousel rempli, on commença, vers les sept heures, à frapper et à ébranler les grandes portes, pour entrer dans la cour en face du vestibule. A force de les ébranler, elles s'ouvrirent. Les factieux, surpris de ne voir personne dans la cour, craignirent une embuscade. Ils ne se précipitèrent pas, mais s'avancèrent lentement à droite, le long du mur, jusqu'au pied du château, et, de là, ils arrivèrent au vestibule qu'ils remplirent jusqu'à la barre qui les séparait des Suisses et des gardes nationaux postés sur les marches de l'escalier. La cour fut aussitôt remplie, et cela dans le plus grand silence.

« Le silence était général, lorsqu'on entendit dans la cour crier : « Place ! place ! » La foule s'ouvrit pour laisser passer un homme vêtu de noir, précédé d'un autre qui portait une pique, criant : « Où est le commandant des Suisses ? » Arrivés sous le vestibule, M. de Durler, qui était posté près de la

barrière, du côté de la cour, lui dit : « C'est moi. » Alors Santerre, car c'était lui, le prenant par le bras, et levant un sabre qu'il avait à la main, lui dit : « Rends-toi à la nation, elle te « comblera de biens, de faveurs ; sinon, vous allez être exter- « minés. » M. de Durler lui dit : « De quelle part venez-vous ? — Rends-toi, te dis-je, » et il agitait son sabre. M. de Durler voyant ce sabre levé sur sa tête, dit en allemand au grenadier qui était derrière lui : « S'il me donne un coup de sabre, « donne-lui un coup de fusil. » A ces mots allemands qu'il ne comprenait pas, Santerre baissa son sabre, et l'homme de sa suite voulut donner un coup de pique à M. de Durler ; celui-ci para le coup en dégageant son bras tenu par Santerre. Au même instant, un homme qui était dans la foule, vêtu d'une veste et d'un bonnet rouge, passa à genoux sous la barrière de bois, un poignard à la main, pour en frapper M. de Durler par derrière. L'officier des gardes nationaux qui était sur le premier palier de l'escalier, le voyant, s'élança, et lui fendit la tête d'un coup de sabre.

« Au même instant un coup de feu partit dans la foule. Les Suisses et les gardes nationaux postés sur l'escalier ripostèrent. Le vestibule fut évacué en un instant. Le canon fut tiré sur le château, et les Suisses et gardes nationaux tirèrent des fenêtres sur les masses de la cour du Carrousel.

« Ainsi commença le combat.

« On a beaucoup demandé et cherché à savoir qui en avait pris l'initiative. Cette question, assez oiseuse du reste, n'est pas difficile à résoudre : Les Suisses se tenaient sur la défensive ; ils n'attaquaient pas, et on venait les attaquer. Tel fut donc le commencement de cette affaire.

« Alors l'action devint générale ; les Marseillais tirant le canon du Carrousel sur le château, et les Suisses ripostant de toutes les fenêtres.

« Le vestibule évacué, M. de Durler fit descendre trois compagnies en disant : « Faisons évacuer les cours et rendons-nous maîtres des canons puisque nous n'en avons pas. »

Cela fut fait en un instant : deux pièces furent prises par les gardes nationaux.

« Mais on n'avait pas de munitions, il ne se trouva qu'un canon chargé. M. de Durler le fit traîner devant la porte du vestibule, avec ordre à un soldat, en cas de retraite, de faire feu sur la lumière.

« La grande cour évacuée, le Carrousel était encombré d'une multitude immense qui ne pouvait faire aucun mouvement. M. de Durler résolut de faire fuir le peuple du Carrousel dans les rues adjacentes ; et, se mettant à la tête des compagnies, il sortit de la grande cour la baïonnette en avant dans le Carrousel. Tout cherchait à fuir. La garde nationale se rassemblait dans tous les environs pour venir au secours du château, lorsque M. d'Hervilly accourut sans chapeau, agitant un papier qu'il était chargé de remettre au commandant des Suisses. C'était l'ordre du Roi, aux Suisses, de cesser le feu et de se retirer de suite à la caserne de Courbevoie, ordre que Louis XVI venait de signer dans le sein de l'Assemblée.

« Officiers et soldats crurent d'abord qu'on les appelait à venir au secours du Roi à l'Assemblée ; et, malgré le désordre de ce combat si étendu dans les trois cours, cet ordre fut exécuté avec joie et rapidité. Hélas ! cet ordre était de se retirer aussitôt aux casernes et de cesser le feu.

« M. de Durler opéra sa retraite par le jardin ; retraite qui fut suivie d'un massacre général, parce qu'il ne put rallier ses soldats qui combattaient de tous côtés.

« M. Saint-Venant de F., jeune sous-lieutenant de vingt et un ans, qui était posté avec quarante hommes à la porte de la Reine, ne put être averti de l'ordre de retraite. Il fut plus d'un quart d'heure à faire forcer cette petite porte grillée qui, du château, donne sur le jardin du côté du Pont-Royal. Il fut rejoint par cinquante ou soixante soldats éparpillés, et par autant de gentilshommes venus à la défense du Roi, en habits bourgeois.

« Exposés aussitôt à une fusillade qui partait des deux terrasses, criblés de coups de fusil, il n'y eut qu'un cri: « Courons à l'Assemblée, et délivrons le Roi ! » M. de F. ne connaissait aucun de ces braves gentilshommes qui se dévouaient à une mort presque certaine pour la défense de leur Roi. Parmi eux étaient MM. de Vioménil, depuis maréchal de France, de Virieu et de Lamartine, oncle de l'auteur des *Girondins*.

« Nous courûmes de toutes nos forces, et M. de Waldner, officier suisse, fut tué au bord du bassin près la terrasse et le pavillon Marsan. A la sortie des grands arbres, vis-à-vis le passage des Feuillants, aujourd'hui rue Castiglione, la fatalité voulut qu'un bataillon se trouvât avoir été posté à ce passage peu d'instants avant. A quoi tient la destinée des empires ! ... Il fit feu sur nous, nous tua du monde, et nous rejeta dans les arbres. M. de F. rallia ses soldats au Pont-Tournant pour faire retraite par la place Louis XV. Il trouva un bataillon autour de la statue, qui fit feu sur lui; il l'attaqua à la baïonnette, et tous périrent glorieusement, à peu près comme le raconte M. de Lamartine, qui a passé sous silence bien d'autres traits aussi glorieux.

« M. le comte Romain de Diesbach, de Fribourg, âgé de vingt ans, enseigne, se retirait avec son drapeau par la place Vendôme : on l'entoure, on veut lui arracher son drapeau, il le défend, et, ne voulant pas le rendre, il s'en enveloppe, et, percé de mille coups, il tombe et meurt entouré de ce glorieux linceul.

« Quant à nous, le hasard nous rejeta le long de la terrasse de l'Orangerie avec M. de Vioménil, M. le comte de Montarby, M. de Virieu, M. de Lamartine, que j'ai cités d'après l'auteur qui a l'honneur d'être le neveu de cet homme de dévouement. Des personnes généreuses nous donnèrent des habits et nous recueillirent.

« Si l'oncle de M. de Lamartine vivait encore, quelle serait sa douleur, de voir son neveu dénaturer l'histoire, glorifier des

factieux, célébrer des assassins qui firent succéder le massacre au combat, et, au lieu de payer un juste tribut d'hommage à ces gardes nationaux, à ces gentilshommes qui défendaient à la fois les lois de leur pays et leur Roi, et au nombre desquels était son oncle, à ces étrangers qui mouraient martyrs de l'honneur militaire, admirer cette assemblée qui n'eut ni le courage de se déclarer pour les factieux avant le combat, ni la fermeté de les désavouer après la victoire, et dont toute l'action consista à désarmer les défenseurs du Roi et de la constitution, et à livrer Louis XVI à ses ennemis !

« *Un officier suisse*, présent aux Tuileries le 10 août. »

IX.

M. de Pastoret au 10 Août.

« Lorsqu'arriva le 10 août, ce jour de funèbre mémoire, où les chefs de la révolution vinrent aiguiser, sur les marbres des Tuileries, le fer qui devait servir aux massacres de septembre, comme ils étaient venus le 20 juin arracher, pour ainsi dire, aux lambris du palais, les planches dont ils devaient composer l'échafaud royal, l'effroi se répandit promptement, non-seulement parmi les serviteurs de la monarchie qui allait périr, mais encore parmi les assaillants, si profondément étonnés de leur victoire, qu'ils n'osaient ni en croire la réalité, ni en espérer les conséquences.

« Cette pédante audacieuse dont la Révolution s'est fait une héroïne, madame Roland, se livrait aux transports d'une témérité qu'elle prenait pour du courage. Les girondins, qui furent toujours effrayés de tout, excepté du crime, voyaient naître, du sein de la victoire même, la crise nouvelle qui devait les entraîner.

« L'Assemblée législative se taisait, et la fusillade qui poursuivait de son plomb implacable les soldats suisses déjà sans

défense, avait couvert de sang le passage des Feuillants, les Tuileries et la place Louis XV.

« A la place Louis XV, M. de Pastoret voyait, de ses fenêtres, le massacre lentement continué avec tant d'ordre et de sang-froid, il entendait les cris, il pouvait distinguer les victimes tombant l'une après l'autre sans pouvoir combattre. A ce moment, on vint lui dire que le Roi, cédant à des conseils que le lendemain Rœderer eut le courage de déclarer qu'il avait donnés avec une intention perfide, allait chercher un asyle dans le sein de l'Assemblée législative.

« Depuis le 20 juin, M. de Pastoret avait cessé de paraître à l'Assemblée ; ministre choisi par le Roi au commencement de cette année même, mais ministre courageux qui n'avait alors voulu du pouvoir que sous la condition de l'employer à sauver le monarque et la monarchie, et qui l'avait refusé quand la monarchie et le monarque avaient également refusé d'être défendus, M. de Pastoret sentit qne le Roi, en entrant à l'Assemblée, lui avait une autre fois indiqué sa place. Il descendit donc de son appartement pour se rendre à la salle des séances ; mais de la place Louis XV aux Tuileries, le chemin semblait presque impraticable. Les Marseillais, postés sur le milieu de la place, sur les terrasses et sous les allées des Tuileries, entretenaient un feu de mitraille continuel sur les colonnades et sur la terrasse des Feuillants, qu'il fallait traverser. Parents, amis, domestiques, tous s'efforcèrent, mais en vain, de dissuader M. de Pastoret de sa résolution; il sortit du même pas calme et mesuré qu'il avait pour se rendre à l'Académie, ou pour entrer à l'Hôtel-de-Ville. Mais au moment où il sortait, sa femme, jeune, charmante, à peine mère, se jeta vivement près de lui, prit son bras, et marcha à ses côtés jusques à l'Assemblée ; là ils se séparèrent. Des amis qu'avait enhardis ce jeune courage la ramenèrent chez elle, et M. de Pastoret entra dans la salle des séances. Du premier coup d'œil, il y vit le côté droit désert, l'assemblée refluant presque toute entière vers la gauche, et, au-dessous de la tribune du logographe, où

l'on avait confiné le Roi avec sa famille, les bancs vides et abandonnés. C'est parce qu'ils étaient abandonnés, que M. de Pastoret devait y reprendre sa place, et ce fut là qu'il se dirigea. Il monta d'un pas grave, salua profondément le Roi et la Reine, et vint se placer au-dessous d'eux, comme s'il eût été en leur présence dans le grand cabinet de Versailles. Ce n'était pas une chose nouvelle que de voir un homme de son nom mettre ce froid courage au service de la royauté, et le XIV[e] siècle avait montré à deux reprises ses pères témoignant, au milieu des guerres civiles, la fidèle intrépidité dont il avait reçu d'eux le direct héritage. La Reine, faisant une triste allusion au ministère proposé à M. de Pastoret, aux conditions qu'il y avait mises, et qui lui avaient été déniées, ne put s'empêcher de s'écrier en le voyant : « Hélas! vous aviez raison il y a neuf mois, et combien nous eussions dû suivre « vos avis ! » Le Roi prenant à son tour part à la conversation, voulut savoir ce que M. de Pastoret pensait de la crise terrible où l'on venait de s'engager, des desseins des révolutionnaires, et de l'issue probable de ce conflit, qui n'avait pas même été une lutte, et n'était plus même une défaite.

« M. de Pastoret répondit avec tout ce que sa sincérité pouvait emprunter au respect d'adoucissements et de formes ménagées. Le Roi devinait bien la vérité, mais la Reine voulait l'entendre exprimer en termes précis. « Que veulent ces gens-« ci, que nous préparent-ils, que devons-nous attendre? ré-« pétait-elle avec son anxiété de reine, de femme et de mère. « — Tout, madame, répondit M. de Pastoret en s'inclinant. « — Mais enfin aujourd'hui ?—Aujourd'hui, madame, la capti-« vité, une captivité insolente et grossière. — Ah! si nous ne « sommes pas séparés ! s'écria la Reine; puis reprenant : Mais « après la captivité... après la captivité, entendez-moi donc, « où irons-nous? — M. de Pastoret se taisait. — Répondez « donc à la Reine, dit le Roi, où irons-nous? — Plus haut que « le trône, sire. — Et qu'y a-t-il de plus haut que le trône? « dit la Reine. — L'échafaud, madame, et le ciel.... » Elle

se rejeta vers ses enfants et prit la main de son mari ; le Roi tendit son autre main vers M. de Pastoret : « A revoir, dit-il, « et que Dieu protège la France, ma famille, et ceux qui nous « aiment. »

« Deux mois après, le Roi était mis en jugement. M. de Pastoret écrivit à la Convention, pour défendre dans la prison celui qu'il avait voulu défendre sur le trône.

« Un conventionnel qui ne vota point la mort du Roi, et qui se regardait comme obligé envers M. de Pastoret, par des sentiments de reconnaissance, était alors à la tête d'un des comités de l'assemblée ; il reçut la lettre et la retint. Cette fois, assurément, l'amitié fut mal inspirée, car le courage n'aurait rien ôté à la prudence. On parla de la lettre, toutefois, et M. de Pastoret fut obligé de quitter la France ; ce ne fut pas la seule de ses proscriptions, on sait qu'il en mérita d'autres. »

« Un Contemporain. »

X.

Journées de Septembre.

« Monsieur,

« Qu'un auteur obscur écrive l'histoire, et y donne place à des faits inexacts, peu de personnes se mettront en peine de réclamer, parce que l'ouvrage, peu lu, aura peu ou point d'autorité ; mais un écrivain comme M. de Lamartine ne saurait s'abriter sous une telle sauvegarde.

« Je n'ai encore lu, Monsieur, de votre *Histoire des Girondins*, que les fragments que plusieurs journaux en ont donnés ; c'est une étude que je me réserve quand ma santé et mes loisirs me le permettront ; mais, en lisant le numéro du 27 mai du journal *le Siècle*, je trouve une lettre de vous en réponse au fils du général Santerre, où on lit cette phrase : « *Quant*

« *aux journées de septembre, j'ai dit que Santerre était à Ver-*
« *sailles.* »

« Permettez, Monsieur, que j'oppose à cette assertion celle d'un témoin oculaire d'une grande autorité.

« Madame de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, raconte que, le 2 ou le 3 septembre 1792 (je cite de mémoire), épouvantée des massacres des prisons, elle résolut de quitter Paris sur-le-champ. Son départ serait-il clandestin ou authentique? Elle hésitait. Enfin, comme femme de l'ambassadeur de Suède, elle prit le parti de renoncer à tout mystère, fit atteler six chevaux à sa voiture, et sortit ainsi de son hôtel. Le peuple arrêta la voiture, et la conduisit d'abord à la section, puis à l'Hôtel-de-Ville. Là se trouvait Santerre. Pendant que madame de Staël montait aux bureaux de la mairie, Santerre s'installa sur le siége du cocher, pour, disait-il, préserver la voiture de toute insulte.

« Je crois inutile de joindre ici les réflexions de madame de Staël sur le prétexte qu'elle attribue à cet officieux service; il me suffit de constater, d'après cette autorité, que le général Santerre était à Paris pendant les journées de septembre.

« Agréez, etc.

« Alph. DE MONTENOY.

« Vichy, le 29 mai 1847. »

XI.

Les Massacres de Reims.

« Monsieur,

« J'ai vu les massacres qui ont eu lieu à Reims les 3, 4 et 6 septembre 1792, dont vous parlez dans votre trop intéressante *Histoire des Girondins*, tome III, pages 390, 391 et 392. Ils étaient assez terribles pour que je les aie retenus.

« Faisant une étude spéciale de l'histoire de mon pays, et voulant connaître ces tristes journées dans tous leurs détails, j'ai recherché au cartulaire de notre ville tout ce qui pouvait y avoir quelque rapport. J'ai, de plus, entre les mains, le jugement du tribunal criminel du département de la Marne, rendu contre les Septembriseurs, le 26 thermidor an III de la république, imprimé à Châlons la même année.

« Je crois donc pouvoir parler de ces malheureux faits avec exactitude, et je vous l'avoue, Monsieur, je n'en parlerai pas comme vous ; mais j'espère que l'illustre auteur des *Méditations* et des *Harmonies*, ami de la verité, voudra bien accueillir les observations d'un témoin oculaire qui tient essentiellement à l'honneur de son pays.

« A Reims, dites-vous, Monsieur, un autre bataillon, recruté « dans les sentines de Paris, passait pour se rendre aux fron« tières sous le commandement du général Duhoux. »

« Ce n'était pas un bataillon recruté dans les sentines de Paris, mais un bataillon de fédérés appelés à Paris pour le 10 août, et composé de Marseillais, de Provençaux, de Corses, etc., etc., venant du camp de Soissons; ils arrivèrent pendant la nuit du 1er au 2 septembre, et, pour que ces fédérés n'éprouvassent aucun embarras, la commune, ou comme on dit aujourd'hui, la mairie, avait ordonné aux habitants chez qui ils devaient loger d'illuminer la façade de leurs maisons, et d'aller chercher les vivres qui leur étaient destinés.

« Un agitateur, nommé Armouville, se présente devant ce « bataillon au moment où le général passait la revue; en vain « le commandant veut retenir ses soldats, Armouville les ha« rangue, en débauche une cinquantaine, les entraîne à la so« ciété populaire, leur distribue des armes, marque les mai« sons, désigne les victimes, et les encourage à frapper. »

« Armouville, dont nous sommes loin de faire l'apologie, ne prit aux massacres aucune part ostensible. Il n'a point harangué les soldats ni ne les a entraînés à la société populaire; il n'a ni distribué des armes, ni marqué les maisons, ni désigné

les victimes, etc. ; et son nom n'est pas même prononcé dans le jugement des Septembriseurs. Le général Duhoux ne passait pas la revue, puisqu'il n'était pas encore à Reims, et qu'il n'y arriva que le 4 du courant.

« Deux administrateurs sont massacrés sur les marches de « l'Hôtel-de-Ville. On joue aux boules avec leurs têtes. »

« Les sieurs Guérin et Carton furent, il est vrai, massacrés sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. M. Guérin était directeur de la poste aux lettres; était-il administrateur? Carton était un de ses facteurs, donc il n'était pas administrateur. Leurs têtes furent promenées dans différents endroits de la ville, mais ne servirent pas à jouer aux boules.

« On jette dans un bûcher allumé sur le parvis de la cathé- « drale tous les prêtres trouvés dans la ville. Pendant deux « jours les assassins attisent ce bûcher et y jettent pour l'ali- « menter de nouvelles victimes. »

« Presque autant d'erreurs que de mots. Le bûcher dont vous parlez, Monsieur, n'a pas été allumé sur le parvis de la cathédrale, mais sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Deux prêtres seulement, c'était beaucoup trop, les abbés Romain et Alexandre, furent jetés dans ce bûcher entre 7 et 8 heures du soir, mais à 10 heures le bûcher était éteint : il ne fut donc pas attisé pendant deux jours. Tous ces prêtres trouvés dans la ville et qui alimentèrent le bûcher pendant deux jours, ne sont réellement qu'une fiction. Grand nombre de prêtres étaient cachés dans Reims, il est vrai, puisque du 6 au 15 septembre, quatre-vingt-deux obtinrent de la municipalité des passeports pour l'étranger. La loi du 26 août leur en donnait la faculté. Ces prêtres se tinrent cachés pendant les massacres; et, si tous ne purent échapper à la mort, comme je vous le dirai, deux seulement furent la proie des flammes.

« Ils forcent le neveu d'un de ces prêtres d'apporter de sa « propre main le bois pour consumer son oncle. »

« Ni l'abbé Romain, ni l'abbé Alexandre, n'avaient de neveux sur la place de ville. On n'a donc pas pu les forcer

d'apporter eux-mêmes le bois pour consumer le corps de leur oncle. On contraignit les habitants de fournir le bois qui devait alimenter le feu.

« Ils coupent les jambes et les bras à M. de Montrosier. On « le porte, ainsi mutilé, pour expirer à la porte de sa maison, « sous les yeux de sa femme. »

« M. de Montrosier fut massacré sur la place de ville. Sa tête, séparée de son corps et mise au bout d'une pique, a été promenée par la ville. Ses assassins voulaient la montrer à sa femme; mais le garde national qui était de faction à la porte de la maison de M. Andrieux, beau-père de M. de Montrosier, tira la porte et sauva aux personnes de la maison cet affreux spectacle.

« Ces scélérats jouent avec l'agonie, avec la conscience, « avec le remords de ceux qu'ils immolent. Un des prêtres, en- « touré par les flammes, vaincu par la douleur, demande à « prêter le serment à la nation. On le retire du feu; le procu- « reur de la commune, Couplet, complice de ces jeux, arrive, « il reçoit le serment, etc. »

« Un des prêtres, l'abbé Alexandre, frappé de plusieurs coups de sabre, jeté dans le bûcher, poussé et repoussé jusqu'à trois fois à coups de piques et de baïonnettes, mourut dans les flammes. Il demanda, dites-vous, à prêter le serment à la nation? Le procès-verbal de ces déplorables journées, signé des membres de la municipalité, ne parle pas de ce prétendu serment. Il n'en est fait mention que dans une note de la *Correspondance générale de l'Europe*, où se trouve rapporté le procès-verbal. Or, le rédacteur de ce journal est Couplet dit Beaucours, alors procureur de la commune de Reims. Je le demande, le témoignage de l'autorité municipale, composée de plus de quarante personnes, n'est-il pas préférable à celui de ce malheureux folliculaire, prêtre défroqué et marié, transfuge liégeois, et reconnu dans le procès des Septembriseurs pour avoir été l'un des principaux organisateurs des massacres de Reims?

« La terreur fut si servile à Reims, et le nom d'Armouville « intimida tellement la conscience publique, que la ville « nomma, quelques jours après, ce proscripteur pour son re- « présentant à la Convention. »

« Non, Monsieur, ce n'est pas la ville de Reims, composée alors de trente-deux mille habitants, qui nomma Armouville pour son représentant à la Convention. Les Rémois, maîtres des élections, n'auraient jamais, même sous l'empire de la terreur, choisi un tel homme. Ce ne furent pas non plus tous les électeurs du département, au nombre desquels on ne comptait que cinquante-six Rémois, qui firent ce détestable choix. Vous le verrez plus bas, Monsieur, les bons électeurs, saisis d'effroi en voyant la tête de l'infortuné Guérin, sanglant trophée qu'on était venu apporter dans l'assemblée, et entendant les cris impérieux des assassins : *Donnez-nous Armouville pour député, et le sang cessera de couler*, prirent la fuite. Que pouvait-on attendre de ceux qui restèrent ?

« Je voudrais bien, Monsieur, finir ici cette lettre, qui sans doute vous paraîtra trop longue ; mais il m'a semblé qu'elle serait incomplète si je n'y joignais le récit succinct des massacres tels qu'ils ont eu lieu dans notre ville.

« Reims était, au 1er septembre 1792, dans le trouble et dans la confusion. Plus de quinze mille hommes se trouvaient dans ses murs, et les Prussiens étaient aux portes de la ville. La populace, poussée par des agitateurs, faisait entendre des cris de mort contre les citoyens honnêtes. Un bataillon de fédérés, ces mêmes Marseillais appelés à Paris par Pétion, et venus, comme ils le disaient, pour tuer le Roi au 10 août, arrivait du camp de Soissons la nuit du 1er au 2. Déjà se trouvaient dans la ville des émissaires de Danton, ce farouche tribun qui voulait faire coïncider les massacres de Reims et d'autres cités avec ceux de la capitale. Ils venaient s'entendre avec leurs affidés, et désigner les victimes. Le lendemain de leur départ, les massacres commencèrent.

« La nuit du 2 au 3, Bezançon Guillaume, un des officiers

municipaux, amena au conseil de la commune Carton, facteur de la poste aux lettres, ce jeune homme qui, le 14 septembre 1791, avait été poursuivi par le peuple. On voulait le pendre, parce qu'il avait osé verser le blâme sur ceux qui arrachaient les armoiries d'une des places de la ville. Bezançon, qui l'avait arrêté sous le prétexte qu'il avait négligé de remettre quelques journaux à leur adresse, place aussitôt des sentinelles à la porte de M. Guérin, directeur de la poste aux lettres, et à celle de son voisin, M. Canelle de Villarzy, accusant le directeur d'avoir soustrait des lettres et des paquets. Le bruit de l'arrestation de Carton et des mesures qu'on venait de prendre, se répand dans la ville sur les sept heures du matin. Le peuple se porte en foule sur la place de la maison commune, et s'amasse devant la demeure de M. Guérin. Il devient furieux à la vue de flammèches qu'on lui dit sortir d'une des cheminées de la maison du directeur. Le peuple s'imagine que les papiers qu'on brûle contiennent des renseignements essentiels que le directeur avait intérêt de détruire pour garantir sa responsabilité. Les plus méchants veulent pénétrer de force dans les appartements. Le directeur se trouvait pour lors au district. Instruit de ce qui se passait, il se hâte de revenir. A peine arrivé, la municipalité députe deux de ses membres pour aller prendre des informations sur les lieux. Le procureur de la commune, Couplet dit Beaucourt, et quatre individus, les accompagnent. A leur retour, ils déclarent n'avoir rien trouvé de suspect. Sur les onze heures on crut voir sortir de nouvelles flammèches. Le procureur de la commune et trois autres membres de la municipalité requièrent l'officier du poste avec un peloton de grenadiers pour protéger la maison. Ils y entrent, et trouvèrent, s'il faut en croire leur rapport, des papiers brûlés dans la cheminée de la cuisine, et d'autres que le feu n'avait pas encore consumés entièrement. Ils découvrirent les mêmes indices chez M. de Villarzy. Beaucourt revêt son écharpe et déclare à M. Guérin qu'il va le conduire en prison avec sa servante, afin de le mettre à couvert contre la fureur du peuple. On

en use de même à l'égard de M. de Villarzy. Ces précautions n'étaient rien moins que rassurantes, et le peuple, excité par des agitateurs, demandait à grands cris les têtes de Guérin et de Villarzy. Beaucours monte alors sur une borne, et jure qu'avant la fin du jour le peuple aura satisfaction. La place de ville et les rues adjacentes se remplissent de la plus vile canaille : avec elle se trouvent confondus des fédérés et des volontaires. Ces furieux poussent des cris affreux et répandent la consternation.

« On bat la générale : la troupe et la garde nationale prennent les armes, mais aucun ordre n'est donné. C'est avec peine que les officiers de la troupe contiennent leurs soldats dans le devoir ; quelques uns même se joignent aux plus forcenés d'entre le peuple. Les grenadiers et les compagnies des canonniers de la garde nationale ayant reçu l'ordre d'aller chercher des canons à Berry-au-Bac, ne tardèrent pas à sortir de la ville par la porte de Mars. La retraite des uns, l'inaction des autres, le peu d'ensemble des autorités, laissent pleine liberté aux ordonnateurs des massacres ; car il ne restait à l'Hôtel-de-Ville qu'un peloton de garde nationale et deux pièces d'artillerie à la porte ; barrière insuffisante pour arrêter les furieux.

« Vers une heure de l'après midi, un officier de la garde nationale vint demander à la municipalité l'arrestation de M. de Montrosier. Sur la représentation de son beau-père, M. Andrieux, un des officiers municipaux, le conseil balance. L'officier, loin de se désister, repart sur-le-champ : « On ira « sans vos ordres, et je ne réponds pas des suites. » Sans plus de délai, Beaucours va chercher M. de Montrosier. Au moment où il franchissait les degrés de l'Hôtel-de-Ville, il se retourne vers M. de Montrosier, il l'apostrophe du ton le plus dur : *Gueux, c'est en prison qu'il faut aller*, et il l'y conduit lui-même. De retour à l'Hôtel-de-Ville, des cris se font entendre : La tête de Guérin ! qu'on nous donne la tête de Guérin ! *Mes amis, vous voulez du sang, vous en aurez.* Telle fut la réponse du farouche procureur de la commune. Un instant après, une

potence était dressée devant la poste aux lettres pour y attacher l'infortuné directeur. Nous ne le disons pas sans douleur : tout était disposé dans ce malheureux jour, afin de laisser aux assassins pleine liberté de verser le sang. L'autorité était réduite à quelques membres. Beaucours commandait en maître. Lui et ses complices avaient rejeté la demande qui lui avait été faite par plusieurs bataillons de la garde nationale, d'agir contre les assassins. Irrité de ces réclamations, il monte sur le bureau, et frappant avec fureur : *Il y a longtemps*, s'écrie-t-il, *que le peuple est vexé et qu'il eût fallu se défaire des aristocrates ; le jour de la vengeance est enfin arrivé.* Ces paroles étaient un ordre pour les séditieux, et ils le comprirent ; sans attendre davantage, ils volent à la prison, enfoncent les portes, en arrachent M. Guérin, et le massacrent avant d'être arrivés au lieu destiné pour son supplice. Un sapeur lui coupe la tête d'un coup de hâche. Mis au bout d'une pique, ce sanglant trophée est promené dans les rues de la ville. Il devait servir au projet qu'avaient conçu les terroristes, de verser le sang de Louis XVI sur l'échafaud. On porte cette tête dégouttante de sang dans la cathédrale, où les électeurs du département étaient réunis afin de nommer les députés à la Convention nationale. *Donnez-nous Armouville pour député*, s'écriaient les assassins, *et le sang cessera de couler*. Cette scène tragique jeta l'épouvante dans l'ame des électeurs honnêtes et amis de l'ordre. Ils prirent la fuite, et ceux qui restèrent, libres de leur choix, élurent Prieur de la Marne, Thuriot de Sézanne, Charlier de Châlons, Lacroix et Deville de Sainte-Menehould. On nomma pour suppléants Poulain de Boulancourt, Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould, Armouville, ouvrier tisseur à Reims, Blanc d'Epernay, et Botellier, maire de Vitry-le-Français. Pendant que ceci se passait dans l'assemblée, d'autres assassins avaient attaché une corde au jarret de la première victime, et traînaient son corps sur le pavé de la ville. On finit cette affreuse promenade en portant le cadavre sur une civière devant la maison d'un des parents de M. Gué-

rin. Carton, tiré de la prison un moment après, eut à subir le même sort que son maître. Ses bourreaux ayant promené pendant quelque temps sa tête mise au bout d'un manche à balai, s'arrêtèrent dans un cabaret, rue Dieulumière. Déposant la tête sur la table, ils se faisaient un jeu atroce de verser de la bierre dans la bouche de la victime.

Entre quatre et cinq heures, d'autres furieux se transportent à la prison, en arrachent M. de Montrosier avec promesse de le conduire à la municipalité; durant le trajet on lui porte un coup de sabre derrière le dos, il tombe à terre, et il est massacré au même instant. Sa tête, comme celle des premières victimes, est séparée de son corps et aussi promenée dans les rues de la ville.

Ce n'était là encore que le prélude de ces déplorables journées. A Reims aussi, des prêtres devaient cueillir la palme du martyre.

Le même jour, 3 septembre, une horde d'assassins s'était portée sur Monchenot, à deux lieues de Reims, et avait contraint les abbés de la Condamine, de Lescure et de Vachères, qui s'y étaient retirés, de les suivre jusqu'à la ville. A peine sont-ils descendus de voiture, qu'on les massacre sur les degrés de l'Hôtel-de-ville. — Il était nuit, on pouvait croire que les monstres cesseraient de tremper leurs mains dans le sang: espérance trompeuse! leur rage n'est pas encore assouvie, il leur faut de nouvelles victimes.

Dans le cours de cette journée, les abbés Romain et Alexandre avaient été arrachés de leur domicile, sous prétexte de leur faire monter la garde. Amenés sur la place de Ville, une compagnie de la garde nationale qui s'y trouvait leur ouvre ses rangs pour les mettre à couvert des coups des égorgeurs; mais ces derniers, voyant les victimes près de leur échapper, demandent à grands cris qu'ils soient constitués prisonniers. Les magistrats cèdent aux clameurs, aux menaces des séditieux qu'on appelle le peuple! Quel peuple que celui qui est altéré de sang! Quels magistrats que ceux qui

ne savent pas périr pour défendre les jours de l'innocent opprimé ! On saisit les deux prêtres, et on les jette en prison sous le spécieux prétexte de pourvoir à leur sûreté. Leur mort était résolue. Vers sept heures du soir, l'abbé Romain est arraché de la prison et traîné sur la place de ville. En arrivant il tombe percé de coups de sabres et de piques, et son corps palpitant est jeté dans un bûcher allumé pour éclairer cet affreux spectacle. La populace réclamait une seconde victime, l'abbé Alexandre. Un grenadier se présente et promet de sauver le prêtre si on veut lui adjoindre une cinquantaine de ses compagnons. Mille bras se seraient levés pour défendre l'innocence, puisque, dès le commencement des massacres, plusieurs bataillons demandaient des ordres pour s'y opposer; mais la municipalité, paralysée par Beaucourt, ne peut accorder l'autorisation qu'on lui demande. Un instant après, l'abbé Alexandre, arraché de prison, est atteint de plusieurs coups de sabre et de pique. Il n'était pas au terme de ses souffrances : on rallume le bûcher à demi éteint, et on contraint le prêtre d'y monter. Trois fois il essaie d'échapper au feu qui le dévore, trois fois il est repoussé. Enfin il trouve au milieu des flammes la mort la plus cruelle. Pendant que cette horrible scène se passait près de la maison commune, Armonville, tout enorgueilli de sa nomination, descendait du haut de la ville accompagné d'un ménétrier et d'un parti de révolutionnaires qui le conduisaient au club des Jacobins pour y recevoir les félicitations des citoyens de cette époque.

« Un officier de la garde nationale, d'après les ordres d'un officier municipal, resté seul à la maison commune, et qui gémissait de tant d'excès, observait les mouvements du peuple, et venait lui en rendre compte. Vers dix heures du soir, il fit évacuer la place par le peu d'hommes qui y restaient encore, et acheva d'éteindre le feu.

« Las de leur journée, les assassins s'étaient retirés dans des cabarets où ils se livraient à des orgies dignes de véritables cannibales. Le crime veillait, et pensait à d'autres crimes.

L'alarme était entretenue dans la ville, par les cris sans cesse répétés sur les remparts de la ville : *Sentinelle, prenez garde à vous!* Inutile de dire que les autorités auraient pu profiter de la nuit pour aviser aux moyens de s'opposer au mal, et mettre les assassins hors d'état de pousser plus loin leurs excès. Mais les raisons qui avaient porté à refuser l'offre de plusieurs bataillons de la garde nationale, existaient encore; d'autres victimes étaient désignées. Les massacres étaient à la veille de recommencer, et le sang de deux prêtres devait, le lendemain, rougir le pavé de la ville.

« L'abbé Paquot, curé de la paroisse de Saint-Jean, âgé de 60 ans, doyen des curés de la ville, poursuivi et maltraité par la populace, le 16 juin 1791, devait être, dans la journée du 4, leur première victime. Ce saint prêtre, pressentant sa mort prochaine, avait passé la nuit au pied de son crucifix; il y était encore quand les assassins, ayant à leur tête Château, vinrent, sur les neuf heures du matin, pour se saisir de lui et le conduire à la maison commune. Vêtu seulement de sa robe de chambre, il demanda la permission de passer sa soutane, et les suivit aussitôt. Il avait à peine franchi le seuil de sa demeure, que l'on couvre ses cheveux blancs de l'ignoble bonnet rouge. Arrivé à la maison commune, on lui promet la vie sauve s'il veut prêter le serment. Ni les menaces, ni la violence ne sont capables de l'ébranler. En vain quelques membres de la municipalité, qui voudraient sauver le prêtre, font, à ces forcenés, lecture de la loi du 26 août, qui condamne à la déportation, et non point à la mort, les ecclésiastiques insermentés; ils ne sont point écoutés. On fait instance pour le déterminer à prêter en apparence le serment qui peut lui sauver la vie; mais incapable de racheter ses jours par une lâcheté, il répondit à ceux qui le sollicitaient : *Si j'avais deux ames, j'en donnerais une pour vous; mais n'en ayant qu'une, je la garde pour mon Dieu.* Il avait à peine achevé ces mots, que les brigands l'enlevèrent de la salle avec violence, et il tomba sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, percé de plusieurs coups. La

tête, séparée du corps, est plantée à l'extrémité d'une pique; et, après l'avoir promenée par la ville, on l'abandonne sur la voie publique. On réservait à son corps d'autres outrages. Les meurtriers le traînent jusqu'à la maison qu'il avait habitée ; là, il n'est point d'horreurs auxquelles on ne se soit livré. Ses membres, mis en pièces, sont de nouveau promenés dans les rues de la ville. On finit par jeter dans un bourbier le tronc entièrement mutilé.

« La rage de ces hommes de sang n'était pas assouvie. A trois heures de l'après-midi, l'abbé Suny, curé de Rilly-la-Montagne, vieillard plus qu'octogénaire, est amené à la ville par une troupe de scélérats, ayant à leur tête l'infâme Château, qui, la veille encore, avait reçu des marques de la générosité de ce prêtre vénérable. Ni les cris des femmes, ni les représentations de quelques officiers municipaux, ne font impression sur ces tigres altérés de sang, et bientôt ce respectable ministre du Seigneur expire sons les coups. On fait subir à son corps inanimé les mêmes horreurs qu'on avait exercées sur celui du curé de Saint-Jean.

« La plume se refuse à dire les indignités dont cette nuit du 4 au 5 fut le théâtre. Attablés dans des bouges, ivres de sang et de boisson, on vit les massacreurs se nourrir de la chair humaine qu'ils avaient fait rôtir sur des charbons ardents. Une femme poussa l'inexprimable barbarie jusqu'à déchirer avec les dents le cœur palpitant encore du curé de Saint-Jean, et porta à ses enfants les restes de son exécrable festin.

« Les auteurs des massacres étaient sans doute satisfaits; l'élection leur avait donné les hommes tels qu'ils les désiraient; il ne s'agissait plus que de tromper l'opinion publique, et de déverser sur d'autres l'odieux de si abominables excès.

« Château, dont ils s'étaient servi avec succès, mais sur la discrétion duquel on avait peu sujet de compter, fut désigné pour servir de victime expiatoire.

« Le 5, dès sept heures du matin, il est amené à la maison

commune. Accusé d'être l'auteur de la mort de l'abbé Suny, le maire le fait mettre en prison; il y reste toute la journée. Le lendemain 6, vers trois heures du soir, Château est traduit devant le directeur du jury; toutes les formes judiciaires, méconnues et oubliées quand il s'était agi de défendre l'innocence et la vertu, reparaissent, maintenant qu'il est question de sévir contre l'un des plus coupables auteurs des sanglantes journées des 3 et 4 septembre. Mais la foule, impatiente de voir sa victime, ne s'accommodait pas de toutes ces lenteurs; elle brise les barrières de la salle du conseil, et se prépare à la vengeance. Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à le soustraire à la fureur du peuple, ou plutôt des agents du procureur de la commune. Accusé d'être l'un des provocateurs des massacres, d'avoir désigné les victimes, et d'être l'auteur d'une liste de proscription, Château réclamait l'assistance de Beaucours, avec lequel il avait été étroitement lié. Ce rapprochement, dans un moment aussi critique, effraya Beaucours; son effroi augmenta quand il entendit Château déclarer qu'il avait à révéler des choses de la plus haute importance. *Voilà donc le sanctuaire des lois qui va encore être ensanglanté*, s'écria Beaucours, pâlissant de frayeur. Mais les cris de vive la nation! et la nouvelle de la mort de Château, massacré et décapité sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville, ne tardèrent pas à le rassurer. Le cadavre mutilé fut traîné sur la place du Marché-aux-Blés, et jeté dans un bûcher dressé par ses complices eux-mêmes. On s'était saisi de la femme de ce malheureux, fortement compromise dans les massacres; elle serait devenue la proie des flammes, sans les courageux efforts d'une compagnie de Bretons, aidés et secondés de quelques autres soldats. Le commandant de ces braves militaires, le capitaine Blin, serre du plus près qu'il lui est possible les assassins qui résistaient à un détachement de gardes nationaux; le chef des assassins traînait vers le bûcher la femme Château. Le moment était décisif. Le capitaine Blin commanda la charge à ses soldats, quoiqu'ils fussent dépourvus de cartouches, et

10

au mot chargèz ! les brigands prennent la fuite, et cette femme, qui avait vu la mort planer sur sa tête, resta entre les mains du capitaine Blin, qui la fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

« Tels ont été, Monsieur, les massacres de Reims, dans les journées des 3, 4 et 6 septembre 1792, à quelques circonstances près, et les noms de quelques personnes que j'ai cru devoir supprimer.

« Agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis,

« Monsieur,

« Votre tout dévoué serviteur,

« LACATTE-JOLTROIS. »

XI.

Massacres de Versailles.

« Monsieur,

« Dans le récit que vous faites, au troisième volume des *Girondins*, pages 395 et suivantes, de l'admirable conduite du maire de Versailles, lors du massacre des prisonniers qui eut lieu dans cette ville à la suite du 2 septembre, ce magistrat, dont le véritable nom était Hyacinthe Richaud, est désigné sous celui de Lachaud.

« Permettez, Monsieur, à un de ses proches parents, de vous signaler cette erreur, qui n'est peut-être qu'une erreur typographique. Sans importance pour la vérité de l'histoire, elle en a une bien légitime pour une famille qui s'honore de porter son nom, et pour laquelle la noble et courageuse conduite de M. Hyacinthe Richaud est un souvenir si précieux. Ce motif excusera à vos yeux ma démarche, que justifie encore l'immense succès d'un livre qui restera comme un des

ouvrages les plus importants sur cette terrible époque de notre histoire.

« CHARLES RICHAUD,

« Maître des requêtes au conseil d'État. »

XII.

Beaufranchet d'Oyat.

« Monsieur,

« Dans l'ouvrage que vous faites paraître actuellement, et qui impressionne si vivement le public, un passage m'a douloureusement frappé, parce qu'il jette sur mon nom une tache que, grâce à Dieu, il ne mérite pas.

« Lorsque Louis XVI est monté sur l'échafaud, et qu'il a adressé au peuple quelques nobles paroles, vous dites :

« Il allait continuer, un frémissement parcourait la foule.
« Le chef d'état-major des troupes du camp sous Paris, Beau-
« franchet, comte d'Oyat, fils de Louis XV et d'une favorite
« nommée Morphise, ordonna aux tambours de battre... »

« Je ne puis me figurer sur quels documents vous avez pu établir un fait aussi blessant pour une famille en tout point honorable. A lire cette phrase, on croirait vraiment que ce nom fut donné par le Roi Louis XV à un fils naturel qui n'en avait pas. Et cependant nous possédons une généalogie remontant, par une filiation directe, jusqu'au règne de saint Louis. Nous avons fait en tout temps les preuves de noblesse exigées. Le représentant de notre famille a été admis, le 9 avril 1781, à monter dans les carrosses du Roi en qualité *de noble de race et d'épée*. Nous ne tenons donc pas nom et noblesse du caprice d'un Roi et du déshonneur d'une favorite.

« En 1755 eut lieu le mariage de messire Jacques de Beaufranchet d'Oyat, major général de l'infanterie de l'armée

commandée par le prince de Soubise, etc., etc., avec demoiselle Marie-Louise O'Murphy de Boistailly, fille de sir Daniel O'Murphy, gentilhomme irlandais.

« En 1757 naquit de ce mariage, le 22 novembre, au château d'Oyat-Saint-Hilaire (Auvergne), le comte Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Oyat, qui devint chef d'état-major des troupes du camp sous Paris, en 1793, et plus tard général et inspecteur général des haras sous l'Empire.

« Ainsi je puis prouver par des actes authentiques qu'il y a erreur complète dans ces mots : « Fils de Louis XV et d'une « favorite nommée Morphise. » J'avais déjà lu cette erreur dans la biographie des généraux français, par Courcelles; mais, comme on n'y faisait qu'une supposition, je n'y avais pas attaché d'importance. Aujourd'hui les circonstances sont bien changées; le fait est donné comme positif, et c'est vous, Monsieur, qui écrivez.

« Quant au roulement de tambours, tous les historiens, jusqu'à ce jour, ont dit que c'était Santerre qui l'avait ordonné. Certes, vous frappez vivement l'imagination du lecteur par ce rapprochement : c'est un petit-fils de Louis XV qui est sur l'échafaud, et c'est un fils de Louis XV qui lui impose silence, en donnant le signal qui doit faire tomber sa tête. Mais ce signal peut-il être attribué à un chef d'état-major, lorsque des généraux étaient là pour commander?

« Vicomte DE BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE,

« Lieutenant au 9e hussards. »

« Monsieur,

« Je me suis empressé, à la réception de votre lettre, de consulter les souvenirs de la terreur par Georges Duval. Le fait des amours de Louis XV *n'y est que supposé*, et encore le donne-t-on comme antérieur au mariage de Jacques de Beaufranchet d'Oyat, qui eut lieu en 1755 (t. III, p. 8, note 2).

Son fils, que vous avez si maltraité, naquit en 1757, comme le prouvent les registres de la paroisse d'Oyat.

« J'aime à compter sur votre promesse de faire disparaître une erreur involontaire; mais vous ne trouverez pas mauvais que je me hâte de recourir aux meilleurs organes de la presse, pour détruire les injustes soupçons que la première édition de votre ouvrage a si rapidement propagés sur la naissance de M. le comte de Beaufranchet d'Oyat. Ce général est mort sans enfant mâle : c'est donc à moi, son neveu, qui porte son nom, de soutenir que ce nom est sans tache.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

XIII.

Merlin de Thionville.

A Monsieur de Lamartine.

« Monsieur,

« Dans votre admirable *Histoire des Girondins*, vous portez un jugement bien sévère sur les paroles que mon père, Merlin de Thionville, dominant son émotion, crut devoir adresser à la Reine, à la fin de la journée du 20 juin; mais je n'avais pas à réclamer contre une appréciation qui était dans le droit de l'historien. Le fait est exact, et, malgré l'autorité de vos paroles, je ne doute pas que la plus grande partie de vos lecteurs ne rende meilleure justice à mon père, voyant dans l'émotion l'homme de cœur, dans les paroles l'homme politique, qui trouve l'attendrissement déplacé au moment de la grande bataille dont l'issue est encore douteuse pour tous.

« Mais il n'est pas permis de garder le silence, lorsque vous donnez du retentissement à des calomnies qui, depuis longtemps, étaient tombées dans l'oubli, et qui ont pu seulement avoir cours à une époque où les plus nobles dévouements ne

mettaient pas toujours à l'abri d'une défiance malheureusement trop excusable. Vous dites, Monsieur, que Merlin de Thionville fut empressé, ainsi que plusieurs amis politiques de Danton, de partager les dépouilles de l'ennemi avec quelques généraux de la république ; et, à la fin de votre dernier volume, vous transcrivez une note trouvée dans les papiers de Robespierre, qui accuse mon père d'avoir reçu le prix de la capitulation de Mayence. Il est bien difficile souvent de répondre à des accusations que ne s'épargnent pas les partis dans les troubles civils, et qu'il est peut-être de la dignité de l'histoire de ne pas reproduire. Cependant je n'éprouve ici aucun embarras, car la vie toute entière, le caractère de mon père, me paraîtraient la réponse la plus concluante, si tout le monde avait connu la simplicité de ses goûts, la médiocrité de sa fortune qui lui a permis d'élever ses enfants et de se tenir à l'écart lorsqu'il ne pouvait plus servir son pays sans manquer à ses serments ; fortune dont l'origine est dans son premier mariage, fait en 1786. Moi, la seule enfant du second lit, je me suis mariée presque sans dot en 1834, six mois après la mort de mon père.

« Lorsque le premier magistrat de la république releva le trône que le représentant du peuple jugeait incompatible avec le bonheur de la nation, Merlin de Thionville se retira en Picardie, repoussant les offres du nouveau gouvernement, pour rester fidèle à ses convictions politiques et à ses serments à la république ; il n'en sortit que lorsque l'étranger, ramené par le despotisme, vint de nouveau souiller le sol de la patrie.

« Tel est l'homme, Monsieur, que la calomnie n'avait point épargné peut-être, mais auquel le temps avait rendu justice. On l'accuse de concussion, et il reste pauvre après avoir occupé les positions les plus élevées. On l'accuse d'avoir vendu une ville dont la défense héroïque est, au dire de tous, un des plus glorieux souvenirs d'une époque si fertile en généreux dévouements. On l'accuse de sacrifier les intérêts de sa patrie à ses intérêts personnels, lui qui brise sa carrière et se con-

damne à une modeste retraite, lorsqu'il se voit impuissant à conjurer les malheurs que l'ambition des uns, la cupidité des autres, vont attirer sur la France.

« C'est sa fille, Monsieur, qui vous parle; mais; croyez-le, c'était là un trop grand cœur pour que le soupçon même doive planer sur sa mémoire, sur son intrépide caractère.

« Je n'espère pas, Monsieur, que ces observations puissent modifier en rien un livre terminé; mais j'ai cru de mon devoir d'éclairer la conscience de l'historien, laissant à son impartialité le soin de décider ce qu'il y aurait à faire.

« Agréez, etc.

« M. Lebarbier de Tinan,
« Née Merlin de Thionville. »

XIV.

A Monsieur de Lamartine.

« Monsieur,

« Dans la retraite où j'achève, au fond des Vosges, de m'éteindre sous le poids de cruelles infirmités, on vient de me lire (car je ne puis plus lire moi-même) la lettre insérée par ma sœur, madame Lebarbier de Tinan, dans le *Journal des Débats* du 20 juin. Je confirme ce que contient cette lettre, qui suffirait au besoin à la justification de Merlin de Thionville; mais, comme mon existence, toute obscure qu'elle soit, est encore connue de quelques personnes, je ne puis garder un silence qui passerait, ou pour un manque de piété filiale, ou pour un acquiescement.

« Je ne suis en désaccord avec madame de Tinan que sur la scène du 20 juin; je ne crois pas exactes les paroles que, d'après les mémoires de madame Campan, on prête à Merlin de

Thionville, car je les ai entendu formellement démentir. Passons au reste.

« Eh ! quoi, Monsieur, dédaignant d'interroger la mémoire de quelques vieux débris encore existants des armées républicaines, ou de chercher des renseignements dans les histoires, biographies, mémoires, etc., etc., écrits par des hommes sur qui ne pèsent point le mépris et la haine publique, c'est sous les taches de sang qui souillent les notes de Robespierre que vous avez le courage de tirer vos documents sur mon père, l'adversaire le plus déclaré de ce misérable ! Que vous a donc fait l'intrépide député de la Moselle, qu'avec tous ceux qui l'ont connu, M. Thiers appelle l'héroïque Merlin de Thionville ? Que vous a-t-il donc fait pour que vous veniez, cinquante ans après les évènements, et quinze ans après sa mort, prêter votre voix puissante à la calomnie, muette jusqu'à vous, du bourreau de la France ? Est-ce dans les sanglantes notes de Sylla que les historiens cherchaient la vérité sur les Romains dévoués par le dictateur à la proscription ou à la mort ? — O Desaix, Meunier, Ney, Kléber !... saviez-vous que l'ami de vos cœurs, le compagnon de vos dangers, le brave qui a laissé son nom à l'une des redoutes de Mayence, était un traître et un concussionnaire ? Et vous, noble jeunesse, que j'ai vue, quelques jours avant la mort de Merlin, entourer de respect ses cheveux blancs, vous ne saviez pas à quel indigne objet s'adressaient vos hommages !

« Triste sort des hommes politiques, que leur nom devienne après leur mort le jouet de tant de plumes, ou légères, ou sérieuses, ou inattentives, ou distraites ! Il y a quelques années qu'un journal faisait de Merlin de Thionville l'accusateur public dans le procès de Charlotte Corday, dans le temps même où il défendait encore, avec une garnison privée de vivres, cette place de Mayence, que, sur le plus vil témoignage, on l'accuse aujourd'hui d'avoir vendue.

« C'était si peu de chose, en effet, que le bien personnel de notre père, comme le dit madame de Tinan, que, pour le ras-

surer sur le sort de cette sœur d'un second lit, nous lui avions promis, madame de Golbéry et moi, enfants du premier mariage, de renoncer à sa succession ; ce que nous avons fait aussitôt après sa mort, en septembre 1833. La preuve s'en trouve dans les archives du Palais-de-Justice.

« Vous êtes affligé vous-même, Monsieur, j'en suis convaincu, des chagrins que vous avez causés à tant de personnes par l'*Histoire de Girondins ;* aussi ne vous garderai-je aucun ressentiment, ne voulant me souvenir que des heureuses distractions que bien souvent, dans mes plus grandes souffrances, j'ai dues aux admirables œuvres de votre jeunesse.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« MERLIN, officier d'artillerie en retraite. »

XV.

Thomas Payne.

« Dans le quatrième volume des *Girondins*, livre XXXIII, chapitres 6 et 7, vous citez, Monsieur, un fragment d'une lettre écrite à la Convention par le député de Calais, Thomas Payne, où il insiste sur l'urgence de mettre Louis XVI en jugement, et vous continuez ainsi :

« C'est en ces termes que la voix de l'Amérique, affranchie « par Louis XVI, venait retentir dans la prison de Louis XVI !

« Un Américain, un citoyen, un sage, demandait, sinon la « tête, du moins l'ignominie du Roi qui avait couvert des « baïonnettes françaises le berceau de la liberté de son pays ; « l'ingratitude s'exprimait en outrages... Payne avait été com- « blé d'égards par le Roi, pendant le temps où il avait été « envoyé à Paris, pour implorer les secours de la France en « faveur de l'Amérique. Louis XVI avait fait don de 6 millions

« à la jeune république; c'était entre les mains de Francklin « et de Payne que ce don du Roi avait été déposé... Il appar- « tenait à tout le monde de haïr Louis XVI, plutôt qu'à l'a- « pôtre de l'Amérique et à l'ami de Francklin. »

« Il est difficile de rendre compte où et comment l'Anglais Payne a pu devenir l'apôtre de l'Amérique; il vécut, en effet, quelque temps aux États-Unis, et y fut naturalisé comme il le fut plus tard en France: mais il ne reçut jamais de mission, et n'occupa jamais d'autre emploi au service du gouvernement américain, que celui de commis dans le bureau d'un des comités du congrès; encore fut-il heureux de quitter ce poste au bout de quelques mois, afin d'éviter une destitution pour cause d'abus de confiance. Les commissaires envoyés par les États-Unis pour solliciter l'aide et l'alliance de la France, pendant la guerre de l'indépendance, furent Francklin, Deane, et Lee; c'est à eux que fut remise la somme offerte pas Louis XVI comme un don gratuit, et acceptée à titre de prêt de la part du gouvernement français. Tous les documents relatifs à cette négociation ont été imprimés, soit dans le *Secret journal of Congress*, soit dans la *Diplomatic correspondance of the Revolution*, 12 volumes publiés par ordre du congrès américain. Ces ouvrages sont tenus par moi, Monsieur, à votre disposition, et vous y verrez que Payne ne prit aucune part ni dans cette affaire, ni dans aucune autre transaction diplomatique des États-Unis.

« Le caractère cynique du député de Calais est peu fait, sans doute, pour inspirer l'estime; toutefois, il est juste de constater qu'aussitôt que la mise en jugement de Louis XVI eût été décrétée, Payne usa avec chaleur de l'influence dont il jouissait pour sauver l'infortuné Roi. Dans sa lettre à la Convention, du 15 janvier 1793, insérée au procès-verbal, et imprimée au *Moniteur* n° 18, 18 janvier 1793, on lit le passage suivant:

« C'est à la France entière que les États-Unis d'Amérique « doivent les secours au moyen desquels ils ont secoué, par « la force des armes, la domination injuste et tyrannique de

« Georges III. L'empressement et le zèle qu'elle mit à fournir « et des hommes et de l'argent, étaient une suite naturelle de « sa soif pour la liberté. Mais comme la nation ne pouvait « alors, à cause des entraves de son propre gouvernement, « agir par un organe monarchique, cet organe, quels que « fussent d'ailleurs ses motifs, fit alors *une bonne action*. Que « les États-Unis d'Amérique soient donc la sauve-garde et l'a- « bri de Louis Capet. Là, désormais à l'abri des misères et « des crimes de la vie royale, il apprendra par l'aspect conti- « nuel de la prospérité publique, que le véritable système de « gouvernement, ce n'est pas les Rois, mais la représenta- « tion (*sic*).

« En rappelant cette circonstance, et en faisant cette pro- « position, je me considère moi-même comme citoyen des « deux pays. Je fais cette proposition comme un citoyen de la « république américaine, qui sent la reconnaissance qu'il doit « à tout Français; je la fais aussi comme un homme qui, « quoique l'ennemi des rois, n'oublie pas qu'ils tiennent à « l'espèce humaine; enfin je l'appuie comme citoyen de la ré- « publique française, parce que je la regarde comme la me- « sure la meilleure et la plus politique qu'on puisse adopter. »

« Vous trouverez probablement, Monsieur, que cette proposition témoigne d'un sentiment contraire à celui que manifeste la lettre citée par vous. L'honneur et la flétrissure de cette conduite retombent entièrement sur Payne et ses commettants, et nullement sur les citoyens des États-Unis. Il était député de Calais, et non pas l'apôtre de l'Amérique. Le vœu exprimé dans cette lettre, *Que les États-Unis soient la sauvegarde et l'abri de Louis XVI*, était l'écho du souhait ardent de tous les Américains; et, bien que l'allusion aux prétendus motifs du Roi répugnât à leurs sentiments, ils se sont souvenus que l'auteur était membre de cette Convention, qui, peu d'années auparavant, avait déclaré, dans une adresse solennelle au peuple des États-Unis, rédigée par le girondin Guadet, lue et adoptée le 22 décembre, et insérée au *Moniteur*, le

23 décembre 1792, que, les États-Unis auront peine à le croire, mais que l'appui que l'ancienne Cour de France leur prêta pour recouvrer leur indépendance, n'était que le fruit d'une vile spéculation.

« Un examen plus attentif vous convaincra, j'espère, Monsieur, que celui que vous désignez comme l'apôtre de l'Amérique, n'avait rien dans sa personne ni dans son caractère qui justifiât ce titre.

« SOMMERS. »

XVI.

Madame Roland.

« Monsieur,

« Il est des moments où tous les esprits semblent possédés de la même préoccupation, et tournés vers la même pensée; cet entraînement universel a aujourd'hui pour but les évènements et les personnages de la Révolution. Cinq ou six historiens à la fois entreprennent d'évoquer les souvenirs de ces faits, dont les conséquences sont à peine accomplies; de ces personnages descendus presque sous nos yeux dans la tombe, et dont les traits nous sont encore présents, comme notre oreille est encore pleine des récits du drame terrible dont ils furent les acteurs ou les victimes. Si, dans ce rapprochement, on ne peut attendre de l'historien cette haute et impartiale appréciation qui n'est possible qu'alors que la distance des faits et des hommes permet de les dominer et de les saisir dans leur ensemble, du moins on est en droit de lui demander une exactitude et une fidélité rigoureuses dans les traits d'un tableau qu'il peut, en quelque sorte, peindre sur place et copier d'après nature; que s'il y manque, s'il substitue à la réalité des évènements et au caractère des physionomies, des situations de romans et des portraits de fantaisie, c'est à la génération con-

temporaine à le rappeler au respect de la vérité, et à la consciencieuse gravité de l'histoire. Si elle garde le silence devant ces inexactitudes et ces erreurs, elle s'en rend complice, puisque l'absence de sa protestation sera prise par la postérité pour la preuve de son acquiescement.

« Ce devoir imposé aux témoins de la vérité, je viens vous demander, Monsieur, de m'ouvrir quelques instants les colonnes de votre journal pour l'accomplir. Je viens, si vous le permettez, relever quelques erreurs dans l'un des morceaux les plus brillants de cette brillante galerie, à laquelle son illustre auteur a donné le nom d'*Histoire des Girondins*.

« M. de Lamartine semble s'attacher à mouler sur le vif la figure de ses personnages ; il excelle à décrire leur pose, leur physionomie, leur intérieur; et, grâce à la magie de style qui caractérise son talent, il les fait respirer, mouvoir, agir devant nous. Il y a, en effet, un grand charme dans ces détails intimes ; chacun aime à être admis au foyer domestique et à la secrète familiarité de ces grandes renommées qui occupent l'histoire. On trouve plaisir à chercher dans cette révélation presque confidentielle le secret de leur caractère et de leurs actions publiques ; mais, pour que cet intérêt conserve son attrait et son pouvoir, il faut avoir confiance dans l'exactitude du peintre et dans sa véracité. Du moment où l'on vient à découvrir qu'il travaille d'imagination, et qu'au lieu du personnage réel et de son intérieur véritable, on ne voit que le personnage et l'intérieur créés par la fantaisie de l'artiste, on fait un peu comme le dauphin de la fable : on laisse là l'artiste, et on se met à courir après l'homme.

« C'est la déception que m'a fait éprouver l'*Histoire des Girondins*. J'ai parcouru d'abord, sous le charme d'un inimitable talent, cette galerie de personnages célèbres qui, m'apparaissant sous un jour presque nouveau, me faisait revenir en quelque sorte sur mes anciens jugements, lorsqu'en parvenant au portrait de ma mère, le charme a été détruit à la première révélation de l'inexactitude de l'auteur. Sans doute, ce

sont des choses peu importantes; mais puisque M. de Lamartine les a jugées dignes de l'histoire, il devait, ce nous semble, s'enquérir de leur exactitude, et chercher le cadre du tableau ailleurs que dans son imagination. Ainsi je signalerai, sans m'y arrêter, cette description du *Clos de la Platière*, où ma mère passa les plus belles années de sa vie, et où il nous la montre sous les arbres d'un verger qui n'exista jamais, où il fait figurer un pigeonnier qui ne s'y trouve pas davantage. Il en est de même du nez grec qu'il donne à ma mère, en dépit des portraits qui restent d'elle, et de son image encore vivante dans le souvenir de ses amis; de son logement enfin qu'il place rue Saint-Jacques, sans lever les yeux sur sa maison de la rue de la Harpe, connue même des étrangers, où elle fut arrêtée.

« Il est des erreurs, dans l'œuvre de M. de Lamartine, bien autrement graves que celles que je viens d'indiquer. Ma mère est peinte, sans aucun doute, de couleurs admirables; mais pour les faire ressortir, pour concentrer sur sa belle figure tous les rayons de lumière, l'artiste a été conduit à repousser dans l'ombre tout ce qui l'environnait. Il lui fallait un contraste; mon père le lui a fourni. Il est peint de ce point de vue; aussi sous quels traits est-il représenté!

«A côté de la *jeune femme* resplendissante de génie et de beauté, c'est un vieillard *morose et ambitieux*, *avide de pouvoir;* un *homme nul, qui se croit homme d'Etat*, et *qui doit à sa femme le pouvoir auquel il est parvenu; enfin un être faible et orgueilleux*, etc. Le contraste, comme on le voit, est complet. Le mal est qu'il manque de tous points de vérité, et que la vie et la mort de mon père en sont la réfutation la plus éclatante. Mon père était un homme distingué et du plus beau caractère; c'est à cela seul qu'il dut la préférence qui fixa sur lui le choix de Mlle Philipon, à un âge où elle avait toute l'expérience et tout l'esprit nécessaire pour discerner le vrai mérite. Toute sa correspondance de cette époque en fait foi; ses lettres imprimées ou inédites respirent pour lui un attachement affectueux

mêlé de respect; il y répondit de son côté par une tendresse qui ne se démentit jamais, et qui se prêta, dans maintes circonstances, aux désirs et aux goûts de sa femme, lors même qu'il ne les partageait pas entièrement. Du reste, la disproportion de l'âge n'était pas aussi considérable que M. de Lamartine affecte de le répéter. A l'époque dont il parle, ma mère approchait de quarante ans, et, à cet âge, on n'est plus précisément une jeune femme. Les goûts simples de mon père n'étaient point affectés, et ses lettres font voir qu'il eût préféré aux agitations de la vie publique, le séjour paisible de la campagne, au milieu des travaux scientifiques et littéraires qui avaient rempli sa vie. Les accusations de faiblesse, de vanité, n'ont pas plus de fondement. Quant à la nullité politique qui lui est reprochée, on en trouve la réfutation dans les mémoires mêmes de ma mère, quand elle y dit que si elle a donné de l'éclat, par quelques écrits sortis de sa plume, au ministère de son mari, les affaires, dont elle ne se mêlait pas, n'en auraient pas été moins bien sans elle. M. de Lamartine a donc été injuste outre mesure envers mon père. Qu'il ait été conduit à cette injustice par le désir seul de faire de l'effet et de donner à son tableau une couleur plus dramatique, c'est une excuse que la loyauté ne peut admettre. S'il était ainsi permis, dans le seul but de donner de l'intérêt à son récit, de déprimer un grand caractère et d'en altérer les traits, que deviendraient la gravité de l'histoire et la conscience de l'historien?

« Aujourd'hui, dans un intérêt d'art et en vue d'un bel effet littéraire, M. de Lamartine se croit permis de sacrifier le caractère de mon père; demain, poussé par le même motif ou par un autre plus futile, quelqu'un des imitateurs, non de son talent, mais de son paradoxe, viendra prendre à partie Mme Roland elle-même, et la jeter bas du piédestal qu'il lui a dressé. On soutiendra que toute la beauté et la grandeur de cette figure sont l'œuvre du génie de l'artiste, qui lui a prêté tout ce qu'elle a d'attrayant; et on trouvera le secret de déifier le chef-d'œuvre de l'écrivain et de traîner dans la boue le modèle

d'après lequel il l'a fait. Ceci n'est déjà plus une supposition. Un feuilleton inséré récemment dans un journal politique, a montré jusqu'à quel point peut pousser l'entraînement du paradoxe, joint à la vanité de montrer de l'esprit et de se mettre en scène.

« On peut différer d'opinion sur la vie publique de ma mère et sur le rôle politique qu'elle a joué dans la Révolution ; on peut apprécier diversement ses principes et ses doctrines ; mais son caractère reste au-dessus des attaques, et sa vie privée au-dessus de toutes les critiques.

« Jeune fille, elle vécut chaste et pure ; épouse, elle se montre fidèle et irréprochable ; femme, elle est restée jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusque sur les marches de l'échafaud, digne, forte, maîtresse d'elle-même.

« Que ce ne soit là ni l'espèce de mérite, ni le genre de vertu qu'on apprécie aujourd'hui, il n'y a pas lieu à s'en étonner pour qui connaît l'histoire contemporaine ; mais que cinquante ans après le drame sanglant de la place de la Révolution, on aille se placer sous cet échafaud pour applaudir à la justice du bourreau, voilà ce qui me semble dépasser toutes les limites des convenances !

« Un grand devoir m'était imposé ; ce devoir accompli, je rentre, pour n'en plus sortir, dans cette obscurité où s'est écoulée ma vie, et où je souhaite qu'elle se termine.

« E. Champagneux,

« Née Roland de la Platière. »



Le premier devoir de l'historien, M. de Lamartine l'a lui-même reconnu, c'est d'étudier avec soin les faits. Or, on vient de lire les réclamations qu'à soulevées le livre de *Girondins*. Pour ne rappeler que les principales erreurs signalées dans ces réclamations : L'auteur se trompe sur M. Malesherbes, sur ses sentiments, ses idées, sa personne.

Il fait mourir, sans consolation, sur l'échafaud, pendant la terreur, Target, qui mourut dans son lit, en 1807, sous l'Empire, membre de la Cour de cassation.

Il fait un aventurier du baron de Batz, le digne et illustre descendant de ce brave baron de Batz, à qui Henri IV écrivait : « M. de Batz, ils « m'ont entouré comme la beste, et croyent « qu'on me prend aux filets; mais je leur veux « passer au travers ou dessus le ventre. J'ai élu « mes bons, et mon faulcheux en est. Grand « damné, je te veux bien garder le secret de « ton cotillon d'Auch à ma cousine; mais que « mon faulcheux ne me faille en si bonne par- « tie, et ne s'aille amuser à la paille, quand je « l'attends sur le pré. »

Il refuse, à Marie-Antoinette, la communion qu'elle reçut dans la prison de la Conciergerie,

par les mains d'un saint prêtre, qui l'a lui-même attesté.

Il transforme le fidèle Cléry en un révolutionnaire, qui eut besoin d'être converti au dévouement par le spectacle des malheurs de son maître.

Il se trompe sur madame Roland, sur les lieux qu'elle habita, sur sa figure même, qu'il peint cependant comme s'il l'avait particulièrement connue.

Il ne se trompe pas moins sur Charlotte Corday, sur le couvent où elle résida, et qu'il change en une ruine romantique, tapissée de lierre; tandis que ce couvent est devenu aujourd'hui le grand hôpital de la ville de Caen. Il ne commet pas moins d'erreurs sur la maison qu'elle habita.

S'agit-il de Thomas Payne, il le fait recevoir par Louis XVI, onze ans avant l'époque où cet étranger vint en France pour la première fois. Il en fait un sage, quand il est notoire qu'il était toujours pris de vin, et veut rendre responsable de sa conduite l'Amérique qui, comme le raconte, dans *The London and Paris observer*, un Américain fort au fait des affaires de son pays, conçut une si grande horreur pour Payne, que, lorsqu'il mourut, « les citoyens qui avaient le malheur de porter le même nom et le même

prénom que lui, se pourvurent auprès de l'autorité pour changer au moins leur prénom, afin de n'avoir rien de commun avec un pareil homme. »

Il ne veut pas que Santerre ait été à Paris pendant les massacres de septembre, quoique madame de Staël atteste l'avoir vu le 3 septembre, pendant plusieurs heures, à l'Hôtel-de-Ville.

Il compose tout un roman sur les massacres de Reims.

Combien d'autres erreurs, non moins singulières, nous pourrions relater! Ces erreurs tiennent à des causes diverses qu'il est utile d'indiquer.

En première ligne, il faut placer la rapidité avec laquelle les *Girondins* ont été écrits, et les études beaucoup trop superficielles de l'auteur. Une partie des erreurs signalées dans les réclamations que nous avons enregistrées, seraient inexplicables, si l'on n'admettait point cette insuffisance d'études, et il en est beaucoup d'autres qui doivent être rangées sous le même titre.

C'est ainsi que, dans l'Assemblée législative, l'auteur « fait puiser au jeune Couthon ses stoïques inspirations dans les yeux de Robespierre, » à côté duquel il se place. Or, Robespierre n'a jamais siégé, n'a jamais pu siéger dans la

Législative, attendu qu'il avait été membre de la Constituante, qui avait interdit par un décret la réélection de ses membres.

Il introduit, avec la même exactitude, le duc d'Orléans au Jeu de Paume. Il veut que Barnave, pendant son dernier discours à la Constituante, ait tenu constamment les yeux attachés sur Brissot, qui ne faisait point partie de cette assemblée. Il écrit cette phrase : « Il n'y avait qu'un siècle qu'un *empereur d'Autriche* avait accordé le titre de roi à un margrave de Prusse. » Or, à l'époque où la Prusse fut érigée en royaume, c'est-à-dire en 1701, il n'y avait pas d'*empereur d'Autriche*. Ce titre ne date que de l'année 1806. Il attribue au grand Corneille ce vers du *comte d'Essex*, tragédie de Thomas Corneille :

> Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

Il dit que Bordeaux était le pays de Montaigne; or, Montaigne naquit au château de Montaigne, dans le Périgord. S'agit-il de Voltaire? M. de Lamartine le fait naître « dans une rue obscure du vieux Paris, » tandis qu'il naquit à Châtenay, village entre Sceaux et Verrières. Ailleurs, il appelle Danton, un *avocat au Châtelet*. Or, il n'y avait pas d'avocat au Châtelet. Il affirme qu'aux

journées de septembre, M. de Montmorin, ancien ministre de Louis XVI, périt parce qu'il avait le traité secret constatant le rachat, par le Roi, de la charge d'avocat au Parlement, de Danton, moyennant cent mille francs. Or, il n'y avait pas de charges d'avocat au Parlement, pas plus que de charges d'avocat à la Cour royale. Danton a été seulement avocat aux conseils. Dans un autre endroit, en énumérant les travaux de l'Assemblée constituante, il fait figurer parmi ses travaux l'organisation de la nouvelle magistrature, *devenue inamovible* alors, selon lui, après avoir été héréditaire. Or, l'inamovibilité de la magistrature n'a jamais été décrétée par la Constituante. Quelque chose de plus, ce principe aurait été contraire au mouvement intellectuel de l'époque, à toutes les idées des hommes que dominait ce mouvement. Ce qu'ils voulaient, c'était l'abolition de la magistrature ancienne, devenue odieuse, aux uns, par le souvenir de ses hardiesses passées, aux autres, par son repentir et par son abandon. On aurait trop appréhendé, à cette époque, de reconstituer l'esprit de corps pour proclamer l'inamovibilité. Il rapporte que «Toulan, Lepitre et leurs complices, dénoncés par la femme Tison, furent suppliciés. Or, Lepitre vécut jusqu'en 1821, c'est-à-dire vingt-huit ans

après l'époque où l'historien des *Girondins* le fait mourir. Chef d'une institution florissante, le *supplicié* de M. de Lamartine céda cet établissement en 1816, et devint professeur de rhétorique au collège royal de Versailles, où il demeura, jusqu'au moment où il mourut dans son lit.

M. Fabien Pillet, qui a écrit une lettre remarquable à l'auteur, sous ce titre : *Le Robespierre de M. de Lamartine*, lettre à laquelle nous avons emprunté plusieurs des rectifications ci-dessus indiquées, signale encore plusieurs inexactitudes, qui ne peuvent s'expliquer que par la rapidité avec laquelle l'auteur a écrit son ouvrage. « Les dangers que courut d'Esprémenil, le 18 juillet 1792, dit-il, sont racontés avec une chaleur de style remarquable, mais ils ne le sont pas d'une manière parfaitement exacte. Ce ne fut pas au poste du Palais-Royal qu'il fut entraîné par les gardes nationaux, qui le dérobèrent à la fureur de la populace, ce fut au poste du Trésor royal, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de la rue Vivienne. Ici, je parle *de visu* : le poste du Palais-Royal avait fait de vains efforts pour protéger cet ancien Député. Les brigands qui l'avaient déjà criblé de blessures, allaient l'achever dans le jardin, quand trois gardes nationaux, le sabre en main, s'élancèrent comme pour le tuer,

et, à la grande surprise des assassins, l'entraînèrent vers le passage du Perron, au Trésor royal, dont les portes se fermèrent aussitôt derrière lui. Ce fut dans cet asyle que d'Esprémenil, couvert de sang, reçut la visite de Pétion, et lui adressa ces mémorables paroles : *Comme vous, Monsieur, je fus l'idole du peuple.* En parlant du nommé Ladmiral, qui voulut tuer Collot-d'Herbois, après avoir cherché vainement Robespierre, vous dites qu'une destinée vulgaire *le ballottait dans sa misère*, et vous faites de lui un *aventurier*, arrivé depuis peu à Paris. Cet homme lourd et trapu, qu'un hasard m'avait fait connaître, occupait à la Loterie une place de garçon de caisse, et était estimé de ses chefs, qui redoutaient seulement pour eux et pour lui l'exaltation de ses sentiments. J'étais étonné de trouver en lui beaucoup plus d'esprit et d'instruction qu'on ne lui en aurait supposé ; et, en l'entendant parler avec enthousiasme de Charlotte Corday, je n'étais pas éloigné de penser qu'il suivrait un jour son exemple. Il fréquentait un café situé au coin des rues Saint-Roch et des Petits-Champs, et il s'y exprimait tout haut avec une hardiesse dont ses auditeurs étaient effrayés. »

Une source d'erreurs non moins graves chez

M. de Lamartine, c'est un parti pris sur certains hommes et sur certaines opinions. Ainsi, comme il entre dans son plan d'excuser, ou du moins de motiver, autant que possible, la violence des Jacobins, il exagère, en toute occasion, les périls qu'ils ont courus. Lorsqu'il a, par exemple, à raconter les mauvais traitements qu'essuya Léonard Bourdon (qu'il confond à tort avec Bourdon de l'Oise), pour avoir prêché la doctrine de Robespierre à Orléans, il affirme « qu'il reçut vingt coups de baïonnette ». Or, M. Fabien Pillet, contemporain de ces évènements, et qui était alors à Paris, affirme que « Léonard Bourdon, loin d'avoir reçu vingt coups de baïonnette, put à peine montrer une légère égratignure; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer à l'échafaud neuf malheureux pères de famille, comme coupables d'injures faites à un représentant du peuple ». C'est le même motif qui guide, ou qui égare sa plume, lorsqu'il s'agit de rendre compte de la journée du Champ-de-Mars: il fait renverser, par la première décharge qu'ordonnèrent Bailly et Lafayette, *cinq à six cents personnes;* tandis que le procès-verbal de la Commune ne constate que *douze morts* (1). Il affirme de même qu'il ne

(1) Voir ce procès-verbal dans l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux.

périt pas moins de trois mille six cents hommes du côté des assaillants, dans la journée du 10 août. Or, les défenseurs du Roi n'étaient qu'au nombre de quatorze cents hommes (1); de sorte qu'il faudrait admettre que chacun des soldats royaux eût tué de deux à trois hommes, ce qui ne s'est vu dans aucune bataille.

Un des passages où l'auteur est le plus véritablement dominé par cet esprit de système, et ce parti pris dont il vient d'être parlé, c'est sans contredit celui où il raconte la mort du duc d'Orléans.

Comme il a fait de ce prince un républicain stoïque, un Brutus, il veut lui continuer ce rôle jusqu'au bout. Il a dit de lui : « Il subit toutes les phases de sa fortune avec le stoïcisme d'un prince qui ne demande que le titre de citoyen à sa patrie, et, à la République, que l'honneur de mourir pour elle ». Pour observer ce précepte d'Horace, qui veut que le poète ait soin de conserver à ses personnages le caractère qu'il leur a donné au début du drame, M. de Lamartine drape le duc d'Orléans dans une mort à la fois stoïque, républicaine et incrédule. Il affirme que lorsqu'il rentra dans la prison, après

(1) C'est le nombre indiqué par l'officier suisse dont nous avons inséré la lettre.

son jugement, l'abbé Lothringer lui entendit dire : « Si j'avais, comme ils disent, agi par ambition, « que je serais malheureux maintenant ! Mais « c'était par une ambition plus haute qu'un « trône, par l'ambition de la liberté de mon « pays, et de la félicité de mes semblables. » Le reste de la scène est écrit dans le même sens. L'abbé Lothringer, « gauche et importun comme le contre-sens, » l'exhorte à avouer ses fautes. Savez-vous ce que lui répond le duc d'Orléans, selon M. de Lamartine ? Il lui répond avec une rudesse digne d'un vrai Montagnard : « Laisse-moi en repos, imbécille. » Comme le prêtre *continue à l'obséder* (sic), M. de Lamartine prête au prince ces paroles, non moins dignes d'un véritable Jacobin : « Je ne veux pas d'autre œil que le mien dans ma conscience, et je n'ai besoin que de moi pour mourir en bon citoyen. »

Il n'y a rien à dire à cela, le drame est complet, le personnage de Brutus se soutient jusqu'au bout. Malheureusement, l'histoire ressemble peu au drame, et l'abbé Lothringer, qui exhorta M. le duc d'Orléans à la mort, et dont l'auteur cite le nom et invoque le témoignage, ne raconte pas précisément les derniers moments de M. le duc d'Orléans, comme M. de Lamartine. On pourra en juger par la lettre sui-

vante, adressée par cet ecclésiastique à l'abbé Sicard (1).

Au citoyen Sicard, ministre du culte catholique et directeur des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, à Paris.

« A Hann, département du Haut-Rhin, ce 27 juillet 1794.

« En ce moment, Monsieur, je sors des prisons, où j'ai été conduit pour avoir rétracté le serment de 1791, et pour avoir fait une rétractation *aussi incendiaire et capable de séduire tout le monde*, comme il plaisait de dire aux constitutionnels schismatiques de ce pays. Arrivé chez moi, je trouve une lettre de votre part, datée déjà du 25 avril dernier. La crainte de me compromettre avait empêché de me l'envoyer dans les prisons d'Épinal, et je m'empresse de vous répondre.

« A l'égard de M. le duc d'Orléans, vous pouvez assurer Mme la duchesse son épouse, très-respectable, vraiment pieuse, et vraiment digne d'un autre époux, que j'ai reçu une permission de la part de Fouquier-Thinville, accusateur de l'infâme tribunal révolutionnaire, pour aller donner les derniers secours de notre religion à M. le duc d'Orléans.

« Arrivé à la Conciergerie, je le trouve assez disposé à m'écouter; mais un homme ivre, dont je ne sais pas le nom, et en même temps condamné pour avoir, comme je crois, jeté du pain dans les latrines, nous a déroutés par d'horribles blasphèmes que, dans son ivresse et dans son désespoir, il vomissait contre la religion et ses ministres. Cet homme a tout fait pour empêcher M. le duc d'Orléans de se confesser et d'avoir confiance à un prêtre. Inutilement, les gendarmes présents lui imposaient silence. Tout-à-coup, par une providence spéciale, l'homme ivre commence à s'endormir jus-

(1) Cette lettre a été imprimée dans les *Annales catholiques*, tome II. Ainsi M. de Lamartine aurait dû la connaître.

qu'à l'arrivée des exécuteurs. M. le duc d'Orléans me demande si je suis le prêtre allemand duquel lui avait parlé la femme de Richard, concierge de la Conciergerie, et si j'étais dans les bons principes de la religion. Je lui ai dit que, séduit par l'évêque de Lyda, j'avais prêté le serment; qu'il y avait longtemps que je m'en repentais; que je n'avais jamais varié de principes dans ma religion, et que je n'attendais que le moment favorable pour me rétracter. M. le duc d'Orléans alors, se mettant à genoux, me demanda s'il avait encore assez de temps pour faire une confession générale. Je lui ai dit que oui, et que personne n'était en droit de nous interrompre, et il fit une confession générale de toute sa vie.

« Après sa confession, il me demanda, avec un repentir vraiment surnaturel, si je croyais que Dieu pouvait le recevoir au nombre des élus.

« Je lui ai prouvé, par des passages et des exemples de la sainte Ecriture, que son repentir, sa résolution héroïque, sa foi en la miséricorde infinie de Dieu, sa résignation à la mort, le pourraient sauver infailliblement.

« Oui, me répondit-il, que Dieu me pardonne comme je pardonne moi-même. J'ai mérité la mort pour l'expiation de mes péchés; j'ai contribué à la mort d'un innocent, mais il était trop bon pour ne me point pardonner, et Dieu nous rejoindra tous deux avec saint Louis.

« Je ne peux pas exprimer combien j'étais édifié de sa résignation, de ses gémissements, de ses désirs surnaturels de tout souffrir dans ce monde et dans l'autre pour l'expiation de ses péchés, desquels il me demanda une seconde et dernière absolution au pied de l'échafaud.

« Voilà, monsieur l'abbé Sicard, de quoi vous pouvez en toute sûreté assurer cette pieuse épouse pour la tranquilliser à cet égard.

« *Signé* LOTHRINGER, prêtre catholique. »

On conçoit le motif qui a guidé la plume de M. de Lamartine, et lui a inspiré un récit diamétralement opposé à celui qu'on vient de lire, et qui emprunte une si grande autorité à la signature du prêtre qui assista M. le duc d'Orléans dans ses derniers moments. Il n'a pas voulu qu'on vît le Montagnard repentant, Brutus agenouillé, demandant pardon à Dieu et aux hommes d'avoir envoyé son roi à l'échafaud. Il a fait un dénouement pour son drame, et dans l'esprit où il avait écrit son drame. Si l'histoire en diffère du blanc au noir, tant pis pour l'histoire! A l'exemple de cet auteur qui avait fait *son siège*, M. de Lamartine avait fait *sa mort*.

La troisième source des erreurs de M. de Lamartine, et sans contredit la plus féconde, c'est le penchant invincible qui le pousse à donner, coûte que coûte, une couleur poétique et dramatique à ses récits. Quand il s'agit de satisfaire ce penchant, rien ne l'arrête; il décrit à travers les murailles le dernier banquet des Girondins; il suit dans tous ses détails leur conversation, entend leurs soupirs, et, avec une clairvoyance qui dépasse de bien loin celle des somnambules les plus lucides du magnétisme, il lit dans le plus profond de leur pensée. Toutes les fois que cette tentation se présente à lui, il n'y résiste pas. Vous avez vu comment les honora-

bles descendants de l'illustre Malesherbes (1), qui représenta l'honneur français assistant son Roi à la Convention, ont été obligés de réclamer contre les idées que M. de Lamartine prête à leur vénérable aïeul. Vous avez lu également les réclamations des antiquaires de Normandie, contre le tableau aussi poétique qu'infidèle qu'il a tracé de la maison de Charlotte Corday, et contre la merveilleuse invention de ce puits biblique, creusé par sa muse, à la place de cette pompe prosaïque auprès de laquelle Charlotte Corday eût moins bien rêvé sans doute, sans parler de ce jardin imaginaire dont il a doté sa maison, par la toute-puissance d'une plume rivale de la baguette d'Armide, et de cet ancien couvent dont M. de Lamartine a fait une ruine solitaire et silencieuse, pour produire un effet de style, peu d'accord en cela avec le corps municipal de la ville, qui en a fait le grand hôpital de Caen. L'habitation de madame Roland n'a pas subi moins de métamorphoses, et son profil même, malgré tous ses portraits et les souvenirs mêmes de sa famille, a dû deve-

(1) C'est par erreur que l'on n'a placé au bas de la lettre que nous avons insérée, que les noms de MM. le marquis de Rosambo et le comte de Tocqueville. Nous rétablissons ici les noms des trois petites filles de l'immortel défenseur de Louis XVI: madame la baronne de Baërt, madame la marquise de Gourgue, madame la comtesse de Pisieux.

nir un profil grec, attendu que, puisqu'elle a un caractère antique, elle doit avoir eu aussi une figure antique. S'agit-il de peindre la population de Paris en mouvement? M. de Lamartine, cédant à la même tendance, doublera d'un trait de plume cette population, et l'élèvera de six cent mille ames à un million. Voici quelque chose de mieux. Il s'agit d'introduire l'infortunée Marie-Antoinette sur la scène. L'auteur, pour frapper l'esprit du lecteur par un tableau, commence par dire : « Marie-Antoinette était une des enfants que Marie-Thérèse tenait par la main, lorsqu'elle se présenta, en suppliante, devant ses fidèles Hongrois, et que ses soldats crièrent : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse !* » Or, cette scène dramatique s'étant passée en 1741, et Marie-Antoinette n'étant née qu'en 1755, c'est-à-dire quatorze ans plus tard, il en résulte que Marie-Antoinette tenait sa mère par la main quatorze avant sa naissance.

Il y a des passages où cette tendance de M. de Lamartine à chercher partout l'effet dramatique et la couleur poétique, l'entraîne dans des inexactitudes qui ressemblent à des sacrilèges. S'il y a une histoire qui doit être racontée avec une scrupuleuse fidélité et une simplicité sans ornement, certes, c'est celle de la passion du Temple. Après l'Évangile, nous ne connaissons pas

de texte aussi respectable et aussi saint. Eh bien! M. de Lamartine interpelle dans ce texte les rêves brillants de son imagination, et il sème sur ce fonds aride et triste toutes les fleurs de sa poésie. D'abord il place sans façon dans la bouche de Marie-Antoinette, prisonnière, les phrases à effet de notre époque, et le clinquant de son style à antithèses. Cette infortunée Reine dirait à Louis XVI, pour le consoler : « De tels malheurs ne sont-ils pas les plus majestueuses des grandeurs? » Un peu plus loin, il nuance les couleurs d'un tableau tout poétique, dans lequel il montre la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, notre auguste Marie-Thérèse, inspirant une sorte de respect religieux aux geôliers du Temple. « Elle imprimait, dit-il, une admiration muette aux plus endurcis. Les porte-clefs et les sentinelles se rangeaient sur son passage. Ils éprouvaient une sorte de tressaillement religieux, quand ils étaient effleurés dans les corridors par sa robe ou ses cheveux. » Marie-Thérèse a répondu, dans le journal de la captivité du Temple, à ces inventions poétiques. « Rocher (c'était le geôlier) chantait devant nous, « dit-elle, la carmagnole et d'autres horreurs ; « sachant que ma mère craignait l'odeur de la « pipe, il lui en soufflait ainsi qu'à mon père, « une bouffée quand ils passaient. Il était tou-

« jours couché quand nous allions souper; quel-
« quefois même il était dans son lit quand nous
« allions dîner (1). » Voilà de quelle manière Marie-Thérèse inspirait une sorte de vénération muette aux plus endurcis, comment les porte-clefs et les sentinelles se rangeaient sur son passage, et comment, au contact de sa robe ou de ses cheveux, ils éprouvaient un tressaillement religieux. Ce Rocher expliquait lui-même, à cette époque, quelle était la nature du respect et l'étendue des égards qu'il témoignait à la fille de Louis XVI : « Marie-Antoinette faisait la fière, disait-il, mais je l'ai forcée de s'humaniser; sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence. Le guichet est si bas, qu'il faut bien, pour passer, qu'elles se baissent devant moi. Chaque soir je flanque à cette Élisabeth une bouffée de ma pipe. » Telle était « l'admiration muette que témoignaient à Marie-Thérèse les plus endurcis. » Qu'importe? Il s'agit bien d'écrire l'histoire! Il s'agit de présenter des tableaux émouvants et dramatiques.

Ceci nous rappelle une anecdote qu'on racontait récemment, et que nous redisons au lecteur,

(1) *Journal du Temple*, imprimé à l'imprimerie royale, et publié sous la Restauration.

telle que nous l'avons entendue. Un jeune homme et sa jeune femme, fort enthousiastes, comme nous le sommes tous, du beau talent de M. de Lamartine, étaient partis, dans ces derniers temps, pour faire un voyage en Orient. Ils avaient emporté l'ouvrage où M. de Lamartine rend compte de son propre voyage dans ces contrées lointaines. En arrivant à Marseille, le jeune homme écrivit à son père : « Je suis au comble de la joie; nous avons arrêté notre passage sur le bâtiment qu'avait frété M. de Lamartine. C'est le même capitaine. Comme nous allons parler de lui, et voyager, son livre à la main ! » Quelque temps après, le père recevait de Constantinople une lettre à peu près ainsi conçue : « Le capitaine est un homme étrange ! Figurez-vous que lorsque nous lui avons parlé de M. de Lamartine, il nous a répondu brusquement : « Louez-« le tant que vous voudrez ; mais moi aussi j'ai lu « son voyage, et partout où il a mis *grosse mer* ou « *tempête*, j'ai trouvé sur mon livre de loch, *beau* « *temps* ou *calme plat*. »

C'est un peu là l'histoire des descriptions des *Girondins*. Elles sont poétiques, dramatiques, saisissantes, mais peu d'accord avec le livre de loch.

Il ne nous eût pas été difficile de rendre beau-

coup plus longue cette liste des erreurs matérielles de M. de Lamartine; nous aurions pu encore parler des 200,000 habitants qu'il donne au faubourg Saint-Marceau; des « buchers gi-« gantesques où des escouades d'hommes de « peine faisaient brûler les cadavres des com-« battants tués le 10 août; » de cette nuit du 2 au 3 septembre, que Saint-Just et Robespierre passèrent tête-à-tête, « Saint-Just dormant avec un « calme stoïque, et Robespierre se promenant « dans la chambre, et maudissant Danton d'une « voix sombre; » scène intime, dont M. de Lamartine doit sans doute la révélation à la lucidité de quelque magnétiseur; de Vergniaud, écroué dans une prison de Paris, et mis, en même temps, au nombre des Girondins qui, à Brest, refusèrent de s'embarquer, pour ne pas se séparer de Barbaroux mourant; bien d'autres faits encore se présenteraient à notre plume, mais ce serait, ce nous semble, un soin inutile. Les réclamations que nous avons enregistrées, les erreurs que nous avons signalées, suffisent pour mettre le lecteur a portée de juger si l'auteur s'est conformé au programme qu'il a lui-même tracé des devoirs de l'historien relativement à « la scrupuleuse investigation des faits. »

LIVRE TROISIÈME.

I.

ERREURS D'APPRÉCIATIONS.

Division de ce travail.

Nous entrons ici sur un terrain plus brûlant et plus difficile que celui des faits, le terrain des appréciations historiques. Les opinions, en effet, exercent une grande influence sur les jugements que l'on porte en histoire, et il est bien difficile de se séparer des principes que l'on professe, pour juger avec impartialité les caractères, avec exactitude les situations. Cependant, il est du devoir de l'historien de faire cet effort sur lui-même. M. de Lamartine l'a dit, l'historien est juge.

En outre, cette question des appréciations historiques doit nous entraîner à une étude longue et difficile. Ces appréciations, dans les *Girondins*, portent sur la révolution française tout entière : c'est donc la Révolution française dont il s'agit

de rapprocher les différentes phases et les principaux éléments des jugements que M. de Lamartine en a portés.

Pour maintenir notre travail dans les conditions d'un examen critique, et ne point refaire une nouvelle histoire de la Révolution, en étudiant celle de M. de Lamartine, voici le plan que nous suivrons. La Révolution française est un drame à quatre principaux personnages : les Constituants, qui deviennent plus tard les Constitutionnels, la Gironde, la Montagne, la Royauté. Les trois premiers personnages conduisent, soit simultanément, soit successivement, l'action du drame contre le quatrième. Nous soumettrons à un examen attentif la manière dont M. de Lamartine a apprécié l'action de ces quatre personnages historiques dans les différentes phases de la Révolution française. C'est par la Royauté que nous commencerons, car il faut dire quelle était la situation de la place assiégée, quelles furent les fautes de ceux qui la défendirent, avant de parler des assaillants. Mais il importe de signaler, dès le début, une des principales raisons des erreurs d'appréciation qu'a commises M. de Lamartine : c'est la manière même dont il a conçu son histoire. Il peut être bon, dans un poème, de se jeter au milieu de son sujet, *in medias res*. Cela donne

un tour plus vif, un mouvement plus rapide et par conséquent plus poétique à une ode, un drame, une épopée. C'est au lecteur à connaître ce qu'il doit savoir pour suivre le poète dans son vol, et l'on comprend que la poésie, qui parle à l'imagination, ne puisse s'astreindre à suivre l'ordre chronologique des faits et l'ordre logique des causes et des conséquences. Elle y perdrait son inspiration et ses ailes. Mais il n'en est pas de même de l'histoire. Le présent, comme l'a dit avec raison Burke, a sa racine dans le passé, et la végétation des évènements a quelque chose de semblable à celle des plantes. Commencer l'histoire de la Révolution à la mort de Mirabeau, c'est vouloir poser un arbre en l'air en l'isolant de ses racines. Autant vaudrait commencer l'histoire de la Ligue à la mort du duc de Guise, pendant les États de Blois.

Sans doute l'imagination d'un poète peut se laisser tenter à la pensée d'entrer par cette porte monumentale dans la révolution, et, comme l'a dit un critique (1), M. de Lamartine a peut-être cédé à la tentation d'encadrer son récit entre le lit de mort de Mirabeau et l'échafaud de Robespierre. Mais que d'objections la raison de l'historien n'au-

(1) Dans la *Revue des Deux-Mondes*.

rait-elle pas rencontrées pour résister à cette tentation poétique? Pour comprendre la Révolution, ne faut-il pas connaître son origine? La Bible s'ouvre par la Genèse, c'est-à-dire par l'histoire de la création du monde. La Révolution aussi est un monde qui doit avoir sa Genèse, c'est l'histoire de ses origines. Sans cette histoire, comment comprendre le rôle des Girondins, leur influence, leur règne, leur chute? Si l'on n'a pas vu à l'œuvre les ouvriers de la première heure, est-il possible de concevoir clairement la tâche que remplissent ceux de la seconde? Cette nécessité est si réelle, que M. de Lamartine n'a pu y échapper. Tout en intitulant son livre *Les Girondins*, il a été amené à écrire, sous la forme d'une introduction, une appréciation rétrospective des travaux et des actes de la Constituante. Mais il l'a écrite sans avoir ou avant d'avoir étudié suffisamment son sujet. En veut-on la preuve? L'auteur des *Girondins* prépare dans ce moment une Histoire des Constituants : or, s'il croyait l'avoir écrite, il ne songerait pas à l'écrire.

Cette étrange manière de concevoir l'histoire de la Révolution suffirait pour révéler chez M. de Lamartine une grave méprise. La Révolution est un grand syllogisme dont les Constituants posent les prémisses, dont les Girondins déduisent le

moyen terme, dont les Montagnards, logiciens aveugles, tirent la conclusion. En publiant l'*Histoire des Girondins* avant celle des Constituants, l'auteur a prouvé qu'il n'y voyait qu'une suite de tableaux qu'on pouvait ranger dans un ordre arbitraire, qu'une succession de drames parmi lesquels on pouvait choisir à son gré le plus pathétique, celui qui contenait le plus de larmes et de sang. C'est avoir agi en poète, quand il fallait agir en historien. Ne dites point que M. de Lamartine a remédié à cet inconvénient, en consacrant un volume d'introduction à la Constituante. D'abord, nous l'avons fait observer, ce n'est pas assez de parler de cette période de la Révolution, il faudrait l'avoir assez profondément étudiée pour la comprendre, et M. de Lamartine l'étudie encore à l'heure où nous parlons, plusieurs mois écoulés depuis l'apparition de son livre des *Girondins*. En outre, il ne suffit pas de remonter aux Constituants ; l'étude de la généalogie de la Révolution conduit plus haut. Il faut avoir suivi le travail intellectuel du XVIII[e] siècle, avoir embrassé d'un coup d'œil l'ensemble de la situation qui précéda la naissance du grand mouvement de 89, pour comprendre la Constituante elle-même. Disons les choses comme elles sont : sans vouloir faire remonter, à l'exemple de

M. Louis Blanc, la révolution française jusqu'au concile de Constance et jusqu'à Jean Huss, on ne peut écrire l'histoire d'une époque sans avoir présent à la pensée le mouvement des époques antérieures ; car tout se suit, tout s'enchaîne, tout se déduit dans les choses humaines.



II

LA ROYAUTÉ.

Travail du dix-huitième siècle.

La théorie de M. de Lamartine sur l'ancienne société française est d'une poétique simplicité : de l'autre côté de 89, le règne des ténèbres, de ce côté-ci, le règne des lumières. Sous le règne des ténèbres, Voltaire, Rousseau et les autres philosophes du dix-huitième siècle commencent à allumer le flambeau qui éclaire le règne des idées; mais les faits continuent à demeurer dans l'ombre, jusqu'à ce que les Constituants viennent traduire les idées du dix-huitième siècle en lois.

Sans doute, il ne saurait entrer dans l'esprit de personne de nier les graves abus qui existaient sous l'ancien régime, et la grandeur de ce mouvement de 1789, qui amena la convocation

des États-généraux, comme il ne saurait entrer non plus dans l'idée de personne, de refuser, à plusieurs écrivains du dix-huitème siècle, des louanges méritées par les services réels qu'ils ont rendus à la société française, en attaquant des abus et des erreurs qui entravaient les progrès et qui avaient vicié les institutions. Mais il faut faire ici une importante distinction que M. de Lamartine n'a pas faite. Il semble d'abord, à l'entendre, que les philosophes du dix-huitième siècle aient été des sages dont toutes les paroles, semblables à des oracles, éclairaient les intelligences et purifiaient les cœurs. Le dix-huitième siècle, au contraire, fut un mélange de lumière et d'ombre, de sagesse et de vérité, de bonnes et de mauvaises passions. Nous comprenons l'admiration qu'on éprouve pour Voltaire protestant en faveur de Calas, Sirven et Lally, portant en histoire la critique dans l'étude des faits, combattant l'inquisition et l'intolérance, luttant en faveur du progrès, éclairant, par sa raison si nette et si claire, quand l'esprit de parti ou le fanatisme anti-chrétien ne l'obscurcit pas, toutes les branches de l'intelligence. Mais, à côté de ce Voltaire, il en est un autre qui jure une guerre à mort, non-seulement aux abus que les hommes ont introduits sous le manteau de la religion, mais à

la vérité religieuse même, qui emploie contre elle toutes les armes, depuis les flèches empoisonnées de la calomnie, jusqu'aux erreurs notoires d'une physique ignorante, et qui, dans une suite de pamphlets impies, de romans cyniques, de libelles anonymes, cherche à établir un scepticisme universel, incompatible avec l'existence des sociétés, sur la ruine de toutes les croyances, en immolant jusqu'à la religion du patriotisme, dans son triste poème sur Jeanne d'Arc, et dans ses lettres au roi de Prusse et à ses amis d'Angleterre, où il fait si bon marché de la gloire et de la dignité de la France.

Quand on voit M. de Lamartine marcher la tête découverte derrière l'apothéose décernée à cet ennemi du Christ par la révolution, et demander à son pinceau les couleurs les plus poétiques pour donner un prestige séduisant à cette mascarade mi-théâtrale, mi-funéraire, qui se croisa presque avec le triste cortège de la royauté agonisante à son retour de Varennes, comment ne pas rougir pour le poète des *Méditations* (1)?

(1) M. de Lamartine, avec son imagination poétique, embellit tout ce qu'il touche; mais, en histoire, embellir c'est gâter. M. Georges Duval, un contemporain de cette époque, et un témoin oculaire de l'apothéose de Voltaire, en a écrit une relation qui ressemble bien peu à celle du poète. Il en parle

Quand on l'entend s'écrier que « le cercueil de Voltaire représente deux principes, l'intelligence et la liberté, » et quelques lignes plus bas, que « la philosophie, prenant possession en sa personne de la ville et du temple de sainte Geneviève, » comment ne pas déplorer ce *Te Deum* blasphématoire chanté sur la victoire de l'irreligion ? Viennent ensuite des paroles encore moins excusables. « Voltaire ne rougit d'aucune prostitution de son génie, pourvu que le salaire de ses complaisances lui serve à acheter des ennemis au Christ. Il frappait en cachant la main ; mais ce combat d'un homme contre un sacerdoce, d'un individu contre une institution, d'une vie contre dix-huit siècles, ne fut pas sans courage. Il y a une incalculable puissance de conviction et de dévouement à l'idée, dans cette audace d'un con-

commé d'un spectacle presque hideux. Une pluie de juillet chaude et intense, commençant à tomber au moment du départ du cortège, avait enlevé, dit-il, une partie du vermillon qui couvrait les joues de la statue de cire de Voltaire, couchée sur un lit de parade au-dessus du catafalque, de sorte que cette statue, effrayante de ressemblance, avait l'aspect d'un cadavre. Le même écrivain peint aussi sous les traits d'une mascarade cette troupe d'acteurs, qui, le front ceint de lauriers et les pieds dans la boue, donnait pour funérailles à Voltaire une espèce de comédie en action. Le comique, sous la plume de M. de Lamartine, est devenu solennel.

tre tous. Braver à la fois, sans autre parti que sa raison individuelle, sans autre appui que sa conscience, le respect humain, cette lâcheté de l'esprit, déguisée en respect de l'erreur ; affronter les haines de la terre et les anathèmes du ciel, c'est l'héroïsme de l'écrivain. Voltaire ne fut pas martyrisé dans ses membres, mais il consentit à l'être dans son nom ; il le dévoua pendant sa vie et après sa mort. Il souffrait en riant et voulait souffrir dans l'absence de sa patrie, dans ses amitiés perdues, dans sa gloire niée, dans son nom flétri, dans sa mémoire maudite. Il accepta tout en vue du triomphe de l'indépendance de la raison humaine. »

Voilà donc comment les poètes écrivent l'histoire ! Cette vie d'orgueil et d'enivrement, caressée par tous les plaisirs, encensée par toutes les flatteries, bercée dans les boudoirs de la régence, servie bientôt dans tous ses goûts par une fortune princière, cette vanité qui eut des grands seigneurs pour adulateurs et des rois pour courtisans, cette renommée qui eut une école, des séides, et dont on ne pouvait médire sans s'exposer aux persécutions comme Jean-Jacques, au martyre de la pauvreté et de la faim comme Gilbert, aux gémonies de la satire et de la diffamation comme Fréron, Desfontaine et Labeaumelle;

cette gloire qui, jouissant d'elle-même, assista vivante à son apothéose, et mourut, à la représentation d'*Irène*, sous une pluie de fleurs ; tel est le martyre sur lequel M. de Lamartine veut attendrir la postérité ! Il y eut, selon lui, courage de la part de Voltaire à attaquer le christianisme. Oui, à peu près autant de courage que purent en avoir les Anglais qui, avant Voltaire, brûlèrent Jeanne-d'Arc, à insulter cette héroïne prisonnière, pendant son martyre ; autant de courage que purent en avoir les bourreaux du Christ à l'outrager pendant sa passion. Dans cette époque, la passion du catholicisme, qui s'acheva à la fin du dix-huitième siècle, sur les échafauds, était déjà commencée ; la royauté l'abandonnait par ses mœurs ; les classes élevées de la société par leurs mœurs et leurs idées ; les savants par leurs systèmes scientifiques ; il était renié même par une partie de ses ministres, comme le Christ fut renié par Pierre, quand ses insulteurs le conduisirent de Pilate à Hérode. Du courage ! oui, à peu près autant de courage qu'il y en eut de la part des révolutionnaires à abreuver Louis XVI et Marie-Antoinette d'ignominie, quand ils revinrent de Varennes, captifs de la Révolution. « Voltaire était seul contre tous. » Seul, et la popularité l'entourait ! seul, et l'aristocratie le cour-

tisait! seul, et tous les philosophes l'environnaient et le saluaient comme leur maître et leur dieu! seul, et le grand Frédéric et Catherine de Russie étaient au nombre de ses adulateurs!

M. de Lamartine applaudit aux services que Voltaire a rendus à la philosophie. Il faudrait s'entendre. Sans doute, il faut louer ses luttes contre les erreurs réelles qu'il combattit, contre les abus, contre les superstitions. Mais sa philosophie, où est-elle? Qu'est-ce que sa philosophie? A quelle philosophie Voltaire rendit-il d'éminents services? Ce n'est pas à la sienne propre; c'était, M. de Lamartine en convient, une philosophie négative, un peu néant, le scepticisme, qui démolissait, mais qui ne construisait pas sur la place vide qu'il avait faite dans l'intelligence et la conscience des hommes. Etait-ce donc à l'athéisme d'Holbach, au matérialisme d'Helvetius et de Diderot, ses héritiers présomptifs? Ou bien, si nous descendons jusqu'à nos jours, était-ce aux folies du saint-simonisme, à celles du fouriérisme, ou aux absurdités de ce panthéisme allemand qui nous présente je ne sais quelle informe divinité qui n'est pas, qui ne sera jamais, mais qui est en train de devenir, comme disent les adeptes, par le travail latent et la lente germination de l'esprit humain,

dans lequel se développe une fleur qui ne s'épanouira jamais, et qui, si elle fleurissait un jour, s'appellerait dieu. Etait-ce enfin à l'humanité divine de M. Pierre Leroux, se développant à l'aide d'une métempsycose qui fait voyager l'ame humaine, modification de l'essence divine, de corps en corps, en l'élevant progressivement vers le créateur ; ou à l'humanité de M. de Lamennais, marchant par le progrès indéfini vers le même but qu'elle ne doit jamais atteindre? Si c'est à ces philosophies, le scepticisme, le matérialisme, l'athéisme, le saint-simonisme, le fouriérisme, le panthéisme et toutes ses branches, que Voltaire a rendu des services en déclarant une guerre implacable à la religion chrétienne; M. de Lamartine aura de la peine à persuader aux esprits sérieux que ce soient là des services rendus à la raison humaine, encore moins à la dignité de l'homme, à l'intelligence et à la liberté. Etrange idée que de présenter comme la victoire de l'intelligence, l'immolation d'une religion qui a donné les solutions de tous les grands problèmes devant lesquels, semblable à l'Œdipe antique obligé de répondre au sphinx, on voit passer, depuis le commencement des âges, la triste humanité! Singulière préoccupation que de voir une victoire, pour la cause de l'huma-

nité et de la liberté, dans la destruction du christianisme qui est venu enseigner à la terre la sublime origine de l'homme, sa destinée future si magnifique, les devoirs des grands envers les petits, le respect dû à l'humanité souffrante, la majesté divine de la faiblesse, et la richesse morale de la pauvreté ! Il y a donc une grave erreur d'appréciation dans la manière dont M. de Lamartine a jugé la philosophie du dix-huitième siècle en la personne de Voltaire, son chef. D'abord, comme enivré d'un si grand mouvement d'idées, qui date de la découverte de l'imprimerie, il y a tout rapporté, jusqu'aux principes développés par le catholicisme, bien des siècles avant cette découverte. Ainsi, il attribue les saintes hardiesses de Bossuet devant Louis XIV, et le libéralisme chrétien de Fénelon, à l'impulsion donnée à l'esprit humain par la découverte de l'imprimerie, et qui devait aboutir à cette apothéose de la raison humaine, dont la première partie du dix-huitième siècle donna le signal dans les idées, et que ses dernières années firent descendre dans les faits ; comme si, longtemps avant ce mouvement, saint Bernard n'avait point parlé avec une toute autre hardiesse aux puissants du monde ; et, comme si, dès le quatrième siècle de l'ère chrétienne, saint Am-

broise, cet éloquent tribun de la charité, n'avait pas arrêté, avec de sévères paroles, l'empereur Théodose, sur le seuil de l'église où il se présentait, couvert du sang des victimes de Thessalonique ! Comme si toute l'histoire ecclésiastique n'était pas pleine de ces libertés apostoliques envers les puissants et en faveur des petits ! Comme si, enfin, ce n'était pas là l'esprit même du christianisme ! En outre, il n'a pas assez vu que le mouvement philosophique du dix-huitième siècle, comme toutes les réactions, avait dépassé le but ; qu'en haine des superstitions il avait proscrit les croyances, qu'en haine des abus il avait attaqué les institutions, qu'en haine de l'exagération du principe d'autorité, il avait exagéré le principe du libre examen, il avait fait de la raison humaine un dogme, le seul dogme. Etrange aberration de ces esprits forts qui eurent la faiblesse de croire que, parce que la raison est le regard de l'homme sur la vérité, elle est la vérité même, et qui confondirent l'œil avec la lumière ! Qui sait ? si la nuit ne venait pas chaque soir nous ôter le rayon que le jour nous a donné, l'orgueil humain aurait peut-être traité le soleil naturel, comme il a traité le soleil des intelligences, il aurait cru que l'œil humain portait en lui la lumière.

Ce fut la grande faute de la philosophie du dix-huitième siècle. Elle n'aperçut pas que, lorsque la raison humaine a tout jugé, il lui reste à se juger elle-même, et que ce jugement, en lui révélant les bornes dont elle est de tout côté entourée, devait la ramener à des sentiments plus modestes, et à une étude plus attentive et plus respectueuse de ces grandes traditions du genre humain qui contiennent les vérités révélées. Par une contradiction singulière, en effet, le dix-huitième siècle qui, pour les sciences physiques, recommandait la méthode de l'observation et de l'expérience, voulut renfermer la science des intelligences dans la raison pure, dans la raison absolue. Il ne fit pas réflexion que le genre humain ayant une origine, et on ne peut nier qu'il ait une origine, puisque la géologie nous montre du doigt la date de l'humanité dans l'histoire des êtres, en nous indiquant dans quel gisement commencent à paraître ses débris ; il ne réfléchit pas que, dès-lors, il pouvait y avoir, dans ce grand dépôt des idées qui se transmettent de génération en génération, et qui forment le patrimoine intellectuel du genre humain, des idées qui ne venaient point de l'homme, et qui, lui ayant été données au commencement, étaient supérieures à la raison, sans lui être pour

cela contraires. La perception de cette vérité si simple manqua à la philosophie du dix-huitième siècle, comme elle manque à M. de Lamartine, qui exalte sans réserve le règne de la raison pure proclamé dans les sciences intellectuelles par la philosophie de cette époque, et qu'il salue comme la condition du triomphe de la vérité dans les régions intellectuelles, et du bonheur de l'humanité dans la politique appliquée.

Nous n'aurions indiqué qu'une des raisons qui, dans la première partie du XVIII[e] siècle, préparèrent la ruine de l'ancienne société française, si nous nous contentions d'avoir signalé les exagérations et les égarements auxquels se laissa entraîner la philosophie qu'exalte M. de Lamartine. La corruption profonde qui règnait dans les mœurs, ne fut pas un élément moins puissant de dissolution que l'effervescence des esprits. C'est par les hautes classes, on ne saurait le dissimuler, que cette corruption s'infiltra, de proche en proche, dans la nation. La corruption des hautes classes dans le XVIII[e] siècle, s'explique, en partie, par un fait : il y avait en France, depuis que la royauté avait complètement annihilé la noblesse, et depuis que les institutions politiques où elle aurait pu trouver à employer son activité d'une manière plus légitime que dans les troubles civils,

étaient suspendues (1), une classe d'hommes qui naissaient avec assez de fortune pour que la nécessité de gagner leur vie n'absorbât point la plus grande partie de leurs moments, comme il arrive pour le commun des hommes. La jeunesse qui appartenait à cette classe avait donc besoin de trouver un autre élément à son activité. Louis XIV l'occupa par ses guerres continuelles, et lui jeta les glorieuses distractions du champ de bataille; mais, sous la Régence et le règne de Louis XV, époque d'une longue paix, cet élément manqua à l'activité de la jeune noblesse. Alors, elle se jeta de plus en plus dans les plaisirs; disons le mot, elle s'y précipita avec une ardeur effrénée. Les roueries amoureuses devinrent une espèce de guerre qui eut son héros, le duc de Richelieu; et les *Liaisons dangereuses* de Laclos et le *Faublas* de Louvet, sont l'épopée de cette nouvelle chevalerie. Il y eut donc des espèces de chevaliers errants du vice, qui entreprirent les mauvaises actions qui présentaient le plus d'obstacles et de difficultés, et qui mirent leur orgueil dans la supériorité de leurs vices. On se vanta d'une bonne noirceur, d'une rouerie bien conduite; on con-

(1) Les États-généraux n'avaient pas été convoqués depuis le commencement du règne de Louis XIII.

fondit la *famosité*, comme parlaient les Latins, avec la renommée, et une émulation de scandales se répandit chez cette jeunesse ardente, riche, inoccupée, élevée dans des idées hautaines et fières, qui se trouvait en dehors des affaires publiques, par suite du régime qui s'était établi en France depuis le règne de Louis XIV. Les idées des libres penseurs trouvèrent, en même temps, accès chez cette jeune noblesse, par une raison analogue. Condamnée à l'immobilité dans la vie politique, elle cherchait le mouvement dans les idées, et elle accueillait naturellement avec faveur un mouvement d'idées hardies jusqu'à la témérité, qui la consolait par l'indépendance intellectuelle, de la dépendance politique où elle était placée vis-à-vis du pouvoir ministériel. Les idées philosophiques étaient une opposition, et ce titre seul suffisait pour les faire bien recevoir dans les classes élevées.

Il ne faut pas trop s'étonner que tout le monde à peu près fût de l'opposition sous l'ancien régime; tout le monde avait été mis en dehors des affaires, jusqu'au Parlement lui-même, qui avait si bien servi la royauté contre la noblesse, et même contre le clergé. La royauté était isolée, tout simplement parce que les derniers rois ou leurs ministres avaient voulu qu'elle existât seule.

La bourgeoisie était dans l'opposition parce qu'elle était une force, et qu'elle voulait être un pouvoir; la noblesse, parce qu'elle avait été un pouvoir, et qu'elle croyait être encore une force. Si les Parlements n'étaient pas un pouvoir politique comme les États-Généraux, ils en étaient l'image. Quand le chancelier Maupeou en eut eu si facilement raison, on vit bien qu'il fallait descendre plus avant dans les profondeurs du sol national, et on alla jusqu'aux Etats-généraux. Lorsqu'on suit avec attention cette grande querelle du Parlement, dans les dernières années du règne de Louis XV, on y trouve en germe la révolution tout entière. Tous les principes sont posés dans cette discussion ; les mots même de la grande opposition sont trouvés (1) : les patriotes, les citoyens, la nation,

(1) Dans une brochure publiée en 1772, nous trouvons le passage suivant, qui, par sa hardiesse, semble avoir été écrit vingt ans plus tard, en pleine révolution : « En annonçant que le souverain rompt ses engagements avec le peuple, on fait oublier au peuple ceux qui le lient au souverain ; et en menaçant des armes du monarque, il les met aux mains de la nation. Transportons-nous en effet aux États, c'est-à-dire dans une assemblée d'hommes libres, qui se sont donné un maître pour agir en leur nom, pour exercer l'autorité qu'ils avaient seuls sur eux-mêmes. Rappelons-nous qu'ils ont astreint ce monarque à des conditions dont la résolution emporte à la fois l'abolition du contrat et celle de la souveraineté. Écoutons à présent le monarque, c'est-à-dire l'agent de la nation, dire à

le despotisme, la liberté. Il semble qu'on voie les évènements se lever, et qu'on entende ceux qui vont accomplir la révolution frapper à l'huis de l'histoire, avec ces mots puissants devant lesquels toutes les portes durent s'ouvrir.

A toutes ces causes de renversement, il faut ajouter la manière dont les affaires extérieures de la France avaient été conduites depuis la fin du règne de Louis XIV, sauf de rares et courtes interruptions, et surtout pendant la seconde moitié du règne de Louis XV. La décadence politique de la France avait coïncidé avec les progrès toujours croissants de l'Angleterre, depuis

ces hommes dont il tient l'autorité : *Je ne veux point de résistance; c'est-à-dire, je ne veux point que vous pensiez, je ne veux point que vous sentiez; c'est-à dire, je ne veux point que vous soyez hommes, encore moins citoyens.* Il se trouvera quelqu'un assez courageux pour dire au souverain : *La menace que vous nous faites n'est pas très-effrayante. Le meilleur conseil que nous puissions vous donner, c'est de faire éloigner le ministre qui vous a fait tenir un langage si absurde en lui-même, si outrageant pour la nation, et si dangereux pour vous.* Alors, de deux choses l'une : ou le ministre sera puni et tout sera dit, ou l'on voudra soutenir le ministre, et tout sera dit encore; car il est certain que vingt millions d'hommes ne sont pas faits pour un seul, et sont plus forts que lui. »

La brochure à laquelle nous empruntons ce passage est intitulée : *Le Parlement justifié par l'Impératrice Reine de Hongrie et par le Roi de Prusse.*

la révolution de 1688. La France n'avait pas cessé de voir s'énerver dans son superbe isolement la royauté qui était son principe de gouvernement, tandis qu'au contraire, l'Angleterre qui avait trouvé une unité de gouvernement dans l'espèce de transaction qui eut lieu entre tous les partis, lors de l'avènement de la dynastie hanôvrienne, avait rencontré dans la passion protestante et dans la soif et l'orgueil de la richesse, cet aiguillon qui manquait à la France, depuis que l'idéal monarchique était arrivé à sa plus haute expression dans la personne de Louis XIV. Sur les mers, la prédominance de la marine anglaise, sur le continent le partage de la Pologne, cette grande honte du règne de Louis XV, avaient été l'expression de cette situation, si capable de soulever le pays.

Ainsi, tout contribuait à pousser les esprits vers un grand changement, sans parler de la situation financière, qui fut l'occasion bien plutôt que la cause de la Révolution française. Il y avait dans toutes les classes des esprits ardents qui aspiraient aux innovations ; et, au-dessous de ces classes éclairées et riches, qui étaient affamées de mouvement, d'activité, de puissance, se remuait dans les grandes villes, à Paris surtout, une population aveugle, ignorante, misérable, cor-

rompue, furieuse parce qu'elle souffrait, et qu'elle avait perdu, avec le christianisme, le courage de la souffrance, affamée de troubles et altérée de sang, dont la présence avait souvent attristé les fêtes de Paris à Versailles, et que la Révolution trouva prête à tous les excès. C'était celle, que dans les dernières années de son règne, Louis XV rencontrait toujours sur son passage quand il sortait, et qui le poursuivait de cette clameur à la fois suppliante et menaçante ; du pain ! du pain ! (1)

Position de Louis XVI. — Ses fautes réelles.

Il était nécessaire de présenter ces considérations omises par M. de Lamartine ; elles permettent de faire la part des fautes du passé et la part des fautes que put commettre Louis XVI ; elles prouvent, contre l'opinion de M. de Lamartine, que le mouvement de 89 n'allait pas contre les principes de la société française, mais qu'il était

(1) Laferrière, *Histoire du droit français*. « Cette classe, dit « cet auteur, vivant héritage des siècles passés, des serfs de « ville et de campagne affranchis, mais sans ressource, formait, « à la fin du dix-huitième siècle, un peuple à part, déshérité « des progrès de la civilisation. C'était un terrible élément de « destruction que la société du dix-huitième siècle portait « dans son sein. »

amené par la suspension d'un de ces principes. Quand ce prince monta sur le trône, l'institution royale était sous le coup de la lourde responsabilité des évènements qui s'étaient succédés depuis la dernière réunion d'une assemblée générale. Les fautes de la fin de la vie de Louis XIV, ses adultères éclatants, cette espèce de royauté orientale qu'il avait acclimatée en France, et qui n'a rien de commun avec la véritable royauté française, la régence avec sa politique anti-nationale et vendue à l'Angleterre, le règne de Louis XV avec ses voluptés sans grandeur, qui dégénérèrent en débauches, cette corruption qui avait infesté les mœurs des hautes classes et même celles d'une portion du clergé, comme nous le voyons par les discours synodaux des plus vertueux évêques de ce temps (1), la décadence de la France en Europe, manifestée par l'ascendant toujours grandissant de l'Angleterre et par le partage de la Pologne, le règne des favorites et de la faveur au détriment de la justice, les abus criants qui en furent la suite, les vices de la cour, l'arbitraire ministériel, la mauvaise administration et le pillage des finances, les scandales des mœurs, les restes à la fois oppressifs et humi-

(1) Voir, en particulier, les Discours synodaux de Massillon.

liants de la législation féodale dans les institutions civiles; le statu-quo des lois en présence dela marche des idées, voilà la part de responsabilité qui appartient au passé. En outre, comme l'institution royale représentait la tradition et la durée, on devait bientôt faire peser sur elle tout ce qui blessait les idées du siècle dans le passé de notre histoire, tout jusqu'à la féodalité politique que la royauté avait vaincue, mais dont la trace, odieuse aux nouvelles générations, se retrouvait dans les lois civiles qui régissaient la propriété.

Par cela seul que Louis XVI était roi, le poids de cette situation était sur sa tête. C'était le vice de sa position : la royauté qui, depuis Louis XIV, avait absorbé tous les pouvoirs dans ses mains, en fut accablée sous Louis XV, et les laissa tomber sous Louis XVI, au moment de la réunion des Etats-Généraux. La renommée de l'homme était meilleure que celle de l'institution ; Louis XVI était chaste, honnête, pur, ami éclairé des réformes et des progrès, économe, plein d'amour pour le peuple, zélé pour la gloire de la France. Mais, deux qualités lui manquaient, deux qualités essentielles dans les temps de révolution ; le génie de l'initiative qui voit à distance les mesures de salut qu'il faut prendre malgré tous les obstacles

et toutes les objections, et cette vigueur de caractère qui fait exécuter avec promptitude et fermeté les résolutions une fois prises. Ce sont encore les abus qui avaient altéré l'institution royale, qu'il faut accuser de ces deux défauts de Louis XVI, que madame Elisabeth, malgré son amitié si tendre et si dévouée pour son frère, avait aperçus et qu'elle signale dans ses lettres. Depuis Louis XIV, c'était une maxime d'état que l'héritier de la couronne devait être tenu en dehors des affaires pour assurer la tranquillité du règne. Louis XVI avait donc passé d'une retraite presqu'absolue sur le trône, au moment où il aurait fallu savoir régner. Il n'eut donc que de bonnes intentions, quand il aurait fallu avoir des idées claires et arrêtées sur toutes choses, pour les traduire en volontés. Il laissa passer et perdre ces années de grâce pendant lesquelles la Révolution française aurait pu être évitée, ces années dont un écrivain de nos jours a écrit l'ingénieuse histoire avec un talent plein de droiture et d'élévation (1). Ce fut la première et la plus grande des fautes du règne de Louis XVI. Il est toujours plus facile de prévenir les révolutions que de les arrêter quand leur moment est venu ; on conduit

(1) M. Droz, *Histoire des années du règne de Louis XVI*, pendant lesquelles la révolution aurait pu être évitée.

un fleuve en préparant de loin un lit à ses eaux ; le laisse-t-on se changer en torrent, il vous emporte. La plus dangereuse de toutes les politiques, c'est celle qui s'abandonne au courant des évènements, et qui ne prend ses résolutions que lorsque tous les moyens d'attermoiement sont épuisés. Non-seulement on perd ainsi le bénéfice moral des mesures les plus populaires, mais on est obligé souvent de faire, dans les conditions les plus défavorables, ce qu'on aurait fait dans des circonstances infiniment plus propices, si l'on s'était un peu plus hâté : on subit la circonstance au lieu de la choisir. Faire ce qui est utile, le faire à propos, voilà toute la politique. Il est bien tard pour faire ce qui est utile, quand ce qui était utile est devenu nécessaire, et que chacun voit qu'on ne se résout à agir que parce que l'inaction est devenue impossible. C'est ce qui eut lieu pour la convocation des Etats-Généraux. Mirabeau, qui s'y connaissait, annonçait que « les Etats-Généraux seraient convoqués, avec ou sans premier ministre, sous Thersite ou sous Achille, tant ils étaient nécessaires. » Une assemblée, convoquée comme nécessaire, n'est pas loin d'être toute-puissante, et il devient extrêmement difficile de lui résister, si elle s'égare, ou même de la modérer, si elle va trop vite.

A cette première et grande faute, la convocation trop tardive des États-Généraux, le Gouvernement royal en ajouta une autre. Il convoqua cette assemblée sans avoir d'idée arrêtée sur l'étendue des réformes qu'il fallait lui proposer, ni sur la forme de l'assemblée. Il avait admis en principe le doublement du tiers, ce qui était une reconnaissance formelle de l'importance immense qu'avait prise la bourgeoisie depuis la dernière tenue d'Etats, il voulut maintenir, lors de la tenue de l'assemblée, la délibération par ordre, et par conséquent annihiler la double représentation accordée au tiers, car, si l'on votait par ordre et non par têtes, qu'importait à un ordre d'être plus nombreux dans l'assemblée que les deux autres ? Le Gouvernement royal se donnait donc l'apparence de vouloir retirer par une équivoque sans bonne foi, une concession faite à la justice et à l'équité. Il s'exposait au reproche d'hypocrisie, et en même temps il laissait voir qu'il manquait d'initiative, et il s'engageait contre un principe dont il avait lui-même reconnu la justice par une première mesure. Ceux qui connaissent l'importance des choses faites à temps, ne mettront pas un moment en doute, que si le Gouvernement royal, avant l'ouverture des États-Généraux, avait décidé que la représentation nationale au-

rait deux Chambres, l'une composée du tiers, des parlementaires, du clergé inférieur, de la noblesse sans fiefs, l'autre de la haute noblesse et du haut clergé, cette combinaison qui a fini par prévaloir (1), aurait été acceptée avec acclamation par la presqu'unanimité de la nation. De la sorte, on évitait deux écueils contre lesquels vinrent se briser les bonnes intentions de Louis XVI, la querelle des ordres, et l'antagonisme d'une assemblée qui, se trouvant seule en face de la royauté, entra en lutte avec elle et lui disputa de prime-abord le gouvernement, avec d'autant plus de persistance, qu'elle la considéra comme l'auxiliaire des deux ordres privilégiés.

Il ne restait plus au Gouvernement royal, qu'une faute capitale à commettre, c'était de laisser apercevoir qu'il manquait de fermeté et de vigueur; c'est ce qui devint manifeste pour tout le monde, après le serment du jeu de paume. Quand on vît que la royauté reculait après s'être avancée, qu'elle cédait alors même qu'elle était dans son droit, non-seulement les factieux redoublèrent d'audace, mais les habiles et l'immense classe des esprits circonspects, qui cherchent à l'horizon de quel point souffle le vent,

(1) Nous avons eu ces deux chambres sous des noms différents, depuis le Directoire jusqu'à nos jours.

pour tendre leur voile de ce côté, abandonnèrent une cause qui s'abandonnait elle-même, et qu'ils regardèrent dès lors comme perdue, et ils s'enrôlèrent sous les drapeaux qu'ils voyaient marcher à la victoire. M. de Talleyrand, cet augure qui voyait de si loin venir la fortune, fut, on le sait, au nombre de ces hommes toujours nombreux, qui, dans les troubles civils, se rallient au parti qu'ils jugent devoir être le plus fort (1). La royauté n'avait pas su prévoir, elle n'avait pas su prévenir en cédant ce qu'il fallait céder, en résistant, là où il fallait résister, ce furent ses trois grandes fautes, ses trois fautes capitales, auprès desquelles les autres ne sont rien.

Difficultés inextricables de la situation, quand la révolution fut commencée.

On peut dire que le Roi et la Reine eurent chacun l'intuition d'une grande vérité de gouvernement. Le Roi comprenait qu'il fallait beaucoup réformer, la Reine qu'il ne fallait pas que le gouvernement royal se laissât désarmer ; deux points également justes, également nécessaires. Malheureusement l'expérience des hommes et des

(1) Nous avons souvent entendu raconter par des contemporains de cette époque, qui avaient eu des relations étroites avec M. de Talleyrand, qu'après le serment du jeu de paume,

choses leur manquait à tous deux. Le Roi ne vit pas d'une manière claire et précise où devaient commencer et s'arrêter les réformes. La Reine ne vit pas avec netteté sur quel terrain devait se placer l'autorité pour résister, avec la ferme résolution de ne pas reculer, parce que le droit et la raison ne doivent point faire de pas en arrière. L'autorité, une fois mal engagée, n'eut plus guère que le choix des fautes. Elle n'avait plus la direction du mouvement, elle était réduite à le suivre.

Il faut en outre faire ici une remarque qui a échappé à M. de Lamartine. La royauté est l'expression de l'unité nationale, aussi voit-on, dans l'histoire, la royauté mal à l'aise, toutes les fois que l'unité nationale est brisée. Les protestants et les catholiques la mirent aux abois par leurs discordes, sous Charles IX, Henri III et Henri IV. Le clergé et la noblesse d'un côté, le tiers et le peuple séparés de ces deux ordres, puis le peuple sé-

il fit conseiller au roi de faire arrêter une douzaine de personnes dont il donna les noms; c'étaient ses amis les plus intimes, Mirabeau, Sieyès, etc.; de dissoudre l'Assemblée et d'en convoquer immédiatement une nouvelle dans une ville de province. Quand il apprit que la cour ne suivrait pas ses avis : « Dites-leur bien, s'écria-t-il, qu'à partir de ce jour je suis leur ennemi, et je marche avec l'opposition. S'ils veulent se perdre, je ne me perdrai pas avec eux. » (Voir l'*Histoire de la Révolution* de M. de Genoude.)

paré du tiers la réduisirent aux dernières extrémités par leurs luttes intestines sous Louis XVI. Un roi de France consent difficilement à se faire chef de parti, d'où il résulte que, dans ces époques, tous les partis prennent des chefs. Le tiers eut Mirabeau, puis Barnave, plus tard les Girondins; la noblesse, le comte d'Artois et les *Condé*; le bas peuple, le duc d'Orléans, plus tard, Marat, Danton, Robespierre. Le Roi alors n'était nulle part, parce qu'il est l'expression du tout. C'est à cela qu'il faut attribuer, en grande partie, ces hésitations dont M. de Lamartine a parlé avec tant de dédain, quelquefois tant de cruauté. La patrie était déchirée dans la personne de Louis XVI; les déchirements de la patrie devaient se réfléchir dans le cœur déchiré du Roi. Il ne put ni ne voulut se faire le chef de la noblesse contre le tiers, ni servir la passion du tiers contre la noblesse, ni se mettre à la tête des fureurs des dernières classes contre la bourgeoisie. C'eût été descendre trop bas, après avoir été roi de France, que de consentir à devenir roi des Jacobins. Le Roi n'est pas le père d'un parti, c'est le père de la patrie. L'impuissance de Louis XVI dans ce temps de discordes civiles et de luttes patricides, prouvait encore la grandeur de l'institution.

Le Roi fit ce qu'il put, avant le voyage de Varennes, pour marcher avec les Constituants[1], et, après le voyage, avec les constitutionnels; mais c'était chose impossible. D'un côté, la droite fit des fautes, et l'émigration servit à enflammer les esprits contre l'infortuné monarque. D'un autre côté, les Constituants et les constitutionnels, leurs héritiers, avaient accepté sur la royauté une erreur fondamentale qui frappait toutes ses bonnes intentions d'impuissance. Ils la regardaient comme un pouvoir délégué, salarié et subalterne, et ils voulaient la maintenir dans cette position, alors même qu'ils la défendaient contre les Girondins et les Jacobins. Au fond, ils ne voulaient pas la tuer, ils voulaient s'en servir, et ils la renversaient dans la région des principes, au moment où ils essayaient de la maintenir dans la sphère du fait. M. de Lafayette, lorsqu'il songea à intervenir avec son armée, pour sauver Louis XVI, disait lui-même qu'il ne prétendait pas, pour cela, agrandir le cercle de son autorité. Au fond, la royauté était une espèce de kalifat occidental, au nom duquel les Emirs du parti constitutionnel prétendaient gouverner. Avec ces idées sur la royauté, que pouvaient-ils faire pour le Roi? Louis XVI désespéré, à qui on demandait des concessions, non plus contre

ses droits, mais contre sa conscience, fit le voyage de Varennes. Plus tard, tous les constitutionnels, vaincus par les idées qu'ils avaient posées, tombèrent avec M. de Narbonne. Le Roi essaya, sans beaucoup d'espoir, des Girondins. Il étonna et toucha ceux qui approchèrent de lui. M. de Lamartine le reconnaît, il fallait le voir de loin pour le haïr. Roland, malgré son immense vanité, ce sentiment qui devient féroce chez les hommes médiocres, ne put pas longtemps se tenir en garde contre l'influence de cette bonté et de cet esprit sagace et droit, et Dumouriez, bien supérieur à Roland, versa des larmes en quittant cet infortuné monarque. Mais il n'y avait rien à faire avec les Girondins. Louis XVI cherchait des patriotes sincères et des hommes de liberté, il ne rencontra que des intrigants et des ambitieux.

Il vit bien alors qu'il fallait périr, et il se résigna à sa perte avec un courage admirable et une sérénité digne des premiers martyrs du christianisme. C'est là sa véritable grandeur. Son intrépidité calme et tranquille dans la journée du 20 juin, arrache un cri d'admiration aux lèvres peu louangeuses de M. de Lamartine. Au 10 août, il avait la chance, il est vrai, en se mettant à la tête des gardes nationaux fidèles et des Suisses,

de triompher de l'attaque dirigée contre lui; mais ce n'était pas tout de vaincre, il aurait fallu savoir ce qu'on aurait fait de la victoire. Croit-on qu'il eût été plus facile de gouverner le lendemain ? L'opinion eût-elle été moins égarée ? Tous les bras du pouvoir eussent-ils cessé pour cela d'être paralysés ? Ceci répond aux reproches que M. de Lamartine adresse à Louis XVI à cette occasion, et aux insinuations offensantes qu'il dirige contre lui. Louis XVI aurait tort sans doute, si on le jugeait comme général, mais il faut le juger comme roi. L'auteur, qui l'attaque ici, oublie qu'il l'a justifié lui-même plus haut, en disant : « Quand on se place par la pensée dans la situation de Louis XVI, et qu'on se demande quel est le conseil qui aurait pu le sauver, on se répond avec découragement : aucun. Il y a des circonstances qui enlacent tous les mouvements d'un homme dans un tel piège que, quelque direction qu'il prenne, il tombe dans la fatalité de ses fautes ou dans celle de ses vertus. » (1) Puisque aucun conseil ne pouvait sauver le Roi, pourquoi lui donner un avis posthume, et lui reprocher d'avoir suivi le conseil de son cœur paternel qui voulait éviter l'effusion du sang français?

(1) Tome Ier, p. 39.

Il est cependant une chose qu'il aurait pu faire : refuser à la Constituante de régner aux conditions qu'on lui imposait, mais pour cela, il aurait fallu un homme de moins en France, le duc d'Orléans. Il est vrai que M. de Lamartine ne croit pas à l'ambition et à la conspiration de M. le duc d'Orléans. Mais il n'y a au monde qu'un poète doué de l'immense imagination de M. de Lamartine, qui puisse admettre qu'il y ait eu, pendant toute la révolution, un parti nombreux qui ait conspiré en faveur de la maison d'Orléans, que les personnes les plus intimement attachées au chef de cette maison, aient notoirement trempé dans cette conspiration, qu'elles aient disposé de la fortune de ce prince, que ce parti se soit trouvé encore organisé au commencement de la Restauration, qu'après les journées de Juillet il ait triomphé, et que néanmoins, Philippe-Joseph d'Orléans soit demeuré complètement étranger lui-même à cette conjuration, tout en se ruinant pour la faire réussir, et qu'il n'ait travaillé que dans l'intérêt de la République, pour laquelle il s'était épris d'un saint et pur amour, probablement dans les orgies du Raincy et les saturnales de Mousseaux.

Injustice de l'auteur envers la personne de Louis XVI et celle de Marie-Antoinette.

Avant d'arriver à la dernière partie du jugement de M. de Lamartine sur le rôle de la Royauté dans la Révolution française, c'est-à-dire à la manière dont il a apprécié la captivité, le jugement et la mort de Louis XVI, il est nécessaire de faire justice de quelques traits dirigés non pas tant contre le Roi que contre l'homme. Ici, nous laisserons la parole à M. Laurentie qui, dans un beau morceau de critique historique (1), a exprimé avec une indignation éloquente les sentiments de tous les honnêtes gens sur cette partie du travail de M. de Lamartine; pourquoi essayer de refaire ce qui a été si bien fait?

« Nous nous sommes demandé, dit M. Laurentie, si, lorsque la plainte est permise à tous ceux qui ont un souvenir de famille mêlé à ce grand et funèbre drame des révolutions, une famille, une seule, était condamnée à se taire devant l'apologie de leurs fureurs. Il y aurait dans ce silence quelque chose de sombre et de terrible, qui devrait être pour l'histoire un motif de justice, sinon de respect; comment donc imaginer

(1) Inséré dans l'*Union monarchique*, le 19 juillet 1847.

que l'histoire pût en faire un motif de barbarie? Cette famille est celle du Roi de France. Seule, en effet, entre toutes celles qui ont passé par la sanglante épreuve des factions civiles, elle semble accepter tous les jugements, tous les griefs, tous les affronts, toutes les diffamations, toutes les ironies de l'histoire. On dirait un privilège de la majesté ou de l'innocence, de se sentir éternellement au-dessus de l'apologie comme de l'injure! *Je ne veux pas les attendrir*, disait Louis XVI à son défenseur; c'est le seul mot qui sorte encore, qui doive à jamais sortir de sa tombe. Il y a des vertus qui grandissent par la liberté de l'insulte; il y a des gloires à qui la conscience suffit; l'injustice les élève, l'ingratitude les sanctifie.

« Mais s'il n'est pas donné à la famille de Louis XVI de rester silencieuse devant l'histoire, il n'est pas donné à l'histoire d'abuser contre elle de son martyre. Ce serait perpétuer le régicide; ou bien, s'il arrive à l'histoire de manquer de courage, la justice publique ne doit pas cependant rester muette. Le silence est beau dans ceux qui souffrent; pour le monde qui les voit souffrir, se taire serait une complicité. Faible voix entre toutes les voix qui ont droit d'invoquer l'humanité, nous venons parler pour

Louis XVI; car son nom est l'héritage de tous, et il est surtout l'héritage de ceux qui écrivent et combattent pour le peuple.

« M. de Lamartine sacrifie Louis XVI; il en fait une victime de l'histoire. Nous ne dirons point que, poète, il manque aux premières données de la poétique: on sait assez qu'un des grands secrets du génie, c'est d'épancher la pitié et l'amour sur le malheur; car le malheur a des sympathies mystérieuses au fond de l'ame humaine, et, s'il est pur de crime, il ressemble à quelque chose de divin. Mais nous dirons que, moraliste, il manque à toutes les lois de la nature; politique, à toutes les lois de la justice; historien, à toutes les lois de la vérité.

« Dès le début du livre, s'était révélée tristement cette malheureuse inspiration de l'écrivain. Traçant le portrait du Roi selon les habitudes d'un génie accoutumé à s'arrêter aux surfaces de la nature physique, comme si la nature morale échappait à ses examen il avait montré l'*homme dans ses formes vulgaires et flasques*, et, pour couronnement de ce tableau, il avait jeté une image empruntée aux souvenirs abjects du vieil empire romain: « En tout, disait-il, quelque ressem-
« blance avec la physionomie impériale des der-
« niers Césars, à l'époque de la décadence des

« choses et des races : la douceur d'Antonin
« dans l'obésité massive de Vitellius : voilà
« l'homme. »

« Voilà l'homme? C'était dire que l'homme avait peu de droits à la pitié des hommes. Nous ne parlons pas du Roi ; l'écrivain l'abandonne aisément à la colère des juges. Mais, pour prononcer ce nom de Vitellius, encore fallait-il que M. de Lamartine se fût assuré de la réalité des analogies ; autrement, que penser de la légèreté à rapprocher des caractères de cette sorte? Pour apprécier la pensée de l'historien, nous n'ouvrirons point Suétone, de peur d'y rencontrer quelques unes de ces images qui font fuir le regard. Tacite a un privilège, c'est qu'il fait frémir avec des mots décents ; il fait haïr le vice, et il le voile.

« Qu'est-ce donc que ce Vitellius que M. de Lamartine rappelle à la pensée, à propos de Louis XVI? C'est Tacite qui va vous le dire ; « Vi-
« tellius, plongé dans la torpeur, s'initiait à la
« fortune de l'empire par un luxe inerte et par
« des festins effrénés ; dès le milieu du jour, on
« le voyait gonflé de vin et appesanti de grais-
« se... » Vitellius dispute l'empire à Othon ; Tacite compare les deux tyrans, *les lâches voluptés de l'un, les débauches enflammées de l'autre* ; « Vi-

« tellius est son propre ennemi par le ventre et « par la gueule; Othon est l'ennemi de la répu- « blique par la barbarie et par l'audace. » Ailleurs, l'historien le montre *tous les jours plus méprisé et plus lâche*. « Il marche vers Rome, ayant « pour cortège soixante mille hommes armés, « corrompus de licence... et, dans ce cortège, « des flots de baladins, d'histrions, de cochers, « connus de Vitellius pour leurs complaisances « infâmes, amitiés dégradantes dont il se pare « avec joie. Les colonies et les municipes sont « inondés par cet amas d'hommes; les cultiva- « teurs et leurs champs sont en proie comme un « sol ennemi. » Enfin Tacite peint Vitellius dans la victoire. Rome est livrée à des tyrannies effroyables. Un affranchi de Vitellius dépasse toutes les fureurs anciennes. « Dans cette Cour, nul ne « luttait de probité ou de savoir; la seule voie « de la puissance était de rassasier de débauche « les passions insatiables de Vitellius. »

« Voilà l'homme? pouvons-nous dire à notre tour.

« Et maintenant, faut-il soupçonner que M. de Lamartine ait su toute la signification de ce nom abject et hideux de Vitellius, mis à côté du nom chaste et pur de Louis XVI? Nous gardons le doute pour l'honneur des lettres. Toutefois, nous

avons été frappés d'une remarque souvent répétée de l'écrivain. En plusieurs endroits, il parle de la *forte nature* de Louis XVI, laquelle, dit-il, « lui faisait sentir les appétits du corps et le « besoin pressant de nourriture, même sous « les émotions de son ame. » Serait-ce là comme un système ? et suffirait-il pour justifier un rapprochement qui ressemble à une flétrissure ?

« D'abord, il serait contraire à l'histoire, car la sobriété de Louis XVI est avérée ; elle était pour lui une vertu. Il s'abstenait, par scrupule, de tout ce qui eût pu troubler ses sens. Mais il y eut une fatale époque dans sa vie *où il mangea !* C'est lorsqu'après le 10 août, recueilli, emprisonné dans la loge du *Logographe*, après plusieurs heures d'épuisement et de souffrance, il sentit le besoin de cette *forte nature* dont parle M. de Lamartine ; est-ce là toute l'analogie possible avec Vitellius ?

« Ecoutons M. de Lamartine :

« Rien ne suspendait sa puissante vie. L'agi-« tation même de son esprit aiguillonnait ses « sens. Il eut faim à l'heure accoutumée de son « premier repas. On lui apporta du pain, du vin, « des viandes froides ; il mangea, il but, il dé-« peça sa volaille avec autant de calme qu'il eût

« fait à un rendez-vous de chasse, après une lon-
« gue course à cheval dans les bois de Versail-
« les. L'homme physique prévalait en lui sur
« l'homme sensible. »

« Ces paroles sont cruelles comme le mépris ; par bonheur elles ne sont pas méritées : mais alors le mot manque pour dire ce qu'elles sont. Nous avons connu et souvent interrogé le rédacteur du *Logographe*, le vieux Lehodey; il ne quitta point le Roi ; il vit de près ses douleurs ; c'est lui qui lui apporta un peu de nourriture, après seize heures de souffrance; il n'y eut point de *volaille dépecée avec calme comme à un rendez-vous de chasse*, il y eut, dit un autre contemporain, une pêche et un verre d'eau !

« Comment donc M. de Lamartine a-t-il laissé tomber son génie jusqu'à ces raffinements de poursuite contre la nature morale de Louis XVI, à propos de son appétit ? Et encore il ne fait tout tout au plus que se traîner à la suite de vieux insulteurs de la royauté. Pour faire tant, il n'avait qu'à redire les paroles de Grégoire sur ce fameux repas de Louis XVI ; Grégoire y mettait moins de poésie : pour avoir *mangé et digéré dans la loge du Logographe*, l'infortuné, selon lui, méritait la mort.

« Ce qui console, c'est que M. de Lamartine

prend soin de se contredire sur ce point comme sur mille autres ; et sans cela il en coûterait trop à ceux qui aiment et admirent son langage, de croire à la perversité réfléchie de sa pensée; c'est bien assez de gémir sur la mobilité frivole de ses jugements (1).

« A l'exception de l'accès machinal et spasmo-
« dique d'appétit que le Roi avait satisfait au com-
« mencement de la séance, les personnes de la
« famille royale ne prirent aucune nourriture
« pendant cette journée et la moitié de cette
« nuit... »

« C'est déjà quelque chose que le Roi n'eût fait que céder à un accès machinal et spasmodique, et n'eût pas obéi à un besoin de gloutonnerie.

« La malheureuse famille est reléguée à deux heures du matin dans un grenier des Feuillants. « Louis XVI, sa famille et sa suite, dit en-
« core M. de Lamartine, ne touchèrent pas ce
« soir-là au souper qui leur avait été préparé. »

(1) Nous ajouterons à ces remarques si justes de M. Laurentie, qu'il y a quelque chose d'étrange à faire un sujet de critique ou d'éloge du plus ou moins d'appétit d'un homme. Qui ne comprend qu'on peut être sobre avec un grand appétit, et manquer de sobriété avec un très-petit appétit ?

Voilà que déjà l'*homme physique* prévaut un peu moins sur l'*homme sensible*.

« Le lendemain, la déchéance était prononcée, et toutefois le Roi et la Reine furent encore servis le soir avec l'étiquette des cours. « Une tris-« tesse muette, dit toujours M. de Lamartine, « assombrit ce dernier repas. Maîtres et servi-« teurs sentaient qu'ils allaient se séparer pour « toujours. *Le roi ne mangea pas*. Il retardait à « dessein l'heure où l'on enlèverait la table, afin « de prolonger les minutes où il lui était permis « de voir encore des visages amis. Ce long « adieu lassa la patience des officiers de garde. Il « fallut terminer cet entretien. Le roi savait que « les cinq gentilshommes couraient risque d'être « arrêtés au bas de l'escalier. L'inquiétude sur « leur sort ajoutait à l'horreur du sien. Enfin, « fondant en larmes en les regardant, il essaya « de parler, son émotion le rendit muet. »

« Quoi ! c'est après de tels récits que M. de Lamartine emprunte à *l'époque de la décadence des choses et des races*, le ressouvenir de Vitellius !

« Il y a dans M. de Lamartine comme un besoin inexpliqué de ravaler le monarque, et en même temps il semble lutter en cela contre sa conscience. On le voit à mille contradictions : à chaque

moment le système est combattu par les récits.

« L'écrivain raconte les tristes heures du Temple; et là encore il trouve l'occasion de parler de ce besoin de manger, crime nouveau qui avait échappé aux moralistes du régicide. « A deux « heures, la famille rentrait pour dîner. Les « joies intimes et les épanchements familiers dont « ces repas sont le signal dans la maison du « pauvre, lui étaient refusés. Le Roi lui-même « ne pouvait se livrer impunément à *l'appétit de « sa forte nature*. Des yeux comptaient ses mor- « ceaux; des ricanements les lui reprochaient. « La robuste santé de l'homme était une honte « de plus pour le Roi. La Reine et les princesses « mangeaient peu et lentement, pour laisser au « Roi le prétexte de satisfaire sa faim et de pro- « longer le dîner. »

« C'est un parti pris! Il faut qu'il n'y ait dans Louis XVI que des instincts physiques, une *nature forte*, mais forte d'appétit: la nature morale en est d'autant rabaissée. Mais voici le contraste:

« Un morceau de pain insuffisant pour la nour- « riture de deux personnes, et une carafe d'eau « où l'on avait exprimé le jus d'un citron, fu- « rent, ce jour-là, tout le déjeuner apporté au « Roi. Ce prince s'avança vers son serviteur,

« rompit le pain et lui en présenta la moitié. —
« Ils ont oublié que nous sommes encore deux,
« lui dit le Roi, mais je ne l'oublie pas; prenez
« ceci, j'ai assez du reste. Cléry refusait, le Roi
« insista. Le serviteur prit enfin la moitié du
« pain de son maître. Ses larmes arrosaient les
« morceaux qu'il portait à sa bouche. Le Roi vit
« ces pleurs et ne put retenir les siens. Ils man-
« gèrent ainsi, en pleurant et en se regardant
« sans rien dire, le pain des larmes et de l'éga-
« lité. »

« Et maintenant, explique qui pourra le génie de l'historien. Mépris, pitié, vérité, mensonge, tout est dans son livre. Ce qui n'y est point, c'est la méditation de l'homme grave. M. de Lamartine a fait un roman à la façon de ces improvisateurs de chimères, qui marchent au hasard dans les aventures. Mais le caprice même a ses lois, et pour n'être pas doué de la puissance d'esprit qui pénètre les mystères de la vie morale, M. de Lamartine n'était pas en droit de se jouer des instincts de la vie physique. Encore est-ce une condition de poésie de fuir la contradiction, et, à défaut de justice, de chercher la convenance et l'unité.

« Mais puisque nous voulons le mot de ces inégalités de haine et d'amour, peut-être le trouve-

rons-nous dans la nature même du talent de l'écrivain. C'est un talent, avons-nous dit, qui s'arrête aux surfaces. M. de Lamartine ne connaît de la nature que ce qui éclate aux regards. Comme il ne fait que peindre des tableaux, ce qui échappe à l'œil manque pour lui de réalité. Aussi tous ses portraits saisissent l'homme par ce qu'il a d'extérieur. Il dit, en des termes admirables, l'attitude des personnages, la couleur de leurs yeux, le pli de leur bouche, le mouvement de leur lèvre, l'ouverture de leur narine, la pose de leur bras, la tête, les cheveux, le front, l'épaule, tous les signes visibles de la passion; et avec ces images ravivées, il rend présents les drames de la tribune, comme aussi les orgies de la rue; rien n'égale l'animation de ces tableaux : on se croit transporté au milieu des saturnales de la lutte et de la rage des massacres. Mais la passion interne, mais le secret de l'envie ou de la vanité, ou de l'ambition ou de la vengeance, mais cette vie cachée de l'homme, mais ce mystère du cœur que Tacite met à nu devant la postérité, M. de Lamartine n'en sait pas le premier mot; et c'est pour cela même que, fixé aux images, il est condamné par elles à se contredire. Car les images sont mobiles, et dès qu'il ne croit qu'à ce qui est fugitif, son œuvre perd tout caractère d'unité, soit qu'il blâme,

soit qu'il approuve : nul livre n'eut plus d'intérêt ; nul aussi n'eut moins d'autorité.

« Pour revenir à Louis XVI, M. de Lamartine, par suite de ce besoin de se fixer à ce qui est extérieur, n'ayant trouvé dans le monarque aucune de ces passions visibles qui dramatisent une vie, a dû se rejeter sur ses habitudes vulgaires et instinctives : à défaut d'une activité de théâtre, il a saisi *l'appétit d'une forte nature ;* il a peint le lourd mouvement d'un homme qui se balance d'une hanche sur l'autre ; il n'a pas pénétré une âme, il a moulé un corps.

« Par suite de ce système, il a fait disparaître les goûts simples et purs de Louis XVI, ses études savantes et économiques, ses méditations sur la politique, ses recherches philosophiques sur le commerce et sur la marine, cette espèce de divination spéculative d'une société transformée par la liberté et par le travail. Mais il a montré l'homme à la *forte nature,* se cachant dans un établi et se faisant forgeron.

« Le Roi, amoureux des habitudes simples et
« laborieuses de l'homme du peuple, avait fait
« pratiquer dans ses grands appartements des ré-
« duits écartés où il aimait à se retirer pour se
« livrer, SOIT A L'ÉTUDE, soit aux travaux de ser-
« rurerie. Autant les autres esprits aiment à mon-

« ter, autant le sien aimait à descendre. (Com-
« ment! il descendait par l'étude!) Dans ces
« chambres étroites d'où ses regards n'aperce-
« vaient que les cimes des arbres des Tuileries et
« des Champs-Élysées (mais, avant les 5 et 6 oc-
« tobre, sa demeure était à Versailles!), au milieu
« de ses livres d'histoire et de voyage, de ses cartes
« de géographie ou des outils de son atelier, il
« aimait à se faire illusion sur sa condition. Il ne
« se souvenait plus qu'il était roi; il se croyait un
« homme vulgairement heureux, entouré de sa
« femme, de ses enfants, et des instruments de
« son métier quotidien. »

« Voilà le Roi disparu! Cet exercice de la nature physique prévaut dans tout le livre. Lorsque Louis XVI est enfermé dans la loge de l'Assemblée, on craint l'invasion du peuple par les couloirs, et Vergniaud donne ordre d'arracher la grille de fer qui sépare la loge de la salle des députés. « A dé-
« faut d'ouvriers et d'outils, dit M. de Lamartine,
« quelques députés les plus rapprochés du Roi,
« ainsi que MM. de Choiseul, le prince de Poix,
« les ministres, le Roi lui-même, *accoutumé à se*
« *servir de son bras pour ses rudes travaux de*
« *serrurerie*, réunirent leurs efforts, et arrachè-
« le grillage de ses scellements. »

« Ailleurs, lorsqu'il est question de la fameuse

armoire secrète, M. de Lamartine raconte à plaisir comment Louis XVI l'avait fait pratiquer dans la muraille :

« Le Roi s'était servi pour cette opération, du « compagnon de ses travaux manuels, quand, « *dans les jours* DE SON OISIVETÉ, il se délassait du « trône par le métier de FORGERON ! »

« Qu'ajouter à ces citations ? M. de Lamartine parle de l'OISIVETÉ du Roi à la manière des frénétiques de la Convention ; et pourtant il oublie, et il le dit pourtant ! que c'est quelques jours avant le 10 août que fut pratiquée cette armoire célèbre, en des jours, certes, où cette OISIVETÉ était assez remplie, car elle était remplie d'angoisses et de larmes. Qu'est-ce donc que ce besoin de faire de Louis XVI un forgeron, c'est-à-dire, apparemment, un homme inapte à remplir ses loisirs par quelques travaux de la pensée ? Ne dirait-on pas une circonstance atténuante de la Convention ? Comme si le travail manuel était une dégradation ! Comme s'il était interdit au Roi, parce qu'il est roi, de s'initier à la vie laborieuse de l'homme du peuple !

« Mais que faisons-nous ? nous justifions Louis XVI ! Il est justifié par un mot : TOUS CES RÉCITS SONT DES FABLES. Jamais Louis XVI n'a pratiqué de sa personne le *métier* de *forgeron*.

Louis XVI avait le goût des travaux d'art, et il encourageait particulièrement les œuvres de serrurerie ; mais il ne s'était pas fait manœuvre; et, puisque M. de Lamartine parle de sa *forte nature*, il est permis à l'histoire de dire que cette *forte nature* ne s'épuisait point à des travaux inutiles; les mains délicates et blanches de Louis XVI attestaient que, pour aimer et apprécier l'art du serrurier, il n'avait pas eu à contracter les allures d'un compagnon.

« Une chose étonne et attriste ; c'est que M. de Lamartine n'ait pas senti le besoin d'être juste, généreux du moins envers Louis XVI. On dirait qu'il a fermé les livres de la révolution à toutes les pages où éclate le bon génie du monarque. Il n'eût pas trouvé dans ces livres la révélation d'un caractère décidé, d'une volonté forte, d'une ame inspirée, il est vrai ; mais il y eût trouvé les traces d'une intelligence honnête et cultivée, d'une vertu droite, d'une probité attentive. Si Bertrand de Molleville lui était suspect, Bailly méritait sa confiance; Bailly lui eût dit l'étonnement de ses ministres, lorsqu'ils avaient à lui soumettre quelqu'une de ces grandes questions vers lesquelles devait se précipiter la spéculation moderne. Louis XVI avait étudié ces théories; il les avait pénétrées d'un œil perçant, et il disait avec pré-

cision quelles en pouvaient être les applications sociales. N'était-il pas juste et simple de recueillir ces souvenirs? L'amour du Roi pour le peuple est assez attesté par la mémoire publique ; le redire eût ressemblé peut-être à une banalité sentimentale, peu séante à un écrivain qui veut être philosophe.

« Mais dire les applications d'esprit de Louis XVI, dire ses études, son savoir, ses sollicitudes de grandeur et de liberté pour la France, était un devoir qui restait au niveau d'un esprit sérieux. En cela, M. de Lamartine afflige la conscience contemporaine. Vous ne trouvez pas, dans ses pages, un hommage qui ressemble à un tempérament de ses rigueurs contre Louis XVI. Il le présente comme une victime expiatoire *de longs siècles de servitude*, et pour rendre l'expiation moins odieuse, il ôte à la victime ses titres au respect des hommes. On dirait une lente et systématique préparation à l'arrêt barbare qui devait la frapper de mort. »

Pour compléter cet acte d'équité historique, il nous reste à placer à côté de la belle et noble protestation de M. Laurentie contre les injustices de M. de Lamartine envers la personne de Louis XVI, une protestation analogue contre ses injustices envers Marie-Antoinette. Que cette

grande et malheureuse princesse n'ait pas été à l'abri des fautes en politique, ce n'est point ce que nous prétendons nier. Qui donc n'en commit pas dans ces temps si difficiles, où il fallait prévoir ce que nous savons parce que nous l'avons vu? Quel homme, quel parti peut s'enorgueillir d'avoir bien jugé à l'avance toutes les situations, des situations si étranges et si imprévues; d'avoir fait tout ce qu'il fallait faire, d'avoir évité tout ce qu'il fallait éviter? Comment la Reine, surprise par la révolution dans un pays où elle n'était pas née, et dont l'histoire ne lui était pas familière, aurait-elle pu, par une lucidité de regard qui manqua aux hommes les plus éminents de l'époque, découvrir, dans les effets dont elle était entourée, les causes lointaines du sein desquelles ils étaient sortis, et discerner, au milieu de tant de passions haineuses et d'intérêts ameutés les uns contre les autres, le but vers lequel il fallait marcher et la route qui devait y conduire? Ce que nous reprocherons à M. de Lamartine, ce n'est point donc d'avoir dit que la Reine fit des fautes politiques, c'est d'avoir exagéré ces fautes; c'est de lui avoir prêté des torts qu'elle n'eut point, d'avoir méconnu son caractère, d'avoir, sinon calomnié sa vie, au moins autorisé, par des insinuations et des réticences, les calomnies de ses ennemis les plus cruels.

Tout en parlant souvent avec une adoration affectée de la femme, et en rendant, dans quelques endroits de son livre, hommage au courage si admirable de la princesse, M. de Lamartine n'a pas moins sacrifié la Reine que le Roi. Il a donné un corps aux soupçons suscités contre cette infortunée princesse par la calomnie orléaniste. Il l'a montrée haïssant le peuple, reproche immérité que Marie-Antoinette a réfuté d'avance, dans ces paroles pleines de cœur et de raison qu'elle adressait, dans la journée du 20 juin, à une jeune fille des faubourgs, qui se répandait en amères invectives contre l'*Autrichienne*, et l'accusait de haïr le peuple et de faire son malheur : « Pauvre enfant, on vous l'a dit, on vous a trompée. Quel intérêt aurai-je eu à faire le malheur du peuple ? Femme du Roi, mère du Dauphin, je suis Française par tous les sentiments de mon cœur d'épouse et de mère. Jamais je ne reverrai mon pays. Je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France. J'étais heureuse quand vous m'aimiez ! » M. de Lamartine, qui cite lui-même ces paroles dans sa belle description de la journée du 20 juin, ajoute : « Ce tendre reproche toucha le cœur de la jeune fille. » Comment n'a-t-il pas touché le cœur du poète ?

Dans un autre endroit de son livre, M. de Lamartine, obligé de louer la Reine dont le martyre approche, trouve moyen de mêler la satire à la louange, et il dit qu'à l'époque du 10 août : « Une mélancolie abattue, interrompue seulement par des élans de mâle fierté, avait remplacé sur son visage et dans ses paroles *la voluptueuse légèreté de ses heureux jours.* » Cette épithète fait mal quand on pense à qui elle est appliquée ; à une Reine si odieusement calomniée par les pamphlets révolutionnaires, à une femme qui périt sur l'échafaud dressé par la Convention, et nous ajouterons, à une mère qui, placée au faîte des choses humaines, se plaisait à graver, dans l'esprit naissant de sa fille, les vérités religieuses que M. de Lamartine l'accuse d'avoir oubliées dans ses jours de fortune, pour ne se les rappeler qu'au Temple, où elle les retrouva, dit-il, dans la conversation de Madame Elisabeth ! Ainsi c'était cette femme, *d'une légèreté voluptueuse,* qui présidait à l'éducation de sa fille (1), et qui savait être sévère avec elle ; c'était cette chrétienne « qui avait laissé évaporer de son ame, trop ouverte aux secrets du monde, la religion du Christ, et qui ne la regar-

(1) La reine était la plus tendre des mères. Lorsque M. de Crespy-le-Prince fit paraître les *Chroniques des cours de France,* plusieurs revues et journaux lui surent gré d'avoir fait con-

dait que comme une décence publique, une étiquette de la royauté; » c'était cette chrétienne qui avait voulu apprendre elle-même à sa fille à prier Dieu (1).

naître Marie-Antoinette au berceau de son enfant malade, et livrée à toutes les anxiétés maternelles.

Nous invitons M. de Lamartine à lire la chronique intitulée: *La Promenade de santé* (vol. II, page 247), il y verra en outre à quel point la reine Marie-Antoinette était bienfaisante.

(1) La reine, lorsqu'elle eut le premier dauphin, dit en le remettant à madame de Guemenée, gouvernante des enfants de France : « Madame, je n'ai pas besoin de vous recommander ce dépôt qui intéresse le royaume, il ne saurait être en de meilleures mains; mais, pour que vous puissiez vaquer plus librement aux soins qu'il exige, je compte partager avec vous l'éducation de ma fille. » Marie-Antoinette tint parole; elle s'occupa sérieusement de l'éducation de Madame Royale. Chaque matin, on lui amenait sa fille; c'était en sa présence que les maîtres lui donnaient les leçons. La reine ne permettait pas qu'on montrât à la jeune princesse cette dangereuse et molle indulgence qui corrompt les naturels les plus heureux, et qui est l'écueil de la plupart des éducations royales; sa tendresse éclairée savait être sévère. Elle avait voulu se charger elle-même d'inculquer à la raison naissante de sa fille les vérités de la religion ; elle posait ainsi dans son intelligence et dans son cœur les grandes bases qui supportent tout le reste. Elle se plaisait à lui faire réciter ses prières. La reine allait-elle visiter madame Louise à Saint-Denis, elle conduisait madame Royale auprès de la pieuse Carmélite. Dans une de ces visites, la jeune princesse, alors âgée de cinq ou six ans, ayant laissé tomber son mouchoir, la reine lui fit signe de le ramasser elle-même, et, comme une religieuse se baissait pour lui en épargner la peine : « Non, ma tante, dit la reine à

Il nous faut répondre ici à de plus fâcheuses paroles. M. de Lamartine dit de la Reine, en la jugeant au point de vue politique : « Elle fut à la fois le charme des malheurs du Roi et le génie de sa perte ; elle le conduisit à l'échafaud, mais elle y monta avec lui. » Il dit de la femme, en la jugeant au point de vue de sa conduite privée : « On pouvait l'accuser de tendresse, de dépravation jamais. Belle, jeune, adorée, si son cœur ne resta pas insensible, ses sentiments mystérieux, innocents peut-être, n'éclatèrent jamais en scandales. L'histoire a sa pudeur, nous ne la violerons pas ! »

Un seul mot sur ce reproche adressé à la Reine d'avoir été le génie de la perte du Roi et de l'avoir conduit à l'échafaud. C'est là l'écho de la calomnie révolutionnaire, et non l'expression de la vérité historique. D'abord, M. de Lamartine a dit lui-même que le Roi était dans une telle position, qu'aucun conseil ne pouvait le sauver. Si sa situation rendait son salut impossible, comment peut-on reprocher à la Reine de l'avoir perdu ? Il n'est pas exact, en outre, de dire que Ma-

madame Louise, je ne le permettrai pas, nous sommes ici dans la maison de l'humilité. Je veux que ma fille, tout enfant qu'elle est, y reçoive une leçon d'obéissance et de modestie. » Il y a loin de ces paroles, à la voluptueuse légèreté dont parle M. de Lamartine.

rie-Antoinette ait exercé, sur la politique de Louis XVI, cette souveraine influence que lui prête M. de Lamartine. Le Roi, qui hésitait sans cesse parce que toutes les lignes avaient de grands inconvénients, prenait des conseils de tous côtés, et suivait tantôt les uns, tantôt les autres; la Reine était contre l'émigration qui causa involontairement tant de préjudice au Roi; le 10 août, elle aurait voulu que le Roi montât à cheval et mourût en combattant. On ne saurait donc dire, à aucun point de vue, qu'elle conduisit le Roi à l'échafaud. Le 21 janvier ne fut pas un accident dans la Révolution: ce fut le dernier terme d'une progression fatale; les 5 et 6 octobre, le 20 juin, le 10 août sont comme les degrés qui conduisent le Roi à l'échafaud, et nous montrerons comment les Constituants et les constitutionnels, les Girondins et les Jacobins, poussèrent, soit à leur insu, soit sciemment, la Révolution vers ce sinistre but.

Quant aux paroles de M. de Lamartine relatives à la vie intime de la Reine, ce sont là de fâcheuses paroles, fâcheuses pour qui les prononce au pied de l'échafaud du 16 octobre. Nous ne savons si nous ne préférons pas les injures cyniques proférées contre la mémoire de la Reine, par ses ennemis déclarés, à cette irrévérence po-

lie, à ce poignard emmanché dans le velours d'une phrase respectueuse, et dont la pointe empoisonnée est suspendue sur la renommée de Marie-Antoinette ; à ce doute offensant, à cet insolent *peut-être*, qui fait de la vertu de notre grande et malheureuse Reine une énigme, et qui insulte à son innocence, au nom de la pudeur de l'histoire. Brave Varicourt, intrépide des Huttes, fidèle Miomandre, lorsque, dans les journées des 5 et 6 octobre, vous jetiez votre poitrine entre les piques des émeutiers et la vie de votre jeune souveraine, lorsque vous mouriez pour lui donner le temps de se lever, à demi-vêtue, du lit que ces piques, teintes de votre sang, vinrent bientôt fouiller, vous ne prévoyiez point, n'est-ce pas, qu'un homme dont le cœur a battu sous votre glorieux uniforme, écrirait cette déplorable phrase, et mettrait sous la protection de la pudeur de l'histoire une vie assez pure pour être offerte à l'admiration des amis de la royauté, et assez malheureuse pour imposer le respect à ses plus cruels adversaires. Si vous l'aviez pensé, votre mort eût été plus douloureuse encore et plus désolée. Et vous, loyal gentilhomme, qui, à la nouvelle que votre Roi et votre Reine étaient en danger, accourûtes au château, la veille du 10 août, et vous rencontrant à ce rendez-vous

d'honneur avec Larochejaquelein et Charette, inscrivîtes ainsi, à côté de ces noms glorieux, le nom de Lamartine, heureux êtes-vous d'avoir échappé, par la mort, à la douleur de voir un homme de votre sang et de votre nom parler ainsi de cette Reine pour laquelle vous vouliez mourir! Que voulez-vous? des mauvais jours sont venus, des jours où les épées se brisent dans les mains naguère encore fidèles, et sont remplacées par des plumes altérées de popularité. Moins heureux que vous, nous ne pouvons jeter que nos protestations entre Marie-Antoinette et les adversaires de sa mémoire; nous ne pouvons que placer la mémoire de la Reine, transfigurée dans la sainte, sous la protection de son martyre et sous la sauvegarde des respects de la postérité; c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Quand les derniers moments de la Reine sont venus, M. de Lamartine afflige cette heure respectable et sacrée entre toutes les heures, par de nouvelles insinuations presque aussi malveillantes que la première. On a vu comment, par une erreur historique, contre laquelle l'honorable M. Hyde de Neuville a protesté (1), en lui opposant l'affirmation authentique du prêtre qui a vi-

(1) Voir sa lettre au livre second, page 76.

sité Marie-Antoinette dans son cachot de la Conciergerie, il affirme « que la Reine pria seule et ne se confessa qu'à Dieu (1). » Ce n'était point

(1) Nous savons que l'opinion de M. de Lamartine semble être autorisée par cette phrase du testament de la reine : « N'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de notre religion ; et même, le lieu où je suis les exposant, s'ils y entraient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe ; j'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux ainsi que ceux que je fais, depuis longtemps, pour qu'il veuille bien recevoir mon ame dans sa miséricorde et sa bonté. » Mais cette phrase ne saurait conserver un sens absolu, en présence de la déclaration signée par M. Magnin, depuis curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et de celle de M[elle] Fouché. Le comte de Robiano, qui publia, en 1824, un petit écrit intitulé *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, donne les détails les plus circonstanciés sur les visites de M. Magnin à la Conciergerie, et sur celles de M[elle] Fouché, et il dit en propres termes dans le préambule : « Ayant eu le bonheur de connaître ce vénérable ecclésiastique, maintenant curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, et celle qui fut le premier instrument de la Providence, d'entendre de leur bouche ce récit intéressant, et d'obtenir la permission de le publier, j'ai pensé qu'il ne fallait pas hésiter à conserver pour l'histoire des faits si précieux, recueillis de la manière la plus incontestable. » Après avoir raconté comment M[elle] Fouché obtint successivement de Richard, concierge de la prison de la Conciergerie, et de Bault qu'on nomma à sa place, quand celui-ci fut destitué, la permission de voir la Reine, puis de lui amener M. Magnin, comment celui-ci donna la communion à la Reine, le comte de Robiano

assez d'avoir tenté de dérober à cette royale agonie la suprême consolation que Dieu lui envoya, M. de Lamartine semble avoir pris à tâche, dans le tableau qu'il trace de la mort de la Reine, d'ôter à sa mort cet admirable caractère d'une mort à la fois miséricordieuse et chrétienne, qui excitera l'attendrissement et l'admiration de la postérité la plus reculée. Pour arriver à ce but, il emploie un expédient que, certes, le roi Louis XVI et madame Elisabeth eussent repoussé, il blâme la Reine avec des éloges donnés au roi martyr et à

termine ainsi : « Vers les derniers temps, M. Magnin tomba sérieusement malade, il fut contraint de garder le lit. Sa Majesté en fut très-affectée. M[elle] Fouché lui proposa de voir un autre prêtre, et conduisit deux fois à la Conciergerie M. Chollel, prêtre vendéen, qui lui donna les derniers secours de la religion la surveille (dans la nuit du 12 au 13 octobre après minuit) de sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. L'orage qui grondait toujours sur cette auguste tête ne semblait pas devoir éclater prochainement. M[elle] Fouché crut pouvoir partir pour Orléans, où l'appelait une affaire urgente qui n'admettait aucun délai. C'est pendant ce moment que tout-à-coup la Reine fut traînée devant le tribunal. Elle y apprit par le procès même, la terreur horrible qui règnait en France, et l'immolation journalière de tout ce qui était royaliste et chrétien. Ne voyant plus reparaître ses amis de la prison, elle dut croire qu'ils avaient péri, et c'est sans doute par cette triste persuasion qu'il faut expliquer cette phrase de sa lettre : *Ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de notre religion.* »

sa sainte et angélique sœur. « La Reine, dit-il, n'avait pas la foi calme et vive de son mari pour s'appuyer à sa dernière heure. Son ame était plus passionnée que pieuse. » Il ajoute, dans un autre endroit : « Madame Elisabeth était un ange, la Reine était une femme ; elles se touchaient sur la terre, mais il y avait le ciel entre elles deux. Marie-Antoinette ne s'élançait pas vers le ciel, elle fuyait du pied la terre, et elle lui laissait, en partant, son indignation et le remords... Entre elle et la république, il y avait haine à mort; la plus forte l'infligeait à l'autre. »

Quel est le motif qui a pu décider M. de Lamartine a travestir ainsi les sentiments de la Reine, à son heure dernière? Nul ne peut le dire. Est-ce un parti pris de sa part de diminuer l'intérêt qui s'attache aux victimes de la Révolution, et de mêler une ombre à l'auréole de tous les martyrs, afin d'amoindrir l'horreur qu'inspirent les bourreaux, et de préparer indirectement leur réhabilitation? Il nous répugne de le croire. Est-ce l'art de l'écrivain, amoureux des contrastes, qui cherche à nuancer ses portraits, et qui poursuit, jusque dans les sujets les plus tristes et les plus solennels, des effets de style? Nous serions tenté de le craindre. Dans l'*Histoire des Girondins*, M. de Lamartine sacrifie souvent la pensée

à la phrase; il cherche plutôt l'éclat que la justesse; il est encore plus occupé de la manière dont il dira les choses, que des choses elles-mêmes. C'est ainsi qu'au moment même où il peint l'entrée de la Reine à la Conciergerie, il s'écrie : « Qui eût dit aux rois de la première race que, dans ce palais, ils bâtissaient la prison et le tombeau de leurs successeurs ? Le temps est le grand expiateur des choses humaines. Mais hélas! il se venge en aveugle, et il lave avec les larmes et le sang d'une femme, les torts et les oppressions de vingt rois. » La phrase est belle, elle est sonore, elle se drape pompeusement dans sa robe poétique. Mais le sens, où est-il ? La prison de la Conciergerie ne date pas des premières races, mais de la troisième (1). Au lieu de rappeler le souvenir des oppressions de vingt rois, elle rappelle la mémoire de saint Louis et de ces rois de la première race, qui firent prévaloir leur justice de droit commun sur les justices seigneuriales. Les registres conservés ne commencent qu'en 1500, c'est-à-dire sous la troisième année du règne de Louis XII. On y trouve les noms de Ravaillac, de Jehan Chastel et de Damiens.

(1) A partir du xe siècle, l'existence de la Conciergerie comme prison est incontestable (*Histoire des Prisons de la Seine*, par Barthelemy).

Sont-ce là « les torts de vingt rois, que le temps, ce grand expiateur, devait laver avec le sang et les larmes d'une femme ? » Il est à craindre que M. de Lamartine ait encore cédé, en parlant de la mort de la Reine, à cet amour des effets de style, qui devient déplorable dans un si douloureux sujet.

Qu'est-il besoin de répondre aux allégations de M. de Lamartine ? La sainte victime du 16 octobre y a répondu elle-même dans cette nuit suprême, où, à la veille de paraître devant Dieu, elle voulut épancher son ame dans celle de madame Elisabeth. « La Reine, dit l'auteur, n'a« vait pas la foi calme et vive de son mari pour « s'appuyer à sa dernière heure. » Le 16 octobre, à quatre heures du matin, la Reine disait à sa sœur : « Je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à rejoindre votre frère ; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans mes derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand on ne se reproche rien. » M. de Lamartine continue : « Madame Elisabeth « était un ange, la Reine était une femme ; elles « se touchaient sur la terre, mais il y avait le ciel « entre elles deux. » La Reine poursuivait ainsi sa lettre : « Je meurs dans la religion catholique

apostolique et romaine, dans celle où j'ai été élevée, que j'ai toujours professée. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe; j'espère que dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux. » M. de Lamartine ajoute dans son histoire : « La Reine laissait, en partant, à la terre, son indignation et le remords. Entre elle et la république, il y avait haine à mort ; la plus forte des deux l'infligeait à l'autre. « Nous ne trouvons nulle part, dans le testament du 16 octobre, l'expression de cette haine à mort dont parle M. de Lamartine, mais nous y rencontrons ce qui suit : « Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : *Qu'il ne songe jamais à venger notre mort*. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. »

Vous entendez, elle pardonne à tous. Pas un seul n'est excepté, pas même Philippe-Egalité, pas même Hébert, ce mortel ennemi qui a adressé à Marie-Antoinette, devant le tribunal, l'effroyable calomnie à l'occasion de laquelle elle fit cet appel qui ferma d'une manière admirable la vie de la Reine, lorsque, calomniée dans ses sentiments et ses vertus de femme, elle en appela aux mères, comme Louis XVI, calomnié dans ses sentiments de roi,

en avait appelé au peuple. Hélas! ni les mères, ni le peuple ne furent admis à faire connaître leur arrêt! On l'a diffamée comme femme, insultée comme reine, on a voulu l'assassiner les 5 et 6 octobre, on l'a chassée de son palais le 10 août, jetée dans une prison, on lui a montré, le 2 septembre, la tête de madame de Lamballe, pour qui son amitié a été un arrêt de mort; la République l'a rendue veuve en envoyant son mari, le descendant de trente rois, à l'échafaud; elle lui a arraché son fils, l'amour et l'orgueil de sa vie, et a livré cette tendre fleur au savetier Simon; elle l'a séparée de sa fille, de sa sœur madame Elisabeth; elle vient de lui signifier son arrêt de mort; eh bien! elle est calme, elle ne récrimine point, elle ne se plaint pas, elle prie, elle pardonne à ses ennemis, elle récommande à son fils de ne venger ni sa mort, ni celle de son père. Comment oser refuser après cela à cette mère, à cette reine, à cette femme, à cette chrétienne si fervente et si résignée, si miséricordieuse, plus malheureuse que Louis XVI, car elle avait eu à le pleurer, et à pleurer son fils livré au savetier Simon; comment oser lui refuser la foi, cette divine vertu du pardon des injures? comment mettre entre elle et madame Elisabeth le ciel promis aux miséricordieux, quand, reine détrônée, femme

abreuvée d'outrages, amie si cruellement éprouvée par le meurtre de son amie, mère blessée dans ses plus chères affections, veuve, captive, condamnée à la mort, elle offre à Dieu son cœur meurtri, et lui adresse cette parole si sublime dans sa bouche : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ! »

La Royauté dans sa dernière phase.

Il a fallu interrompre l'examen des jugements prononcés par M. de Lamartine sur la conduite de la royauté pendant les différentes phases de la Révolution, pour examiner la manière dont il apprécie le caractère des deux grandes victimes à qui Dieu avait infligé la couronne dans cette terrible époque. Nous reprenons ici le cours de nos idées. M. de Lamartine est-il plus juste envers la royauté captive, assise sur le banc des accusés, condamnée, conduite à l'échafaud, qu'envers la royauté assise encore sur le trône et cherchant à gouverner? Il y a ici une distinction à faire. Sauf un petit nombre de traits, la peinture qu'il fait du Roi pendant sa captivité, pendant son procès surtout, est admirable. Lorsque l'on compare la sérénité et le calme qui règnent dans la prison du Temple, que la présence du juste change en sanc-

tuaire, aux désordres, aux violences, aux fureurs qui éclatent dans la Convention pendant le procès du 21 janvier, et qui accompagnent son crime, on croit voir s'ouvrir les pures régions du ciel, au-dessus de ces bas et tristes lieux, où il y aura des pleurs éternels et des grincements de dents. Le poète est saisi lui-même par le charme de son tableau, et ses larmes se mêlent à celles de ses lecteurs. Mais lorsqu'il s'agit, non plus de peindre, mais d'apprécier, sa sensibilité se glace, le sophisme relève la tête orgueilleuse dans son livre, et tout ce que M. de Lamartine avait dit de juste et de beau dans la partie descriptive de son ouvrage, il l'efface et le gâte dans la partie dogmatique.

Ce n'est point sans un profond sentiment d'étonnement et de douleur, que ceux qui ont un culte pour la vertu, ont vu M. de Lamartine, cinquante-quatre années écoulées depuis le 21 janvier 1793, regarder comme une question à l'état de problème, le caractère moral de cet acte. Non, le doute n'existe plus; non, pour la conscience de la France et celle de l'Europe, il n'y a point là de problème. La France, par son aspiration continuelle à la monarchie, a tranché la question.

Il y eut, presqu'aussitôt après 1793, une pro-

gression de faits remarquable. En 1793, les idées révolutionnaires ont prévalu. Pour mieux détruire la monarchie, elles ont tué le roi. La royauté est abolie, on en interdit le souvenir, on en proscrit même le nom. On s'engage par les serments les plus terribles à ne jamais la rétablir; le serment de haine à la royauté revient tous les ans, comme pour enraciner le culte de la république dans les ames. L'anniversaire du régicide est mis au nombre des grandes fêtes nationales. Voilà le triomphe des idées révolutionnaires dans tout son éclat.

Maintenant, regardez le travail des intérêts monarchiques.

La Convention elle-même éprouve le besoin de concentrer le pouvoir et de le régulariser. Avant de se séparer, elle crée un directoire exécutif. Ce n'est pas encore une monarchie, à coup sûr, mais c'est déjà une pentarchie héritant d'une assemblée. Cette nécessité de donner de la fixité au pouvoir, de l'ensemble à ses conseils, de la suite à son action, à produit ce résultat extraordinaire, si peu de temps après la chute de la royauté.

Les choses s'arrêtent-elles là? Non, elles continuent à marcher. Il arrive à cette pentarchie, ce qui arrive à presque tous les pouvoirs qui manquent d'unité. Elle éprouve des tiraillements,

des divisions; l'anarchie y entre. Il faut appeler un arbitre pour régler ce différend; cet arbitre, c'est l'armée représentée par un général. L'image de l'unité dans le pouvoir s'offre dès lors aux esprits, et, le travail des intérêts monarchiques continuant, le consulat se produit dans les faits. Le pouvoir n'est plus qu'en trois personnes; et cette pluralité est encore plus apparente que réelle. En droit, il y a un premier consul; en fait, Bonaparte a une si grande supériorité de génie, de puissance, de force, de crédit, de renommée, que les deux autres consuls sont bien moins ses égaux que ses ministres

Le consulat à temps réalise donc une des conditions de la monarchie: l'unité du pouvoir. Mais une autre condition manque: la durée. Ce pouvoir, d'après son institution, est temporaire: les consuls doivent être renouvelés, les deux premiers tous les dix ans, le troisième tous les cinq ans. Le travail des intérêts monarchiques continue, et le consulat à vie succède, en 1802, au consulat à temps.

Sans doute, il y a progrès, mais on n'a pas encore atteint la perfection. Il reste un inconvénient. A la mort du premier consul, il faudra remonter ce grand ressort du gouvernement, comme parle Bossuet. La France aura donc à

courir les dangers redoutables de ces élections qui font arriver périodiquement, à la fin de la vie de celui qui gouverne dans les Etats électifs, l'anarchie et les commotions politiques, fléaux terribles dont on ne connaît toute l'étendue que lorsqu'on a médité sur le tombeau de la Pologne.

Rien n'arrêtera la progression des intérêts monarchiques : ni les serments de haine contre la royauté, ni le décret de la Convention promulgué sur la motion de Brissot : « La Convention nationale décrète, au nom de la République, la peine de mort contre quiconque proposerait ou tenterait de rétablir en France, soit la royauté, soit tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. » Moins de douze ans après ce décret, l'hérédité monarchique reparaît dans le pouvoir ; l'empire héréditaire remplace le consulat à vie, et le *Journal des Débats*, qui commence dès lors à tenir les registres de l'état civil des Gouvernements, s'écrie : « Après tant de vaines spéculations, tant de bavardages, il faut en revenir à la monarchie. »

Mais que fera-t-on de ces farouches républicains qui ont prêté, d'année en année, le serment de haine à la royauté ? Ne soyez pas inquiets pour si peu. Le républicain David qui disait, à l'époque de la mort de Marat, dans la

Convention : « Caton, Aristide, Socrate, Timoléon, Fabricius et Phocion, dont j'admire la respectable vie, je n'ai pas vécu avec vous, mais j'ai connu Marat, et je l'ai admiré comme vous ; » et qui ajoutait, en parlant à Louis XVI, après le 10 août : « Je ne peindrai plus les tyrans que la tête séparée du tronc, » le républicain David sera le premier peintre de S. M. I. et R. Napoléon Ier. Le républicain Fouché, qui s'écriait, douze ans auparavant, dans le procès de Louis XVI : « Le temps est pour nous contre tous les rois de la terre, » accepte le titre d'excellence, et devient le plus humble, sinon le plus fidèle sujet du nouvel empereur, en attendant qu'il soit duc d'Otrante. Robespierre, s'il eût vécu, fût devenu marquis ou baron.

Ainsi, en remontant d'échelon en échelon, les intérêts monarchiques ont reconstitué le gouvernement monarchique avec son unité, sa durée dans les mains du même homme, sa perpétuité par l'hérédité dans la même famille.

Que lui manque-t-il encore ? il lui manque le droit national de la *famille incontestée*, comme Benjamin Constant devait la nommer plus tard. Quand il s'est agi de revenir à la monarchie, le *Journal des Débats* a écrit ces lignes : « L'homme « qui a servi la France dans la paix et dans la

« guerre, n'est-il pas seul capable de la gouver-
« ner? Voilà ses titres; en est-il de plus légitimes « et de plus sacrés? S'il y a encore des Français « qui conservent des espérances frivoles sur le « retour d'une malheureuse famille qui n'a pas « su conserver *son antique héritage*, ils convien- « dront aujourd'hui qu'après s'être laissés tom- « ber, par leur imprudence, d'un trône si bien « affermi, ces princes ne sauraient s'y tenir fer- « mes, lorsqu'ils y seraient entourés de préci- « pices et d'écueils, lorsque tant de passions « exaspérées, tant d'intérêts froissés, frémiraient « autour d'eux. Il ne manque à Bonaparte que « cette stabilité qui doit fixer dans sa famille le « fruit de ses services; qu'il soit donc le fonda- « teur d'une dynastie nouvelle. »

Bonaparte n'avait donc plus qu'à fonder une dynastie nouvelle pour que la France fût rentrée dans toutes les conditions du gouvernement monarchique. Il ne trouva pas la tâche aussi facile qu'elle semblait l'être, d'après la manière assurée dont en parlait le *Journal des Débats*. Il se crut obligé de chercher la stabilité de sa dynastie dans la victoire; par suite, il fut obligé de chercher la victoire dans la guerre; et la guerre le dévora. Que vit-on alors? On vit, selon les paroles remarquables du *Journal des Débats*, qui constatait un

droit en récriminant contre des fautes, « la fa-« mille malheureuse qui n'avait pas su conserver « *son ancien héritage*, » venir pour achever le travail des intérêts monarchiques, et compléter les conditions d'unité, de durée, d'hérédité, qui forment l'essence du pouvoir monarchique, en apportant les conditions de stabilité et, qu'on nous passe ce terme, d'incontestabilité politiques.

La Restauration remplace donc l'Empire, qui a remplacé le Consulat à vie, lequel a remplacé le Consulat à temps, qui est venu après le Directoire qui a hérité de la Convention.

L'Empire, les deux Restaurations, et, de nos jours, l'établissement d'une monarchie après la Révolution de Juillet, sont autant de protestations contre le régicide. Ce trône, tant de fois relevé, parle plus haut que toutes les paroles, contre l'échafaud du 21 janvier.

Mais élevons-nous au-dessus des faits, plaçons-nous dans la pure région du droit et de l'équité, pour apprécier cette grande question; car il ne dépend pas d'une nation de modifier la moralité d'un fait par l'adhésion qu'elle lui refuse ou qu'elle lui donne. Le genre humain, fût-il tout entier d'accord pour violer un droit, ne l'empêcherait pas d'exister moralement; car tout droit est une volonté de Dieu. En vain, M. de La-

martine s'écrie : « Le salut de la société, c'est la vérité même. » Non, le salut même d'une société ne saurait, s'il était possible qu'il fût attaché à une injustice, changer cette injustice en droit. L'Angleterre a établi sa grandeur sur l'esclavage et l'anéantissement de l'Irlande, et cet anéantissement et cet esclavage sont devenus une des nécessités de l'existence politique de l'Angleterre. Qui oserait pourtant dire que l'injustice de l'Angleterre contre l'Irlande est justifiée devant les hommes et devant Dieu ? Il faudrait bien plutôt dire : « La vérité, c'est le salut de la société ; » or, en morale, la vérité, c'est le droit.

M. de Lamartine convient, il est vrai, qu'au point de vue légal, il n'y avait pas de jugement régulier possible contre Louis XVI ; mais il entreprend de démontrer qu'on pouvait le juger en équité et en politique par un procès d'état. Nous comprenons mal cette distinction. Il y a un principe d'équité qui domine toute cette question. Qu'était Louis XVI pendant qu'il gouvernait ? il était roi, c'est-à-dire inviolable et irresponsable. Non-seulement la royauté lui donnait par elle-même ce double caractère, mais les assemblées nationales le lui avaient reconnu. Que faisait-on en le jugeant ? on faisait la chose la plus inique qui puisse se voir ; on déchirait, après coup,

le contrat qu'on avait signé avec lui, et qui avait naturellement été la règle de ses actions ; on donnait une puissance rétroactive au principe républicain que l'on venait de proclamer, on faisait la loi pour le procès. La force pouvait donc prévaloir contre Louis XVI ; le parti vainqueur avait la faculté de le renverser, de le mettre à mort : nul n'avait le droit de le juger.

M. de Lamartine répond à cela : « Que demander si la nation avait le droit de le juger ainsi, c'est demander si elle avait le droit de le combattre et de le vaincre ; en d'autres termes, c'est demander si le despotisme est inviolable, si la liberté est une révolte, s'il n'y a de justice ici-bas que pour les rois, s'il n'y a pour les peuples que le droit de servir et d'obéir ; » et il termine en disant que « le doute seul serait une impiété contre les peuples. » Autant de mots, autant de confusions et d'erreurs. Qu'est-ce donc d'abord que cette nouvelle divinité que M. de Lamartine prétend instituer en faveur des peuples ? D'impiété, on ne saurait en commettre qu'envers Dieu, le créateur des peuples comme des rois, parce qu'à lui seul appartiennent l'adoration et la prière. Il faut respecter les droits des peuples, et non les adorer, idolâtrie politique qui n'est ni la moins coupable, ni la moins dangereuse des ido-

lâtries. Donc, non-seulement nous doutons qu'on ait eu le droit de juger Louis XVI, mais nous affirmons qu'on ne l'a pas eu. « La liberté est donc une révolte ? » La liberté du 20 juin ! celle du 10 août ! celle du procès de janvier 93 ! Quel abus de langage ! une liberté violatrice des lois, conspiratrice, séditieuse ; la licence de quelques uns profitant de la désorganisation des pouvoirs publics pour violer la liberté de tous ; la liberté de Catilina préparant dans l'ombre la ruine de l'État ! Non, la liberté n'est pas une révolte ; mais, sous chaque gouvernement, la liberté publique a sa forme, et, sous la monarchie, la forme extrême de la liberté, ce n'est pas le jugement du roi, c'est le jugement des ministres. « Le despotisme est donc inviolable ? » En fait, étrange despotisme que celui de Louis XVI, que M. de Lamartine lui-même nous montre comme un prince dont le cœur était rempli d'instincts populaires, résolu à prémunir la royauté contre le despotisme, et à faire monter les lois sur le trône. En principe, non, le despotisme n'est pas inviolable, puisque les institutions monarchiques donnent les moyens de l'atteindre et de le punir ; mais le roi est inviolable et sacré, d'après cette maxime, admise en Angleterre comme en France : « Le roi ne peut pas faire le mal. » Il y

a donc une justice pour les peuples ; ils ne sont faits ni pour servir, ni pour obéir en aveugles, mais leur droit ne s'étend pas jusqu'à violer ces lois fondamentales, qui sont les lois de leur existence; c'est-à-dire que leur droit ne s'étend pas jusqu'à la violation du droit, au fond de laquelle, nous le prouverons plus tard, il y a toujours un suicide.

Restituons donc à l'acte du 21 janvier son véritable caractère. Ce ne fut pas un jugement, ce fut un meurtre, le plus détestable des meurtres, un parricide. Le peuple tout entier n'eût pas eu le droit de juger Louis XVI, parce que le nombre ne fait pas le droit. Six millions de Français auraient-ils dit que l'inviolabilité et l'irresponsabilité garanties à cet infortuné monarque, ne le rendaient ni inviolable ni irresponsable ? Ce mensonge, répété six millions de fois, n'eût pas changé l'immuable vérité. Ajoutons que ce ne fut pas, Dieu merci ! pour la France, le peuple qui le jugea. L'Assemblée qui prit cette initiative était sortie, comme nous le prouverons, d'élections viciées par l'anarchie et la violence, et dominées par la terreur. Quand Louis XVI en appela au peuple, la Convention qui prétendait siéger au nom de la souveraineté populaire, déclina cet appel : elle usurpa la voix du peuple, comme elle avait usurpé l'autorité du Roi.

Qu'à ce triple point de vue, le régicide du 21 janvier pèse donc sur sa mémoire !

Elle viola non-seulement le principe monarchique, mais un principe d'équité naturelle, en jugeant celui qu'elle n'avait pas le droit de juger.

Elle viola les lois de la conscience humaine en condamnant un innocent.

Elle viola le principe républicain et les droits du peuple en ne le consultant pas. Si elle ne le consulta pas, c'est qu'elle savait bien que le peuple ne répondrait pas comme les juifs : « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants ! »

LIVRE QUATRIÈME.

I

LES CONSTITUANTS.

Opinion de M. de Lamartine sur la Constituante.

Après avoir suivi la royauté d'étape en étape, dans la triste route qu'on lui fit parcourir depuis le commencement de la Révolution, avoir dit le fardeau que les fautes de la régence du duc d'Orléans et du règne de Louis XV avaient laissé sur elle, les embarras que la longue suspension du principe des assemblées nationales avaient fait naître, et les abus et les inconvénients produits par cette suspension, les vertus et les fautes politiques de Louis XVI, la conduite du gouvernement royal pendant les diverses phases du drame révolutionnaire, la chute de la royauté et la mort du Roi transfiguré dans le saint et le martyr, le moment est venu de peser les juge-

ments prononcés par l'auteur, sur les grands partis politiques qui remplirent les principaux rôles de ce terrible drame, et qui en conduisirent successivement l'action contre la royauté, à travers les péripéties les plus diverses, jusqu'à la catastrophe du 21 janvier. Les premiers qui se présentent dans l'ordre des temps, comme dans l'ordre logique, ce sont les Constituants.

Quoique M. de Lamartine ait commencé, ainsi que nous l'avons dit, son histoire à la mort de Mirabeau, il a été obligé d'embrasser, dans une appréciation rétrospective, les travaux, les actes, les mérites et les fautes de la Constituante. Nous avons dit les vices de ce plan, qui jette le trouble dans l'histoire, et brise la chaîne des causes et des conséquences; nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Aussi bien l'examen de l'opinion de M. de Lamartine sur la Constituante, les fera suffisamment ressortir.

« L'assemblée Constituante, dit l'auteur, avait été la plus imposante réunion d'hommes qui eût jamais représenté non pas la France, mais le genre humain. Ce fut, en effet, le concile œcuménique de la raison et de la philosophie modernes. La nature semblait avoir créé exprès, et les différents ordres de la société avoir mis en réserve, pour cette œuvre, les génies, les caractères et

même les vices les plus propres à donner à ce foyer des lumières du temps, la grandeur, l'éclat et le mouvement d'un incendie destiné à consumer les débris d'une vieille société, et à en éclairer une nouvelle......

« Ce fut le caractère unique de cette assemblée, que cette passion pour un idéal qu'elle se sentait invinciblement poussée à accomplir. Acte de *foi* perpétuel, dans la raison et dans la justice, sainte ferveur du bien qui la possédait et qui la faisait se dévouer elle-même à son œuvre...... C'est pour cela que la Révolution qu'elle a faite est devenue une date de l'esprit humain, et non pas seulement un évènement de l'histoire d'un peuple. Les hommes de l'Assemblée Constituante n'étaient pas des Français, c'étaient des hommes universels...... La déclaration des droits de l'homme le prouve. C'était le décalogue du genre humain dans toutes les langues...... Son œuvre était prodigieuse, ses moyens nuls; tout ce que l'enthousiasme lui inspire, l'Assemblée l'entreprend et l'achève ; sans Roi, sans chef militaire, sans dictateur, sans armée, sans autre force que la conviction, seule au milieu d'un peuple étonné, d'une armée dissoute, d'une aristocratie émigrée, d'un clergé dépouillé, d'une Cour conspiratrice, d'une ville séditieuse, de

l'Europe hostile, elle fit ce qu'elle avait résolu, tant la volonté est la véritable puissance d'un peuple, tant la vérité est l'irrésistible auxiliaire des hommes qui s'agitent pour Dieu! Si jamais l'inspiration fut visible dans le prophète ou dans le législateur antique, on peut dire que l'Assemblée Constituante eut deux années d'inspiration continue. La France fut l'inspirée de la civilisation...... Examinons son œuvre. Le principe du pouvoir fut entièrement déplacé...... Le gouvernement, au lieu d'être fonction, était devenu possession; le Roi maître, au lieu d'être chef...... Le peuple devint nation, le Roi magistrat couronné...... Le pouvoir législatif était distinct du pouvoir exécutif. La nation, dans une assemblée librement élue, décrétait sa volonté. Le Roi héréditaire et irresponsable l'exécutait. Tel était tout le mécanisme de la constitution : un peuple, un Roi, un ministre. Mais le Roi irresponsable, et, par conséquent, passif, était évidemment une concession à l'habitude, une fiction respectueuse de la royauté supprimée. Il n'était plus pouvoir; car pouvoir, c'est vouloir. Il n'était pas fonctionnaire, car le fonctionnaire agit et répond, le Roi ne répondait pas. Il n'était qu'une majestueuse inutilité de la constitution. Les fonctions détruites, on laissait le fonctionnaire.

Il n'avait qu'une seule attribution, *le veto suspensif*, qui consistait dans le droit de suspendre, pendant trois ans, l'exécution des décrets de l'Assemblée. Il était un obstacle légal, mais impuissant, aux volontés de la nation. On voit que l'Assemblée Constituante, convaincue de la superfluité du trône dans un gouvernement national, n'avait placé un roi au sommet de son institution que pour écarter les ambitions, et pour que le royaume ne s'appelât pas République. Le seul rôle d'un tel roi était d'empêcher la vérité d'apparaître et d'éclater aux yeux d'un peuple accoutumé au sceptre......

« Voilà le vrai vice de la constitution de 1791. Elle ne fut pas conséquente : la royauté embarrassait la constitution. Tout ce qui embarrasse nuit. Mais le motif de cette inconséquence était moins une erreur de sa raison, qu'une respectueuse piété pour un vieux prestige, et un généreux attendrissement pour une race longtemps couronnée. Si la race des Bourbons eût été éteinte au mois de septembre 1791, à coup sûr l'Assemblée Constituante n'aurait pas inventé un roi.... La constitution de 91 avait écrit toutes les vérités du temps, et rédigé toute la raison humaine à son époque. Tout était vrai dans son œuvre, excepté la royauté. Elle n'eut qu'un tort,

ce fut de confier le dépôt de son code à la monarchie. Nous avons vu que cette faute même fut un excès de vertu. Elle recula devant la dépossession du trône pour la famille de ses rois; elle eut la superstition du passé, sans en avoir la foi; elle voulut concilier la République et la Monarchie ; c'était une vertu dans ses intentions, ce fut un tort dans ses résultats : car c'est un tort, en politique, que tenter l'impossible.....

« Quand une nation a sa place sur un territoire suffisant, ses lois consenties, ses intérêts fixés, ses croyances consacrées, son culte en vigueur, ses classes sociales graduées, son administration organisée, elle est monarchique en dépit des mers, des fleuves, des montagnes. Elle abdique, et elle charge la Monarchie de prévoir, de vouloir, et d'agir pour elle. C'est le plus parfait des gouvernements pour cette fonction. Il s'appelle des deux noms de la société elle-même : *unité et hérédité*. Un peuple, au contraire, est-il à une de ces époques où il lui faut agir dans toute l'intensité de ses forces, pour opérer en lui, ou en dehors de lui, une de ces transformations organiques qui sont aussi nécessaires au peuple, que le courant est nécessaire aux fleuves, ou que l'explosion est nécessaire aux forces comprimées ? la république est la forme obligée

et fatale d'une nation à un pareil moment. A une action soudaine, irrésistible, convulsive du corps social, il faut les bras et la volonté de tous. Le peuple devient foule, et se porte sans ordre au danger. Lui seul peut suffire à la crise. Quel autre bras que celui du peuple tout entier pourrait remuer ce qu'il y a à remuer, déplacer ce qu'il faut détruire, installer ce qu'il faut fonder? La monarchie y briserait mille fois son sceptre... A de semblables crises, la république seule peut suffire : les nations le sentent et s'y précipitent comme au salut. La volonté publique devient le gouvernement. Elle écarte les timides; elle cherche les audacieux : elle appelle tout le monde à l'œuvre; elle essaie, elle emploie, elle rejette toutes les forces, tous les dévouements, tous les héroïsmes. C'est la foule au gouvernail ; la main la plus prompte ou la plus ferme le saisit, jusqu'à ce qu'un plus hardi le lui arrache; mais tous gouvernent dans le sens de tous : considérations privées, timidités de situation, différence de rang, tout disparaît, il n'y a de responsabilité pour personne. Aujourd'hui au pouvoir, demain en exil ou à l'échafaud, nul n'a de lendemain : on est tout au jour. Les résistances sont écrasées par l'irrésistible puissance du mouvement. Tout est faible, tout plie devant le peu-

ple. Les ressentiments des castes abolies, des cultes dépossédés, des propriétés décimées, des abus extirpés, des aristocraties humiliées, se perdent dans le bruit général de l'écroulement général des vieilles choses. A qui s'en prendre ? La nation répond de tout à tous. Nul ne survit à elle-même ; elle brave les récriminations et les vengeances ; elle est absolue, comme un élément ; elle est anonyme, comme la *fatalité* !

« L'Assemblée Constituante fut donc aveugle et faible de ne pas donner la république pour instrument naturel à la Révolution. Mirabeau, Bailly, Lafayette, Sieyès, Barnave, Talleyrand, Lameth, agissaient en cela en philosophes, et non en grands politiques. Mais il vint un moment, et ce moment fut celui de la fuite du Roi, sortant du royaume, protestant contre la volonté nationale, et allant chercher l'appui de l'armée et l'intervention étrangère, où l'Assemblée rentrait légitimement dans le droit rigoureux de disposer du pouvoir trahi ou déserté.....

« La République, si elle eût été alors légalement établie par l'Assemblée, dans son droit et dans sa force, aurait été tout autre que la République qui fut perfidement et atrocement arrachée neuf mois après, par l'insurrection du 10 août. Elle aurait eu, sans doute, les agitations

inséparables de l'enfantement d'un ordre nouveau. Elle n'aurait pas échappé aux désordres de la nature dans un pays de premier mouvement, passionné par la grandeur même de ses dangers. Mais elle serait née d'une loi, au lieu d'être née d'une sédition; d'un droit, au lieu d'une violence ; d'une délibération, au lieu d'une insurrection. Cela seul changeait les conditions sinistres de son existence et de son avenir. Elle devait être remuante ; elle pouvait rester pure... En résumé, l'Assemblée Constituante, dont la pensée éclaira le globe, dont l'audace transforma en deux ans un empire, n'eut qu'un tort : c'est de se reposer. Elle devait se perpétuer ; elle abdiqua. Une nation qui abdique, après deux ans de règne, lègue le sceptre à l'anarchie. Le Roi ne pouvait plus régner, la nation ne voulut pas régner ; les factions régnèrent. La Révolution périt, non pas pour avoir trop voulu, mais pour n'avoir pas assez osé. »

Dans ce jugement de M. de Lamartine sur la Constituante, il y a deux choses très-distinctes : des louanges absolues données à tout ce qu'elle fit ; un seul reproche motivé par ce qu'elle ne fit pas. L'historien la loue de toutes les entreprises qu'elle accomplit contre la monarchie ; il lui reproche le seul acte de violence devant lequel

elle recula, la déchéance de la royauté, et la proclamation de la République. Cependant, en lui adressant ce reproche, il trouve une circonstance atténuante dans le sentiment de commisération qu'éprouva, selon lui, cette Assemblée pour une race royale qui tenait depuis si longtemps le sceptre, et il rejette ce qu'il appelle une faute de conduite, sur la sensibilité de son cœur. Il importe d'examiner séparément les éloges décernés à la Constituante, et l'observation critique dont elle est ici l'objet.



II

LES ÉLOGES DONNÉS A LA CONSTITUANTE, CONTREDITS PAR L'AUTEUR.

Certes, il ne saurait entrer dans l'esprit de personne de nier ce qu'il y eut d'imposant dans cette Assemblée, qui, après une si longue suspension des Etats-Généraux, venait apporter au pouvoir les vœux et les idées de la France. Elle avait été élue au milieu de ce beau mouvement d'idées de 89, que les fautes qui suivirent ne nous amèneront jamais à calomnier. Un enthousiasme véritable, mêlé sans doute à bien des illusions, mais à des illusions généreuses, agrandissait les cœurs, et élevait le niveau des ames. Il y avait, chez beaucoup de ces hommes, un amour véritable du bien, un magnifique senti-

ment de la dignité humaine, un vif amour pour la liberté, une haine généreuse contre les abus. Jusque dans ses erreurs, la Constituante doit être distinguée des deux assemblées qui lui succédèrent. Presque toujours, elle agit sous l'empire du spiritualisme chrétien; tandis que, plus tard, la Révolution fut dominée par le matérialisme abject de d'Holbach et de Diderot. Elle conserva, dans la plus grande partie de ses œuvres, un certain sentiment de justice; ainsi, quand il s'agit de mettre la législation en harmonie avec les nouveaux principes qui dominaient la société, elle distingua soigneusement les droits de la féodalité contractante, avec les prétentions de la féodalité dominante, et, considérant les droits usurpés par la force, dans le temps du servage féodal, comme un abus, elle les supprima sans compensation, parce qu'ils lui apparurent comme la représentation de la servitude personnelle de l'homme. Tout au contraire, pour les droits établis dans la seconde époque historique de la féodalité, dans celle qui vint après l'affranchissement des serfs et l'émancipation des communes, elle distingua les servitudes personnelles, et les droits qui y tenaient ou la représentaient, des contrats d'inféodation et des contrats censuels, qui étaient l'expression d'une redevance fon-

cière, motivée par une concession territoriale noble ou roturière (1). Il y eut aussi, dans la Constituante, une honorable répugnance pour l'arbitraire et la violation des grands principes de liberté qu'elle proclamait; c'est ainsi que, sur un discours de Mirabeau, elle refusa de voter les mesures qu'on lui proposait contre l'émigration et les émigrés.

Mais qu'il y a loin de ces éloges, qu'il faut tempérer par de justes critiques, comme nous le démontrerons dans la suite de cette étude, qu'il y a loin des autres louanges qu'on pour-

(1) M. Laferrière, dans son intéressante *Histoire du droit français*, a signalé, avec beaucoup de raison, la distinction remarquable faite par la Constituante, et l'explique d'une manière très-claire. « La Constituante, dit-il, a considéré que, pendant la première époque, la féodalité avait agi par un principe exclusif, le droit du plus fort. Mais elle a vu la féodalité de la seconde époque contracter avec des hommes libres ou affranchis, faire des concessions de fonds, à titre de fief ou de censive, se créer des vassaux et des censitaires, et elle a distingué, dans ces contrats d'inféodation et de cens, les devoirs purement *personnels* et les devoirs *réels*. Les uns ont été abolis, comme touchant à la liberté des personnes; les autres ont été conservés, comme des droits purement fonciers, qui formaient le prix de la propriété concédée. » Il faut ajouter, pour l'exactitude des faits, que ces distinctions, honorables pour l'esprit de justice de la Constituante, qui les fit, restèrent à l'état de théorie. Le mouvement révolutionnaire était trop fort pour être arrêté; il emporta tout.

rait y ajouter, au panégyrique sans réserve, au dithyrambe sans restriction chanté en l'honneur de la Constituante par M. de Lamartine! La pierre de touche du mérite des assemblées, comme du mérite des individus, c'est le résultat de leurs actes. Qu'ont-elles dit? Question oiseuse! le silence des siècles descend bientôt sur les bruits les plus éclatants. Qu'est-il résulté de ce qu'elles ont fait? Voilà la seule question digne des préoccupations de l'histoire, et qui doive motiver le jugement. Or, quand on se transporte, par la pensée, à la fin de la Constituante, de quel spectacle est-on témoin? Nous ne disons pas suivant les écrivains hostiles à la Révolution, mais selon M. de Lamartine lui-même. Sans doute, le concile œcuménique de la raison va se retirer, la tête haute, glorieux à la fois et satisfait de ses œuvres; comme Dieu, quand il a créé le monde, la Constituante verra que son ouvrage a été bon. N'a-t-elle pas, en effet, « promulgué le décalogue du genre humain? » Ses travaux n'ont-ils pas été « un acte de foi perpétuel dans la raison et dans la justice? » L'Assemblée Constituante n'a-t-elle pas eu « deux années d'inspiration continue? »

Voici la réponse de M. de Lamartine lui-même :

« Ce fut le 5 août 1791, premier anniversaire de cette nuit fameuse du 4 août 1790, pendant laquelle s'écroula la féodalité, que l'Assemblée nationale commença la révision de la constitution. C'était un acte imposant et solennel que ce coup d'œil d'ensemble jeté par des législateurs au terme de leur carrière, sur les ruines qu'ils venaient de semer sur leur route, et sur des fondations qu'ils venaient de jeter. Mais combien différente était leur disposition d'esprit en ce moment, de celle où ils étaient en commençant ce grand ouvrage ! Ils l'avaient entrepris avec l'enthousiasme de l'idéal, ils le revoyaient avec les mécomptes et la tristesse de la réalité. L'Assemblée nationale s'était ouverte aux acclamations d'un peuple unanime dans ses espérances, elle allait se fermer au bruit des récriminations de tous les partis. Le Roi était captif, les princes émigrés, le clergé en schisme, la noblesse en fuite, le peuple en sédition. Necker s'était évanoui dans sa popularité, Mirabeau était mort, Maury était muet; Cazalès, Lally, Mounier avaient déserté leur œuvre. Deux ans avaient emporté plus d'hommes et plus de choses, qu'une génération n'en emporte en temps ordinaire. Les grandes voix de 89, inspirées de philosophie et d'espérance, ne retentissaient plus sous ces vou-

tes. Les premiers rangs étaient tombés. Les hommes de second ordre allaient combattre à leur place, intimidés, découragés, repentants; ils n'avaient ni le génie de servir l'impulsion du peuple, ni la puissance de lui résister. Barnave avait retrouvé sa vertu dans sa sensibilité; mais la vertu qui vient tard est comme l'intelligence qui vient après coup : elle ne sert qu'à nous faire mesurer la profondeur de nos fautes. En révolution, on ne se repent pas, on expie. Barnave, qui aurait pu sauver la monarchie s'il s'était joint à Mirabeau, allait commencer son expiation; Robespierre était à Barnave ce que Barnave avait été pour Mirabeau; mais Robespierre, plus puissant que Barnave, au lieu d'agir au gré d'une passion mobile comme la jalousie, agissait sous l'impulsion d'une idée fixe et d'une implacable théorie. »

Ainsi, « ces deux années d'inspiration continue, » que M. de Lamartine prête à la Constituante, aboutissaient à ce déplorable résultat. Elle s'en allait triste, découragée, repentante, désespérée. « Le concile œcuménique de la raison » ne croyait plus à lui-même. Les acclamations qui avaient salué sa venue, ne le suivaient pas dans sa retraite : elles étaient remplacées par les récriminations de tous les partis. Les mé-

comptes et la tristesse de la réalité dissipaient cet enthousiasme de l'idéal, qu'admirait tout-à-l'heure M. de Lamartine. Ajoutons un dernier trait constaté par lui : Robespierre sortait au milieu des acclamations, et le front ceint, par la foule, d'une couronne civique ; Barnave sortait au milieu des huées, et l'avenir ouvrait devant les regards affligés du pays ses sombres perspectives, où l'on apercevait des dangers plus grands, des difficultés plus insurmontables encore.

Certes, ce tableau du départ de la Constituante s'accorde peu avec le jugement final que l'historien porte sur ses actes et sur ses travaux. Qu'est-ce que cette infaillibilité qui conduit à des abîmes ? Qu'est-ce que cette inspiration, qui égare l'Assemblée sur une route si différente de celle où elle croit marcher ? Qu'est-ce que cet enthousiasme auquel la réalité donne un si cruel démenti ? Qu'est-ce que cette haute raison qui livre la puissance à Robespierre qu'elle craint et qu'elle réprouve, et ne laisse pour partage qu'une douloureuse et inutile expiation à Barnave, dont elle voudrait faire prévaloir les doctrines et les idées ? Mais peut-être, dans l'opinion de M. de Lamartine, faut-il attribuer le triste état des affaires au moment où la Constituante se retira, et le découragement dont elle était remplie, au tort

qu'elle eut, selon lui, de ne point proclamer la République. L'étrange contradiction que nous venons de signaler chez l'historien des *Girondins*, n'a pas même cette excuse. Il donne, en effet, l'approbation la plus formelle au discours que Malouet prononça, dans les dernières séances de la Constituante, lorsqu'il s'agit de savoir si la nation se reconnaîtrait, dans la constitution même, le droit de la réviser et de la changer. « Ce discours, digne de Mirabeau, dit M. de Lamartine, était l'acte d'accusation le plus terrible contre les excès du peuple et *les égarements de l'Assemblée !* La modération y tempérait la force, on sentait l'homme de bien sous l'orateur, et, sous le législateur, l'homme d'Etat. Quelque chose de l'ame stoïque et sereine de Caton respire dans ces paroles. » Quel était donc le sens de ce discours de Malouet, qui inspire une si vive admiration à M. de Lamartine? Il importe d'en mettre les principales parties sous les yeux des lecteurs, afin qu'ils puissent apprécier la fixité des opinions et la stabilité des idées de M. de Lamartine.

« Remarquez, disait Malouet (1), dans quelles

(1) Nous rétablissons, d'après l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, les paroles textuelles de Malouet, que M. de Lamartine a çà et là altérées pour les embellir, tant il préfère les ornements du style à l'exactitude historique.

circonstances on vous propose d'imposer silence aux vœux et aux réclamations de la nation sur les nouvelles lois; c'est lorsque vous ne connaissez encore que l'opinion de ceux qui trouvent qu'elles favorisent leurs intérêts et leurs passions; lorsque toutes les opinions contraires sont subjuguées par la terreur ou par la force; c'est lorsque la France ne s'est encore expliquée que par l'organe de ses clubs. Les circonstances et les évènements ont conduit de la convocation des Etats-Généraux à la constitution en assemblée nationale; un de vos orateurs vous a ensuite déclarés corps constituant, et cette dénomination, qui n'a jamais été proclamée par un décret, est le seul titre qui ait opéré, au milieu de vous, la réunion de tous les pouvoirs: cependant, vous étiez soumis, en devenant mandataires du peuple, à l'observation de vos mandats; vous avez cru devoir les abroger. Or, pensez-vous que vos successeurs ne sauront pas aussi s'aider des circonstances et des évènements?

« Lorsqu'il a été question de suspendre l'exercice de l'autorité royale, on vous a dit à cette tribune : *Nous aurions* dû commencer par là, mais nous ne connaissions pas notre force. Ainsi, il ne s'agit, pour vos successeurs, que de mesurer leurs forces pour essayer de nouvelles

entreprises. Tel est le danger de faire marcher de front une révolution violente et une constitution libre. L'une ne s'opère que dans le tumulte des passions et des armes, l'autre ne peut s'établir que par des transactions amicales entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux. On ne compte pas les voix, on ne discute pas les opinions pour faire une révolution. Une révolution est une tempête durant laquelle il faut serrer ses voiles ou être submergé. Mais, après la tempête, ceux qui en ont été battus, comme ceux qui n'en ont pas souffert, jouissent en commun de la sérénité du ciel ; tout est pur et paisible sous l'horizon. Ainsi, après une révolution, il faut que la constitution, si elle est bonne, rallie tous les citoyens. Il ne faut pas qu'il y ait un seul homme dans le royaume, qui puisse courir le risque de sa vie ou de sa liberté en s'expliquant franchement sur la constitution. Sans cette sécurité, il n'y a point de vœu certain, universel; il n'y a qu'un pouvoir prédominant (1), prêt à changer à chaque instant de direction et de moyens, jusqu'à ce que vous ayez séparé la constitution des mouvements de la Révolution.

(1) M. de Lamartine, pour embellir la phrase, a ajouté : *une tyrannie populaire ou autre.*

« Voyez tous les principes de morale et de liberté que vous avez posés, accueillis avec des cris de joie et des serments redoublés, mais violés aussitôt avec une audace et des fureurs inouïes ! C'est au moment où, pour me servir des expressions usitées (1), la *plus sainte*, la *plus libre* des constitutions se proclame, que les attentats les plus horribles contre la liberté, la propriété, que dis-je? contre l'humanité et la conscience, se multiplient et se prolongent (2) ! Comment ce contraste ne vous effraie-t-il pas? Je vais vous le dire : Trompés vous-mêmes sur le mécanisme d'une société politique, vous en avez cherché la régénération sans égard (3) à la dissolution, vous avez considéré comme obstacle le mécontentement des uns, et comme moyen, l'exaltation des autres; en ne croyant donc vous roidir que contre les obstacles et favoriser les moyens, vous renversez journellement les principes, et vous apprenez au peuple à les braver; vous détruisez constamment d'une main ce que

(1) M. de Lamartine a supprimé ce correctif, qui modifie cependant le sens de ces mots dans la bouche de Malouet.

(2) M. de Lamartine, pour rendre Malouet mieux disant, efface *se prolongent*, et écrit *se perpétuent*.

(3) M. de Lamartine écrit : *sans penser à la dissolution*.

vous édifiez de l'autre (1) ; c'est élever un édifice en en sapant les fondements. Je vous le répète : il n'y a de constitution libre et durable, hors du despotisme, que celle qui termine une révolution, et qu'on propose, qu'on accepte, qu'on exécute par des formes pures (2), calmes et totalement dissemblables de celles de la révolution. Tout ce que l'on fait, tout ce que l'on veut avec passion, avant d'être arrivé à ce point de repos, soit qu'on commande au peuple, ou qu'on lui obéisse, soit qu'on veuille le tromper ou le servir (3), c'est l'œuvre du délire. Je résume toutes mes propositions en une seule (4) : savoir, que la constitution ne peut avoir aucun succès permanent si elle n'est librement et paisiblement acceptée par une grande majorité de la nation et par le Roi.

(1) Voici la phrase de M. de Lamartine; elle est plus correcte et plus harmonieuse, sans aucun doute, mais ce n'est plus la phrase de Malouet; nous soulignons les mots changés ou ajoutés : « Vous avez considéré comme un obstacle *à vos vues*, le mécontentement des uns, et comme moyen, l'exaltation des autres. *En ne voulant que mesurer* les obstacles, vous avez renversé *des* principes, *et appris* au peuple à *tout* braver. *Vous avez les passions du peuple pour auxiliaires.*

(2) M. de Lamartine remplace l'épithète *pure* par le mot *libre*.

(3) L'historien ajoute « *ou le flatter*, » qui arrondit la phrase.

(4) L'historien a rendu la phrase plus vive et plus dégagée.

Je sais que l'on appelle vœu national tout ce que nous connaissons d'adresses, d'adhésions, de serments, de menaces, d'agitations et de violences. (Longs murmures.)

« Il faut terminer la révolution, c'est-à-dire commencer par anéantir toutes les dispositions, tous les actes contradictoires aux principes de votre constitution; car il n'est aucun homme raisonnable qui prenne confiance en ce qu'elle nous promet de sûreté et de liberté individuelle, de liberté de conscience, de respect pour les propriétés, tant qu'il en verra la violation. (Murmures, interruption.) (1) Ainsi vos comités de recherches, les lois sur les émigrants, les serments multipliés et les violences qui les suivent, la persécution des prêtres, les emprisonnements arbitraires, les procédures continuelles contre les accusés sans preuves, le fanatisme et la domination des clubs, tout cela doit disparaître à la présentation de la constitution, si vous voulez qu'on l'accepte librement et qu'on l'exécute.

(1) M. de Lamartine a complètement dénaturé cette phrase, et l'a remplacée par celle-ci : « *Oui*, il faut *clore* la révolution, en commençant par anéantir toutes les dispositions qui *la violent*. » Cette phrase n'a pas de sens dans la bouche de Malouet. On pourrait même dire qu'elle n'en a dans la bouche de personne. Ce n'est pas la révolution que ces dispositions peuvent violer, puisqu'elles en sont le résultat, c'est la constitution.

Mais ce n'est pas encore assez... la licence a fait tant de ravages, la lie de la nation (violents murmures) bouillonne si violemment ! Je recommence : la lie de la nation (nouveaux murmures, à l'ordre !). Nous serions la première nation du monde qui prétendrait ne pas avoir de lie !... L'insubordination effrayante des troupes, les troubles religieux, le mécontentement des colonies qui retentit déjà si lugubrement dans les ports, l'inquiétude sur l'état des finances, tels sont les motifs qui doivent décider à adopter des dispositions générales qui rendent le gouvernement aussi imposant qu'il l'est peu (1). Si vous ne contenez vos successeurs par des dispositions plus fortes que leurs volontés, que deviendra votre constitution ? Souvenez-vous de l'histoire des Grecs, et comment une première révolution non terminée en produisit tant d'autres, dans l'espace de cinquante ans ! Enfin, les puissances étrangères doivent, sinon effrayer, exciter au moins l'attention. Si la paix se rétablit dans le royaume, si les Français sont libres et leur gouvernement respecté, nous n'avons rien à craindre de nos ennemis, et nous ne pourrons au moins avoir

(1) M. de Lamartine a supprimé, aux dépens de la grammaire, toute la fin de la phrase, depuis *tels sont les motifs*, de manière que la phrase commence, mais ne finit point.

pour ennemis des Français. Si, au contraire, l'anarchie continue, l'Europe tout entière est intéressée, ne vous le dissimulez pas, à la faire cesser, quoiqu'une détestable politique pût tenter de l'accroître (1). »

Qu'est-ce, au fond, que ce discours de Malouet, dont M. de Lamartine parle avec une si vive admiration? L'acte d'accusation de l'Assemblée et de la Révolution, pour laquelle M. de Lamartine ne professe pas une admiration moins vive. Ainsi, M. de Lamartine fait le panégyrique de la Constituante, et il porte aux nues Ma-

(1) Toute la fin du discours de Malouet a été rajeunie et traduite en nouveau style par M. de Lamartine, ainsi qu'il suit: « *Si la Révolution ne s'arrête et ne fait place à la constitution, si l'ordre ne se rétablit à la fois partout, l'Etat ébranlé s'agitera dans les convulsions de l'anarchie.* Souvenez-vous de l'histoire des Grecs, *où* une première révolution non terminée en enfanta tant d'autres *pendant une période d'un demi-siècle. Souvenez-vous de l'Europe, qui surveille votre faiblesse et vos agitations, et qui vous respectera si vous savez être libres dans l'ordre, mais qui profitera de vos désordres contre vous, si vous ne savez que vous affaiblir et l'épouvanter de votre anarchie.* » Nous ne contestons certainement pas l'élégance de la traduction (à l'exception de cette phrase: « les Grecs *où* »), mais sa fidélité. Le procédé de M. de Lamartine avec Malouet est à la fois généreux et familier. Il traite ses discours comme ces poèmes épiques dont il a dit « qu'il aimait mieux les lire dans la traduction, parce qu'il leur prêtait toutes les beautés qui étaientdans sa propre imagination. »

louet, qui censure de la manière la plus sévère cette Assemblée. Il proclame que la Constituante est « l'inspirée de Dieu » ; et il exalte, non-seulement comme un orateur, « mais comme un homme de bien, » non-seulement comme un législateur, mais comme un homme d'Etat, » Malouet, qui déclare que l'œuvre de la Constituante est « l'œuvre du délire. » En terminant, il ajoute que « ces magnifiques paroles retentirent dans le sein de l'Assemblée comme un remords ». Ainsi, « le concile œcuménique de la raison » eut « des remords. » Malouet, qui déroulait toutes les fautes de la Constituante depuis son origine, et qui lui reprochait d'avoir anéanti le pouvoir et compromis la liberté, était « un homme d'Etat et un homme de bien » ; ce qui n'empêchait pas la Constituante « d'avoir eu deux ans d'inspiration continue, et d'avoir eu la vérité pour irrésistible auxiliaire. »

La contradiction est ici visible et palpable. On ne peut admirer, approuver la Constituante, et son accusateur indivis. Si la Constituante a raison, Malouet a nécessairement tort ; elle a nécessairement tort, si Malouet a raison. Il faut choisir. Tout le talent de M. de Lamartine ne saurait détruire cette évidence de sens commun. Il l'a dit, au début de son ouvrage : *L'impartia-*

lité de l'histoire n'est pas celle du miroir qui reflète seulement les objets, c'est celle du juge qui voit, qui écoute et qui prononce. Que penserait-on d'un juge qui verrait, à quelques heures d'intervalle, les mêmes faits d'une manière toute différente, et prononcerait, le même jour, dans la même cause, deux jugements opposés ?

Il ne suffit pas d'avoir établi que M. de Lamartine a soutenu des opinions contradictoires sur la Constituante. Il n'y a là qu'un argument contre l'homme. Entre ces deux opinions, quelle est la vraie ? L'historien peut en effet avoir exagéré le blâme, comme la louange. Le moment est donc venu de rechercher où est la vérité entre les deux opinions successivement développées par l'historien.



III

LA VÉRITÉ SUR LA CONSTITUANTE. — SA FAUTE CAPITALE.

Nous sommes amenés ici à présenter tout d'abord une réflexion analogue à celle que nous a inspirée l'âge philosophique du XVIIIe siècle. Les Constituants ne firent guère, en effet, qu'appliquer, dans l'âge politique de ce siècle, les idées et les méthodes que leurs précurseurs avaient proclamées et inaugurées dans l'âge philosophique. Ils tombèrent, en politique, dans la même erreur où ceux-ci étaient tombés en philosophie : ils voulurent tout régler dans les faits, d'après le principe de la raison pure. Ils proclamèrent la souveraineté absolue de la raison, c'est-à-dire de leur raison, et entreprirent de constituer de nouveau la société française,

en réalisant l'idéal qu'ils portaient dans leur esprit, sans tenir compte des principes qui, pendant tant de siècles, avaient été l'ame de ce grand corps. Ils puisèrent, en un mot, la raison de leur politique dans les abstractions de la philosophie, au lieu de la chercher dans l'histoire. M. de Lamartine les en loue, et c'est même là le principal sujet de l'espèce d'hymne qu'il chante à la gloire de la Constituante; nous croyons qu'on doit les en blâmer. Il faut exposer les motifs sur lesquels notre opinion s'appuie.

De même que le cours des astres manifeste les lois qui les régissent, de même l'histoire est la manifestation des lois fondamentales qui régissent une société. Ceux qui veulent que la raison humaine soit le souverain juge de ces lois, qu'elle puisse, non-seulement en diriger l'application, suivant les besoins et les changements opérés par les siècles, mais les révoquer, et en établir d'autres, ceux-là veulent que la raison humaine soit plus forte que la nature des choses, et plus sage que Dieu. Cette prétendue souveraineté de la raison ressemble à celle que le suicide usurpe sur lui-même, en disposant de sa vie. Sans doute l'homme qui se précipite dans un abîme, a la faculté de mépriser ou de méconnaître les lois de la pesanteur, qui entraînent avec une rapidité

destructive, les corps qui ne reposent plus sur une base solide; sans doute, celui qui se jette dans un fleuve, a la faculté de ne tenir aucun compte des lois de la respiration, qui exigent un mélange déterminé d'éléments divers, dont se compose l'air respirable; mais cette faculté n'est pas un droit, celui qui en abuse fait un usage criminel ou aveugle de sa liberté, et détruit son existence. Il en est de même des sociétés qui violent les lois constitutives de leur être, en vertu d'une sentence orgueilleuse prononcée par leur raison. Elles ont la faculté de le faire, mais elles n'en ont pas le droit; et quand elles abusent de cette faculté, elles en sont cruellement punies. L'enfer des peuples, on l'a dit avec raison, est de ce monde, et les sociétés n'étant pas immortelles, comme les individus, souffrent ici bas la peine de leurs fautes; leurs erreurs et leurs crimes (hélas! on ne l'a que trop bien vu dans la Révolution française) deviennent leurs bourreaux.

Elles n'ont pas le droit de violer ces lois fondamentales, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi, comme parle Bossuet, par deux motifs qui auraient dû frapper un esprit aussi clairvoyant que celui de M. de Lamartine. Nous avons indiqué le premier, en parlant des individus. Les sociétés sont libres, mais elles ne

sont pas indépendantes : leur existence, comme toute existence, a des lois. Les principes générateurs qui ont présidé à leur naissance, dominé leur formation et leurs développements, sont les lois de leur être ; les lois des êtres sont les volontés de Dieu. Les sociétés n'existent pas d'une manière absolue, elles existent d'une manière relative, à de certaines conditions. Elles ne peuvent pas plus exister hors de leurs bases, qu'un arbre ne peut vivre séparé de ses racines. Quand elles violent leurs lois fondamentales, elles dépérissent, et, si cet état anormal se prolonge, elles sont condamnées à mourir. Or, le suicide social ne saurait être plus innocent aux yeux de Dieu que le suicide individuel, et les lois de sa providence punissent, dès ce monde, les sociétés suicides.

Elles n'en ont pas le droit par un second motif, aussi puissant que le premier. Une société n'est pas un anneau jeté dans le temps, c'est une chaîne dont chaque génération n'est qu'un anneau. Appartient-il à l'anneau de rompre la chaîne ? Le présent, comme un héritier prodigue, est-il libre de déshériter l'avenir de ce qu'il a reçu du passé ? Il y a société, non-seulement entre les différents hommes d'une génération, mais entre les différentes générations qui

se sont succédées en travaillant au même ouvrage, et en bâtissant sur le même plan cet édifice aux proportions majestueuses, qu'on appelle une nationalité. Sans cela, les sociétés ressembleraient à ces tentes de l'Arabe qu'on tend le soir dans le désert, et qu'on enlève le matin, au lieu d'être faites à l'image de ces monuments durables auxquels plusieurs siècles ont apporté leur pierre, et que plusieurs générations ont cimentés de leurs sueurs.

Maintenant, pour apprécier l'œuvre de la Constituante, il s'agit de savoir s'il y avait en France de ces lois fondamentales qu'on ne saurait violer sans jeter dans la société une perturbation profonde, et si la Constituante a respecté ou violé ces lois.

On dirait, quand on lit M. de Lamartine, que la Constituante était une réunion de sages qui, se levant tout-à-coup, dans un pays couvert de ténèbres morales et intellectuelles, s'écria au milieu de ce chaos social, comme Dieu au milieu du chaos primitif : « Que la lumière soit ! » et que la lumière se fit à sa parole, comme à la parole de Dieu. Pour placer la Constituante si haut, M. de Lamartine place la France beaucoup trop bas. C'est ici que l'on voit, d'une manière évidente, l'inconvénient du système suivi par l'au-

teur, qui est entré de plain-pied dans l'histoire de la Révolution, à la mort de Mirabeau, sans tenir compte de l'époque précédente. Cette époque a été remarquable par le grand mouvement de 1789, qui est venu se refléter dans les cahiers des bailliages, où, à côté de quelques préjugés en deçà du siècle, et de quelques paradoxes en avant, on retrouve les grands principes dont le travail a formé la France. M. de Clermont-Tonnerre, chargé par la Constituante de résumer les cahiers des bailliages, a réduit au nombre de onze les principes universellement *avoués* dans ces cahiers, comme ceux de la France (1).

Art. Ier. Le gouvernement français est un gouvernement monarchique.

II. La personne du Roi est inviolable et sacrée.

(1) M. de Châteaubriant, dans un discours sur la presse, s'exprimait ainsi sur les cahiers des bailliages de 1789 : « Il « existe, Messieurs, un monument précieux de la raison de la « France ; ce sont les cahiers des députés des trois ordres aux « États-Généraux en 1789. Ces cahiers forment un recueil « de soixante-six volumes in-folio, dont l'impression serait « bien à désirer pour l'honneur de notre pays. Là se trouvent « consignés, avec une profonde connaissance des choses, tous « les besoins de la France : de sorte que, si l'on avait exacte- « ment suivi les instructions des cahiers, on aurait obtenu ce « que nous avons acquis par la Révolution, moins les crimes « des révolutionnaires. »

III. La Couronne est héréditaire de mâle en mâle.

IV. Le Roi est dépositaire du pouvoir exécutif.

V. Les agents de l'autorité sont responsables.

VI La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois.

VII. La nation fait la loi, avec la sanction royale.

VIII. Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt.

IX. L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États-Généraux à l'autre.

X. La propriété sera sacrée.

XI. La liberté individuelle sera sacrée (1).

Certes, ce n'était pas une nation arriérée ou plongée dans les ténèbres, que celle qui, après une suspension de plus de cent cinquante ans depuis la dernière tenue des États-Généraux, consultée sur tous les points de son territoire, répondait par la voix de six millions d'hommes, en indiquant comme *les principes avoués* de la France (ce sont les termes de M. de Clermont-Tonnerre), ces onze articles, qui résument toutes

(1) Voir le *Moniteur*, et le tom. II, p. 175, de l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux.

les garanties nécessaires à un pays monarchique et libre. Les États-Généraux de 1789 arrivaient donc avec une mission spéciale et bien définie, celle de réaliser les principes avoués de la France, et de réformer les abus, de concert avec la royauté ; et la célèbre maxime, aussi ancienne que la monarchie : *Lex fit consensu populi, constitutione regis*, était rappelée dans la presque universalité des cahiers.

Au lieu de suivre la voie tracée, que fit la Constituante ? Elle se déclara supérieure à la royauté dans la fameuse séance du Jeu-de-Paume, en prononçant le serment de ne se séparer que lorsqu'elle aurait donné une constitution à la France ; supérieure à la nation elle-même, puisqu'elle se posa comme indissoluble, et qu'elle contesta ainsi à la nation le droit de lui retirer la confiance qu'elle lui avait accordée. Elle déchira les cahiers, qui étaient à la fois la charte de ses droits et celle de ses devoirs. Elle substitua la souveraineté de sa raison et l'omnipotence de sa volonté à son titre légitime, et elle voulut ramener, sur tous les points, la société française à l'état rationnel. Coupable entreprise! nous l'avons dit, mais en même temps dangereux essai ! Les choses qui ont été faites par le temps, ont souvent des raisons d'être qui nous échappent. Quand,

au lieu de corriger autant que possible une société par une réforme modérée, on veut la refaire à neuf, on ôte à toutes les parties dont elle se compose, cette solidité, cette cohésion et cette autorité que donne le temps. On dit souvent d'un édifice, que ses boiseries et ses charpentes n'ont pas encore produit leur effet; on pourrait en dire autant des diverses parties d'une nouvelle société. En outre, la raison de l'homme n'étant jamais complète, on ne peut jamais être sûr que le prétendu état rationnel ne soit pas, sur beaucoup de points, très-déraisonnable. Enfin, quand les bases sur lesquelles repose une société sont des principes séculaires, une longue expérience, la tradition nationale, l'adhésion d'un grand nombre de générations, ces sociétés sont solides parce que ces bases sont unes, qu'elles sont stables, qu'on ne peut pas invoquer les principes séculaires, l'expérience, la tradition nationale, la sanction des générations contre eux-mêmes. Mais il n'en est pas ainsi de la raison. Celle d'une génération peut ne pas voir comme la raison de la génération précédente. Une société posée sur le principe rationnel, ressemble donc à un édifice qui serait toujours en construction. Ce n'est pas à dire pour cela que la raison ne doit jouer aucun rôle; mais il semble qu'elle doit être appelée

pour corriger, pour modifier, pour perfectionner, et non pour tout détruire et tout ruiner, en un mot pour réformer, et non pour révolutionner les empires.

La Constituante méconnut cette vérité. Loin de se tenir dans les limites de sa mission, elle entreprit de réformer la société française d'après l'idéal de ses rêves, et son premier acte fut de violer une des lois fondamentales de la monarchie, en réduisant la royauté à ne plus être qu'une fonction, au lieu d'être un principe national; un pouvoir délégué et subalterne, au lieu d'être un pouvoir fondamental et libre, et une des deux expressions de la volonté de la France. Ce fut alors que le célèbre Burke, si violemment attaqué par un historien de nos jours (1) qui,

(1) M. Michelet, dans le second volume de son *Histoire de la Révolution française*. M. Philarète Chasles, qui a étudié avec beaucoup de soin et d'impartialité la vie de cet homme illustre, le juge tout autrement. « La lecture de ses lettres, dit-il, découvrant le fond de sa vie privée, augmente la vénération pour cet homme rare. Sans fortune et sans nom, d'une probité rigide et scrupuleuse, d'une sévérité de mœurs qui rend le succès plus difficile, amoureux de l'étude, qui condamne à la retraite, nul n'a pesé d'un plus grand poids dans l'estime publique. Pitt, longtemps maître de l'État, Fox, chef de l'opposition, n'ont point éclipsé le philosophe. Sa voix a été une autorité, son opinion une puissance. En avouant ses erreurs politiques, nées d'un double excès de grandeur morale et de fécondité in-

veut changer cette voix prophétique en une voix vénale dont les guinées de Pitt auraient payé les oracles, s'écria avec l'autorité du génie : « Réglez l'ordre social, corrigez les abus; mais songez que ce prétendu retour à l'état de nature est le retour au règne de la force et à la plus brutale des tyrannies. Vous abjurez le passé? insensés que vous êtes, il reste dans le présent! Il y reste malgré vous; car les choses d'aujourd'hui n'existent que comme le résultat des choses d'hier. Vous détruisez ainsi les éléments de votre vie. Et par quoi les remplacez-vous? Par le néant et la chimère. Vous voulez recommencer votre existence de nation, et vous mettez ce cadavre en lambeaux, dans l'espoir de le guérir. Le premier remède du corps politique, c'est la justice; le second, c'est la patience! Dans le vif sentiment de vos souffrances, vous marchez à la régénération par la violence; c'est marcher à la mort. A travers des flots de sang, vous vous dirigez vers une loi agraire que vous ne pourrez pas accomplir. Lorsque vous vous serez épuisés et décimés, vous tomberez, de lassitude, entre les

tellectuelle, nous ne le jugerons pas comme un chef de parti; il est isolé, héros religieux et grand-prêtre d'une moralité souvent inapplicable aux intérêts du monde. » (*Le* XVIII[e] *siècle en Angleterre.*)

mains du premier ambitieux qui aura la force : la force, c'est le seul dieu dont vous préparez l'avènement; la force du glaive d'abord, et celle de l'or ensuite. »

C'est ainsi que ce grand esprit, dont les prophéties sont devenues aujourd'hui de l'histoire, à tel point qu'il semble avoir vu ce qu'il prévoyait, et raconter ce qu'il a prédit, dénonçait, il y a plus d'un demi-siècle, à la Constituante, le résultat de ses entreprises. Chose admirable ! de même que nous avons vu, de nos jours, un célèbre astronome (1) arriver, par la sublimité et la sûreté de ses calculs, à deviner l'existence d'un astre qu'aucun télescope n'avait signalé, et marquer avec autorité sa place dans le ciel, de sorte que son regard intellectuel, devançant son regard matériel, lisait, dans la logique de l'astronomie, un fait encore caché dans les profondeurs infinies du firmament; de même, Edmond Burke, éclairé par les divinations de la logique politique, et suivant, avec son regard d'aigle, dans le lointain des temps, l'enchaînement des causes et des conséquences, découvrait, dans les tentatives téméraires de la Constituante contre les lois fondamentales de la société française, le règne de la terreur et de Robespierre, l'avènement de ce

(1) M. Leverrier.

glorieux mais pesant despotisme que Napoléon inaugura, pour quelques années, du bout de sa victorieuse épée, et ce règne de l'or sous lequel nous sommes courbés aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après la mort du prophète !

Le jour où la Constituante, substituant à la grande dualité monarchique, le Roi et l'Assemblée, la volonté unique d'une assemblée omnipotente et souveraine, supérieure à la nation elle-même, puisqu'elle se déclarait indissoluble, emprunta la formidable voix de Mirabeau pour prononcer, dans la salle du Jeu-de-Paume, la parole qui décidait de la destinée de la Révolution, on fut sur la route qui devait conduire à ces vicissitudes prédites par Burke, à travers le 20 juin, le 10 août et le 21 janvier. Ce jour-là, en effet, on fut hors des principes et dans l'arbitraire. La souveraineté de la raison de douze cents individus détruisit la souveraineté nationale exprimée par la loi, cet accord de la volonté libre des représentants élus de la France, avec la volonté libre du Roi, son représentant permanent et héréditaire. La Constituante fut fatalement conduite à achever son œuvre, en dégradant de plus en plus la royauté. Elle la réduisit à une position de plus en plus dépendante et subalterne, annihila le droit de sanction, en déclarant au-dessus de la sanction

toutes les mesures qu'il plairait à l'Assemblée de regarder comme constitutives, et l'énerva en donnant au veto du Roi un caractère seulement suspensif. C'est ainsi qu'on fit marcher la royauté de luttes en luttes et de défaites en défaites, jusqu'à ce fatal voyage de Varennes, dans lequel la victime royale rompt un anneau de sa chaîne et s'enfuit, mais en emportant son lien, de sorte que l'Assemblée la ressaisit, la ramène, et la rattache à l'autel sur lequel la Convention doit l'immoler.

La violation du principe monarchique, un des grands principes de la France, la substitution de l'utopie politique éclose dans la raison souveraine de l'Assemblée, à la tradition nationale, au droit politique de la France, telle fut donc la faute capitale de la Constituante. Elle oublia que l'unité, qui est despotique en Russie, aristocratique en Angleterre, est monarchique en France. Elle méconnut les leçons de l'histoire des premiers temps, qui nous montre, jusque dans les vieilles Gaules, l'invasion germaine et l'invasion romaine réussissant tour-à-tour, par l'impuissance où se trouvait le pays, placé entre les Alpes, les Pyrénées, la Méditerranée, l'Océan et le Rhin, de réaliser l'unité fédérative. Elle ne comprit pas mieux l'histoire de la fin de la seconde race et celle de la troisième, la chute de la féodalité et

l'ascendant toujours croissant de la royauté, qui s'explique par l'impuissance où se trouva la féodalité de réaliser l'unité féodale, et par le péril où elle plaça la France, qui aida la royauté à prévaloir contre ce morcellement de la puissance publique et du territoire, qui devait nécessairement conduire notre pays à sa perte. Elle n'aperçut pas non plus que l'unité démocratique n'est pas plus réalisable chez une nation placée entre la Manche anglaise, les Alpes autrichiennes, les Pyrénées anglo-espagnoles, le Rhin prussien, soutenu par la Vistule russe, et elle oublia de s'agenouiller sur le tombeau de la Pologne, pour méditer sur les dangers dont les bouillonnements de la démocratie, comme les déchirements d'une féodalité militaire, entourent les nationalités. Ces vérités furent confirmées depuis par l'expérience. Lorsqu'on songe aux difficultés inouïes que la Convention rencontra, quand il fallut empêcher le Midi de se séparer du Nord, pendant la crise terrible de 93 à 95; aux moyens exterminateurs qu'elle employa, aux crimes qu'elle commit, au sang qu'elle versa, aux blessures profondes qu'elle fit à la moralité, à la justice, au caractère national, à nos finances, à l'ame comme au corps de la France, et lorsqu'on se rappelle combien peu il s'en

fallut que, malgré tant de sacrifices, de souffrances, de crimes, elle succombât à la peine, alors on reconnaît tout ce qu'il y eut d'imprudent et de coupable à vouloir dépouiller la France du grand principe de l'unité monarchique, œuvre laborieuse des siècles, condition de la grandeur nationale, nerf de notre action, sauvegarde tutélaire de notre territoire.

Ceux qui, se levant dans une société de quatorze siècles, voulurent non-seulement agrandir, perfectionner, corriger le grand édifice de la monarchie française, d'après les progrès de la civilisation et la marche de l'esprit humain, mais le renverser pour le rétablir sur un nouveau plan, dont il se firent seuls juges, ceux-là méconnurent donc à la fois les devoirs du présent, les droits du passé et ceux de l'avenir. Ils furent coupables envers les tombeaux de leurs pères, comme envers les berceaux de leurs enfants; usufruitiers de la France, ils agirent comme s'ils en étaient propriétaires. Dans leur personnalité ambitieuse et exclusive, ils ne tinrent compte ni des sueurs, ni du sang versé par les générations qui avaient marché devant la leur, et, préférant leur raison à la raison traditionnelle de la France, ils déchirèrent le testament des siècles qui avaient travaillé au magnifique monu-

ment de la monarchie française. La patrie, comme nous l'avons montré, ce n'est pas seulement ce point dans le temps qu'on appelle une génération, c'est l'ensemble des générations réunies par ces grands liens de la nationalité, qui traversent le temps comme l'espace. Nous sommes les compatriotes de ceux qui défendirent le principe monarchique en même temps que le principe de l'indépendance nationale, sous Charles V, Charles VI, Charles VII, et sous Henri IV; compatriotes de ceux qui moururent pour conquérir à la France ses frontières naturelles, sous Louis XIV, comme de ceux qui, bien des siècles auparavant, partirent pour aller délivrer les saints lieux, et rendirent le nom des Francs fameux dans tout l'Orient, à tel point qu'aux yeux des Musulmans, tout Européen fut couvert par ce glorieux nom. Plus on réfléchit, plus cette prétention de tout immoler à l'abitraire d'une génération paraît étrange. Quoi! c'est la main de nos pères qui, par des combats, des traités, a formé le territoire que nous habitons; nos devanciers ont défriché les terres qui nous nourrissent, creusé les canaux qui ouvrent des voies à notre commerce, créé les ports qui abritent nos vaisseaux; le sol qui nous porte, les édifices dont nous sommes fiers, la gloire qui nous illu-

mine de ses rayons, les arts qui nous consolent, tout, jusqu'à la langue dont nous parlons, est l'œuvre de ce magnifique ensemble de travaux, d'efforts, de dévouements, de sacrifices, d'inspirations, de martyres, de revers, de victoires, de peines, de grandeurs, qui représente ce labeur de quatorze siècles qu'on appelle l'histoire de France. Et il appartiendrait à la raison d'une génération de disposer souverainement de l'œuvre que tant de générations ont laborieusement créée ! Non, cela n'est pas, cela ne saurait être ; et, malgré les lumières, les mérites et les services de la Constituante, cette faute pèsera éternellement sur sa mémoire.

Cette faute, en effet, entraîna logiquement tous les actes qui suivirent. Certes, il n'entre pas dans notre pensée d'assimiler les actes de la Constituante à ceux de la Législative et à ceux de la Convention, et il y a entre la première de ces trois assemblées et les deux dernières, des différences que nous avons signalées ; mais elles ont cependant un caractère commun : c'est qu'elles furent trois dictatures qui se mirent au-dessus des lois qu'elles n'avaient point faites, pour faire prévaloir leurs idées, rationnelles ou non ; les journées des 5 et 6 octobre tolérées, et celle du 15 juillet approuvée par la Constituante, le

serment du Jeu-de-Paume, soutenu par le peuple de Paris, voilà le point de départ de la Constituante, et la condition de tout ce qu'elle fit. Toute la ligne de la Constituante peut se réduire à ceci : regarder comme rationnel ce qui serait conforme à la raison ou à la passion de l'Assemblée, l'imposer au Roi par la toute-puissance de la multitude. Ce fut là précisément le système de conduite de la Législative et de la Convention. Qu'elles voulussent d'autres choses que la Constituante, cela est vrai ; mais il est vrai aussi, qu'elles croyaient que tout ce qu'elles voulaient était raisonnable, et qu'elles appelaient la multitude à l'exécuter. Ce qui se passait sous la Législative et la Convention, était donc précisément la suite et la conséquence de ce qui s'était passé sous la Constituante. Évidemment, le peuple, dans les journées des 5 et 6 octobre, et dans celle du 15 juillet, que la Constituante avait approuvées, avait été accepté par elle comme juge entre la royauté et l'Assemblée ; quand on est le juge entre deux personnes, on est le juge de ces deux personnes. Ce n'était pas par la force d'un droit que la Constituante avait vaincu la royauté, c'était par le droit de la force. C'était donc elle qui avait intronisé la force. Qu'on le remarque, tout chez elle, nous disons dans son origine et dans

son pouvoir constituant, était irrégulier, arbitraire, et par conséquent irrationnel. Envoyée pour concourir avec la royauté à établir la constitution, elle en avait fait une *à priori* à elle seule; elle avait déchiré ses cahiers; elle avait persisté à demeurer assemblée, malgré le droit que le Roi avait de la dissoudre; elle avait prolongé d'elle-même ses pouvoirs, qu'elle ne tenait pas d'elle-même, mais des électeurs. Une autorité arbitraire dans son principe, est condamnée à être arbitraire dans ses moyens. L'Assemblée fut donc obligée de recourir à la force populaire, contre la force régulière restée aux mains du Roi. Cette toute-puissance de la force dont on parle ne commence donc pas à la Législative ni à la Convention, qui ne firent que la continuer. La Législative fut la logique de la Constituante, comme la Convention fut la logique de la Législative.

IV

AUTRE FAUTE CAPITALE DE LA CONSTITUANTE.

Nous venons d'indiquer la seconde faute de la Constituante. Elle désorganisa la force régulière de la société, et par conséquent elle la livra aux forces irrégulières qu'elle contenait dans son sein. Cette faute était la conséquence fatale de la première, et devait être la source de tous les malheurs qui allaient suivre. Pour abaisser la royauté et la réduire à la position subalterne qu'on lui destinait dans la politique, il fallait la désarmer. La Constituante commença donc ce travail de désorganisation que la Législative acheva. Du moment qu'elle voulait tout soumettre à l'omnipotence de sa raison, il fallait qu'elle

affaiblît tout ce qu'elle soupçonnait d'avoir la pensée de conserver quelque chose des institutions anciennes ; et, comme elle laissait le pouvoir exécutif dans les mains de la royauté, qui pouvait être tentée de s'en servir pour résister, elle était condamnée à énerver le pouvoir exécutif, et à se ménager une puissance à l'aide de laquelle elle pût dompter les résistances royales. Elle était donc logiquement conduite à accepter la force révolutionnaire pour auxiliaire ; dangereux auxiliaire, qui devint souvent le maître !

Tous les discours des derniers temps de l'Assemblée Constitutante sont remplis de plaintes et de réclamations contre le despotisme des tribunes de l'Assemblée, et contre l'omnipotence des clubs, ces associations redoutables qui, conservant une force collective au milieu d'une société réduite à l'éparpillement de l'individualisme, devaient finir par tout dominer et tout absorber dans leur action irrésistible. Les plus grandes hardiesses de la Constituante furent souvent des actes de faiblesse. Elle avança contre le trône en reculant devant la rue. Les éloges que donne M. de Lamartine à la fermeté inébranlable avec laquelle elle fit tout ce qu'elle voulut, sont donc bien mal mérités, et, quand on étudie les affaires et les discours de ce temps, on se trouve un peu

loin de ce portrait idéal de la Constituante, semblable aux stoïciens antiques, bâtissant l'édifice de leurs idées au bruit d'un monde qui tombe, sans laisser influencer leur raison par la crainte. Le discours de Malouet, cité avec tant d'éloge par l'auteur, représente bien différemment la situation de la Constituante, et il montre à quel point la pression extérieure agissait sur l'Assemblée, et, en même temps, combien le travail de désorganisation des forces publiques avait fait déjà de progrès quand elle se retira.

On sait que cette désorganisation des forces publiques, et cet anéantissement de tous les moyens d'action que possédait le pouvoir exécutif, fut un des griefs allégués par Louis XVI, dans la proclamation qu'il laissa en partant pour Varennes : « Le Roi, est-il dit dans cette proclamation, a été déclaré chef suprême de l'administration, et il n'a rien pu changer sans la décision de l'Assemblée. Les chefs du parti dominant ont jeté une telle défiance sur les agents du Roi, et les peines portées contre les prévaricateurs ont fait naître tant d'inquiétudes, que ces agents sont restés sans force. La forme du gouvernement est restée surtout vicieuse par deux causes : l'Assemblée excède ses pouvoirs, en s'occupant de la justice et de l'administration de l'intérieur ; elle

exerce, par son comité de recherches, le plus barbare des despotismes ; il s'est établi des associations sous le nom des *Amis de la Constitution*, qui offrent des corporations infiniment plus dangereuses que les anciennes ; elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, exercent une puissance tellement prépondérante, que tous les corps, sans en excepter l'Assemblée nationale même, ne font rien que par leur ordre. Lorsque les Etats-Généraux se sont donné le nom d'Assemblée nationale, on se rappelle les menées des factieux sur plusieurs provinces ; on se rappelle les mouvements qui ont été occasionnés pour anéantir la disposition des cahiers qui portait que la confection des lois aurait lieu de concert avec le Roi. L'Assemblée a mis le Roi hors la constitution, en lui refusant de sanctionner les actes constitutionnels, en rangeant dans cette classe ceux qu'il lui plaisait d'y ranger, et en limitant à la troisième législature le refus de sanction (1). »

(1) Le Roi continuait ainsi : « Qu'on examine les différents points de l'administration, on verra que le roi en est écarté. Il n'a point de part à la confection des lois ; seulement, il peut prier l'Assemblée de s'occuper de telle ou telle chose. Quant à l'administration de la justice, il ne fait qu'expédier les pouvoirs de juges, et nommer les commissaires du Roi, dont les

On ne saurait dire que ces plaintes du Roi fussent seulement une tactique politique pour motiver son départ, et le dessein où il était d'aller se placer au milieu de l'armée de M. de Bouillé. Deux ans plus tard, lorsqu'il écrivait au pied de l'échafaud du 21 janvier, son évangélique testament, dans cette heure suprême où l'on n'a plus besoin de voiler la vérité, quand les perspectives du temps se fermaient pour lui sur cet horizon sanglant, et que les perspectives de l'éternité allaient s'ouvrir, il renouvelait la même plainte. Songeant à ce fils qu'il laissait derrière lui, et prévoyant avec tristesse qu'il pouvait « avoir le mal-

fonctions sont bien moins considérables que celles des anciens procureurs généraux. La partie publique a été dévolue à de nouveaux officiers. Il restait une dernière prérogative, la plus belle de toutes, celle de faire grâce et de commuer *les peines*; vous l'avez ôtée au Roi. Ce sont maintenant les jurés qui l'ont, en appliquant, selon leur volonté, le sens de la loi. Le Roi a été déclaré chef suprême de l'armée; cependant, tout le travail a été fait par les comités de l'Assemblée nationale, sans ma participation. On a été obligé de refaire le travail des officiers généraux, parce que les choix déplaisaient aux clubs. Ce n'est qu'à eux qu'on doit attribuer la plupart des révoltes de l'armée. Le résultat de toutes les opérations de l'Assemblée est donc la royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter. »

heur d'être roi, » tant les choses humaines ont de vicissitudes dans les temps de révolution, il ajoutait : « Je recommande à mon fils de songer qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois, mais en même temps, qu'un roi ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile. » Il fallait que le souvenir amer de l'impuissance à laquelle la royauté avait été réduite, fût bien profondément gravé dans le cœur de Louis XVI, pour qu'au moment de monter sur l'échafaud du 21 janvier, il recommandât à son fils prisonnier, de ne pas accepter une responsabilité sans puissance et une autorité dominée par les forces irrégulières de la société.

Ce ne sont pas seulement les paroles de Louis XVI qui constatent cette situation, ce sont les discussions mêmes de l'Assemblée Constituante (1);

(1) Au nombre des pièces les plus remarquables qui constatent la situation de la France dans les derniers temps de l'Assemblée, il faut placer la lettre écrite à l'Assemblée par le philosophe Raynal : « J'ose, depuis longtemps, parler aux rois de leurs devoirs, disait-il ; souffrez qu'aujourd'hui je parle au peuple de ses erreurs. Hélas ! j'étais plein d'espoir et de joie, lorsque je vous ai vu poser les fondements de la félicité publique, poursuivre les abus, proclamer tous les droits, sou-

ce sont surtout ses derniers actes. L'audace des forces irrégulières de la société avait tellement grandi, que l'Assemblée fut obligée de faire contre elles la journée du Champ-de-Mars avant de se

mettre aux mêmes lois, à un régime uniforme, les diverses parties de l'empire. Mes yeux se sont remplis de larmes, quand j'ai vu les plus méchants des hommes employer les plus viles intrigues pour souiller la Révolution; quand j'ai vu la licence marcher en triomphe sous les enseignes de la liberté. Partout j'ai cherché les vestiges de cette autorité centrale qu'une grande nation dépose dans les mains du monarque pour sa propre sûreté; je ne les ai trouvés nulle part. J'ai cherché les principes conservateurs des sociétés, et je les ai vus attaqués. J'ai cherché sous quel abri repose la liberté individuelle, et j'ai vu l'audace toujours croissante, invoquant, attendant le signal de la destruction, que sont prêts à donner les factieux, et les novateurs, aussi dangereux que les factieux. J'ai entendu ces voix insidieuses qui vous environnent de fausses terreurs, pour détourner vos regards des véritables dangers; qui vous inspirent de funestes défiances, pour vous faire abattre successivement tous les appuis du gouvernement monarchique. J'ai frémi, surtout, lorsqu'en observant, dans sa nouvelle vie, ce peuple qui veut être libre, je l'ai vu, non-seulement méconnaître les lois sociales, l'humanité, la justice, qui sont les bases d'une liberté véritable, mais encore recevoir avec avidité les nouveaux germes de corruption...... Ouvrez les annales des peuples, voyez combien d'empires ont péri par l'anarchie. Il est temps de faire cesser celle qui nous désole, d'arrêter les vengeances, les séditions, les cruautés. Pour arriver à ce but salutaire, vous n'avez qu'un moyen: ce moyen serait, en révisant vos décrets, de réunir et de renforcer des pouvoirs affaiblis par leur dispersion; de confier au Roi toute la force néces-

retirer, car, après le voyage de Varennes, ce n'était plus seulement la royauté qui était menacée, c'était la Constituante et le pouvoir municipal de Paris, qui marchait d'accord avec elle. Les derniers temps de l'existence de l'Assemblée sont remplis de mesures, telles que les lois sur la police correctionnelle, la loi sur la police municipale, le décret contre les clubs, qui révèlent que les Constituants comprenaient la nécessité de réagir contre cette désorganisation de la force publique, et cet ascendant des forces irrégulières, qu'ils avaient pendant si longtemps favorisés.

Ces deux fautes de la Constituante sont si graves, que toutes les autres fautes qu'elle put commettre n'ont qu'une importance secondaire à côté de celles-là. Elle substitua le droit rationnel au droit national, et méconnut, au nom de ce droit rationnel, un des principes essentiels de la société française, le principe monarchique : c'est la première et la plus funeste de ses fautes. Elle appela les forces irrégulières de la société à jouer le rôle d'arbitre entre elle et la royauté, et elle reconnut

saire pour assurer la puissance des lois, de veiller, surtout, à la liberté des assemblées primaires, dont les factions ont éloigné tous les citoyens vertueux et sages. »

Cette adresse de Thomas Raynal fut lue à l'Assemblée dans la séance du 31 mai 1791.

ainsi le terrible droit de l'insurrection, qui devait exercer une action si fatale sous les deux autres Assemblées. Sa main avait ouvert une brèche dans la digue qui préservait la société : cette brèche ne put être fermée, et l'Océan y passa.

V

DU REPROCHE ADRESSÉ PAR M. DE LAMARTINE A LA CONSTITUANTE.

Reste à examiner le seul reproche adressé à la Constituante par l'auteur des *Girondins*, qui trouve que la Constitution de 1791 eût été sans défaut, si elle n'avait pas maintenu la royauté, et si elle avait établi la république.

Etrange reproche, à vrai dire, que celui-là, aux yeux de ceux qui se rappellent que l'Assemblée Constituante avait été envoyée par six millions de Français, avec le mandat positif, inscrit dans l'universalité des cahiers, comme le constata M. de Clermont-Tonnerre, de maintenir le gouvernement monarchique ! Ainsi, le devoir de

l'Assemblée nationale, suivant l'historien, était de désobéir formellement à la nation, dont elle tenait tous ses pouvoirs. De sorte que la représentation d'un peuple est, selon lui, au-dessus de ce peuple, que le mandataire est supérieur au mandant, et que les assemblées représentent les nations, non pour faire la volonté nationale, mais pour courber la volonté nationale sous le joug de la volonté parlementaire. Si une pareille doctrine pouvait jamais être admise, ce ne seraient plus des représentants que les électeurs se donneraient, ce seraient des maîtres, et les gouvernements représentatifs ne seraient plus que des oligarchies électives.

Nous allons plus loin ; nous maintenons qu'à l'époque où la Constituante rendit à Louis XVI, suspendu depuis Varennes, sa place dans la constitution, il était impossible d'établir la *république* en France. Seulement, nous nous réservons de présenter des preuves à l'appui de cette assertion, dans le livre consacré aux Girondins. En effet, le reproche que M. de Lamartine adresse aux derniers jours de la Constituante, il l'adresse aussi aux premiers jours de l'Assemblée législative, qu'il accuse de n'avoir pas établi la république à son avènement. Or, si nous prouvons, comme nous le prouverons en effet, que des ob-

stacles insurmontables s'opposaient à l'établissement de la république au début de la Législative, à plus forte raison restera-t-il démontré qu'elle n'était pas réalisable dans les derniers temps de la Constituante. Le travail de démolition étant moins avancé, la brèche moins large, la bourgeoisie, chez qui l'esprit monarchique avait encore conservé de profondes racines, étant toute-puissante, la garde nationale ayant toute la force de son organisation, l'armée ayant pour chef des royalistes constitutionnels, l'émigration étant moins générale, toutes les autorités municipales de Paris étant opposées à la démocratie pure, ainsi qu'on le vit dans la journée du Champ-de-Mars, comment eût-il été possible d'établir la république avec tant de moyens de moins, et tant d'obstacles de plus?

M. de Lamartine tempère le seul reproche qu'il adresse à la Constituante, par une louange : il veut que, convaincue de la nécessité d'établir la république, cette Assemblée ait résisté par une pitié respectueuse pour une race royale depuis si longtemps en possession du pouvoir ; de sorte que sa seule faute eût été le résultat d'une vertu. Les faits viennent encore ici contredire l'appréciation de M. de Lamartine, et l'excuse louangeuse qu'il donne à la conduite de la Consti-

tuante, ne semble pas mieux motivée que le reproche qu'il adresse à cette Assemblée.

L'existence politique de la Constituante se partage en deux périodes bien distinctes. Dans la première, qui dure jusqu'au voyage de Varennes, elle est en lutte ouverte avec la royauté, et elle travaille à la dépouiller de toutes ses prérogatives, et à la réduire à une condition subalterne. Pendant toute cette période, la pitié respectueuse dont M. de Lamartine parle ici, ne paraît pas. La Constituante accepte le 15 juillet, les 5 et 6 octobre ; elle admet le concours des clubs, de l'émeute et de l'insurrection, afin d'assurer son ascendant contre l'autorité royale. Le voyage de Varennes, c'est la fuite de la royauté vaincue dans ce duel politique. L'Assemblée victorieuse et maîtresse fait arrêter et conduire aux Tuileries la royauté vaincue ; elle la suspend de ses fonctions. Dès lors la lutte est terminée, et terminée au profit de l'Assemblée. Mais, au moment où ce duel s'achève, une autre lutte commence : celle des forces irrégulières que la Constituante a appelées à son aide dans sa lutte contre la royauté, et qui vont disputer à l'Assemblée les fruits de la victoire qu'elles l'ont aidée à remporter. Telle est la loi éternelle de la politique : deux vainqueurs pour une victoire, c'est trop ;

il faut qu'une nouvelle lutte décide à qui appartiendront les dépouilles opimes.

Proclamer la république, c'eût été, de la part de la Constituante, décider la question contre elle-même, et abdiquer dans les mains de la démocratie; conserver la royauté, c'était travailler pour la bourgeoisie. Sieyès écrivait, au commencement de la Révolution, la fameuse brochure qui avait pour titre : *Qu'est-ce que le tiers-état? Tout.—Qu'est-il? Rien.* Le tiers-état était arrivé au point où Sieyès voulait qu'il fût; après le voyage de Varennes, il était tout; l'Assemblée, qui était son expression, ne voulut pas le faire descendre. Elle avait à choisir entre la royauté, qu'elle avait réduite à lui demander merci, et la démocratie, qui lui demandait compte de la victoire, au gain de laquelle elle avait tant contribué; entre la royauté, qu'elle avait non-seulement vaincue, mais amnistiée, amenée à accepter l'injure de ce pardon, et la démocratie, qui aspirait ouvertement à la puissance; entre la royauté humiliée et obéissante, et la démocratie impérieuse et aspirant à devenir maîtresse. Préférer la royauté, c'était pour le tiers-état, qui dominait dans l'Assemblée, se préférer lui-même, car la royauté n'était plus qu'un instrument dans sa main; c'était le plastron derrière lequel la bourgeoisie régnait.

On voit donc qu'il n'y eut là ni pitié respectueuse pour une race antique, ni attendrissement, ni vertu ; il y eut un calcul politique. A partir du retour de Varennes, on remarque une réaction évidente dans la conduite de la majorité de l'Assemblée. Elle ne lutte plus contre la royauté qu'elle a vaincue, elle cherche à armer le tiers-état d'une force suffisante pour conserver les fruits de sa victoire, contre la démocratie qui va les lui disputer ; ce ne saurait être là l'objet d'un éloge ; quoi d'étonnant à ce que le tiers-état, qui dominait dans l'Assemblée, préférât la monarchie dont il héritait, à la démocratie qui se présentait comme son héritière? Le présent ne craint point le passé, il ne craint que l'avenir. Ceci explique pourquoi la Constituante frappa la République au Champ-de-Mars, dans la journée du 15 juillet 1791, et rétablit le Roi dans ses fonctions, le 13 septembre de la même année.

Ces efforts devaient être impuissants. La logique des situations et la pente des idées l'emportent sur les vains obstacles que leur oppose la volonté humaine. La Constituante avait fait ou toléré des choses qui assurèrent la victoire à la démocratie. Les journées du 15 juillet et celles des 5 et 6 octobre, préparèrent celles du 20 juin et du 10 août. La suspension du Roi, au retour de Va-

rennes, était la préface du procès du 21 janvier. Il est plus facile d'allumer que d'éteindre les incendies, de détruire les remparts qui protègent les sociétés, que de les relever, et il n'appartient qu'à celui qui commande à la mer, de dire à cette autre mer des idées, qu'aucun rivage n'arrête : « Tu n'iras pas plus loin. »

M. de Lamartine s'est donc gravement mépris sur les points fondamentaux, dans ses appréciations sur la Constituante : « Le concile œcuménique de la raison, » comme il l'appelle, ne fut point doué de l'infaillibilité qu'il lui décerne. Sans contester en aucune façon les lumières des hommes éminents qui siégèrent dans cette Assemblée, et l'utilité des réformes qu'ils accomplirent, nous croyons avoir démontré qu'ils ne méritèrent ni les louanges, ni le reproche que leur adresse l'historien. Envoyés pour proclamer les principes avoués par la France, ils substituèrent l'autorité de leur raison à celle des cahiers des bailliages, et ouvrirent ainsi la route à tous les novateurs qui voulurent substituer au droit national l'arbitraire de leurs idées ; ils méconnurent le principe monarchique, qui est fondamental en France, en faisant du Roi un fonctionnaire, au lieu de le regarder comme le représentant héréditaire de la nation ; ils désorganisèrent la force publique et

favorisèrent le développement des forces irrégulières de la société, et livrèrent ainsi l'avenir de la société française aux factions. Enfin, obtenant des résultats au rebours de leurs désirs, ils préparèrent, en fait, le renversement de la royauté qu'ils voulaient maintenir, et l'avènement de la république qu'ils voulaient empêcher. La Constituante ne laissa point, il est vrai, en se retirant, la locomotive renversée; mais, conductrice imprudente, elle la laissa sortie des rails, et courant à toute vapeur vers les abymes.

LIVRE CINQUIÈME.

I

LES GIRONDINS.

Opinion de M. de Lamartine.

Les Girondins sont, sinon le sujet unique, au moins l'occasion du livre de M. de Lamartine. Cette espèce d'association politique qui exerça une si grande influence sur la Législative, et qui disputa aux Montagnards, avec avantage, la direction de la Convention, pendant la première partie de son existence, sert de transition entre les Constituants et les Montagnards, et se trouve ainsi placée à l'instant critique de la Révolution. Quand il s'agit de juger la manière dont M. de Lamartine les apprécie, nous éprouvons un embarras qui paraîtra peut-être étrange. Pour juger une opinion, il faut la connaître; or, il n'est pas facile de connaître exactement l'opinion de M. de

Lamartine sur les Girondins. Serait-ce donc que l'historien n'aurait point d'avis sur cette partie si intéressante et si dramatique de la Révolution ? Tout au contraire, c'est qu'il en a plusieurs. Il est extrêmement difficile de contredire M. de Lamartine, parce qu'il se contredit sans cesse lui-même; quelque reproche qu'on lui adresse, il serait toujours en mesure de répondre, en prouvant qu'il a exprimé une opinion contraire à celle dont on l'accuse. Dans cet embarras, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'adopter, comme l'expression définitive de sa pensée, le jugement d'ensemble qu'il prononce sur les Girondins au moment de leur mort.

Suivant M. de Lamartine, « les Girondins eurent trois torts : celui de ne pas avoir proclamé la république à l'ouverture de l'Assemblée législative; celui d'avoir ainsi réduit la souveraineté nationale à agir comme faction, prêté la main au supplice du Roi, et forcé la Révolution à employer des moyens cruels ; celui d'avoir voulu gouverner sous la Convention, quand il fallait combattre. Ils eurent trois vertus : ils adorèrent la liberté ; ils fondèrent la République ; ils moururent pour refuser du sang au peuple : on gravera sur leur mémoire la devise de Vergniaud : *Potius mori quam fœdari.* »

Remarquez d'abord cette symétrie poétique des vertus et des vices des Girondins, qui se balancent en nombre égal. Trois torts, ni plus ni moins; trois vertus, ni moins, ni plus. Le premier de leurs torts, c'est le même que M. de Lamartine a reproché à la Constituante, et nous nous sommes engagé à l'examiner avec plus de détails.



II

LA RÉPUBLIQUE ÉTAIT-ELLE POSSIBLE AU DÉBUT DE LA LÉGISLATIVE.

C'est chose étrange, que cette persistance de l'auteur à indiquer comme la cause des maux dont la France fut accablée, et des crimes qui déshonorèrent la Révolution, le retard qu'on mit à proclamer la république, lorsqu'il est notoire que l'établissement de la république fut le signal d'une recrudescence de malheurs et de crimes. Cette préoccupation est d'autant plus singulière, que la république, que M. de Lamartine regarde comme si nécessaire, qu'on ne put en suspendre l'inauguration qu'au prix des plus grandes calamités, ne réussit à se soutenir qu'à bras de bourreau, et disparut, au bout de quelques années, sans pouvoir s'acclimater dans notre pays.

Reprocher aux Girondins de ne pas l'avoir établie à l'ouverture de la Législative, c'est méconnaître profondément la situation de la France, et ce principe de la génération des causes et des effets. La république, nous l'avons dit, était en germe dans cet axiome posé par la Constituante : « Le Roi est un délégué, et l'Assemblée est le souverain ; » mais, avant que la république sortît de ce principe et se traduisît en fait, il y avait tout un travail de gestation nécessaire. En politique, on ne saurait supprimer les intermédiaires ; et quand M. de Lamartine demande pourquoi les Girondins ne proclamèrent pas la république à l'ouverture de la Législative, c'est comme s'il demandait pourquoi on ne saurait aller de l'extrémité d'une ligne à l'autre sans traverser le point central, ou, pour vulgariser cet axiome, pourquoi, en allant de Paris à Versailles, on traverse Sèvres ou Saint-Cloud.

Songez à la situation où se trouvait la France quand la Législative se réunit. La Constituante venait d'achever son œuvre, et elle avait laissé derrière elle, en partant, cette constitution si longtemps attendue, comme le talisman de la fortune du pays et la panacée souveraine de ses maux. Les espérances que cette constitution avait fait naître, étaient encore dans toute leur ferveur,

et la nouvelle Assemblée avait été nommée pour faire l'expérience pratique de l'œuvre de la Constituante, en concourant avec la royauté à mettre en mouvement les rouages de cette grande machine politique. Il y avait donc alors plusieurs obstacles invincibles à l'établissement de la république : d'abord, l'immense majorité de la nation, pleine de foi dans l'œuvre de la Constituante, aurait rejeté bien loin la république, comme une nouveauté dangereuse, qui venait se mettre en travers des biens dans la jouissance desquels elle se croyait au moment d'entrer. Autant aurait valu proposer aux Israélites, après leur pèlerinage de quarante ans dans le désert, de recommencer leur existence errante, à l'instant où la terre promise ouvrait devant eux ses champs fortunés. M. de Lamartine dit en propres termes : « La constitution inspirait un fanatisme réel à cette masse inerte qui ne juge les choses que par les mots, et qui croit impérissable tout ce que la loi proclame sacré. » L'Assemblée elle-même, qui avait été élue sous l'empire des illusions dont le pays était enivré, n'était pas mieux préparée à la république. L'historien oublie que les Constitutionnels, ces héritiers des doctrines de la majorité des Constituants, y étaient en grand nombre, et que les centres, qui décidaient la majorité, hésitaient entre

les Constitutionnels et les Girondins, mais en donnant cependant la majorité aux Constitutionnels au début de l'Assemblée. Enfin, circonstance décisive, Paris, qui exerça une influence si marquée sur tous les évènements de la Révolution, n'aurait pas toléré l'établissement de la république à l'époque dont il s'agit. Pour en demeurer convaincu, il suffit de se souvenir que peu de temps s'était écoulé depuis le jour où la garde nationale, Bailly et *Lafayette* en tête, avait déployé le drapeau rouge contre le rassemblement du Champ-de-Mars, et avait dissipé par la force l'émeute, qui demandait la déchéance du Roi comme conséquence naturelle du voyage de Varennes.

Un fait, que M. de Lamartine a rappelé lui-même, mais qu'il a sans doute oublié lorsqu'il s'est agi de porter sur les Girondins un jugement d'ensemble, établit, d'une manière bien plus invincible encore, l'impossibilité de l'établissement de la république. A l'ouverture de la Législative, les esprits les plus violents de l'Assemblée, Couthon, Chabot et quelques autres, voulurent faire supprimer le cérémonial monarchique ; ils arrachèrent à la surprise un décret qui décida que l'Assemblée pourrait s'asseoir et se couvrir devant le Roi, et qu'on ne lui accorderait, pour la séance royale, qu'un fauteuil pareil à celui du

président. Le Roi, indigné, ayant déclaré qu'il ferait ouvrir la session par ses ministres, « ce bruit, répandu dans Paris, dit M. de Lamartine, amena une réaction soudaine en faveur du Roi. » Cette réaction fut si vive et si impérieuse, que l'Assemblée, « sentant que la popularité lui manquait, » révoqua son décret. « Cette rétractation, continue M. de Lamartine, fut accueillie avec transport par la garde nationale. Le peuple, qui aspirait au repos après tant de journées d'agitation, qui manquait de travail, d'argent et de pain, intimidé de plus en plus par les approches d'un hiver sinistre, vit avec indifférence la tentative et la rétractation de l'Assemblée. Il laissa impunément outrager les députés qui avaient soutenu les décrets. Goupilleau, Couthon, Bazire, Chabot, furent menacés, au sein de l'Assemblée même, par les officiers de la garde nationale. Ces députés, secondés par Bazire, vinrent dénoncer ces outrages au club des Jacobins; mais rien ne s'émut hors de la salle. »

Voilà comment la république était possible à l'ouverture de la Législative ! On aurait eu contre soi la France, l'Assemblée, Paris et l'armée, et comme ce ne sont pas les évènements qui prennent l'heure des hommes, mais les hommes qui prennent l'heure des évènements, les Girondins

furent obligés d'attendre. Proclamer la république à l'époque indiquée par M. de Lamartine, c'eût été commettre la plus grande faute qui pût être commise, et rendre à la royauté le plus grand service qui pût lui être rendu, car c'était démasquer la batterie avant l'heure, et avertir à temps ceux qui croyaient que la république ne viendrait jamais, de l'imprudence de leur quiétude et du danger de leur sécurité. L'erreur d'appréciation de M. de Lamartine sur ce point, est d'autant plus inexplicable, qu'il a lui-même indiqué, dans le cours de son histoire, toutes les barrières que la république eut à franchir pour arriver, et toutes les résistances et les répugnances qu'elle rencontra dans le pays. Ainsi, quand la journée du 20 juin, essai et prélude de la journée du 10 août, vint montrer à la France la royauté insultée dans son propre palais, il reconnaît que « devant la « réaction de l'esprit public, les Jacobins et les « Girondins effrayés se turent. » Il ajoute qu'à l'arrivée de Lafayette, « ces deux factions furent consternées, et qu'elles ne se rassurèrent que lorsqu'elles virent qu'il n'y avait ni baïonnettes ni mesures derrière cette manifestation désarmée. » Enfin, il conclut en ces termes : « Il aurait pu écraser les factieux, il ne fit que les irriter. » Si M. de Lafayette aurait pu écraser les Girondins

et les Jacobins suscitant la promenade insurrectionnelle du 20 juin, que n'aurait-il pas pu, neuf mois plus tôt, contre les Girondins proclamant la république à l'ouverture même de la Législative, alors que les Constitutionnels avaient encore la main sur tous les éléments de la force publique, que l'émigration n'avait pas encore pris tout son développement, et que le travail de désorganisation que les Girondins et les Jacobins accomplirent sur l'armée, alors constitutionnelle si *elle* n'était plus royaliste, était encore à faire?

L'opinion que M. de Lamartine exprime ici ne soutient donc pas la discussion, et lui-même l'a ruinée par la base, avant de l'énoncer. Non, il n'est pas exact de dire que ce fut une erreur de jugement de la part des Girondins, trop lents à proclamer la république, qui amena tous les crimes et tous les malheurs de la Révolution; il fallut, au contraire, tous ces crimes et tous ces malheurs pour rendre la république possible. Les louer de l'avoir établie, et blâmer les moyens qu'ils employèrent pour l'établir, c'est une contradiction. Il fallut leur ministère déloyal, leur longue conspiration, le travail de désorganisation auquel ils se livrèrent, pour ouvrir des issues aux forces violentes de la révolution qui renversèrent plus tard le trône. Il fallut qu'ils entras-

sent dans la place, comme ministres, pour la démanteler, et qu'ils en sortissent et vinssent l'attaquer plus tard, comme ennemis, par les brèches qu'ils avaient faites eux-mêmes dans les remparts de la monarchie.

III

SUITE DE L'EXAMEN DE L'OPINION DE M. DE LAMARTINE.

Madame Roland.

M. de Lamartine, qui réhabilite les Girondins dans la conclusion de leur histoire, les déshonore et les tue moralement dans le récit; et il nous suffira presque de rassembler ces fragments de vérité épars, pour recomposer le jugement que portera sur eux la postérité, jugement si différent de l'apologie que voudrait faire accepter M. de Lamartine, quand le moment de conclure est venu. Ici, nous allons retrouver cette contradiction perpétuelle qui semble dégénérer en système chez l'auteur. Le blâme et la louange, la vérité et l'erreur, l'affirmation et la négation se heurtent à chaque page. Il y a tout à la fois, dans son livre, le roman et l'histoire de la Gironde, mais le roman, doré des rayons de la poésie, et

qui a mis à sa marque tous les morceaux d'apparât, frappe plus les yeux ; il faut aller chercher l'histoire éparpillée dans la longue exposition des faits, et cachée, pour ainsi dire, aux regards, pour qu'elle ne vienne point jeter ses ombres sur ces espèces de bouquets flamboyants que M. de Lamartine, avec toute la magnificence de son style, tire à la fin de ses grands tableaux. Nulle part, la remarque que nous présentons ici ne se trouve mieux justifiée, que dans le portrait que trace M. de Lamartine de madame Roland, cette femme célèbre, dans laquelle se résument les qualités brillantes et les torts de la Gironde. Le poète, si sévère, si cruel pour la Reine de France, s'est déclaré le chevalier de la reine de la Gironde; et si l'on se bornait à lire le jugement d'ensemble qu'il a porté sur elle, on pourrait croire que la vie de cette femme célèbre offre une perpétuelle matière au panégyrique.

Ici, nous éprouvons un embarras véritable. Le malheur présente, à nos yeux, quelque chose de si saint, que notre blâme hésite, quand, pour arriver à la mémoire que notre raison condamne, il faut traverser un échafaud. Cependant, dans le poème que M. de Lamartine compose au sujet de madame Roland, dans cette bucolique qu'il soupire sur un ton si doux, et qui se dénoue si

cruellement dans la tragédie du 21 janvier, et dans celle du 16 octobre, il y a un tel déni de justice historique, une rêverie si étrange, que nous ne pouvons nous dispenser de rétablir la vérité. Les éléments de cette vérité, nous les prendrons, nous l'avons dit, dans le récit de M. de Lamartine lui-même. Que fut madame Roland, après tout ? Une femme courageuse, nous commencerons par le dire ; mais quelle femme manqua de courage dans cette époque, excepté madame Dubarry ? Une citoyenne de Sparte, si l'on veut, mais une citoyenne de Sparte qui vivait à Paris, et par conséquent une tête pleine de rêveries, une imagination pleine de nuages, appuyée sur un caractère ferme et vigoureux. Elle prend l'idée de son mariage dans la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau ; et comme son mariage avec ce Valmon d'une médiocrité probe et envieuse qu'on nommait Roland, laisse son cœur vide, elle se jette dans la politique, et devient, suivant l'expression de M. de Lamartine, l'amante de la Révolution. Alors, elle prend l'idéal du gouvernement de la France dans *Les Grands Hommes* de Plutarque, qu'elle lisait à l'église en guise de missel, à la grande édification de M. de Lamartine, qui voit dans l'apostasie de la chrétienne, « la raison du philosophe, qui avait ré-

pudié les mystères du culte, » et elle aspire à transférer la république antique dans la France moderne. « Elle rêve l'établissement d'une république des grands hommes de Plutarque, » dit M. de Lamartine; bien entendu que ces grands hommes de Plutarque se réuniraient chez madame Roland. « Une société où elle n'avait pas un rang, lui semblait mal faite, » continue l'historien. Elle hait la Cour et l'aristocratie, parce qu'elle a été humiliée autrefois par le contraste de son existence bourgeoise, avec la grande existence de la royauté et de l'aristocratie dans le château de Versailles, qu'elle a pu apercevoir de loin, dans une visite qu'elle fit chez une personne employée à ce château. Elle déteste, chez les hommes de la droite, jusqu'à la supériorité de manières et la suprématie d'élégance qu'ils ont sur ses amis. Elle devient le mauvais génie de son mari, qu'elle empêche de céder à l'ascendant des vertus de Louis XVI, qu'on ne pouvait faire haïr, c'est M. de Lamartine qui l'avoue, qu'en le défigurant; elle ranime les soupçons qui s'éteignent, elle excite les haines qui tombent, elle se sert de son influence irrésistible sur ce vieillard, pour l'obliger de travailler à la ruine de la royauté, dont il est le ministre, à la perte du Roi, qu'il ne peut s'empêcher d'estimer. Elle

pousse à la roue du char de la République, qui doit écraser, sur son passage, non-seulement la royauté, mais le Roi, la Reine, toute la famille royale. La République girondine doit avoir madame Roland pour reine, il suffit. C'est elle qui, de concert avec Barbaroux, appelle à Paris les Marseillais, ces prétoriens de l'émeute, afin de frapper le grand coup du 10 août, qui doit battre en brèche la monarchie, et transférer le gouvernement aux mains des Girondins. Pendant la durée de la lutte, elle se laisse emporter à des actes et à des paroles qui pèseront éternellement sur sa mémoire. C'est elle qui conseille à Roland d'écrire au Roi une lettre pleine de violence et de duretés, et de la garder pour la publier à sa sortie du ministère, afin de jeter sur ce malheureux prince le fardeau de l'impopularité, et de faire, de l'apologie du ministre, un acte d'accusation contre le Roi. « Ce fut son seul crime, ou plutôt ce fut le seul égarement de sa haine, » dit M. de Lamartine. Le seul? non, car à l'occasion de la journée du 20 juin, pendant laquelle le Roi, la Reine, madame Elisabeth coururent tant de périls et subirent tant d'injures, madame Roland laissa échapper cette fâcheuse parole sur l'agonie de la Reine : « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation! Combien son orgueil a dû

souffrir ! » Son seul crime ? non, car lorsque le procès de Louis XVI fut commencé, et lorsque Thomas Payne écrivit cette déplorable lettre dans laquelle il accusait le Roi de s'enivrer, madame Roland eut le triste courage d'applaudir à cette lâche injure de Thomas Payne (1). Après tant de menées, de conciliabules, de conspirations ourdies, de provocations jetées à ses amis, madame Roland arrive enfin à son but. La république est proclamée : mais la République dont elle croyait demeurer maîtresse, tombe dans la main des Montagnards et de Robespierre, ce rival de pouvoir et de crime des Girondins, qui envoie madame Roland et ses amis à l'échafaud.

Voilà l'histoire. Qu'y voyez-vous ? Une jeune fille rêveuse, exaltée, imprudente, qui, en lisant Rousseau, se trompe sur sa destinée d'une manière fatale pour son bonheur, qu'elle sacrifie à sa vanité. Qu'y voyez-vous encore ? Un bel esprit philosophique et politique, qui cherche à se distraire des ennuis de son ménage en s'occupant des affaires publiques ; une femme qui, née dans la monarchie, rêve de la république en lisant Plutarque, et ne se trompe pas d'une manière moins fatale pour le bonheur de la France ; une bour-

(1) C'est M. de Lamartine qui rapporte ces deux faits.

geoise envieuse des supériorités sociales et ambitieuse de pouvoir; une chrétienne qui a perdu sa foi en lisant les utopies des philosophes; une factieuse sans pitié, une politique sans prévoyance, une femme qui ne sut pas vivre, mais qui sut mourir.

C'est pourtant sur cette suite de fautes et d'erreurs que M. de Lamartine, tant la poésie, cette fée aux séduisants prestiges, est puissante à tout changer par l'omnipotence de sa baguette, a bâti le roman louangeur qu'il consacre à la mémoire de madame Roland! « C'est une grande ame dont l'amour oisif se convertit en enthousiasme et en passion pour l'humanité. Sa sensibilité trop ardente se répandit sur un peuple. Elle se vengea de sa destinée, qui lui refusait le bonheur, en se consacrant pour le bonheur des autres. Madame Roland vaquant aux soins de son ménage, c'est Philopœmen coupant son bois. Son cœur était le foyer où convergeaient tous les rayons de la vérité nouvelle, pour y allumer le bûcher de toutes les vieilles institutions. »

O poètes! poètes! vous êtes de terribles gens en histoire! C'est ainsi que vous changez l'envie et la haine en amour, que vous prêtez de la grandeur aux petitesses, que vous transfigurez les passions et les ridicules, et que, drapant toute

la vie de madame Roland dans sa mort, vous la présentez à la postérité couronnée des fleurs que vos poétiques mensonges font naître sur ses pas.



IV

LA VÉRITÉ SUR LES GIRONDINS.

Qui connaît madame Roland, connaît la Gironde. Ce n'est pas sans motif que les hommes d'éloquence et d'habileté dont se composait cette confédération d'ambitions sans scrupule et de vanités sans mesure, se rangèrent autour d'elle. Elle les attirait, parce qu'elle était la plus brillante personnification de leurs qualités et de leurs défauts. Ils s'aimaient en elle; en outre, ils l'aimaient comme la poésie de leur parti, comme le lien de leur association, et plusieurs comme l'idéal des rêves de leur jeunesse; les attraits de la femme, nous le disons sans vouloir en rien mettre en doute la régularité de sa conduite, ne nuisirent point à l'ascendant du philosophe et du politique. Quel était donc réellement ce parti de

la Gironde, qui se personnifiait dans madame Roland, dont l'influence fut si grande dans la Législative et la Convention, èt dont la fin fut si malheureuse? Ici encore nous allons nous trouver en présence de la même difficulté qui nous arrêtait tout-à-l'heure. Les Girondins, pour échapper aux justices de l'histoire, se cachent derrière leur échafaud. L'auréole de la proscription brille sur leur front, et, quand on se souvient de la manière dont ils finirent, lorsqu'on voit les vingt et un accusés du 31 mai rougir fraternellement de leur sang le même échafaud, et les autres, exilés, fugitifs, parcourir la France en abritant d'asyle en asyle leur tête proscrite, et éparpiller leurs cadavres dans les forêts, sur les routes, dévorés par les bêtes féroces, jetés à la guillotine par la dénonciation des clubs de province, tournant contre eux-mêmes leurs mains désespérées, on se sent saisi d'une immense pitié pour cette tribu de jeunes gens, doués de talents éminents et moissonnés, à la fleur de l'âge, par une commune et cruelle destinée, et l'on ne veut plus considérer en eux que les victimes de Robespierre. Mais la raison historique ne saurait accepter ces entraînements de la pitié : elle ne se passionne pas, elle ne s'attendrit pas quand il faut qu'elle juge; non qu'elle refuse sa commi-

sération à ces naufragés de la Révolution, qui allèrent se briser contre le sanglant écueil qu'ils avaient eux-mêmes jeté dans la situation, en instituant la république; mais avant de les plaindre, elle fait justice, et quand il s'agit de prononcer ses arrêts sur la mémoire des Girondins, elle ne concentre pas son attention sur un seul point de leur carrière, elle en pèse, dans ses balances équitables, toutes les parties. Les victimes de Robespierre ne furent pas toujours victimes; elles eurent leur temps de prospérité, d'ascendant, de toute-puissance. Comment usèrent-elles de ces prospérités? Que firent-elles de cet ascendant et de cette toute-puissance? Voilà les questions qu'il faut résoudre pour porter un arrêt équitable sur les Girondins. M. de Lamartine, nous l'avons dit, a éparpillé dans son récit les rayons de lumière dont se compose la vérité historique; il suffira presque de les réunir pour substituer, à l'apothéose poétique de la Gironde, une appréciation plus exacte et plus conforme à la réalité des faits.

Il y a quatre époques bien distinctes dans la vie politique des Girondins. La première s'ouvre à leur entrée dans l'Assemblée Législative, elle comprend l'époque pendant laquelle ils tinrent la tête de l'opposition contre les Constitu-

tionnels qui occupaient le ministère. La seconde comprend la période pendant laquelle ils occupèrent eux-mêmes le ministère, après avoir renversé les Constitutionnels. La troisième s'ouvre à leur sortie du ministère, quand ils revinrent à l'opposition plus violents et plus implacables que jamais, et se prolonge jusqu'au 10 août, époque du renversement de la royauté. La quatrième, s'ouvrant au 10 août, comprend leur second ministère, le rôle qu'ils jouèrent à l'ouverture de la Convention, lors de l'établissement de la république et dans le procès de Louis XVI, leur concurrence et leur lutte à mort avec les Montagnards. Pour porter sur les Girondins un jugement raisonné, il faut les suivre dans ces quatre périodes qui renferment toutes les variations de leur conduite, et toutes les vicissitudes de leur destinée.

V

PREMIÈRE OPPOSITION DES GIRONDINS.

Le noyau du parti arrivait de la Gironde. Les douze Députés de ce département, qui, pour la plupart, appartenaient au barreau, apportaient dans leur éloquence l'éclat et la chaleur de cette inspiration méridionale qui semble un des beaux fruits d'un climat favorisé du ciel, cette facilité inépuisable d'élocution que l'on acquiert dans les luttes judiciaires, avantage équivoque, balancé souvent par l'incertitude des opinions et l'instabilité des idées, un culte un peu oratoire de l'antiquité latine, puisé à la même source, la soif des innovations, qui naissait chez eux d'un vif attrait pour les spéculations philosophiques du dix-huitième siècle, et, surtout et avant tout, la soif de parvenir, et peut-être encore plus celle

de paraître, qui est le trait particulier des hommes du midi, et généralement des enfants de la Gascogne. M. de Lamartine, qui n'est pas encore sous le coup du charme de leur éloquence, et de l'attendrissement que fait naître leur fin, laisse échapper à leur sujet plusieurs vérités utiles, qu'il démentira plus tard, mais dont il faut prendre acte. « Les Girondins, dit-il, représentaient la bourgeoisie triomphante, envieuse, remuante, l'aristocratie du talent, voulant conquérir et exploiter à elle seule la liberté, la nation et le peuple. » Un peu plus loin, il ajoute que les Girondins étaient « le parti du mouvement continué jusqu'à ce que la nation tombât dans leurs mains. » Il affirme que si, à leur avènement dans l'Assemblée, « ils s'étaient joints au parti constitutionnel, pour sauver la constitution en la modérant, et la Révolution en ne la poussant pas à la guerre, ils auraient sauvé leur parti et dominé le trône. » Il va plus loin encore, il dit en propres termes : « L'honnêteté, qui manquait à Brissot leur chef, manqua à leur conduite; l'intrigue les entraîna. »

Ainsi, par une de ces contradictions étranges que nous avons signalées, et qui renaissent à chaque pas, voici M. de Lamartine, qui reprochait tout-à-l'heure aux Girondins de ne pas avoir

proclamé la république à l'ouverture de la Législative, amené à leur reprocher de ne pas s'être réunis aux Constitutionnels pour modérer la constitution et la Révolution, et de ne pas s'être contentés de dominer le trône en l'appuyant. Il faudrait pourtant choisir: les Girondins ne peuvent être, à la fois, responsables de deux crimes contradictoires. On ne saurait les accuser d'avoir trop tardé à renverser le trône, et de ne pas s'être unis aux Constitutionnels pour le soutenir.

C'est évidemment le second de ces deux reproches qu'ils méritèrent. Dès qu'ils sont dans l'Assemblée, ils cherchent à placer le Roi dans l'impossibilité d'exécuter la constitution, en entraînant la Législative à voter deux lois qui doivent violenter sa conscience de chrétien et déchirer son ame royale, et qu'il ne peut cependant refuser de sanctionner, sans exciter les rancunes et les défiances de la Révolution. Le premier était relatif aux prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé, et qui étaient rangés au nombre des suspects, et, comme tels, privés de leurs traitements, et livrés à la persécution. Le second était dirigé contre les frères du Roi, et contre les Français émigrés.

Quant au premier décret, les Girondins, M. de Lamartine en convient, voulaient contraindre le

Roi à se prononcer, parce que « s'il cédait, il perdait de sa dignité, et s'il leur résistait, il perdait les derniers restes de sa popularité. » Le décret fut voté sur la proposition et les discours véhéments de leurs orateurs, Isnard et Vergniaud, et il fut envoyé à l'acceptation du Roi. « Les Girondins, dit M. de Lamartine, se réjouirent de tenir le malheureux prince entre la loi et sa foi; schismatique s'il acceptait le décret, traître à la nation s'il le refusait. »

Le second décret n'était pas combiné d'une manière moins perfide, pour placer le Roi dans une situation fâcheuse; il contenait ce terrible principe de la peine de mort contre l'émigration, qui fit couler des torrents de sang dans les années suivantes. Quiconque demeurait à l'étranger, au-delà du 1er janvier 1792, était passible de cette peine : les frères du Roi eux-mêmes étaient menacés du dernier supplice. Les Girondins abolissaient ainsi un des grands principes posés par la Constituante, qui, sur la proposition de Mirabeau, avait décrété qu'aucune loi, qu'aucune peine n'empêcheraient les citoyens de quitter leur pays. M. de Lamartine blâme ici la Constituante, au nom de la raison d'État, d'avoir ainsi sacrifié un intérêt national à une maxime philosophique, et il allègue que, si la première Assemblée

avait prévenu l'émigration par des lois prohibitives, la seconde n'aurait pas eu à la frapper par une législation pénale. Nous ne sommes pas très-touchés de la justesse de cette observation. D'abord, si la première Assemblée, rejetant la proposition de Mirabeau, avait fait des lois pénales pour empêcher l'émigration, elle n'aurait épargné ce tort et cette faute à la Législative, qu'en en assumant elle-même la responsabilité sur sa tête. Il y a, en effet, quelque chose de peu équitable et de peu raisonnable à vouloir retenir des hommes par la force dans une contrée, et le seul moyen que la sagesse publique doive employer, c'est de leur rendre le séjour de leur pays assez sûr et assez cher pour qu'ils n'aient pas la pensée d'y renoncer. En outre, toutes les lois contre l'émigration sont impuissantes, quand ce sont des dangers réels ou des motifs encore plus impérieux que la crainte, qui poussent une partie de la population à émigrer. Ces deux circonstances se rencontraient ici réunies; car la guerre aux châteaux avait commencé, et le point d'honneur s'était mis de la partie. Quoi qu'ait donc fait la Constituante pour prévenir l'émigration, l'Assemblée Législative aurait toujours eu à la punir. Ce que celle-ci eût pu faire de plus sage, c'eût été de fermer les yeux sur les émigrés, qui

s'agitaient au-dehors, et de consacrer toute sa sollicitude à pacifier le dedans. L'émigration eût perdu sa raison d'être, et en même temps le peu de crédit qu'elle avait à l'étranger, si on avait vu l'orage politique s'apaiser en France, et les flots déchaînés rentrer dans leur lit. Mais ce n'était point là l'affaire des Girondins : « Ils savaient, dit M. de Lamartine, que suspendre, par le *veto* royal, les effets de la colère nationale contre les ennemis armés de la Révolution, c'était les appeler sur lui-même. Ils fomentaient artificieusement ces éléments de discorde entre l'Assemblée et le Roi, et ils attendaient avec impatience que le refus de sanctionner les décrets portât l'irritation au comble et forçât le Roi à fuir ou à se remettre entre leurs mains. »

A ces deux premiers actes de la politique des Girondins, il faut en ajouter un troisième. Ils poussèrent de toute leur force à la guerre, et M. de Lamartine, démolissant à l'avance, comme nous l'avons dit, le monument qu'à la fin de son livre il consacrera à leur mémoire, indique sans ménagement les véritables mobiles de leur conduite. « Flattés, dit-il, de ce titre d'hommes d'Etat qu'ils prenaient par vanité, et qu'on leur jetait par ironie, ils voulaient justifier leur prétention par un coup d'audace, qui changeât la

scène et qui déconcertât à la fois le Roi, le peuple et l'Europe. Ils avaient étudié Machiavel, et ils regardaient le dédain du juste comme une preuve de génie. Peu leur importait le sang du peuple, pourvu qu'il cimentât leur ambition. » Plus loin il ajoute, en parlant de la querelle qui éclata le 12 décembre 1791 aux Jacobins, au sujet de cette grande question de la guerre, entre Robespierre et les Girondins : « Juste ou non, ils voulaient la guerre comme un instrument de ruine pour le trône, de grandeur pour eux. » Enfin, il achève d'expliquer leur conduite par ces mots : « Ils se croyaient habiles, parce qu'ils se sentaient sans scrupules. »

Voilà quel fut le rôle d'opposition des Girondins, tant que les Constitutionnels occupèrent le ministère. Ils dirigèrent contre le Roi deux machines formidables, le décret contre les prêtres, et celui contre les émigrés. Ils incendièrent toutes les ames en y jetant les brandons enflammés de la guerre, afin de faire tomber le trône par le contre-coup d'une commotion européenne. En outre, ils travaillaient avec les Jacobins à relâcher partout les liens de la discipline et à livrer l'armée à l'anarchie, pour en expulser les officiers qu'ils soupçonnaient d'avoir gardé un sentiment de fidélité pour le Roi. Ce furent eux,

M. de Lamartine l'avoue, qui, de concert avec les Jacobins, proposèrent cette honteuse fête de l'indiscipline si éloquemment flétrie par Chénier et Dumon, et que les calculs factieux des conspirateurs et les passions aveugles de la population donnèrent à ces Suisses de Château-Vieux, dont la sédition militaire avait été à grand'peine réprimée par Bouillé. Ce fut Pétion, un d'entre eux, qui, par sa coupable connivence, en sa qualité de maire de Paris, rendit possibles ces hideuses saturnales, où l'on vit des soldats rebelles, assassins de leurs officiers, reçus en triomphe comme des grands citoyens. Enfin, quand les passions enflammées de la foule, quand la situation de l'Europe, et les défiances et les colères excitées dans l'Assemblée, avertissent les Girondins que le moment de frapper le coup est venu, Brissot monte à la tribune et lit contre Lessart, le ministre qui a la principale confiance du Roi, « un acte d'accusation perfidement tissu, « dans lequel les apparences sont présentées « pour des faits, et les conjectures données pour « des preuves, » et il demande que le ministre des affaires étrangères soit décrété d'accusation. Après lui, Vergniaud se précipite à la tribune, et, dans un discours où l'on voyait déjà se lever les journées du 20 juin et du 10 août, et même

celles du 16 octobre et du 21 janvier, il apostrophe ainsi la royauté : « Je vois d'ici le palais où des conseillers pervers trompent le Roi que la constitution nous donne, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner, et ourdissent les trames qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. (A cette allusion dirigée contre la Reine, la salle retentit d'acclamations forcenées). L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, aux temps antiques, de ce palais du despotisme : qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi (Ici, les applaudissements redoublèrent); qu'elles y pénètrent tous les cœurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que la constitution ne promet l'inviolabilité qu'au Roi; qu'ils apprennent que la loi y atteindra tous les coupables, et qu'il n'y sera pas une seule tête, convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive. » Cette menaçante paraphrase de l'interpellation de Mirabeau, qui promettait de révéler les mystères du banquet de Versailles, si l'Assemblée proclamait que le Roi *seul* était inviolable, cette harangue, qui approchait le glaive si près de la tête de la Reine, contraignit le Roi à livrer le pouvoir aux Girondins. Il devenait clair qu'ils le prendraient contre le Roi, s'ils ne l'obtenaient pas de ses mains.

VI

PREMIER MINISTÈRE DES GIRONDINS.

Les Girondins, par l'avis Brissot, acceptèrent la puissance qui leur était offerte. « Ils étaient prêts, dit M. de Lamartine, à tout ce qui les laisserait régner sous le nom du roi, ou sous le nom du peuple. » Mais ils eurent soin de se ménager à la fois les avantages de la puissance et l'éclat de l'opposition, en ne laissant entrer aux affaires que les hommes secondaires de leur parti. Les principaux chefs de la Gironde demeuraient en dehors, afin de se réserver à la fortune. Ils acceptaient ainsi la puissance et déclinaient la responsabilité.

Ici la seconde phase de la carrière politique

des Girondins commence. Ils tiennent le ministère par Roland, Clavière, Duranton, Lacoste et Dumouriez, qu'ils regardent encore comme leur créature, mais qui doit bientôt leur échapper par la supériorité de son intelligence. Ils disposent du pouvoir. Qu'en font-ils? Les Girondins hors du ministère remplissent le club des Jacobins de leurs querelles injurieuses avec Robespierre. Accusateurs à la fois et accusés, ils reçoivent et renvoient les calomnies les plus atroces. C'est une rivalité d'ambition et de popularité qui les conduit. Dans le ministère, ils sèment sous les pas du Roi des embûches. Ils insistent auprès de lui de la manière la plus violente, pour qu'il sanctionne la loi de persécutions contre les prêtres. Ils l'insultent dans la fameuse lettre de Roland, lue au conseil, et gardent cette lettre comme une arme empoisonnée, pour la diriger contre lui en sortant du conseil. Ils poussent le Roi à une déclaration de guerre, et en même temps ils nouent des intrigues pour faire sortir du ministère, Dumouriez, le seul homme capable de la conduire, « parce qu'ils veulent la popularité pour eux seuls. » Que pourrions-nous dire de plus fort et de plus concluant contre les Girondins au ministère, que ces paroles que nous trouvons dans M. de Lamartine leur admirateur? « Roland et

ses collègues girondins, redoublaient d'efforts, de violences sur l'esprit du Roi, et de dénonciations pour conquérir la popularité. Flatter l'Assemblée, courtiser le peuple, irriter les Jacobins contre la Cour, obséder le Roi par la demande impérieuse de sacrifices qu'ils savaient lui être impossibles, le dénoncer sourdement à l'opinion comme la cause de tout mal, comme l'obstacle à tout bien, le contraindre enfin, à force d'insolence et d'outrages, à les chasser; puis l'accuser ensuite de trahir en eux la Révolution; telle était leur tactique. Cet esprit de dénigrement du Roi dont ils étaient les ministres, était le fond de la conjuration de madame Roland. Quand les factions n'avaient plus d'armes, madame Roland et ses amis s'empressaient de leur en prêter. » Ainsi, les Girondins n'avaient accepté la puissance de la main du Roi, que pour s'en servir contre lui; ils étaient à la fois ses conseillers et ses diffamateurs. Ils ne songeaient point à servir la France, ils songeaient à conserver leur popularité contre Robespierre; ils faisaient de l'opposition dans le ministère. Nous l'avons dit, ils étaient entrés dans la place assiégée pour la démanteler et s'en rendre plus facilement maîtres, quand ils reprendraient leur rôle d'assiégeants. La position de ministres du Roi n'était pour eux qu'une embuscade contre la mo-

narchie, et, avec les pouvoirs que le Roi leur avait donnés dans le gouvernement, ils conspiraient contre le gouvernement.

C'est ainsi qu'ils licencièrent avec outrage la garde constitutionnelle, alors commandée par le duc de Brissac. C'est ainsi encore que Servant, qu'ils avaient mis au ministère de la guerre, proposa à l'Assemblée, sans avoir consulté le Roi ni son conseil, de placer un camp de vingt mille fédérés auprès de Paris, mesure arrêtée dans le conciliabule secret de madame Roland. « Cette armée, dit M. de Lamartine, composée de fédérés choisis parmi les hommes les plus exaltés des provinces, devait être, dans le plan des Girondins, une sorte d'armée centrale de l'opinion, dévouée à l'Assemblée, contre-balançant la garde du Roi, comprimant la garde nationale, et rappelant cette armée du parlement aux ordres de Cromwell, qui avait conduit Charles Ier à l'échafaud. L'Assemblée, à l'exception du parti constitutionnel, saisit cette idée, comme la haine saisit l'arme qui lui est offerte. » Ainsi, la Gironde fournissait un appui à l'émeute, et enlevait un appui à la royauté.

Cette trahison fut un des derniers actes du ministère girondin. A peu de temps de là, le Roi, auprès duquel ils insistaient avec plus de violence

que jamais, pour lui faire sanctionner le décret contre les prêtres insermentés, se délivra de leur tyrannie en les congédiant. Aussitôt ils courent à l'Assemblée : Roland lut publiquement la lettre qu'il avait adressée au Roi, et dans laquelle se trouvaient ces phrases dénonciatrices, presque régicides : « Prenez-y garde, la défiance n'est pas « loin de la haine, et la haine ne recule pas de- « vant le crime ; si vous ne donnez pas satisfac- « tion à la Révolution, elle sera cimentée par le « sang ; ratifiez les mesures propres à étouffer le « fanatisme des prêtres ; sanctionnez les mesures « qui appellent un camp de citoyens sous les « murs de Paris. Encore quelques délais, et l'on « verra en vous un conspirateur et un complice. » La lecture de cette lettre, si perfidement composée et si perfidement produite, fit un effet immense contre le Roi. « Les conseils que Roland y donnait à Louis XVI, dit M. de Lamartine, se tournèrent en accusation contre ce malheureux prince. Jamais Louis XVI n'avait reçu de la main des factions un coup plus terrible que le coup qui lui était porté par son ministre. »



VII

LES GIRONDINS RENDUS À L'OPPOSITION.

Voici les Girondins rendus complètement à l'opposition, qu'ils n'ont jamais réellement quittée. Dès qu'ils sont sortis du ministère, ils se précipitent plus avant dans la conspiration. « Ils conspirent secrètement chez madame Roland, publiquement à la tribune, dit M. de Lamartine, la suppression de la monarchie. Ils semblaient envier aux Jacobins l'honneur de porter au trône les coups les plus mortels : Robespierre ne parlait encore qu'au nom de la constitution, les Girondins parlaient déjà au nom de la République. »

Il est difficile de pénétrer le fond des conciences, et de dire dans quelle mesure l'égarement des idées contribuait, avec les rancunes d'une am-

bition déçue, et les appétits insatiables d'une ambition implacable comme l'espérance, à pousser les Girondins dans les voies de la république. Sans doute il y avait, chez ces hommes, un côté rêveur et utopiste : madame Roland, en particulier, était sous l'empire de l'influence que des lectures classiques mal digérées peuvent exercer sur un esprit étranger à la pratique des affaires, et qui n'a vu le monde qu'à travers les livres. Cette Scudéry politique, prenant au rebours le travers d'esprit de la première Scudéry, au lieu de transformer les Romains en Français damerets et galants, transformait en idée, dans le roman politique qu'elle espérait élever jusqu'à la réalité de l'histoire, les Français du XVIIIe siècle en Romains austères et graves, en Catons, en Brutus, qu'elle voyait réunis autour d'elle. C'était un hôtel de Rambouillet renversé, où l'on habillait tous les modernes à l'antique. Ainsi, quand Barbaroux parle de Roland, il ne manque pas de dire que, « de tous les modernes, c'est, à son gré, l'homme qui se rapproche le plus de Caton. » De même, madame Roland a-t-elle à exprimer son opinion sur Buzot, dans ses Mémoires ? elle va, sur-le-champ, frapper à la porte de Rome et d'Athènes, et elle s'écrie, que « Buzot professe la morale de Socrate et conserve la politesse de Sci-

pion. » Les images et les métaphores de l'éloquence girondine étaient toutes empruntées à l'antiquité grecque ou latine, et ces républicains pédants innovaient avec des souvenirs de classe. Mais il est remarquable, cependant, que leur grande passion pour la république ne commença à jeter ses plus vives flammes, que lorsqu'ils se virent renversés du ministère. Ils s'étaient très-bien prêtés, c'est M. de Lamartine qui en fait la remarque, à régner au nom du Roi, et leur esprit ne commença à être complètement dupe de leur utopie républicaine, que lorsque l'intérêt de leur ambition les poussa vers cette extrémité.

Il faut ajouter, que ces hommes, « qui se croyaient habiles parce qu'ils se sentaient sans scrupules, » comme parle M. de Lamartine, ne devaient avoir des convictions ni très-profondes ni très-sincères. On serait plus près de la vérité en disant, qu'ils servaient la circonstance et qu'ils s'en servaient. Il y avait, dans la Révolution, un certain courant formé des prétentions, des colères, des défiances, des haines, des jalousies, des rancunes, que les souffrances réelles éprouvées par la multitude, et les excitations continuelles qui partaient de la tribune et de la presse, ces deux foyers incandescents qui, avec les clubs, échauffaient sans cesse l'atmosphère, rendaient

chaque jour, plus impétueux et plus enflammé, Chaque faute du parti contraire, chaque passion, chaque éloquence, chaque ambition, chaque haine y jetaient, comme autant de volcans particuliers, une nouvelle vague de lave. Au fond, c'était ce torrent qui emportait tout. Ceux qui paraissaient le dominer, ne le dominaient que comme la barque, qui glisse au sommet des vagues, domine les flots qui l'emportent. Le grand travail des Girondins était de maintenir leur barque sur le premier flot du torrent; ils ne le dirigeaient pas, ils le suivaient. Quand ils entrèrent au pouvoir, ils profitèrent d'un flot de ce torrent révolutionnaire, qu'ils avaient grossi pendant leur opposition, et qui les y portait. Quand ils quittèrent le pouvoir, ils suivirent le courant du torrent révolutionnaire qu'ils avaient grossi pendant leur ministère, et qui roulait vers les rivages inconnus de la république. Au fond, soit qu'ils gouvernassent sous la royauté, soit qu'ils cherchassent à établir un nouveau gouvernement sur ses ruines, ils cédaient au même mobile : ils voulaient être, et paraître. Ils subissaient donc l'empire de l'aveugle divinité des hommes sans principes, la fatalité, et leur opinion, favorable à la monarchie qui leur donnait le pouvoir, ou à la république par l'établissement de laquelle ils

espéraient le prendre, n'était guère qu'une affaire de date. Ils étaient de l'opinion qui menait au pouvoir, qui leur livrait le pouvoir, ou qui les mettait à portée de le reprendre quand ils l'avaient perdu.

C'est ainsi que, dès qu'ils se virent hors du ministère, ils préparèrent la journée du 20 juin, de concert avec les Jacobins. La journée du 20 juin fut, à proprement parler, la réalisation de la phrase qui terminait l'injurieuse lettre de Roland : Prenez garde ! si vous refusez la sanction aux décrets contre les prêtres insermentés et les émigrés, on vous traitera comme leur complice. Telle était la véritable portée de cette journée, dans la pensée des conspirateurs. Les Girondins y prirent part de deux manières : d'abord elle était impossible sans le concours passif de Pétion un d'entre eux, qui, en sa qualité de maire de Paris, disposait de la police municipale. Or, Pétion, M. de Lamartine en convient, promit sa complicité. Comme maire, il ne pouvait pas faire l'émeute, il la laissa faire. Mais Louvet, mais Carra, mais Barbaroux, émissaires de Roland et de Brissot, en furent, avec les anarchistes les plus violents de la Montagne, les promoteurs directs. Il s'agissait, pour les Girondins, de revenir au ministère par la toute-puissance de cette sédition ; le retour

des ministres patriotes était un des cris de l'émeute. Ils en acceptèrent tous les hasards. « Parmi ces hasards, continue M. de Lamartine, était l'assassinat du Roi et de sa famille. Cet évènement était accepté d'avance par ceux qui provoquaient l'attroupement des masses, et leur invasion dans le palais du Roi. Girondins, orléanistes, républicains, anarchistes, aucun, peut-être, de ces partis ne rêvait ce crime, tous le considéraient comme une éventualité de leur fortune. » Ainsi, l'historien convient ici que les Girondins jouèrent avec le régicide, non par fanatisme, mais par ambition, qu'ils acceptèrent, comme une éventualité de leur fortune, l'égorgement du Roi, de la Reine et de leurs enfants; et il dira plus tard, dans le jugement général où il pèse leurs torts et leurs mérites, qu'ils moururent pour refuser du sang au peuple, et qu'on gravera sur leur tombeau cette noble devise : *Potius mori quam fœdari.* Nous avions cru jusqu'ici que c'était du sang qui coulait dans les veines des princes, et que le sang innocent entachait la mémoire de ceux qui s'étaient exposés à le faire répandre, non pas plutôt que de mourir, mais plutôt que de ne pas régner.

La culpabilité des Girondins est ici tellement évidente, que M. de Lamartine n'a pas essayé

de la nier. Tandis que Pétion, un d'entre eux, sommé par le directoire du département, présidé par le duc de La Rochefoucauld, de faire son devoir, justifiait la légalité des rassemblements et des pétitions qui devaient, disait-il, être portées en masse à l'Assemblée; Vergniaud, Guadet, Lasource, tous trois de la Gironde, repoussaient à la tribune les alarmes des Constitutionnels, comme des calomnies proférées contre l'innocence du peuple, et Condorcet, autre Girondin, tournait en risée les inquiétudes manifestées par les ministres, et leur insistance auprès de l'Assemblée, pour obtenir des forces contre l'émeute : « N'est-il pas plaisant, disait-il à ses collègues, de voir le pouvoir exécutif demander des moyens d'action aux législateurs ? Qu'il se sauve lui-même, c'est son métier. » Ne croyez-vous pas entendre l'écho de cette dérision que jetaient les pharisiens au Fils de l'Homme suspendu à la croix : « Lui qui a sauvé les autres qu'il se sauve maintenant lui-même; qu'il descende de la croix, et nous croirons en lui. »

C'est pourtant en peignant cette journée du 20 juin, attentat flagrant contre la constitution, aussi bien que contre la royauté, cette révolte, grosse d'un régicide, que M. de Lamartine n'a pas craint d'écrire cette phrase étrange, dans laquelle ce Pé-

tion littéraire se prosterne devant l'émeute qu'il vient de blâmer : « Des passions individuelles, perverses, mettaient le feu à la grande et vertueuse passion du peuple pour la démocratie. C'est ainsi que, dans un incendie, les matières les plus infectes allument le bûcher. Le combustible est immonde, et la flamme est pure. La flamme de la Révolution, c'est la liberté ; les factieux pouvaient la ternir, ils ne pouvaient la souiller. » Ici, la métaphore est aussi fausse que l'idée : la flamme tient de l'aliment dont elle se nourrit ; quand le combustible est immonde, la flamme s'élève obscurcie, souillée, et à demi-voilée par le nuage d'une nauséabonde fumée. Il n'y avait rien de grand ni de vertueux dans la passion qui produisit la journée du 20 juin : ce fut la calomnie qui alluma la flamme, ce furent la crédulité et l'ignorance qui la nourrirent. Qu'on plaigne le peuple, dont M. de Lamartine a dit, dans un de ses bons moments, « qu'il croit le mal sur parole, et soupçonne d'autant plus qu'il ignore davantage, » d'avoir été trompé à ce point, on le comprend ; mais on ne saurait concevoir qu'on l'en loue. La liberté n'avait rien à voir dans cette journée, où l'on voulut faire violence à la liberté du Roi, en le forçant à renoncer au *veto* que la Constitution lui assurait, et en l'obligeant à entreprendre contre la première des libertés, la liberté de conscience,

en persécutant les prêtres qui, par un scrupule religieux, refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé. Louis XVI, qui fut le héros de cette journée, a prononcé un mot qui restera comme le jugement de l'histoire sur le 20 juin : « Ce peuple, » dit-il en parlant de cette partie de l'attroupement qui fut conduite aux Tuileries, sans bien se rendre raison du but de cette promenade insurrectionnelle, « est plus égaré que coupable. » Tous les crimes commis pendant la Révolution trouvent leur explication dans cette phrase; les uns égarèrent, les autres furent égarés. Une dernière remarque se présente ici, au sujet de cet amour passionné que M. de Lamartine prête aux Girondins pour la république, et à l'aide duquel il excuse toute leur conduite. Il ne fut pas assez passionné pour les empêcher de considérer comme une des éventualités de la journée du 20 juin, leur rentrée dans les conseils du Roi, puisqu'un des mots de ralliement de l'émeute était le *rappel des ministres patriotes*. Ces républicains se seraient encore arrangés, le 20 juin, du pouvoir monarchique, s'il les avait chargés de régner en son nom. Nous allons retrouver la trace de cette disposition, bien plus tard encore, jusque dans la journée du 10 août.

M. de Lamartine reconnaît que si le général Lafayette, au lieu de parler et d'écrire, après le

20 juin, avait agi, il pouvait maintenir les factions et dominer les factieux. Les Girondins et les Jacobins tremblèrent, c'est lui-même qui le déclare, devant la réaction de l'esprit public, réaction qui se manifesta dans la bourgeoisie, dans la garde nationale, dans l'Assemblée, dans l'armée. Une population émue et consternée remplit le jardin des Tuileries, et sembla faire amende honorable des outrages auxquels la famille royale avait été en butte ; il y eut une pétition signée par plus de 20,000 citoyens de Paris, contre les excès de cette journée. Les Constitutionnels ne profitèrent point de cette réaction ; ils avaient commis sur la nature de la royauté une erreur fondamentale, qui rendait tous leurs bons sentiments stériles. Ils voulaient qu'elle ne fût qu'une fonction, au lieu d'être un pouvoir national ; ils regardaient le roi comme un délégué, au lieu de le regarder comme le *représentant héréditaire de la nation française*, selon la belle parole de Mirabeau, concourant avec ses représentants électifs à la formation des lois. Dès lors, ils donnaient raison par leurs idées aux factieux qu'ils blâmaient dans leurs paroles, et ils s'arrêtaient dès le premier pas qu'ils faisaient dans le sens de la monarchie, de peur d'aller trop loin, et de faire sortir la royauté de cette position subalterne, dans laquelle ils l'avaient reléguée, et

dans laquelle ils voulaient la maintenir. Cette conduite des Constitutionnels laissa les Girondins maîtres de continuer leur conjuration contre la royauté, et, regardant le 20 juin comme une journée manquée, ils préparèrent le 10 août.

M. de Lamartine n'a pas nié leur coopération à cette journée, et, en réalité, elle ne pouvait pas être niée. Ce furent eux qui conçurent la pensée d'appeler les *Marseillais* à Paris, pour en faire le noyau de l'insurrection que l'on méditait contre le château. Cette pensée naquit dans les entretiens de madame Roland et de Barbaroux, et Vergniaud même n'y fut pas étranger; ce fut donc une pensée éminemment girondine.

C'est ici qu'on aperçoit bien le vice des théories de M. de Lamartine, qui, lorsqu'il s'agit de juger les actes décisifs de la Révolution, y voit toujours le résultat d'un esprit divin qui anime les masses, et qui les entraîne sur la route de l'avenir et de la vérité. Il avoue lui-même que les Girondins appelèrent les *Marseillais* parce qu'on croyait qu'il était nécessaire de raviver le foyer révolutionnaire, selon eux trop languissant à Paris. Ainsi, la nation, pour avoir la république, à laquelle le 10 août devait frayer le chemin, avait besoin d'un corps de douze à quinze cents hommes, composé de Génois, de Liguriens, de Corses, de Piémontais, expatriés et recrutés pour

un coup de main décisif, sur toutes les rives de la Méditerranée; la plupart matelots ou soldats aguerris au feu, quelques uns seulement aguerris au crime. C'était dans ces hommes qu'était la pensée décisive de la révolution! C'était cette espèce de *caput mortuum*, de bannis et d'*out-law*, cette écume de tant de populaces, de nationalités diverses, qui représentaient la nationalité française! Le motif réel de leur arrivée, dit M. de Lamartine, était d'intimider la garde nationale de Paris, de retremper l'énergie des faubourgs, et d'être l'avant-garde de ce camp de 20,000 hommes que les Girondins avaient fait voter à l'Assemblée pour dominer à la fois les Feuillants, le Roi et l'Assemblée elle-même, avec une armée des départements, toute composée de leurs créatures. Les Girondins, que M. de Lamartine loue d'*avoir aimé la liberté*, complotaient tout à la fois l'asservissement de la royauté, de l'Assemblée Législative et de la garde nationale de Paris. Ils voulaient, à l'aide d'un ramas d'étrangers et d'un camp composé de 20,000 de leurs créatures, imposer violemment leur volonté et faire prévaloir leur personnalité ambitieuse sur toutes les résistances. Ces prétendus républicains aspiraient donc à la dictature. Ces hommes de liberté étaient des despotes. Ces philanthropes qui préférèrent

la mort à l'idée de souiller leurs mains de sang, ne craignaient pas de méditer une entreprise qui devait le faire couler à grands flots; car ils n'attendaient pas sans doute que ces pirates et ces flibustiers, ces célérats endurcis au crime, qu'ils appelèrent de toutes les rives de la Méditerranée, viendraient uniquement à Paris pour y chanter la *Marseillaise*, et qu'ils remporteraient une victoire vierge de sang humain.

On voit comment, à mesure que nous avançons dans cette étude, le jugement général de M. de Lamartine sur les Girondins s'écroule et tombe pièce à pièce, démoli par ses propres mains. C'est toujours, en effet, dans les pages de son histoire, que nous avons puisé les arguments que nous avons opposés à ses appréciations; ce n'est pas nous qui l'avons réfuté, il s'est réfuté lui-même.

Quand les *Marseillais* sont à Paris, quand on croit les passions révolutionnaires suffisamment échauffées par les clubs, par les allocutions de Pétion et d'Isnard qui mettent le roi en accusation dans leurs discours et leurs adresses, par les innombrables voix de la presse, par le colportage de gravures infâmes, où la reine est représentée sous les traits de Messaline, le roi sous les traits de Vitellius, lorsqu'on pense surtout que les souffrances des classes populaires qui, depuis le com-

mencement de la Révolution, n'ont fait que grandir, d'année en année, et dont des voix calomnieuses tournent la colère contre la royauté, à qui on a laissé la responsabilité en lui enlevant la puissance, ont préparé la foule aux dernières extrémités, les Girondins, encore une fois coalisés avec les Montagnards, décident que le moment de frapper un grand et dernier coup est venu. Cette fois aussi, c'est Vergniaud qui, du haut de la tribune, donne le signal. De même qu'à l'époque où il s'agissait de faire entrer la Gironde au ministère, il avait prononcé une harangue violente et perfide qui dénonçait le roi au pays, il prononce son fameux discours où, sous l'allégorie transparente du tyran Lysandre, il met en accusation l'infortuné Louis XVI, en rejetant « artificieusement sur sa tête, » ce mot est de M. de Lamartine, tous les périls et tous les maux de la France. Le 10 août, comme le dit avec raison l'historien, était dans ces paroles, semblables à un tocsin qui appelait les fureurs populaires à l'assaut de ce palais qu'on leur représentait comme l'antre de la tyrannie et du génie sombre et violent de Machiavel, qui y préparaient l'asservissement et la mort de la France livrée d'avance à la coalition.

Nous passons, sans nous y arrêter, par-dessus

la dramatique et émouvante relation de la journée du 10 août, que tout le monde a lue dans l'ouvrage de M. de Lamartine. Ces relations, qui montrent ce qu'elles racontent, sont le principal attrait, et expliquent le prodigieux succès de son livre. Mais, quand on cherche la vérité historique, elles ont le tort de suspendre le récit des évènements et de faire perdre de vue les personnages politiques, qui disparaissent dans le bruit et le mouvement de ces tumultueuses journées. Nous avons vu madame Roland et Barbaroux appeler les Marseillais à Paris, pour faire succéder la bataille révolutionnaire à la revue révolutionnaire que la journée du 20 juin avait éclairée ; nous avons entendu Vergniaud sonner le tocsin du 10 août dans son célèbre apologue sur le tyran Lysandre ; Barbaroux, un des leurs, nous est apparu avec Santerre et Danton comme un des meneurs de la journée; Pétion, un des leurs, a prêté à l'insurrection sa complicité nécessaire. Ainsi, rien de plus évident que la participation des Girondins au 10 août. Il faut voir quelle fut la suite de leur conduite.

Louis XVI quitta le château, par le conseil de Rœderer, afin d'éviter l'effusion du sang. Mais un certain nombre de gardes nationaux fidèles, et les Suisses, y sont encore. Au moment où Louis

XVI entre dans la salle de l'Assemblée Législative à laquelle il vient demander un asyle, Vergniaud, président de cette Assemblée, lui adresse les paroles suivantes : « Sire vous pouvez compter sur « la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses mem- « bres ont juré de mourir en défendant les droits « du peuple et les autorités constituées. » Le sens naturel de ces paroles implique la promesse de défendre la royauté contre une injuste agression. Les Girondins, que M. de Lamartine veut excuser, en alléguant leur entraînement vers la république, n'auraient-ils donc pas encore, en ce moment, renoncé à la monarchie ? On a le droit de le penser, et le soin que prit Vergniaud de présenter, dans cette séance même du 10 août, un décret pour l'éducation du prince royal, révèle que, dans l'esprit des Girondins, la grande affaire était de s'emparer de l'autorité, en s'inquiétant peu de savoir si elle serait républicaine ou monarchique, pourvu qu'elle devînt Girondine. Mais les évènements marchent avec une rapidité inouïe. On obtient du roi qu'il défendra aux Suisses de continuer à tirer, et qu'il leur ordonnera de quitter le château, au moment où ils chassent devant eux les assaillants. M. de Lamartine jette la pourpre de son style sur les horribles scènes qui éclatent quand cet ordre est exécuté. « L'enthousiasme

général qui soulevait ce peuple, dit-il, l'eût fait rougir de penser à autre chose qu'à la vengeance et à la liberté. La fureur qui le possédait, lui laissait la dignité de sa cause ; il se souillait de sang et s'enivrait de tortures, mais jusque dans le sang, sa main respectait en lui le combattant de la liberté. »

Triste emploi du beau style que de servir à voiler les horreurs d'un massacre ! Il se trouva peut-être, après la Saint-Barthélemy, des orateurs fanatiques qui jetèrent les fleurs de leur rhétorique sur le sang répandu. Mais cinquante-cinq années ne s'étaient pas écoulées depuis les massacres, et les passions n'avaient pas eu le temps de refroidir avec le sang. Sans doute, tous les combattants du 10 août ne peuvent pas être rangés sous le même niveau. Ceux qui combattirent doivent être distingués de ceux qui, après le combat, égorgèrent. Quant à ceux-ci, le soin que prend M. de Lamartine de leur réputation de probité est étrange. Il affirme que leurs mains restèrent pures de vol. Qu'en sait-il ? Dans cette confusion qui accompagna le sac des Tuileries, qui en sut jamais quelque chose ? De bonne foi, croyez-vous que ces *Marseillais*, que M. de Lamartine a peints comme un ramas d'étrangers recrutés, sur toutes les rives de la Méditerranée, pour un coup de main ,

et parmi lesquels il y avait des « scélérats endurcis au crime, » aient détourné les yeux des richesses qu'ils rencontraient, et aient éprouvé les singuliers scrupules que leur prête l'historien ? L'auteur poursuit ainsi : « Le palais des Tuileries était, pour le peuple, un remords de sa servitude ; il voulut l'effacer pour qu'une royauté nouvelle, n'eût pas une pierre d'attente dans la ville de la liberté. Ne pouvant pas incendier les pierres, il se vengea sur les hommes. Tous les citoyens suspects d'attendrissement sur la chute du roi tombèrent sous ses coups. » Voilà de bien belles phrases pour exprimer des actions atroces ; elles signifient que les hommes du 10 août, ne réussissant pas comme incendiaires, se firent égorgeurs. Il faut être aussi riche en imagination poétique que l'est M. de Lamartine, pour expliquer autrement, que par un instinct de destruction et d'ivresse du meurtre, ces scènes de vandalisme et de carnage. L'auteur continue à exalter ainsi les vainqueurs : « Les *Marseillais*, les Brestois, les masses des faubourgs, avaient payé, par plus de trois mille six cents cadavres, leur dévouement désintéressé à cette révolution, dont le prix ne devait être recueilli que par leurs enfants ; ouvriers de la liberté, ils lui avaient donné un jour. Ils combattaient pour elle, sans bien la

comprendre, poussés par un pressentiment divin des destinées qu'ils conquéraient pour l'humanité. » Pour ceux qui se souviennent du portrait que M. de Lamartine faisait tout-à-l'heure de ces prétendus Marseillais, en réalité « Liguriens, Génois, Corses et Piémontais, ramassés pour un coup de main sur toutes les rives de la Méditerranée, et dont plusieurs étaient aguerris au crime, » cette phraséologie sur le pressentiment divin qui les poussait, a quelque chose d'étrange. *L'amplification* oratoire coudoie en cette occasion le blasphème.

C'est ici qu'il faut arrêter nos yeux sur les Girondins. Le dénouement de la lutte est arrivé : l'anarchie a gagné la bataille, la royauté est vaincue. Le même Vergniaud, qui avait dit au Roi à son entrée dans la salle, que « tous les membres de l'Assemblée étaient prêts à mourir à leur poste pour défendre les autorités constituées, » présenta, lorsque les derniers défenseurs de la royauté furent égorgés, un décret ainsi conçu : « Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions. » Ainsi, jusqu'au bout, les Girondins étaient les serviteurs de la circonstance et les très-humbles ministres de l'évènement.

VIII

SECOND MINISTÈRE DES GIRONDINS DU 10 AOUT AU 20 SEPTEMBRE.

Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé un seul prétexte aux louanges que donne M. de Lamartine aux Girondins. Nous avons vu en eux des hommes d'opposition habiles, des orateurs diserts, des ambitieux sans scrupules ; mais les amis de la liberté, les républicains convaincus, les défenseurs des grands principes d'humanité sont encore à venir. Nous apparaîtront-ils enfin ? Nous allons bientôt le savoir, car nous entrons dans la quatrième et dernière phase de leur existence. Cette royauté, contre laquelle ils ont dirigé une opposition si perfide et si artificieuse, elle n'existe plus que de nom ; le chef du pouvoir exécutif a

été provisoirement suspendu de ses fonctions, sur un décret présenté par Vergniaud. Le tyran Lysandre, tyran débonnaire et plein de mansuétude, dont le cœur a faibli en entendant la décharge de ses soldats contre les ennemis qui étaient venus l'assiéger dans son palais, le tyran Lysandre, est prisonnier au Temple avec toute sa famille. Il n'est plus permis aux Girondins de transférer sur sa tête la responsabilité de tout le mal qui se fait, et de le dénoncer comme l'obstacle à tout le bien qui ne se fait pas, en le calomniant, tantôt comme tribuns, tantôt comme ministres. Sa captivité, qui ne mettra point sa tête à l'abri de la mort, la met du moins à l'abri de la responsabilité morale de la politique qu'on va suivre. Les Girondins ne sont plus couverts par le Roi ; ils pourront l'immoler; ils ne pourront plus se cacher derrière lui. M. de Lamartine, dominé ici par la force de la vérité, laisse échapper des paroles de dédain sur ces hommes de la Gironde, qu'il exalte ailleurs. « Vergniaud et ses amis, dit-il, ne furent que des discoureurs éloquents. Ils voulaient un pouvoir et ils le sapaient ; ils craignaient l'anarchie, ils la conspiraient; ils voulaient la république et ils l'ajournaient. » Sauf le dernier reproche, dont la justesse peut être contestée, car rien n'établit que

la revendication de la République n'ait pas été, dans la bouche des Girondins, un moyen de contraindre la royauté à leur demander merci; c'est la vérité même qui parle ici par la voix de M. de Lamartine; mais, s'il est dans le vrai, en appréciant ainsi les Girondins, il n'est donc pas dans le vrai quand il les exalte ailleurs. Ne nous arrêtons point à la préoccupation, pour ainsi dire chronique, dont l'historien est une dernière fois saisi, et qui le porte à reprocher encore une fois à l'Assemblée Législative de ne pas avoir pris la dictature, en affirmant que, si elle avait agi de cette manière, en violant la constitution et en mettant la royauté en tutelle, elle aurait pu « prévenir l'intervention des piques, préserver la forme monarchique, épargner le sang des victimes du 10 août et du 20 septembre, et ne pas attrister la France par l'échafaud de son roi. » Comme si, avec la composition de l'Assemblée, où les Constitutionnels étaient presque en majorité, au début, cette dictature était possible; comme si la dictature d'une assemblée, c'est-à-dire d'un corps formé de nuances diverses, hétérogènes, n'était pas un mot vide de sens! A moins que M. de Lamartine ne veuille indiquer par là l'asservissement de l'Assemblée, pliant devant la personnalité de quelques hommes, comme l'avait

fait le long Parlement devant Cromwel, comme devait le faire la Convention devant le triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon. Comme si, dans ce cas, il ne fallait pas que la dictature échafaudée dans l'Assemblée eût, pour la dominer, ce point d'appui dans une force extérieure, que Cromwel trouva dans l'armée, et Robespierre dans la force révolutionnaire organisée à Paris, et que les Constituants et les Girondins n'auraient trouvée nulle part, car la garde nationale bourgeoise n'avait pas cessé d'être maîtresse du pavé de la ville avant le 10 août, et la force révolutionnaire que l'on créa à la suite de cette journée, n'existait que par intermittence, et les jours d'émeute. Laissons aussi de côté le dithyrambe chanté par M. Lamartine en l'honneur de la journée du 10 août, de sa nécessité et de la divinité de l'esprit qui poussa la multitude à l'accomplir. Nous retrouverons ces questions plus tard, lorsque nous apprécierons la conduite des Montagnards, qui représentent plus spécialement l'élément révolutionnaire. Ce qui importe maintenant, c'est de voir les Girondins à l'œuvre, maîtres qu'ils sont du pouvoir, qu'ils ont si longtemps poursuivi.

Ils n'en sont maîtres que nominalement. Leur premier acte est de déclarer, de concert avec les

Montagnards, la nécessité de la convocation d'une nouvelle assemblée, qui devra se réunir le 20 septembre, c'est-à-dire quarante jours seulement après le 10 août; de sorte que les élections se feront sous l'influence de cette journée, qui a donné l'empire à la démagogie parisienne. Roland commence son second ministère, mais il a pour collègue Danton, terrible collègue, qui se pose, dès le premier instant, en maître. Pétion n'est plus qu'une idole émérite pour laquelle on n'a qu'une dédaigneuse condescendance, attendu que les agitateurs n'ont plus besoin de ses services. L'Assemblée, si près de son dernier jour, n'est pas moins vaincue que la royauté; la garde nationale, qui représente la bourgeoisie armée, est dissoute, et remplacée par ce qu'on appelle les sections armées, c'est la partie la plus besogneuse et la plus violente de chaque section à laquelle on a livré les armes, et qui forme une sorte de garde prétorienne au service des grands démagogues de la capitale. Le parti constitutionnel perd, en même temps, la conduite de l'armée, et le général Lafayette est contraint d'émigrer. Chose remarquable! la royauté, qui est la clef de voûte de l'édifice, étant venue à tomber, tout l'édifice s'écroule en même temps. Le Roi entraînait l'Assemblée qui avait été envoyée pour gouverner

avec lui; la garde nationale, qui devait le défendre; les chefs d'armée qui appartenaient au parti de la constitution. Dans l'espace d'une journée, une révolution s'est accomplie. C'est la force insurrectionnelle qui a combattu et qui a vaincu, c'est la démagogie qui règne par l'intermédiaire de la Commune de Paris qui est sa tête. Robespierre court à ses séances; mais il y trouve Danton et Marat déjà établis, et il reconnaît que son heure n'est pas encore venue.

Entre le 10 août et le 20 septembre, jour de la convocation de la Convention, les Girondins n'ont donc que l'enseigne de la puissance; la Commune, c'est-à-dire Danton et Marat, qui la dominent, en ont la terrible réalité. Le Comité de surveillance générale, ce type du Comité du salut public, concentre dans son sein l'action du gouvernement, et fait plier les autres comités. C'est là que réside la dictature. L'Assemblée Législative et les Girondins, qui y disposent de la majorité, ne savent plus qu'obéir. Ils n'ont pas voulu être les sujets du Roi, ils deviennent les serfs de la démagogie. Par une vanité étrange, ils affectent d'ordonner quand ils ne font que transmettre les ordres qu'ils reçoivent. Déjà ils commencent à se trouver dans la position où ils avaient placé la royauté; ils encourent la responsabilité sans avoir l'initiative, ni

la puissance. « La Commune régnait, dit M. de Lamartine ; les Girondins frémissaient, mais obéissaient ; de peur de paraître vaincus, ils se faisaient complices. » Or, personne n'a oublié quels étaient les actes dont il fallut se faire complice pendant la dictature de Danton, que M. de Lamartine appelle, avec autant d'énergie que d'exactitude, le *consulat de Catilina*. Ce fut dans cette période si courte du 10 août au 20 septembre, qu'on ne sait comment tant de sang put couler entre deux rives si resserrées, que prit place cette journée néfaste du 2 septembre, qui est restée, comme un souvenir de deuil et d'horreur, dans notre histoire, au milieu de tant de lamentables souvenirs de cette époque. Ce ne furent point les Girondins qui la firent, nous le savons ; mais ils ne l'empêchèrent point, ce fait seul les accuse. Ils ne pouvaient ignorer ce qui se préparait ; M. de Lamartine reconnaît lui-même, que toutes les mesures du massacre avaient été prises à l'avance, et qu'il était impossible que le secret de cet égorgement n'eût point transpiré par tant et de si minutieux préparatifs. La surveille et la veille, eurent lieu ces visites domiciliaires, décrétées et exécutées dans des proportions gigantesques : au rappel du tambour, tous les citoyens durent rentrer dans leur domicile, et attendre la visite des

commissaires de la section, qui firent ainsi arrêter tous ceux qu'ils voulurent, et en remplirent les prisons; les sections armées formaient une enceinte autour de la ville, et la Seine était, à son entrée à Paris et à sa sortie de cette ville, militairement gardée. C'était la battue en attendant le tir qui devait avoir lieu le lendemain. La Révolution, on le voit, mettait dans cette espèce de chasse humaine, la même paresse et le même faste que les rois dans leurs chasses ordinaires. Il fallait qu'on lui amenât le gibier sous ses pieds, afin qu'elle tirât à coup sûr. Non-seulement les Girondins étaient avertis par cette conduite, mais Maillard avait été commandé, avec ses ouvriers de meurtre, pour égorger les victimes; des tombereaux avaient été retenus pour charrier les cadavres, des fosses creusées pour les recevoir.

M. de Lamartine convient lui-même que « si la pensée de ce crime appartient à Marat, l'acceptation à Danton, l'exécution au Conseil de surveillance, la complicité à plusieurs, la lâche tolérance appartient à presque tous. » Il convient encore que, pour l'Assemblée, « ce fut un crime de réticence, et qu'elle détournât les yeux pendant qu'on le commettait pour ne l'accuser qu'après. » Puis il ajoute ces paroles, qui sortent de sa conscience : « L'acte accompli, tout le monde s'est

lavé du sang. Après l'avoir rejeté longtemps sur un mouvement soudain et irrésistible de la colère du peuple, on a voulu circonscrire le crime dans le plus petit nombre d'exécuteurs. L'histoire n'a pas de ces complaisances. »

C'est parce qu'elle n'a pas de complaisance, qu'elle ne saurait épargner ici un reproche sévère aux Girondins. Ils avaient la majorité dans l'Assemblée, un des leurs, Roland, était ministre, ils surent le crime, et ne l'empêchèrent point. Si la puissance leur manquait, ils pouvaient du moins mourir. S'ils n'avaient point de force militaire à placer entre la pique des égorgeurs, et les victimes, ils avaient leurs poitrines. C'était un devoir pour tous, un devoir plus étroit pour celui d'entre eux qui occupait le poste de ministre. M. de Lamartine admirera plus tard Roland s'appuyant sur sa canne à épée, et mourant de sa propre main, comme un stoïque, en apprenant la mort de sa femme, envoyée par Robespierre à l'échafaud. Il y aurait eu, pour Roland, une fin plus belle que ce suicide domestique et ce trépas romanesque ; il l'aurait trouvée sous la pique ou la hache des égorgeurs de l'Abbaye, en se plaçant entre eux et leurs victimes, et son sang généreusement répandu, dans l'accomplissement d'un grand devoir, couvrirait aujourd'hui sa mémoire

contre tous les reproches, et protègerait celle de ses amis. Ni lui ni les Girondins ne se trouvèrent à la hauteur de cette mission. Dans l'espace de temps qui s'écoula entre le 10 août et l'avènement de la Convention, les Girondins ne montrèrent donc qu'une faiblesse mêlée de vanité. Ils avaient travaillé à préparer cette journée, ils avaient concouru à l'accomplir sans en bien prévoir toutes les suites, et seulement avec la pensée qu'elle leur fournirait l'occasion de prendre le pouvoir. Après avoir manqué de prévoyance, car elle les plaça sous le joug de la démagogie, ils manquèrent de courage pour repousser ce joug, et ils eurent la triste vanité de vouloir paraître puissants, quand le pouvoir appartenait au crime, et se manifestait par le crime.

Au bout de cet interrègne de quarante jours qui fut le règne de Danton, Marat et de tous les agitateurs de la Commune, et pendant lequel les égorgeurs de Paris trouvèrent des imitateurs dans les provinces, la Convention est réunie. M. de Lamartine affirme que les Girondins et les Jacobins « s'étaient coalisés pour faire nommer des hommes d'une trempe antique, irréconciliables avec la royauté. La France, poursuit-il, sentait que l'heure des conseils timides était passée, il lui fallait des hommes qui ne pussent regarder der-

rière eux. Elle les trouva, elle les nomma. Elle leur donna pour unique mandat, le salut de la nation et de la liberté. »

Quand on examine ces aphorismes poétiques, sur les élections d'où sortit la Convention, à la lumière de la raison historique, et lorsqu'on les contrôle à l'aide d'une investigation attentive des faits, on demeure étonné de la hardiesse de ces affirmations. Il semble, à entendre M. de Lamartine, que la France régulièrement convoquée par la Législative, ait pu, sans qu'aucune violence ait détruit la liberté des électeurs, spolier les uns de leurs droits, obliger les autres à subir les candidats que la menace et l'intimidation leur imposaient, délibérer avec elle-même sur les choix qu'il importait de faire dans l'intérêt de la chose publique. On dirait en outre que, comme dans une élection ordinaire, une coalition s'est formée entre les deux principaux partis, pour envoyer à l'Assemblée les hommes les plus propres à sauver le pays. Rien de pareil n'eut lieu. L'évènement sous l'influence duquel s'accomplissent des élections générales, agit toujours, d'une manière marquée, sur la composition de l'assemblée qui en sort ; les élections d'où sortit la Convention, se firent, on ne saurait l'oublier, sous l'influence de la journée du 10 août, dans une crise terrible, au

bruit de la monarchie qui tombait, pendant que le contrecoup des massacres de septembre retentissait dans la France entière. Partout des listes de suspects circulaient; non-seulement la noblesse, mais la bourgeoisie étaient en fuite, les propriétaires, les commerçants, les membres de l'ancienne garde nationale, les ouvriers les plus honnêtes étaient réduits à se cacher. Les démagogues étaient maîtres dans les réunions électorales, ils en chassaient par l'intimidation, et, quand l'intimidation ne suffisait pas, à force ouverte, tous ceux qui ne partageaient point leurs passions. C'est ainsi que la Convention fut élue, non par six millions d'hommes, comme la Constituante, mais par le quart à peine; l'Assemblée Législative appela quinze cent mille électeurs à nommer dans les assemblées primaires des électeurs, appelés ensuite à élire des représentants, et elle accorda une indemnité à ces électeurs, de sorte que la proscription, l'intimidation et la violence, quelquefois la pique des égorgeurs, (comme à Reims), écartant la partie la plus nombreuse et la plus honorable de la population, et l'appât du salaire et de l'agitation attirant la partie la moins nombreuse et la plus ignorante, ce ne fut pas la France, dans la plus grande partie des localités, ce fut une minorité, ici turbulente

et passionnée, là effrayée, qui nomma cette Assemblée. La violence et la peur étaient penchées sur l'urne pendant que l'on écrivait les noms; nous retrouverons la trace de cette double origine dans la Convention.

Comment concilier avec ce tableau fidèle de la situation, les paroles de M. de Lamartine sur la Convention, que nous avons citées, et ces autres paroles, non moins étranges : « Tous les noms que la France avait entendus prononcer, depuis le commencement de la Révolution, dans ses conseils, dans ses clubs, dans ses séditions, se retrouvaient sur les listes de la Convention. La France les avait choisis, non à la modération, mais à l'ardeur, non à la sagesse, mais à l'audace, non à la maturité des années, mais à la jeunesse ; c'était une élection désespérée. La patrie sentait que dans les périls où la résolution de changer le monde allait la jeter, il lui fallait des combattants et non des législateurs. Elle votait sciemment une grande dictature. Elle la donnait à 750 représentants, qui lui répondaient de leur fidélité par leurs rivalités, et qui, s'observant les uns les autres, ne pourraient s'arrêter, ni reculer, sans trouver les soupçons du peuple, et les supplices derrière eux. Ce n'était ni des lumières, ni de la justice, ni de la vertu,

IX

LES GIRONDINS A LA CONVENTION.

Au moment où s'ouvre la Convention, M. de Lamartine fait assister ses lecteurs au débat qui, selon lui, s'éleva dans l'esprit des Girondins sur la grande question de la royauté et de la république. On dirait, à lire cette délibération solennelle, que les Girondins, que l'historien lui-même a peints jusqu'ici comme des hommes sans scrupules, affamés de pouvoir, altérés de renommée, comme des discoureurs, indifférents aux principes, pourvu qu'ils règnent, sont devenus des grands citoyens, des patriotes désintéressés, des philosophes rigides qui ne peuvent être déterminés, dans leurs actions, que par des considérations empruntées à la raison, à la justice, à la vérité, à la sainte cause de la patrie et de l'hu-

manité. Il est trop clair que les Girondins ne sont ici qu'un prétexte pour rendre plus dramatique le développement des deux thèses opposées, que M. de Lamartine voulait introduire dans son ouvrage. Cela est si vrai, qu'il leur fait dire, parmi les raisons qui les déterminent en faveur de la république, que l'Evangile est démocratique, et que le christianisme est républicain. Or tout le monde sait, et M. de Lamartine a lui-même fait remarquer, dans plusieurs endroits de son ouvrage, que les Girondins étaient contraires à l'esprit chrétien, et qu'ils allaient puiser toutes leurs théories politiques dans l'antiquité. Nous retrouvons encore ici une de ces contradictions formelles, flagrantes, contre lesquelles nous sommes si souvent allé nous heurter.

Dans cette espèce de monologue, dont l'auteur a emprunté vraisemblablement l'idée au monologue d'Auguste dans *Cinna* afin d'entrer par un péristyle plus majestueux dans l'histoire de la Convention, l'histoire dit d'un côté aux Girondins : « Attaquer les droits de la royauté en France, c'est les atteindre ou les menacer dans l'Europe entière. Les familles royales ne sont qu'une famille, et les couronnes sont solidaires. Supprimer le titre et les droits de la royauté à Paris, c'est supprimer l'héritage de tous les Rois

dans leurs capitales; c'est de plus bouleverser et intervertir tous les rapports extérieurs de la France avec les États européens fondés sur une politique de famille, et les fonder désormais sur les intérêts nationaux. L'exemple est menaçant, la guerre certaine, mortelle, universelle. » Mais le républicanisme répond aussitôt : « La forme républicaine est la raison, elle est aussi la justice. La raison humaine est la seule légitimité du pouvoir qui appartient, non à quelques uns, mais à tous. La Révolution a pour mission de substituer la raison au préjugé, le droit à l'usurpation, l'égalité au privilège, la liberté à la servitude dans le gouvernement des sociétés. »

M. de Lamartine, en prêtant ces méditations philosophiques aux Conventionnels, a complètement oublié ce qu'il a dit plus haut et ce qu'il dira plus bas. Ces graves philosophes sont-ils donc ces mêmes hommes dont l'historien parlait ainsi tout-à-l'heure : « La France ne les choisit pas « à la sagesse, mais à l'audace; la patrie ne leur « demanda ni justice, ni lumières, ni vertus, elle « leur demanda de la volonté. » Ces hommes, qui se décident par des considérations tirées du droit, de la justice et de la vérité, sont-ils les mêmes hommes dont M. de Lamartine parle en ces termes : « Les Girondins voulaient la répu-

blique, à condition de la gouverner seuls, dans l'intérêt de la classe moyenne et lettrée à laquelle ils appartenaient; ils rêvaient d'imposer des conditions, des garanties, des exclusions, des indignités dans les droits civiques, dans l'exercice des fonctions publiques. Ils avaient pour idéal le peuple et le sénat de Rome. » Il faut avouer que, si c'était là la république que voulaient les Girondins, ils méritent assez peu les louanges que leur a données M. de Lamartine. Cette république, qu'ils voulaient établir, c'était leur propre puissance qu'ils voulaient inaugurer sous un nouveau nom. Leur républicanisme était donc encore de l'égoïsme. M. de Lamartine veut qu'ils aient eu au moins l'honneur d'avoir été de grands politiques, appréciant la nécessité de la république dans la situation où se trouvait la France, et, dans le long monologue dont nous avons parlé, il affirme qu'il n'y avait que l'ébranlement passionné qu'elle imprima aux esprits, qui put donner à la nation la force de surmonter les périls et de vaincre les difficultés dont elle était entourée. « Dans un tel état de choses, fait-il dire aux Conventionnels, l'énergie toute-puissante du peuple, évoquée du fond du peuple même, et convertie par acclamation en gouvernement, est la seule force qui puisse égaler la volonté aux résistan-

ces, et le dévouement aux dangers. » Ceci équivaut à dire : Il faut proclamer la république, parce que la république peut seule nous donner l'énergie nécessaire pour surmonter les dangers que la république fera naître. Il est évident, en effet, que ce fut le renversement de la royauté, et les désordres et les passions anarchiques qui prirent un développement inouï depuis l'établissement de la république, qui créèrent de si grands dangers à la France.

Rien ne prouve mieux le peu de *réalité* de cette haute délibération philosophique sur les avantages et les inconvénients de la monarchie et de la république, dont M. de Lamartine fait précéder l'établissement de cette dernière, que le récit de la manière dont elle fut établie. Ce fut, lui-même en convient, une espèce de gageure entre les deux grandes fractions de l'Assemblée qui se disputaient la popularité et la puissance. Saint-Just demanda la proclamation de la république, afin d'affaiblir les Girondins de toutes les forces qu'il espérait donner ainsi aux Montagnards. « Lançons, disait-il, le mot de république à nos ennemis. S'ils le relèvent, ils sont perdus, car nous l'aurons imposé; s'ils l'écartent, perdus encore, car, en s'opposant à la passion du peuple, ils seront submergés. » C'est alors que le cri de la ré-

publique étant parti des bancs des Montagnards, le jeune Ducos, « sentant, dit M. de Lamartine, qu'il fallait confondre la voix de son parti avec la voix générale, s'écria : Rédigeons à l'instant le décret, il n'a pas besoin de considérant. Le considérant de votre décret d'abolition de la royauté, ce sera l'histoire des crimes de Louis XVI. » Cette phrase, d'une absurdité trop évidente pour avoir été préparée, indique ce qu'il y eut de précipitation dans l'adhésion des Girondins à la république. Nous ne parlons pas de la phrase relative aux crimes de Louis XVI, c'est le jargon de l'époque, mais de cette étrange idée de motiver la suppression de la royauté, par les vices et les torts d'un roi. Comme si, avec ce raisonnement, il y avait un seul gouvernement qui pût rester debout ! Qui ne voit, en effet, que, s'il fallait supprimer la royauté à cause des crimes des rois, il faudrait supprimer la république à cause des crimes des républicains ? La vérité que M. de Lamartine ne réussit pas à cacher entièrement sous les riches draperies de ses métaphores, c'est que la république sortit de la rivalité de pouvoir des Jacobins et des Girondins, qui se disputaient la tête du mouvement. Cette émulation de pouvoir et de popularité devait les conduire aux derniers crimes, et plus tard à leur perte.

Ces détails nuisent un peu au poétique tableau que M. de Lamartine a tracé de la joie et de l'enthousiasme qui inondèrent, selon lui, l'ame des Girondins, quand la république fut proclamée, « ces républicains par politique et par nécessité. » Comme il les appelle, « ces hommes sans scrupules, » comme il les a nommés, « ces disciples de Machiavel, » qui aspiraient au titre d'hommes d'Etat, « ces ambitieux, » toutes ces qualifications sont de M. de Lamartine, qui voulaient à tout prix le pouvoir, et qui le prenaient des mains de la monarchie, comme des mains de l'émeute, paraissent aux hommes réfléchis bien utopistes et bien rêveurs, dans ce tableau de genre que le grand peintre a tracé de ce banquet d'instauration de la république, qu'il place chez madame Roland, comme pour servir de pendant au dernier banquet des Girondins. Voyez-vous « Pétion, Brissot, Guadet, Louvet, Boyer-Fonfrède, Ducos, Condorcet, Grangeneuve, Gensonné, Vergniaud, Barbaroux, célébrant dans un recueillement presque religieux l'avènement de leur pensée dans le monde ? Ils se livraient, continue l'historien, à la plus grande jouissance que Dieu ait accordée à l'homme ici-bas, l'enfantement de son idée, la possession de son idéal accompli. De nobles paroles furent échangées

dans le repas, entre ces grandes amitiés. Madame Roland laissait échapper de ses yeux des regards d'un éclat surnaturel; Condorcet entretenait Brissot des horizons infinis que l'ère nouvelle ouvrait à l'humanité; Boyer-Fonfrède, Rebecqui, Barbaroux, Ducos, jeunes amis, presque frères, se félicitaient d'avoir de longues vies à donner à la patrie et à la liberté; Gensonné et Guadet se reposaient glorieusement dans cette halte triomphante où ils avaient conduit la Révolution; Vergniaud, à la fin du repas, se leva et proposa de boire à l'éternité de la république; madame Roland, pleine du souvenir de l'antiquité, lui demanda d'effeuiller dans son verre une des roses du bouquet qu'elle portait ce jour-là: Vergniaud le fit et but, puis, avant de se rasseoir: « Barbaroux, ce ne sont pas des roses, mais des branches de cyprès, qu'il faudrait effeuiller ce soir dans notre vin. En buvant à une république dont le berceau trempe dans le sang de septembre, nous buvons peut-être à notre propre mort. N'importe, ajouta-t-il, ce vin serait mon sang que je le boirais à la liberté et à l'égalité. »

Certes, le tableau est d'un fini achevé, et nous n'avons rien à y redire. Un peintre aurait peu de chose à faire pour le transporter du livre sur la toile, et en embellir la prochaine exposition du

Musée. Voilà Vergniaud, Brissot et Condorcet érigés, avec tous leurs amis, en républicains exaltés. La république est l'avènement de leur pensée, comme le dit M. de Lamartine; ils sont en possession de leur idéal accompli. Ils boiraient avec leur sang à la république. Oui, mais retournez en arrière, et vous trouverez (1) les paroles suivantes que nous citons textuellement : « Les Girondins n'avaient pas foi à la république, ils en simulèrent la conviction. » Oui, mais après être retourné en arrière, descendez plus bas, et dans la suite de l'ouvrage, vous lirez encore : « Condorcet, Vergniaud, Brissot n'avaient point de préjugés contre la monarchie, et le dégoût des commotions populaires commençait à reporter leur esprit sur la concentration de l'autorité publique. » Voilà, de compte fait, trois jugements différents sur les Girondins; c'est trop pour le même ouvrage.

On le voit, M. de Lamartine est toujours dominé par le besoin de donner de la couleur à ce qu'il peint; l'intérêt de la mise en scène l'emporte, à ses yeux, sur l'intérêt de la vérité historique. C'est un artiste qui compose un tableau, sans se rappeler le tableau qu'il a antérieurement com-

(1) Tous ces passages sont textuellement reproduits.

posé, bien plus qu'un historien qui écrit un chapitre d'histoire. Non que nous l'accusions d'altérer ici sciemment la vérité : l'enthousiasme qu'il prête aux Girondins, le jour de l'établissement de la république, il l'éprouve lui-même. Quand il a peint l'enthousiasme qu'excita, selon lui, l'avènement de la république dans toute la France, il ajoute : « Ce fut un de ces courts moments qui concentrent dans un point du temps des horizons d'enthousiasme et d'espérance, que les peuples attendent pendant des siècles, qu'ils savourent quelques jours (n'est-ce pas pousser un peu loin la hardiesse poétique du langage que de faire savourer aux peuples des horizons ?), qu'ils savourent quelques jours, mais qu'ils ne tardent pas à laisser échapper comme un beau rêve, pour retomber dans toutes les angoisses et dans toutes les réalités qui accompagnent la vie laborieuse des nations. N'importe ! ces heures d'illusion sont si belles et si pleines, qu'elles comptent pour des siècles dans la vie de l'humanité. »

Terrible *n'importe !* La tête du Roi, celles de la Reine, de madame Elisabeth, et de plus d'un million de victimes massacrées par la guillotine et par les boucheries humaines qu'inventa le génie de l'extermination, la religion abolie, les autels profanés, tous les malheurs venant à la suite

de tous les crimes, l'Europe, pendant des années, à feu et à sang, n'importe! le rôle était beau! Poète, c'est payer un peu cher un rôle, et si l'humanité proteste encore contre Erostrate, qui mit le feu au temple d'Ephèse, pour lire, à la lueur des flammes, son nom écrit dans les souvenirs de la postérité la plus reculée, et entrer ainsi dans la possession de son idéal, que doit-elle penser de ces autres Erostrates qui, pour une jouissance d'un moment, ont mis le feu, non plus au temple de la grande Diane, mais au monde?

A partir de l'avènement de la Convention, la position des Girondins se trouve changée, et, faute de s'être bien rendu compte de ce changement, M. de Lamartine a été conduit à commettre de nouvelles erreurs d'appréciation dans la suite de son récit. Jusque-là, hors du pouvoir, ou dans le pouvoir, ils avaient eu le bénéfice d'une situation d'opposition. Etaient-ils au ministère, ils accusaient le Roi d'entraver leurs intentions, et ainsi, au lieu de couvrir le Roi, comme on dit aujourd'hui dans la langue politique, ils avaient l'art de se faire couvrir par lui. Ils étaient les ministres irresponsables d'une royauté responsable. Hors du ministère, ils étaient encore plus à leur aise pour accuser le pouvoir, dont ils enchaînaient cependant les mains, par leur ascendant sur la

majorité de l'Assemblée, et par leurs conspirations au-dehors. La république une fois proclamée, les Girondins qui, au commencement de la Convention, avaient la majorité dans l'Assemblée, et la part principale au Gouvernement, furent obligés de changer de tactique et de politique. Ils avaient à la fois le gouvernement et la responsabilité qui y est attachée. Ils résolurent donc d'essayer de gouverner, au lieu de faire de l'opposition au Gouvernement. Ce n'était pas pour eux une affaire de choix, mais une affaire de nécessité. Cette fois, c'était de leur propre puissance qu'il s'agissait, c'était leur tête qui était en jeu.

M. de Lamartine ne manque pas de célébrer ce changement de politique, nécessité par un changement de position, comme un argument en faveur de la vertu des Girondins. « Brissot, dit-il, emporté jusqu'au 10 août par la logique de ses principes républicains, montrait, depuis la conquête de la république, une force de résistance aux factions, égale à la force d'impulsion qu'il avait communiquée jusque-là à l'opinion des hommes libres. L'ambition, dont on l'avait accusé pendant dix ans, s'évanouit aux yeux des personnes impartiales. Son prosélytisme n'était pas celui d'un ambitieux, c'était celui d'un apôtre. Il n'affectait ni l'influence, ni l'empire. Il se dévouait à

modérer et à moraliser la victoire. Politique autant que philosophe, il ne croyait pas à la liberté sans l'honnêteté. Il voulait donner la morale et la vertu pour base à la République. Étranger au pouvoir, et la main pure de tout sang, de toute dépouille, il s'immolait à la pureté de la République; homme d'État par la profondeur de la pensée, par la science de l'histoire, par l'étendue du plan, par l'énergie de la volonté. »

M. de Lamartine, à qui seul il est permis d'oublier les lignes burinées par la *plume* de M. de Lamartine, ne se souvient plus ici de ce qu'il a écrit plus haut, en parlant de Brissot, chef des Girondins, et des Girondins eux-mêmes : « L'honnêteté qui manquait à leur chef, manqua à leur conduite. L'Assemblée nouvelle (la Législative) avait l'ambition de la fortune, du bruit et du pouvoir. Ce dernier parti, dont Brissot était le publiciste, Pétion la popularité, Vergniaud le génie, représentait l'aristocratie du talent, voulant conquérir et exploiter à elle seule la liberté, le pouvoir et le peuple. En révolution, les rôles sincères sont les seuls habiles. Il est beau de mourir victime de sa foi, il est triste de mourir dupe de son ambition (1). » Si quelqu'un avait

(1) Tome Ier, p. 372.

donc calomnié Brissot, ce serait M. de Lamartine; mais nous devons défendre ici l'auteur des *Girondins* contre lui-même. La conduite de Brissot et des Girondins, le bon sens l'indique, changeait parce que leur position était changée. Désormais assiégés dans le pouvoir, ils ne pouvaient se conduire comme à l'époque où ils l'assiégeaient. Les éloges que M. de Lamartine donne à Brissot, en contredisant ses premières censures, devraient donc se réduire à ceci : « Quand la faction de Brissot n'eut pas le pouvoir, il se montra décidé à faire tout ce qu'il fallait faire pour le prendre ; quand elle l'eut conquis, il fit ce qu'il fallait faire pour le garder. » Ce n'est point là une vertu de caractère, c'est une tactique de position. Qui aurait la simplicité d'admirer un général, parce qu'après avoir canonné une place pour s'en emparer, il cesse de la canonner quand il y est entré, et cherche tant bien que mal à réparer les brèches, pour résister au siège qu'il doit y soutenir à son tour ?

C'est là toute l'histoire du revirement politique de Brissot et des Girondins. Qu'on remarque qu'ils n'avaient pas d'autre rôle à prendre que celui qu'ils prirent. Danton, Marat et la Commune avaient la direction de la démagogie parisienne la plus ardente. Robespierre avait la grande popularité parmi les classes inférieures, dans ce

Paris populaire dont M. de Lamartine a tracé les frontières. Si les Girondins voulaient être quelque chose, il ne leur restait plus qu'à se faire les défenseurs du pouvoir de l'Assemblée contre le pouvoir de la Commune, les hommes de la circonférence contre le centre, et à s'appuyer, autant que le permettraient les temps, sur les classes moyennes, c'est-à-dire sur les idées d'ordre, de propriété, de légalité, contre l'anarchie, la licence et la démagogie. C'était à la fois la condition de leur puissance et de leur vie ; nous l'avons dit, il y allait de leur tête. Ceci explique pourquoi, si tolérants pour les massacres du 10 août qui leur avaient donné la puissance, ils élevèrent la voix si souvent et si haut, dans la Convention, contre les massacres du 2 septembre, contre lesquels Roland n'avait fait entendre qu'une timide protestation lorsqu'ils eurent lieu. Les massacres de septembre étaient l'œuvre et avaient assuré la dictature de cette Commune de Paris qu'il fallait détrôner, sous peine d'être détrôné soi-même et de périr. Les massacres de septembre étaient donc, dans l'éloquence des Girondins, une arme contre le parti contraire, et cela explique le refus qu'ils firent de s'allier avec Danton. Cette alliance, que Dumouriez leur conseillait, n'était

pas possible, parce qu'elle leur ôtait leur terrain politique de dessous les pieds. C'eût été un suicide. Dans la Convention, ils auraient perdu les voix qui les appuyaient, dans les départements, ils auraient perdu les sympathies qui les soutenaient, parce qu'on voyait en eux un dernier obstacle aux excès de la démagogie parisienne. On peut donc les louer, tout au plus, d'avoir eu l'intelligence de leur intérêt et l'instinct de leur conservation, en adoptant cette politique; mais on va voir qu'il faut aussitôt les blâmer de ne pas avoir eu le courage de l'appliquer jusqu'au bout.

Toute l'histoire de la première période de la Convention, depuis le 20 septembre 1792, jusqu'au 31 mai 1793, est l'histoire de la lutte qui ameuta les unes contre les autres, les différentes factions de la république, et les principaux personnages politiques que la révolution avait enfantés, afin de savoir qui hériterait du gouvernement de la France, resté sur le champ de bataille depuis la chute de la monarchie. Mirabeau, qui avait l'œil de l'aigle avec la griffe du lion, avait vu venir de loin cet état de choses, lorsqu'étendu sur un lit de mort, il disait: « J'emporte avec moi les destinées de la monarchie, les factieux s'en disputeront les lambeaux. » Ce n'était pas tout que d'avoir tué le pouvoir, il fallait en créer

un nouveau. Ce pouvoir, tout le monde voulait s'en emparer.

Les Girondins eurent le tort de ne pas comprendre qu'il fallait prouver tout d'abord, d'une manière éclatante, à tous, qu'ils ne le chercheraient que dans le développement de ces idées de modération, d'ordre, de justice, dont ils devenaient les champions si tardivement et dans un intérêt personnel. Tout ce qui donnait l'impulsion aux passions démagogiques, servait les hommes de la Commune et Robespierre, et perdait doublement les Girondins ; car la force dont leurs adversaires disposaient, se trouvait par là augmentée, et en même temps le levier qu'ils avaient eux-mêmes dans les mains se trouvait affaibli.

La véritable pierre de touche de leur politique et de leur caractère, fut donc le procès de Louis XVI. M. de Lamartine a admirablement expliqué, dans son livre, comment ce procès fut la suite de cette espèce de concurrence de tous les partis, et de tous les grands acteurs de la Révolution, qui marchaient à la conquête du pouvoir, et qui mirent le pied sur le cadavre du Roi, comme sur le degré qui y conduisait, aucun ne voulant se laisser devancer dans cette espèce de course au crime. Oui, il est vrai, ce fut la rivalité du pouvoir qui produisit cette sinistre émulation du régicide ; mais

les Girondins eurent le tort de ne pas comprendre qu'en cédant à cet entraînement, ils commettaient à la fois un crime et une faute. S'ils pouvaient à peine résister au torrent qui les entraînait, avant le procès du Roi, comment y résisteraient-ils après avoir souscrit à cette grande immolation, lorsque la Révolution, enivrée de ce sang royal, se précipiterait avec une nouvelle fureur dans la carrière ? Le procès du Roi était donc le champ de bataille où il fallait faire ferme contre la démagogie de la Commune, et contre la cruauté systématique de Robespierre. On n'était pas sûr d'y vaincre, mais il était beau d'y mourir. Les Girondins essayèrent le champ de bataille dans un beau discours de Vergniaud, puis, manquant de résolution, ils le désertèrent.

Ce fut leur crime, ce fut leur faute, ce fut aussi leur châtiment. M. de Lamartine fait remarquer que les Girondins ne pouvaient proposer l'amnistie pure à la Convention, parce que « c'eût été se présenter, aux yeux du peuple, comme des traîtres qui ne pardonnaient au tyran que pour lui restituer la tyrannie. » Mais il n'indique point d'où venait cette impuissance des Girondins, d'être justes envers Louis XVI. Elle venait de ce qu'ils avaient été trop injustes envers lui dans le passé. Ils étaient poussés fatalement au

régicide par leurs anciennes calomnies, qui se seraient dressées contre eux, s'ils avaient essayé d'innocenter l'innocent. D'abord pour s'imposer au Roi, puis pour le renverser, tous leurs orateurs, tous leurs politiques, Vergniaud, Guadet, Brissot, Isnard, Roland en tête, avaient articulé contre ce malheureux prince les plus odieuses calomnies. Ils avaient donc attisé les flammes de cet incendie révolutionnaire qui, après avoir dévoré la royauté, allait dévorer le Roi. Pour amnistier Louis XVI, il aurait fallu qu'ils s'accusassent; il fallait qu'ils le condamnassent, pour ne pas se démentir. Le 21 janvier était en germe dans le 20 juin et le 10 août. A force d'injustice, ils avaient perdu le droit d'être justes.

En outre, ils ne voulaient pas, alors même, éteindre la passion révolutionnaire qui était la seule force de gouvernement, dans une société où l'on avait détruit toutes les forces régulières; ils voulaient seulement la modérer, la diriger, et les évènements, comme les hommes, jetant l'huile sur la flamme, ceux qui prétendaient se faire les régulateurs de l'incendie, devaient être dévorés les premiers. La tactique des Jacobins, pour faire juger et condamner Louis XVI, fut précisément celle que les Girondins avaient employée pour déterminer le 10 août. Il y a une

logique, dans les fautes et dans les crimes, qui domine ceux qui les commettent. Vergniaud, Brissot, Guadet, Roland, quand ils voulurent gouverner, rencontrèrent le même mouvement d'idées et de passions que Brissot, Vergniaud, Guadet et Roland avaient excité, quand ils voulurent s'emparer du gouvernement. La Révolution ressemblait à une immense locomotive qui portait toutes les factions; toutes avaient attisé la flamme, toutes voulaient successivement apparaître comme ayant le gouvernail de la machine; mais derrière elles, les autres factions entassaient les combustibles au foyer ; alors, la vitesse de la formidable machine, qui avait depuis longtemps déraillé, s'accroissait, et tous, emportés dans ce tourbillon rapide, allaient où la vapeur les poussait ; au fond, c'était la vapeur, guide aveugle et irrésistible, qui conduisait.

C'est ainsi que les Girondins se trouvèrent conduits, par l'influence de leurs antécédents, à sacrifier la tête de Louis XVI, après avoir montré quelques velléités de la défendre. Ces velléités de pitié se déguisèrent en outrages, afin de se faire amnistier par la démagogie de Paris. Madame Roland et ses amis applaudirent ; on l'a vu, à la lettre de Thomas Payne, qui, en attribuant des goûts d'ivrognerie au Roi, concluait

en plaçant sa tête sous la protection du mépris public. C'est ainsi encore que Fauchet, un d'entre eux, prononça des paroles que M. de Lamartine ne craint pas d'appeler courageuses, et qui semblent offrir un caractère tout opposé : « Conservons, s'écria-t-il, cet homme qui fut roi, et nous dirons aux nations : Voyez-vous cette espèce d'homme anthropophage ? la nation l'expose à perpétuité sur un échafaud d'ignominie ! » On le voit, cet insulteur injuriait le roi Louis XVI pour se faire pardonner de vouloir le sauver. Il a été donné à ce prince, plus qu'à aucune autre victime, de retracer dans sa passion royale les traits de la passion divine du Calvaire. Ne croyez-vous pas entendre ici un écho du récit évangélique : « Pilate le fit battre de verges et couronner d'épines, et le montra au peuple en disant : Voici l'homme. » M. de Lamartine l'a dit lui-même avec autant d'énergie que de justice : « Pilates de la monarchie et du Roi, les Girondins livrèrent l'une au peuple sans être bien convaincus de ses vices ; ils livrèrent l'autre aux Jacobins, sans être convaincus de sa criminalité, et versèrent en public un sang qu'ils déploraient en secret. »

Ce vote régicide devait être et fut la cause de leur perte. De la part du parti jacobin, c'était une exigence, une victoire ; de la part des Gi-

rondins, c'était une défaite, une concession. Ce mot dit tout. Ils se laissaient traîner au régicide. Le secret de leur faiblesse et de leur pusillanimité se trouvait ainsi divulgué. En même temps, ils contribuaient à placer la Révolution dans une position violente, agressive, critique et presque désespérée, qui conduisait logiquement au triomphe du parti le plus violent et le plus audacieux. Les actes excessifs amènent les partis extrêmes au pouvoir, et les situations critiques et désespérées poussent naturellement jusqu'à ses derniers développements la politique de la passion et de l'audace. Or, cette politique était celle des adversaires des Girondins. Ceux-ci préparaient donc l'avènement des Jacobins, et souscrivaient à leur propre ruine, en inscrivant sur leur bulletin un vote régicide. Ils ne pouvaient pas faire oublier qu'ils avaient été ministres de cette monarchie vouée à l'exécration, conseillers de ce Roi qu'ils envoyaient à l'échafaud; cela seul les plaçait dans une infériorité évidente vis-à-vis des Jacobins, qui avaient toujours été dans l'opposition. Le sang royal, en tombant, les éclaboussa au front, et ils en demeurèrent marqués pour la mort.



X

DÉCADENCE ET CHUTE DES GIRONDINS.

Le reste de l'histoire des Girondins n'est guère que le récit d'une décadence. Ils luttent encore contre leurs adversaires, mais ils luttent en reculant. Chaque jour, les coups qu'on leur porte sont plus assurés, et leur résistance est plus impuissante et plus indécise. Comment résisteraient-ils ? Trois motifs à la fois précipitent leur chute. D'abord, depuis que le Roi est mort, ils ont hérité de sa responsabilité. Comme ils ont encore la majorité dans la Convention, on les regarde comme ayant la direction des affaires. Comme les affaires vont mal, que les périls de la France et les souffrances du peuple s'accroissent de jour en jour, on leur demande compte de ces souffrances et de ces périls. Ils sont au pouvoir,

dès lors ils sont perdus, car le pouvoir est la mauvaise position; le pouvoir régulier, dans les temps de révolution, est la souveraine impuissance, en même temps que la plus terrible responsabilité.

On réchauffe contre eux toutes les calomnies qu'on a inventées, qu'ils ont inventées contre Louis XVI : conspiration sourde contre la liberté, complicité avec les étrangers, aspiration au rétablissement de la tyrannie, rien n'y manque. Madame Roland, si cruelle naguère envers la Reine, hérite de toutes les diffamations dont cette grande et malheureuse princesse a été déchirée. On l'accuse « de voler la nation, » et on l'assimile « à une courtisane vulgaire. » Le niveau général ayant baissé, la reine de la Gironde se trouve remplacer, dans les haines, les défiances et les calomnies des factions, la Reine de France.

Autre motif de faiblesse : les Girondins, dont le point d'appui est dans l'Assemblée, représentent le principe de la souveraineté nominale de la nation, devant la souveraineté effective de Paris : ils ont la situation d'un droit en présence d'un fait. L'Assemblée n'est pas souveraine à Paris, elle est prisonnière des agitateurs qui disposent de la force révolutionnaire. Pendant toute la période de la lutte des Girondins contre leurs adversaires, ce ne

sont que plaintes contre cette oppression et cette captivité. Un jour, c'est Guadet qui s'écrie : « Une représentation nationale avilie n'existe plus ; il est temps de faire cesser cette lutte entre une nation entière et une poignée de factieux déguisés sous le nom de patriotes. Je demande que la Convention nationale décrète que, lundi, sa séance sera tenue à Versailles. » Le lendemain, c'est Buzot qui jette ce cri de désespoir : « Examinez comment la postérité jugera votre situation. Il n'y a pas une autorité de Paris, pas un club qui ne règne plus que nous. Les Jacobins sont maîtres partout. Armées, ministères, départements, municipalités, où ne dominent-ils pas ? Dans les lieux publics qui touchent à notre enceinte, dans nos avenues, à nos portes, qu'entend-on ? des cris forcenés.—Que voit-on ? des figures hideuses. Demandez-vous la cause des désordres ? on se rit de vous. Rappelez-vous à l'exécution des lois ? on se rit de vous. Punissez-vous l'un de vous ? on vous le rapporte en triomphe pour se jouer de vous. » Ainsi les Gracques se plaignaient de la sédition. La démagogie parisienne traitait l'Assemblée comme elle avait traité le Roi. Les plaintes des Girondins devaient être impuissantes comme celles de Louis XVI ; la victoire devait appartenir aux Jacobins, qui s'appuyaient sur la Commune

véritable gouvernement de Paris, contre les Girondins, qui n'avaient à leur opposer que la force en perspective des départements ; c'était le combat d'une armée présente contre l'état-major d'une armée éloignée.

Une dernière circonstance rendait leur chute inévitable. Ils n'étaient, comme M. de Lamartine l'a dit, que des discoureurs éloquents, et ils avaient en face d'eux des hommes d'action. Ils se plaignaient sans agir, et ne se défendaient qu'en reculant, de sorte que le secret de leur impuissance transpirait chaque jour de plus en plus. Ils s'ôtaient ainsi le troupeau des hommes timides et faibles, qui, par opinion, était avec eux, et qui, par peur, passa, au moment décisif, à leurs adversaires. Les hommes faibles, et, dans une assemblée, surtout dans la Convention, c'est toujours la majorité, devaient peu à peu se séparer d'eux, et aller aux Jacobins; car la faiblesse va à la force. Leur comité des Douze demanda à la Convention tous les pouvoirs, les obtint, et ne sut ou ne put pas les employer. Il fit quelques arrestations qui furent bientôt révoquées sur la proposition d'un des Girondins, Boyer de Fonfrède, qui ne comprit pas qu'après avoir envenimé les haines par une tentative de répression, ils ne réussiraient qu'à augmenter l'audace par un acte de faiblesse.

Leurs adversaires n'eurent pas besoin de grands frais d'imagination pour achever leur perte. Ils n'eurent qu'à tourner contre eux les machines de guerre que les Girondins avaient employées contre Louis XVI. On prépara un mouvement insurrectionnel dans Paris, pour exercer la pression extérieure de la force révolutionnaire sur la Convention. Il se trouva, à point nommé, un Pétion jacobin, qui remplit, de point en point, contre les Girondins, le rôle que leur Pétion avait rempli contre Louis XVI ; ce fut Pache, maire de Paris. Il prêta sa complicité à l'émeute, endormit l'Assemblée pendant que l'insurrection veillait, rendit ses paroles plus rassurantes, à mesure que la situation devenait plus menaçante et que le péril s'aggravait. Enfin, la Convention, mise en état de siège par la force insurrectionnelle, que la force publique grossissait en ayant l'air de la modérer, comme au 20 juin, montra moins de cœur que Louis XVI. La Plaine livra les Girondins, en supprimant le comité des Douze, sans que Vergniaud osât prendre la parole pour essayer de disputer à Robespierre cette majorité formée par la peur. Après ce vote, la Convention sortit en corps pour aller fraterniser avec la foule, et passa une partie de la nuit à parcourir les principaux quartiers de Paris, en répondant aux cris

de *vive la République!* poussés par les sectionnaires. « Les Girondins, tremblant de se signaler par leur absence, poursuit M. de Lamartine, suivaient le cortège, et assistaient, avec une joie de commande, au triomphe remporté sur eux-mêmes. » Ainsi, les Girondins allaient périr après Louis XVI, parce qu'ils représentaient les départements à Paris, comme le Roi avait péri parce qu'il représentait la France. Mais ils tombèrent lâchement, et ils tombèrent victimes d'un pouvoir qu'ils avaient créé, celui de l'insurrection.

Entre la journée du 31 mai et celle du 2 juin, M. de Lamartine place un banquet des Girondins, où, selon son usage, il grandit les héros de son livre; car les Girondins sont toujours grands dans les banquets de M. de Lamartine: « Ils acceptèrent leur destinée, dit-il, de sublimes paroles furent entendues et ensevelies dans la nuit. Vergniaud se fiait, comme toujours, au hasard et à son génie, et ne voulait rien arrêter avant l'évènement. Trinquons à la vie ou à la mort, dit-il à Pétion; cette nuit cache l'une ou l'autre dans son ombre. Ne nous occupons pas de nous, mais de la patrie. Ce verre de vin serait-il mon sang, que je le boirais au salut de la République! Des cris étouffés de *vive la République!* répondirent aux sublimes paroles de Vergniaud. Les mal-

heureux Girondins étaient obligés de baisser leurs voix, en adressant leurs derniers vœux à leur patrie, de peur d'être entendus de ce peuple pour qui ils allaient mourir. »

S'il s'agissait de juger ce tableau au point de vue dramatique, nous ne pourrions qu'admirer. Mais au point de vue historique, nous devons faire remarquer que les banquets des Girondins se suivent et se ressemblent. Nous ne savons si c'est à Vergniaud ou à M. de Lamartine, dont le regard clairvoyant découvre, à plus d'un demi siècle de distance, le secret de ces sublimes paroles ensevelies dans le secret de la nuit, que cette critique doit s'adresser, mais il y a ici évidemment une redite. Dans le banquet de l'avènement de la république, chez madame Roland, nous avons entendu Vergniaud s'écrier déjà : « Ce vin fût-il mon sang, je le boirais à la liberté et à l'égalité ! » et voici que, dans le banquet qui précède la chute des Girondins, il reproduit ce même toast : « Ce vin fût-il mon sang, je le boirais au salut de la république ! » C'est trop d'une fois. Pour que le toast porte coup, il faut le supprimer dans l'un des deux passages. Encore pourrions-nous faire observer que l'historien est beaucoup trop prodigue de son admiration pour ces toast, aussi emphatiques que stériles. Il est sublime de

sauver son pays, mais on ne sauve pas son pays en trinquant à sa santé. On le sauve en évitant ce qui doit le perdre, et en accomplissant les actes qui peuvent seuls lui assurer la vie, la prospérité et la gloire. Vergniaud et ses amis ne surent faire ni l'un ni l'autre. Il n'est pas exact non plus de dire que les Girondins allaient mourir pour le peuple, ils allaient mourir par le peuple, victimes de leur ambition, de leurs fautes, et de la fatalité d'une situation qu'ils avaient contribué à créer.

Un peu plus loin, M. de Lamartine le proclamera lui-même; car, et c'est là une des difficultés de notre tâche, si l'on n'est jamais sûr d'être de l'avis de M. de Lamartine, on n'est jamais sûr non plus de ne pas être de son avis. Ses opinions, semblables au Protée antique qui changeait de forme entre les bras qui cherchaient à l'enlacer, changent à l'instant même où la critique veut les saisir, et vont sans cesse de l'enthousiasme au dénigrement, pour revenir du mépris au respect. Il ne peut s'empêcher de reconnaître que, dans cette journée du 2 juin, qui vit leur chute définitive, les Girondins furent faibles. Ces grands imitateurs de l'antiquité ne surent pas tomber avec la dignité du gladiateur antique. La plupart eurent la faiblesse de se suspendre eux-

mêmes, épargnant à leurs ennemis jusqu'à la peine de les chasser. Deux orateurs seulement protestèrent, et l'un d'entre eux, celui qui fit entendre de mâles et courageuses paroles que l'histoire a conservées, Lanjuinais, n'était pas Girondin. C'est alors que l'Assemblée, voulant savoir si elle était libre, sortit avec son président, Hérault de Séchelles, en tête : Henriot braqua ses canons contre elle, du côté du Carrousel ; un bataillon des sections insurgées lui barra le chemin du côté du jardin, et Marat, à la tête d'une centaine de jeunes Cordeliers, lui ayant ordonné de rentrer et de voter les décrets réclamés par l'insurrection, elle obéit.

A cet endroit de l'histoire des Girondins, M. de Lamartine les accable. Il les abandonne avec la fortune, et ils ne le retrouveront qu'au moment de mourir, parce que leur mort prêtera le sujet d'un beau tableau au grand artiste. L'historien fait des Girondins vaincus les boucs émissaires de la Révolution. « La Gironde, dit-il, mourut comme elle était née, d'une sédition légalisée par la victoire. La journée du 2 juin fut son 10 août. La pensée, l'unité, la politique, tout manquait aux Girondins. Ils avaient fait la Révolution sans la vouloir, ils la gouvernaient sans la comprendre. A l'Assemblée Législative, ils avaient pactisé

longtemps avec la monarchie, mal acceptée par eux, et n'avaient pas compris qu'un peuple ne se transforme presque jamais sous la main du pouvoir auquel il échappe. La République, timidement tramée par quelques uns d'entre eux, avait été plutôt accueillie par les autres comme une nécessité fatale, qu'embrassée comme un système par les autres. Dès le lendemain de sa proclamation, ils avaient craint le fruit de leur enfantement, comme une mère qui serait accouchée d'un monstre. Aussi les Girondins avaient-ils marché de résistances en défaites, et de défis en concessions. Danton leur avait arraché les proscriptions de septembre, qu'ils n'avaient su ni prévenir par un déploiement de forces, ni prévenir en couvrant les victimes de leurs corps. Robespierre leur avait arraché la tête de Louis XVI; Marat leur avait arraché son impunité et son triomphe après son accusation du 10 mars; les Jacobins leur avaient arraché le ministère dans la personne de Roland; enfin Pache, Hébert, Chaumette et la Commune leur arrachaient leur abdication. Les armées sans chefs, sans discipline, sans recrutement, reculaient de défaites en défaites; les places fortes du Nord tombaient ou ne se défendaient qu'avec leurs murailles. Le royalisme conquérait l'Ouest, le fédéralisme dis-

loquait le Midi, l'anarchie paralysait le Centre, les factions déchiraient la capitale. Encore quelques mois d'un pareil gouvernement, et la France aurait cessé d'exister, comme république et comme nation. »

Nous n'insisterons plus sur les variations de M. de Lamartine relativement aux Girondins. On assure qu'il avait originairement entrepris leur histoire, pour faire grandir leur mémoire dans l'estime de la postérité. Si cette assertion est exacte, le génie de l'historien s'est singulièrement écarté du but qu'il s'était marqué à lui-même. Le panégyrique commencé, finit ici par l'acte d'accusation le plus impitoyable qui ait jamais été prononcé contre des coupables. Les hommes que M. de Lamartine a mis sur la tête de ses lecteurs, au début de son livre, sont sous leurs pieds au moment du désastre politique de la Gironde. Preuve éclatante de cette mobilité d'impressions qui est la cause de la versatilité des jugements de l'auteur ! Il y a, dans cette dernière appréciation, des choses très-justes et très-vraies; mais parmi les reproches que M. de Lamartine adresse aux Girondins, il en est un contre lequel l'équité historique nous oblige à les défendre. Après les avoir souvent trop exaltés, l'auteur les accable ici sans pitié de la responsabilité de la si-

tuation générale, dont ils n'étaient pas seuls coupables. On ne peut équitablement attribuer uniquement à la faute des Girondins, l'hésitation et les tiraillements qui paralysèrent la Convention à son début. Il y avait un problème à résoudre avant de pouvoir entrer dans l'action : qui la dirigerait ? La Convention avait deux têtes, la Gironde et la Montagne : la Montagne ne put pas plus gouverner que la Gironde, tant que cette question préalable ne fut pas vidée. La Montagne, aidée de la Commune de Paris, paralysait la Gironde, de même que la Gironde paralysait la Montagne. Le fonds de tout cela, c'est que la question de la royauté, qu'on avait cru éteindre dans le sang de Louis XVI, renaissait sous la forme de la dictature. Dans tous les partis, on était à la recherche d'un gouvernement. Qui régnerait ? C'était la question. Le néant de la république qu'on avait cru établir, trouve ici sa preuve vivante. Cette royauté que l'on avait détruite, trop tard, au gré de M. de Lamartine, il fallut en chercher l'équivalent dans la dictature de Marat, après avoir échappé à celle de Danton, et en attendant celle de Robespierre. L'Assemblée qui avait laissé détrôner le Roi le 10 août 1792, fut obligée d'abdiquer le 20 septembre de la même année; celle qui avait tué le Roi le 21 janvier de

l'année suivante, fut détrônée six mois après, le 31 mai 1793, et décapitée dans la personne des chefs de sa majorité. Ainsi la France, perdant les deux principes fondamentaux de son existence politique, n'eut plus, en réalité, ni Assemblée, ni Roi.

C'est pourtant après avoir écrit contre les Girondins ce terrible acte d'accusation, qui nous oblige à les défendre ici contre leur panégyriste, que M. de Lamartine, dans un jugement final, leur décerne l'éloge que nous avons *cité* comme point de départ de notre critique. « Ils eurent trois vertus : ils adorèrent la liberté, ils fondèrent la république, ils refusèrent du sang au peuple. On gravera sur leur mémoire la devise de Vergniaud ; *Potius mori quam fœdari.* » On voit s'il est possible d'accorder ensemble les deux opinions de l'historien, si dans l'une il ne refuse pas aux Girondins ce qu'il leur accorde dans l'autre : ici, les louant « d'avoir fondé la république ; » là, les accusant « d'avoir fait la Révolution sans la vouloir, et de n'avoir accepté la république que comme une nécessité fatale. » Ici, les louant « d'avoir adoré la liberté ; » là, les accusant « d'avoir voulu relever l'aristocratie dans leurs institutions bourgeoises, et de n'avoir voulu la liberté que pour eux. » Ici, les louant « d'avoir

refusé du sang au peuple ; » là, les accusant « de s'être laissé arracher par Danton les proscriptions de septembre, et par Robespierre la tête de Louis XVI. »

Non, les Girondins n'adorèrent point la liberté, car ils n'aimèrent point la justice. Ils furent aussi violents envers les Constitutionnels, que les Jacobins devaient l'être plus tard envers eux-mêmes. Ils eurent recours à l'anarchie et à l'arbitraire pour renverser la royauté et s'emparer du pouvoir. Au fond, comme tous les partis de la Révolution qui prévalurent et succombèrent tour-à-tour, ils s'adorèrent eux-mêmes sous le nom de certains principes qu'ils proclamèrent. Ils déifièrent leur génie, comme ces comédiens qui trouvent toujours une tragédie admirable quand ils y découvrent pour eux un beau rôle ; ils ne virent dans le drame révolutionnaire que le rôle qu'ils se croyaient appelés à y jouer, arrêt sévère, si l'on veut, mais juste, qu'il faut seulement modifier pour quelques uns des plus jeunes d'entre eux, en faisant la part des illusions de leur esprit infatué des souvenirs républicains de Rome, de sorte qu'on ne saurait excuser leur caractère qu'en accusant leur intelligence.

S'ils fondèrent la république, on ne peut les en louer. D'abord, ce n'est pas une vertu que de

fonder la république, lorsque, ainsi que l'historien le reconnaît, on la fonde sans l'aimer, on l'accueille comme une nécessité fatale. En outre, comment serait-ce une vertu que d'avoir fondé la république en France, lorsque Vergniaud, éclairé par ces lumières de la mort qui dissipent les illusions de la vie, disait-il, suivant l'auteur lui-même, à ses amis, dans cette nuit suprême qu'ils passèrent ensemble avant d'aller à l'échafaud: « Mes amis, en greffant l'arbre nous l'avons tué; il était trop vieux. Robespierre le coupe, sera-t-il plus heureux que nous? Non, ce sol est trop léger pour nourrir les racines de la liberté civique; ce peuple est trop enfant pour manier les lois sans se blesser. Il reviendra à ses rois, comme l'enfant revient à ses hochets. Nous nous sommes trompés de temps en naissant et en mourant pour la liberté du monde. Nous nous sommes crus à Rome, et nous étions à Paris. » Comment serait-ce une vertu d'avoir fondé la république dans un pays où le sinistre Danton lui-même, pareil aux sorcières de Macbeth, disait, c'est M. de Lamartine qui cite ces remarquables paroles, à un prince bien jeune alors, et qui est aujourd'hui assis sur le trône : « La France n'aime pas la république. Elle a les habitudes, les faiblesses, les besoins de la monarchie. Après

nos orages, elle y sera ramenée par ses vices ou ses nécessités. Vous serez roi. »

Ces paroles, citées par M. de Lamartine, ne transforment-elles par la prétendue vertu des Girondins en crime? Quoi! c'est une vertu que de s'être trompé de temps et d'avoir fait couler des torrents de sang pour un anachronisme! Français, c'est une vertu que d'avoir agi comme des citoyens de Rome, et d'avoir voulu faire violence à la constitution, aux mœurs, aux idées, aux nécessités de son pays! M. de Lamartine a beau mettre à la fin du discours de Vergniaud des paroles dans lesquelles il ajoute : « Les révolutions sont des crises qui blanchissent, en une nuit, la tête d'un homme; elles mûrissent vite celle des peuples. Le sang de nos veines est assez chaud pour féconder la République. N'emportons pas avec nous l'avenir, et laissons au peuple l'espérance, en échange de la mort qu'il va nous donner; » ce sont-là de vaines phrases, qui ne changent en rien les faits. Cinquante-quatre années se sont écoulées depuis la mort des Girondins, et leur sang n'a rien fécondé. La république n'a pu s'acclimater sur le sol de la France, parce que cette plante exotique ne saurait vivre sur une terre où la monarchie a enfoncé, pendant quatorze siècles, ses profondes racines. Les Gi-

rondins, qui ont fait le malheur de leur temps en inaugurant cette république, dont l'avènement allait couvrir la France et l'Europe d'un déluge de sang, et faire sortir du sein de la civilisation une barbarie d'un nouveau genre, plus atroce que la barbarie d'un peuple sauvage, parce qu'elle était plus raffinée, ne sont pas moins coupables envers l'avenir. A l'heure où nous parlons, c'est le spectre sanglant de leur république, qui, évoqué par les hommes de l'arbitraire, de la corruption et de la paix à tout prix, retient dans leurs *ignobles* filets la France indignée. Ces hommes, trempant leurs doigts hypocrites dans le sang dont la république inonda notre histoire, ont écrit, sur le front de la liberté, un chiffre mystérieux et terrible, 93! et, chaque fois que cette image apparaît, la société française, épouvantée, confondant la liberté avec ce spectre odieux, la repousse d'un geste d'horreur et d'effroi.

Nous n'accordons pas plus aux Girondins la gloire d'être morts pour refuser du sang au peuple. Ils ne commencèrent, en effet, à refuser le sang, que lorsque les Jacobins le demandèrent contre la Gironde. Ils ne refusèrent pas du sang au peuple, le 10 août, lorsqu'ils livrèrent aux colères qu'ils avaient eux-mêmes allumées, les défenseurs fidèles de la royauté et des lois du pays.

Ils ne le refusèrent pas quand, le 20 juin, ils jouèrent de sang-froid la vie du Roi, de la Reine, de leurs enfants, de madame Elisabeth, dans les hasards d'une sédition. Le 2 septembre, s'ils ne versèrent point le sang, ils le laissèrent verser. Dans le mois de janvier 1793, quand ils se trouvèrent placés entre leurs consciences et leur ambition, refusèrent-ils au peuple le sang du juste dont ils avaient été ministres? Non, ils furent régicides, lâchement régicides, moitié par ambition, moitié par peur. Une détestable émulation s'éleva entre eux et les Jacobins. Convaincus que la mort du Roi était injuste, quand vint l'appel nominal, ils votèrent la mort. Que le sang qu'ils ont versé soit donc sur leurs têtes! La plume de M. de Lamartine, toute puissante qu'elle soit, ne les lavera pas de ce sang. C'est en vain qu'il prétend graver sur leur mémoire équivoque une devise usurpée, la sainte devise de la Bretagne: *Potius mori quam fœdari*. N'avez-vous donc pas songé que pour honorer les Girondins, vous insultiez la Vendée? Ah! plutôt que de laisser leur glorieuse devise sur ces mémoires régicides, les Cathelineau, les Lescure, les Larochejaquelein, les Charette, les Cadoudal et tous ces paysans sublimes et ces gentilshommes héroïques, sortiraient de leurs tombeaux pour la gratter de la

pointe de leur épée ; car il ne saurait y avoir, sachez-le bien, rien de commun entre les rhéteurs de la Gironde et les martyrs de la Vendée, entre ceux qui condamnèrent leur Roi à mort, et ceux qui moururent pour lui.

Quand le moment de peindre la mort des Girondins est venu, M. de Lamartine semble ne pouvoir se séparer de son sujet sans commettre une dernière contradiction. Il commence par les peindre dans leur prison, comme des sages et des martyrs au-dessus de toutes les craintes ; il fait d'eux des républicains stoïques, « dont toutes les paroles sont un hymne à la constance, un défi à la mort ; » et il ajoute, ce sont encore ses propres termes : « Qu'ils parlaient des dangers de la patrie en hommes qui n'avaient plus rien à ménager avec le temps. » Mais, quelques pages plus loin, se contredisant une dernière fois, il avoue que « les Girondins ne redevinrent grands devant les juges qu'après avoir perdu toute espérance. La crainte de compromettre un reste de vie, poursuit-il, scella leurs lèvres ; le soin de sauver leurs jours nuisit à leur mission. »

Arrivé à la fin de cette étude des appréciations de M. de Lamartine sur les Girondins, nous croyons avoir démontré qu'ils ne méritent pas plus les reproches qu'il leur adresse, que les

louanges qu'il leur donne dans le jugement général où il pèse leurs torts et leurs vertus. Pour faire cette démonstration, il nous a presque toujours suffi de contrôler le jugement de M. de Lamartine par le récit des faits, tel que nous l'avons trouvé dans son livre, et d'opposer ses opinions à ses opinions. Nous sommes, en effet, loin de nier que presque tous les éléments de la vérité historique sur les Girondins soient dans son histoire; mais ils y sont à côté des éléments de l'erreur. La négation vit en bon voisinage avec l'affirmation, et le panégyrique fraternise avec la satire, dans le brillant chaos de cette histoire panthéiste. Or, l'historien écrit, ce nous semble, pour éclairer et non pour obscurcir; pour distinguer, et non pour confondre, et il ne suffit pas que la vérité se trouve dans son ouvrage aussi bien que l'erreur, il faut qu'on n'y trouve que la vérité.



LIVRE SIXIÈME.

I

LES JACOBINS.

Bien que les Girondins aient donné leur nom au livre de M. de Lamartine, ils en sont les personnages sacrifiés; ils n'y apparaissent guère que comme ces ombres qui, dans les tableaux, font ressortir la lumière. La lumière, c'est le parti jacobin, c'est surtout Robespierre, placé sur le premier plan de ce parti. Ici, une difficulté se présente, c'est qu'il n'est pas facile de définir, d'une manière claire et précise, le parti jacobin. Pendant la première période de la Révolution, tous les révolutionnaires ardents sont plus ou moins Jacobins. Il faut ajouter qu'il y a plusieurs dates, et par conséquent plusieurs nuances dans le jacobinisme. Les mêmes hommes le sont, d'une ma-

nière différente, aux différentes époques de la Révolution. Le jacobinisme de 89 n'a rien de commun avec le jacobinisme de 93, et Robespierre, Danton, et Marat lui-même, se modifient à mesure qu'ils avancent dans la carrière.

Quand on veut étudier l'élément jacobin, comme essentiellement distinct du parti de la Gironde, il faut aller droit au grand différend qui mit aux prises les Girondins et les Montagnards, qui ne sont que la dernière transformation des Jacobins. Les Jacobins représentèrent surtout l'action du centre à la circonférence; ils s'appuyèrent sur l'ascendant du Paris révolutionnaire. Le club des Jacobins de Paris, la députation de cette ville, la Commune, les émeutiers des faubourgs, voilà la tête et les bras du parti jacobin. Ce parti, par sa position même, était le plus près du sentiment ultra-démocratique et de l'action révolutionnaire. Mais il ne commença guère à se distinguer des autres éléments de la Révolution, et à avoir une existence qui lui fût propre, que lorsque l'Assemblée Législative eut abattu ou laissé abattre la royauté au 10 août. Jusque-là, il marcha en bonne intelligence avec toutes les nuances politiques de l'opposition révolutionnaire, et notamment avec les Girondins, sauf quelques jalousies de popularité, et quelques querelles de direc-

tion, comme celle qui s'éleva au commencement de la Législative, dans le club des Jacobins, entre Brissot et Robespierre, sur la question de la guerre. Ils étaient réunis, malgré ces discords, par la communauté de l'opposition, et par un besoin égal de destruction. S'ils n'avaient pas d'affection les uns pour les autres, ils avaient les mêmes haines.

Le parti jacobin, dans ses transformations diverses, a donc un double caractère qui reste invariable ; le levier principal de sa puissance est à Paris, c'est de là qu'il rayonne vers la circonférence, et il est le parti du mouvement révolutionnaire. A quelqu'endroit de sa carrière que soit arrivée la Révolution, il la pousse en avant. C'est la voix fatale entendue par Bossuet, et qui crie toujours : « Marche ! marche ! » Il se compose de tous les mécontentements et de toutes les espérances irréalisées, et le plus souvent irréalisables ; il a pour conducteurs toutes les ambitions inassouvies. M. de Lamartine, qui a des intuitions si remarquables de la vérité, quand sa puissante imagination ne trouble pas la rectitude de son regard, dit, en parlant de Barnave et de Lameth, après le voyage de Varennes : « Tant qu'il y avait « eu un homme entre le trône et eux (Mirabeau), « ils avaient joué à la république et sapé le trône

« pour en écraser un rival. Mais, Mirabeau mort, « ils se sentaient faibles contre le mouvement « qu'ils avaient imprimé. Fondateurs des Jaco- « bins, ils tremblaient devant leur ouvrage et se « refugiaient dans la constitution qu'ils avaient « eux-mêmes démantelée. Ils passaient du rôle « de démolisseurs au rôle d'hommes d'État. » Ce n'est point là un trait qui soit particulier à Barnave; c'est une loi politique, car vous retrouvez là l'histoire des principaux personnages de la Révolution. Il est remarquable que tous commencèrent par précipiter le mouvement de la Révolution, et que tous finirent par réagir contre le mouvement auquel ils avaient donné l'impulsion. Mirabeau, le premier, Lafayette ensuite, puis Barnave; Dumouriez, en s'appuyant sur l'armée, Brissot et les Girondins, en s'appuyant sur les départements; Danton, après Brissot, voulut mettre le sinet à cette terrible histoire, dont les pages tournèrent toujours sous les mains qui tentaient de les arrêter, jusqu'au moment où Bonaparte remplaça ce sinet impuissant par sa victorieuse épée.

Ceci explique pourquoi le parti jacobin changea si souvent de conducteurs. Toutes les fois que ses chefs voulurent gouverner, il passa sur leur cadavre. Ceci explique aussi pourquoi il de-

meura en communauté de vues avec Robespierre jusqu'à la fin. Robespierre fut toujours un homme d'opposition jusqu'au moment où, dominateur suprême du comité de salut public, il rêva la dictature. Même alors, son gouvernement ne fut, à vrai dire, qu'une opposition appliquée. Il fit de la polémique à coups de guillotine contre ses adversaires du dedans, de la polémique à coups de canons, contre ses ennemis du dehors.

Nous sommes naturellement obligé de choisir entre les appréciations de M. de Lamartine, sur cet élément de la Révolution, les plus importantes et les plus graves, pour les contrôler par l'étude attentive des faits. Nous nous bornerons donc, en écartant les questions d'un intérêt moins général, à chercher son opinion sur cette activité du principe révolutionnaire, qui poussait toujours les Jacobins à marcher en avant. Nous examinerons ensuite son opinion sur la Convention, où ils finirent par dominer. Nous rechercherons enfin s'il est vrai, comme il le pense, que l'indépendance de notre territoire fut sauvée par les Jacobins; enfin, nous examinerons quelques uns des portraits qu'il trace dese hommes de ce parti. Le résultat du livre de M. de Lamartine, est de faire apparaître l'action du principe révolutionnaire, personnifiée dans les Jacobins, comme di-

viné et nécessaire, de transformer la Convention en une assemblée de géants, d'attribuer le salut de notre nationalité au 10 août, puis aux mesures d'extermination adoptées par le comité de salut public; de présenter Robespierre comme un illustre génie et un politique vertueux, et de transformer Philippe-Égalité en républicain austère digne du nom de Brutus. Si nous arrivons à découvrir que M. de Lamartine s'est trompé dans ces appréciations, nous croyons qu'il résultera de cette démonstration, qu'il n'a pas peint d'une manière plus exacte le parti jacobin, ce troisième acteur du grand drame révolutionnaire, que les deux premiers personnages, les Constitutionnels et les Girondins.

Point de doute sur le jugement que porte M. de Lamartine, au sujet de cette force d'expansion qui pousse toujours la Révolution en avant. C'est un instinct divin, une force divine. Il le dit en vingt endroits de son ouvrage, et nous avons eu déjà l'occasion de citer des textes formels : « L'aliment de la flamme était souillé, la flamme était pure. » « Les hommes qui voulurent s'arrêter en mesurant le souffle de la Révolution à leur faible poitrine, étaient impuissants et aveugles. Il fallait combattre, il ne fallait pas gouverner. » Ces phrases, et un grand nombre d'autres que nous

pourrions citer, sont positives. Elles contiennent la glorification du développement de la passion révolutionnaire, et par conséquent la glorification de la conduite du parti jacobin qui fut son principal foyer. Que faut-il penser de cette glorification ? Pour répondre, embrassons d'un regard la conduite du parti jacobin, jusqu'à la chute de la Gironde, et jetons ensuite un second regard sur sa conduite jusqu'à la chute de Robespierre. Nous aurons ainsi jugé le parti jacobin à ses deux aspects : comme parti militant, comme parti triomphant.

II

LES JACOBINS AVANT LEUR TRIOMPHE.

Dans la première période, le parti jacobin apparaît comme le parti de la désorganisation et de l'anarchie. M. de Lamartine le loue de ne pas avoir parlé le premier de la république. D'abord cet éloge est peu mérité ; on trouve des appels à la république dès le commencement de la Révolution, dans les principaux journaux jacobins, et notamment dans celui de Camille Desmoulins, l'ami de Danton et de Robespierre, qui prenait le titre significatif de *procureur général de la lanterne*. Mais cet éloge fût-il aussi mérité qu'il l'est peu, ce n'est pas tout que de ne pas pousser à l'établissement de la république ; mieux vaudrait tenter d'établir une république où il y aurait des pouvoirs réguliers, que de travailler à l'anéantis-

sement de tous les pouvoirs sous la monarchie. Ce fut là l'œuvre du parti jacobin pendant la première période de son existence. Il n'y eut pas une motion désorganisatrice qu'il n'appuyât dans la première Assemblée ; et cela se comprend, puisque ses chefs furent constamment ceux qui professèrent l'opinion la plus avancée, depuis ces trente voix auxquelles Mirabeau fut obligé d'imposer silence pour que sa grande voix fût entendue, jusqu'à la dictature de Danton, celle de Marat et celle de Robespierre, qui formèrent les trois phases du règne des Jacobins. Quand les doctrines de l'opposition devenaient celles du gouvernement, le parti jacobin passait outre, et continuait son attaque avec des doctrines plus avancées. M. de Lamartine lui-même est obligé de reconnaître que la désorganisation de l'armée fut principalement son œuvre; et quand le Paris révolutionnaire donna aux Suisses de Château-Vieux, ces soldats rebelles dont Bouillé avait réprimé la révolte, la honteuse fête qui fut le dernier coup porté à la discipline de l'armée, les orateurs jacobins, et notamment Robespierre, furent au nombre de ceux qui se distinguèrent par le scandale de leurs sympathies pour ces déplorables triomphateurs, dont Chénier, Dumont et Gouvion signalèrent l'ovation, dans de courageu-

ses paroles, comme une insulte à la morale publique, et comme la destruction de la société.

En dehors de l'Assemblée, le parti jacobin fut l'insurrection et le désordre même. C'était lui qui répandait le sang dont Barnave, alors son orateur, disait : « Ce sang est-il donc si pur ? » Il est partout mêlé aux premiers troubles, il en est l'ame ; sa force principale est dans la partie de la population la plus violente, la plus infime, la plus ignorante, la plus passionnée. Il est l'ennemi né de la garde nationale ; il est au Champ-de-Mars, quand Bailly et Lafayette déploient le drapeau rouge ; il poursuit de ses injures et de ses malédictions la Constituante, « avec laquelle la grande pensée de la France semblait abdiquer, » suivant les paroles de M. de Lamartine, ce qui ne l'empêche pas d'exalter ailleurs les Jacobins, entre les mains desquels elle abdiqua.

Il est impossible, pendant ces premiers temps, de retracer d'une manière un peu méthodique et un peu suivie l'histoire du parti jacobin ; c'est l'accès le plus violent de la fièvre générale, le brandon le plus enflammé de cet incendie presque universel des esprits et des volontés, la haine la plus violente de toutes les haines ameutées contre l'ordre social, le flot le plus impétueux du torrent qui emporte les épaves de la monar-

chie. La définition que nous avons donnée du parti jacobin, explique parfaitement son action. Il se composait, nous l'avons dit, de toutes les espérances irréalisées, et, le plus souvent, irréalisables, conduites à l'assaut par les passions inassouvies. Le parti jacobin est là tout entier. Pour bien comprendre ce double mobile qui le mettait en mouvement, et qui le précipita dans des extrémités si étranges, il faut se rendre un compte exact de la situation de la société.

Il y avait un contraste irritant, entre l'idéal révolutionnaire que les orateurs et les écrivains de la Révolution présentaient à l'esprit des basses classes, et la réalité de leur situation. Dans les discours et les clubs, le peuple était souverain, tous les pouvoirs relevaient de lui, il était la loi, la justice, la vérité ; l'égalité, la liberté, la fraternité étaient des dogmes. Dans la réalité, le peuple n'avait jamais tant souffert ; la crise d'une révolution qui suspendait le travail, en alarmant les intérêts, en détruisant le crédit, la rareté du numéraire, la cherté des subsistances par suite d'une succession fatale de mauvaises récoltes, tout contribuait à rendre la situation des basses classes intolérable ; égalité des hommes et inégalité de destinée; liberté politique et servitude de la pauvreté; souveraineté et abaissement de la misère;

il y avait là une contradiction sur laquelle les basses classes ne raisonnaient peut-être pas avec logique, mais qu'elles sentaient avec rage. Elles étaient dans la situation d'un homme qui rêverait toutes les nuits qu'il est le maître du monde, que toutes les richesses et toutes les jouissances de l'univers sont à ses pieds, et qui se réveillerait à chaque instant pour sentir les angoisses de la faim, les horreurs du froid, pour souffrir, par tous les sens à la fois, toutes les douleurs que peut causer la misère, cette source inépuisable de douleurs. On sent avec quelle fureur cet homme contemplerait ses haillons, quand, en cherchant son sceptre, sa couronne, son manteau de pourpre, sa main sentirait leur contact glacé ; avec quel surcroît de désespoir il retomberait du haut de ses brillantes illusions dans cette affreuse réalité. Et si quelqu'un, se penchant alors vers son chevet, lui disait : « Ami, ton rêve est une réalité, et ce que tu prends pour la réalité est un rêve ; tu vois ces hommes, ce sont eux qui te précipitent dans ce cauchemard horrible, et qui te détrônent à chaque instant pour te jeter dans cet abyme d'humiliation et de souffrances ; » on comprend que le malheureux se lèverait avec un redoublement de rage, et qu'il ne cesserait de se ruer avec fureur contre ceux qu'il regarderait

comme l'obstacle à ses félicités, et la cause de ses tortures. L'homme endormi, c'est la portion la moins coupable du parti jacobin, celle qui était conduite ; l'avertisseur, c'est la portion la plus éclairée et la plus coupable, celle qui conduisait; ce sont les habiles, les ambitieux, en un mot les chefs ; c'est ce que M. de Lamartine appelle l'esprit divin de la Révolution, qui la pousse en avant.

Le mouvement du parti jacobin continue à se développer pendant la première période de l'Assemblée Législative, seulement il s'accélère et prend des proportions plus vastes. Cela est facile à concevoir : dans l'espace, la vitesse des corps qui tombent sur la terre augmente en raison de la distance parcourue; il y a une loi analogue pour les révolutions : plus elles vont, plus elles vont vite. Les Jacobins marchent d'accord avec les Girondins, tant que ceux-ci livrent l'assaut au ministère constitutionnel ; ils vont toujours avec l'opposition. Mais, quand le premier ministère girondin se forme, les Jacobins commencent à faire de l'opposition aux Girondins : c'est se séparer d'eux que d'entrer au pouvoir. Quelle que soit la réalité qu'on leur offre, ils la méprisent et la combattent, ils sont l'utopie. D'ailleurs, les Girondins, dans le ministère ou hors du ministère,

ne peuvent rien changer au contraste que nous avons signalé entre les espérances du peuple surexcitées par la fascination des théories révolutionnaires, et les réalités douloureuses et misérables de sa situation. Ils ne peuvent donc ôter au parti jacobin sa raison d'être. Tout au contraire, c'est le parti jacobin qui exerce sur eux une action funeste. Pour ne pas lui céder le sceptre de la popularité, le seul sceptre qui soit le signe et l'instrument de la puissance, en temps de révolution, ils sont contraints de faire du gouvernement et de l'opposition indivis, de calomnier la royauté comme ministres, après l'avoir calomniée comme tribuns, et d'employer la puissance qu'ils tiennent d'elle à aplanir les voies à ses destructeurs. L'action des Jacobins sur les Girondins, l'émulation fatale qui règne entre ces deux partis, transforme les ministres de la Gironde en parlementaires de la Révolution, envoyés dans le camp de la royauté pour en découvrir les endroits faibles, et pour nouer des intelligences avec une partie de la garnison, afin de s'en faire livrer l'entrée lorsqu'ils reviendront comme agresseurs.

Les Jacobins, dès que le premier ministère girondin est dissous, oublient sans peine leurs inimitiés, et entrent dans sa conspiration du 20 juin et du 10 août, contre la royauté. Si la

pensée de ces deux journées est girondine, l'exécution est jacobine. Les Girondins donnent la tolérance de Pétion, les Jacobins donnent l'action des masses insurrectionnelles dont ils disposent. M. de Lamartine, sans cacher, il est vrai, les excès de ces deux journées, veut cependant les glorifier comme une manifestation de l'esprit divin de la Révolution. « C'est la souveraineté du peuple qui conspire, mais c'est toujours la souveraineté du peuple qui agit. C'est la souveraineté du peuple qui comprend que la cause de la liberté est en danger, que la patrie est perdue si on ne frappe pas un grand coup. »

En politique, les confusions de langage sont mortelles, et, pour bien faire, il faudrait définir les mots avant de s'en servir. Qu'est-ce donc que cette souveraineté du peuple dont parle M. de Lamartine, et qui se manifeste dans les journées du 20 juin et du 10 août ? Veut-il désigner par là l'ensemble des pouvoirs d'une société organisée, agissant dans sa souveraineté régulière ? Rien de pareil ne se montre dans ces deux journées. Veut-il seulement indiquer une souveraineté plus brutale et plus aveugle, celle du nombre ? Nous prenons les chiffres de M. de Lamartine lui-même, et nous trouvons que, d'après les calculs les plus exagérés, trente mille personnes, hommes, fem-

mes, enfants, prirent une part active à la promenade insurrectionnelle du 20 juin, et quarante mille à la journée décisive du 10 août. Ainsi, dans un pays qui comptait alors vingt-cinq millions d'habitants, et qui comprenait un si grand nombre de villes, la souveraineté nationale se trouverait concentrée dans une seule ville, et non pas même dans une ville, mais dans la quinzième partie seulement de la population de cette ville, excitée par des conspirateurs et des *ambitieux*, M. de Lamartine l'a lui-même reconnu! Trente mille hommes lancés contre les Tuileries par des conspirateurs sans conviction, qui ne cherchent que la puissance, et conduits par un réfugié étranger qui ne cherche que la fortune, Westermann, c'est la souveraineté nationale !

Avec de pareils principes, il n'y a plus de société possible. Si trente mille, quarante mille insurgés représentent la souveraineté nationale, il peut y avoir dans un pays, en même temps, dix souverainetés nationales engagées les unes contre les autres; ou plutôt, dans un pays où l'on admettrait de pareilles maximes, la souveraineté nationale, et même la souveraineté du peuple, n'existerait plus. Tout flotterait au gré du flux et du reflux des séditions tour-à-tour victorieuses et vaincues, des partis tour-à-tour oppresseurs et

opprimés ; et, s'il fallait définir la situation d'un pays où la théorie de M. de Lamartine serait admise, nous dirions qu'on y verrait la confusion d'un chaos gouverné par l'arbitraire de l'anarchie.

Reste à rechercher si les allégations de M. de Lamartine, sur l'utilité et la nécessité de ces deux journées, et surtout sur celle du 10 août, dont la journée du 20 juin ne fut que la préface, sont mieux justifiées. A l'en croire, le peuple aurait compris « qu'il fallait une crise, sans laquelle tout périssait : il fut plus homme d'État que ses chefs. Le peuple eut le sentiment du droit suprême, celui de ne pas périr : il fit sa journée, et se retira. » La conséquence naturelle de toutes ces phrases, c'est que la France périssait, et que le 10 août la sauva. Nous allons prouver, au contraire, que le 10 août mit la France au penchant de sa ruine, et c'est M. de Lamartine lui-même qui nous fournira les arguments pour établir que, si elle fut sauvée, ce fut par un ensemble de circonstances auxquelles la journée du 10 août fut complètement étrangère.

Que la situation dans laquelle le 10 août plaça la France fût plus critique que celle où elle se trouvait avant cette journée, c'est une vérité si incontestable et si incontestée, qu'elle n'a pas besoin

d'être démontrée. Elle renversait le pouvoir central, elle désorganisait la société, elle substituait la puissance irrégulière et désordonnée de la Commune, à l'autorité régulière; elle excitait les passions violentes d'une partie de la population, elle provoquait les défiances et les rancunes d'une autre partie de cette population, elle ameutait les classes populaires contre les classes bourgeoises, qu'elle séparait violemment des classes populaires. Enfin, elle aggravait la scission entre la France révolutionnée et l'Europe monarchique, et son résultat logique devait être de resserrer les liens de la coalition européenne contre nous, et de nous exposer aux périls de l'invasion, au moment où nos armées subissaient le contre-coup de la désorganisation que le 10 août apportait dans toutes les parties de la société. Certes, tous ces résultats du 10 août ne sauraient être regardés comme des avantages, et M. de Lamartine a lui-même flétri, avec une juste indignation, la résolution atroce que cette journée inspira à Marat et à Danton; nous voulons parler des journées de septembre. Si, cependant, le 10 août eut une suite naturelle, ce fut l'effroyable pensée de ces deux journées d'assassinats. Jamais filiation ne fut plus incontestable. Plus les pouvoirs se sentent dépourvus de droits et entourés d'obstacles, plus ils devien-

nent violents. C'est là l'explication des exécrables violences des dominateurs de la Commune, que la victoire du 10 août avait investis de la puissance, en ne laissant plus aux Girondins et à Pétion qu'une souveraineté honoraire. Ils comprenaient tout ce que la dictature de la Commune de Paris, gouvernant en face de l'Assemblée, et geôlière de la royauté renversée, devait rencontrer d'obstacles et soulever de ressentiments. Ils voulurent montrer à tous les partis, que le parti jacobin les passait en énergie révolutionnaire, pour employer les paroles dont se servit Danton dans une autre circonstance, et ils résolurent de frapper un grand coup, qui, à défaut d'autre prestige, leur donnerait le prestige de la terreur, à défaut d'autre supériorité, celle du crime; l'autorité morale leur manquait, ils voulurent, comme le disait encore Danton, faire peur.

On peut, on doit abhorrer l'effroyable moyen qu'ils employèrent, mais il était dans la logique du mouvement des faits auxquels la journée du 10 août, que M. de Lamartine admire, avait donné le signal. Les Girondins et les Jacobins s'étaient unis pour renverser la royauté; la royauté renversée, qui ramassera la puissance? Les Girondins ont l'Assemblée, les Jacobins ont la Commune et la direction des forces insurrectionnel-

les. C'est un conflit. Les Jacobins, dans la personne de Danton et de Marat, tranchèrent la question avec la hache et la pique des égorgeurs. Du 1er septembre au 20 septembre, époque de la convocation de la Convention, ils donnèrent un avant-goût du gouvernement que le comité de salut public devait établir plus tard. C'est la petite terreur avant la grande. Robespierre, Saint-Just, Couthon, ne feront plus tard que parodier la dictature de Danton et de Marat; le triumvirat jacobin appliquera plus en grand et plus longtemps le système du décemvirat jacobin. Une preuve évidente que les 2 et 3 septembre étaient dans la logique du 10 août, c'est que si tout le monde ne les fit pas, dans le parti révolutionnaire, tout le monde les toléra. M. de Lamartine, par un de ces mouvements d'un cœur honnête que les égarements d'un esprit que la théorie fascine et que l'utopie enivre, n'ont pu corrompre, est le premier à flétrir cette lâche condescendance; mais, en la flétrissant, il la constate.

Que la journée du 10 août ait produit les journées des 2 et 3 septembre, qu'on ne puisse pas attribuer à l'élan qu'elle donna le salut de notre territoire menacé, deux vérités hors de doute. Pour démontrer la seconde, comme nous avons démontré la première, il nous suffira d'enregis-

trer les aveux de l'historien, qui veut établir la proposition contraire. Les deux causes réelles du salut de la France, ce fut l'esprit militaire qui fait partie de notre caractère national, aidé par la connivence de l'Europe, qui joua mal sa partie, ou qui ne la joua pas.

Dès que M. de Lamartine a quitté Paris et qu'il est à l'armée, cette double vérité perce à chaque ligne de son récit. « Dumouriez, dit-il, faisait sonner le tocsin dans tous les villages, et s'efforçait d'exciter l'enthousiasme de la patrie. Mais la prise de Longwy et de Verdun, les intelligences des gentilshommes du pays avec les corps d'émigrés, la haine de la Révolution et la masse disproportionnée de l'armée coalisée, décourageaient la résistance. Dumouriez, abandonné à lui-même par les habitants, *ne pouvait compter que sur ses régiments*. Les bataillons de volontaires qui arrivaient lentement de Paris et des départements, et qui se réunissaient à Châlons, n'apportaient encore que l'inexpérience, l'indiscipline et la panique. Dumouriez craignait, plus qu'il ne désirait, de pareils auxiliaires. Sa seule espérance était dans sa jonction avec l'armée de Kellermann. » Est-il possible d'apercevoir, dans ces lignes, la nécessité du 10 août, pour opérer le salut de la France ? Est-ce cette journée qui contribua à ac-

célérer la jonction de Kellermann avec Dumouriez ? Est-ce l'élan révolutionnaire qui fit pencher la balance en faveur de notre pays ?

La suite du récit exclut plus formellement encore une pareille idée : « Les bataillons de fédérés et de volontaires arrivés de Paris, à la fausse nouvelle de la retraite de l'armée, s'ameutèrent contre leurs chefs, coupèrent la tête à quelques uns de leurs officiers, entraînèrent les autres, pillèrent les magasins de vivres, arrachèrent les marques de leurs grades aux commandants des troupes de ligne, assassinèrent le colonel du régiment de Vexin, qui voulait défendre ses épaulettes, et enfin se débandèrent, et reprirent, en bandes confuses, le chemin de Paris, en proclamant partout la trahison de Dumouriez, et en demandant sa tête. Ces bataillons étaient ceux qui avaient ensanglanté, dans leur marche, les villes de Meaux, de Soissons et de Reims. Dumouriez redoutait pour l'armée le contact et la contagion de pareilles bandes. *Elles semaient partout la sédition où elles avaient été recrutées*. Les vrais soldats les méprisaient. Héros de carrefours, traînards d'armée, ardents à l'émeute, lâches au combat. Debouquet reçut l'ordre d'en laisser écouler la lie, et d'en retirer seulement ce petit nombre d'hommes jeunes et braves qu'un véri-

table enthousiasme avait recrutés. Il devait les aguerrir et les tenir sous sa main, mais hors du camp de Dumouriez. » Est-il possible de reconnaître d'une manière plus formelle, que l'ébranlement révolutionnaire que le 10 août imprima à la France ne fut pour rien dans son salut, et que le 10 août, qui ajouta aux périls du pays, ne fournit aucun moyen de conjurer ces périls? Non-seulement les levées révolutionnaires ne fortifient point l'armée, mais elles l'affaiblissent. Elles apportent avec elles la panique, l'insubordination, la révolte. Dumouriez est obligé de les chasser de son camp.

Voici quelque chose de plus décisif encore. Après cette cannonade de dix heures, qu'on appela la bataille de Valmy, Dumouriez demeura immobile devant l'armée prussienne, décidé à ne pas lui livrer passage. Les soldats commencent à murmurer. Quelle est l'influence qui affaiblit le moral de l'armée? « Huit bataillons de fédérés, dit M. de Lamartine, récemment arrivés du camp de Châlons, et encore ivres de sédition et d'assassinats, étaient ceux qui menaçaient le plus la subordination du camp. Ils disaient qu'il fallait purger l'armée des généraux.. Dumouriez les fit camper à l'écart, plaça quelques escadrons derrière eux, et deux pièces de canon sur leurs

flancs : « *Vous autres, leur dit-il, vous voyez devant vous cette artillerie, derrière vous cette cavalerie : vous êtes souillés de forfaits; je sais qu'il y a parmi vous des scélérats chargés de vous pousser au crime : je vous rends responsables de leur conduite.* »

C'est ainsi que le parti jacobin, l'élan révolutionnaire qu'il donna, les forces révolutionnaires qu'il mit en mouvement, aidèrent Dumouriez à sauver la nationalité française ! Pour rester maître de la sauver, il fallut qu'il menaçât de la mitraille ces Jacobins militaires qui, logiquement absurdes, se disaient à eux-mêmes que puisqu'ils avaient sauvé la France en la purgeant de son gouvernement, il fallait aussi purger l'armée de ses généraux pour la sauver.

Mais peut-être est-ce la Commune et Danton qui imposèrent à Dumouriez cette persistance à ne pas lever son camp, qui sauva notre territoire menacé ? M. de Lamartine affirme le contraire. « Le Gouvernement, et Danton lui-même, envoyaient courrier sur courrier au général, pour lui ordonner de dégager l'armée à tout prix, et de venir couvrir la Marne. » La Convention fit plus. « Elle envoya trois commissaires pour ramener l'armée au-delà de la Marne. Dumouriez leur demanda et obtint six jours. Au bout de

ce temps, le duc de Brunswick opérait sa retraite, Dumouriez était triomphant, la France était sauvée. » Ce ne fut donc ni le 10 août, ni le parti jacobin, ni Danton, ni la Commune, ni la Convention qui sauvèrent la France en 1792, ce furent le génie de Dumouriez et le courage de l'armée.

Ce fut aussi la connivence de l'Europe : les aveux de M. de Lamartine ne sont ni moins précis, ni moins catégoriques sur ce point que sur le premier. Il avoue qu'il y avait deux intrigues dans le camp prussien : l'une favorable à la paix, l'autre à la guerre. « La première avait pour chef le duc de Brunswick; ce fut pour cela qu'il n'engagea qu'une cannonade, au lieu de livrer une bataille complète. Le combat de Valmy ne fut, dans la pensée du duc de Brunswick, qu'une négociation à coups de canons. » M. de Lamartine explique ailleurs les dispositions du duc de Brunswick. Outre qu'il avait un vif penchant pour les idées nouvelles, on faisait luire à ses yeux l'espoir de la couronne de France. Le généralissime de l'armée coalisée inclinant à la paix, étant favorable aux idées que défendait l'armée qu'il avait à combattre, et espérant une couronne des mains du parti qui était derrière cette armée, ne tenta pas sérieusement le sort des armes. Il fit

une démonstration, puis entassa délai sur délai, jusqu'à ce qu'il eût ramené le roi de Prusse à ses idées de conciliation. Alors il put conduire au but une négociation depuis longtemps ouverte avec Dumouriez. « La Prusse retira son armée sur la promesse verbale que les jours du Roi et de sa famille seraient sauvés, que Dumouriez emploierait tous ses efforts à rétablir la monarchie constitutionnelle, et à régulariser le Révolution. » M. de Lamartine termine ainsi : « *Cette* négociation sauva la France. Une défaite la livrait à l'invasion; le contre-coup aurait renversé la République, à peine affermie sur la victoire du 10 août. Danton, plus intéressé que personne aux mesures désespérées, le sentit lui-même et fut complice de la prudence de Dumouriez. Son énergie, qui allait jusqu'au crime, n'allait pas jusqu'à la démence. »

On ne saurait mieux dire, mais alors, loin que le 10 août ait sauvé la France, elle eut donc besoin d'être sauvée du 10 août par l'habileté militaire, la fermeté de caractère, les intrigues politiques de Dumouriez, la prudence de Danton, et la connivence, nous allions dire la complicité du duc de Brunswick. Nous sommes un peu loin des phrases retentissantes que nous avons citées au début de cette discussion : « Il fallait une crise, ou tout périssait. Le peu-

ple eut le sentiment du droit suprême, celui de ne pas périr : il fut plus homme d'État que ses chefs. Il fit sa journée, et se retira. » On voit ce qu'aurait produit cette journée, sans les circonstances inespérées que nous venons d'exposer, d'après M. de Lamartine. Que Dumouriez eût été moins ferme contre les auxiliaires que la journée du 10 août lui envoya, qu'il eût été plus obéissant aux ordres que le gouvernement sorti du 10 août lui adressa, qu'il eût été moins hardi à suivre une négociation, que ni l'Assemblée, ni la Commune ne l'avaient autorisé à suivre, et que le parti jacobin lui aurait reproché comme un crime, qu'il eût trouvé le généralissime de l'armée ennemie disposé, comme il semblait devoir l'être, à refuser de négocier avec le gouvernement sorti du 10 août, la France avait dix chances d'être perdue, contre une d'échapper à sa perte. L'œuvre du 10 août et du parti jacobin, c'est donc d'avoir mis la France à deux doigts de sa ruine, mais ce ne fut pas le 10 août qui la sauva.

Cela est vrai au-dehors, cela est encore plus vrai au-dedans. Le 10 août eut, au-dedans, une sanglante fille, ce fut la Convention. M. de Lamartine, tout en discutant les mesures d'extermination dont elle fut le promoteur ou le complice, lui a accordé de brillants éloges, qu'il importe de

contrôler par l'étude des faits. La Constituante, la Convention, voilà, selon lui, les deux grandes assemblées de la Révolution. Il immole à la gloire de ces deux assemblées, l'assemblée intermédiaire qui prit place entre elles, comme un juste milieu jeté entre la sublimité de l'idée philosophique, et l'énergie de la volonté révolutionnaire de la nation; ce sont ses propres expressions. Il a dit ailleurs, que « la France choisit les Conventionnels non à la prudence, mais à l'audace. Les Girondins, les Jacobins, se coalisèrent partout, pour faire nommer des hommes d'une trempe antique, irréconciables avec la royauté. La France sentait que l'heure des conseils timides était passée; il lui fallait des hommes qui ne pussent regarder derrière eux. Elle les trouva, elle les nomma; elle leur donna pour unique mandat le salut de la patrie et de la liberté : la Convention représenta le dévouement passionné des masses. »

Voyons, en nous servant du récit de M. de Lamartine, jusqu'à quel point la Convention, dans laquelle le parti jacobin l'emporta, mérite les éloges qu'il lui a donnés. Son premier acte est la proclamation de la république. Le motif qui détermina le parti jacobin à la proclamer, n'a rien d'élevé. Ce n'est pas une foi profonde

dans cette forme de gouvernement qui détermina les Jacobins. Saint-Just, en jetant le nom de république dans l'Assemblée, songeait, de l'aveu de M. de Lamartine, à préparer la perte du parti girondin, qui s'exposait à être dévoré par la révolution, s'il refusait de répondre à cette initiative, et qui, s'il y répondait, se mettait à la suite du parti jacobin, et abdiquait ainsi la prééminence. C'est là le caractère que nous avons signalé, dès le début de cette étude, dans le parti jacobin : il est toujours en avant d'une idée sur ses adversaires. Il attend le pouvoir à l'étape qui suit celle où les hommes du gouvernement sont arrivés. Font-ils un pas? il fait aussi un pas, et il garde son avance. La foule qui souffre, et qui, en même temps, espère, le suit avec des cris furieux d'espérance et de douleur, en se précipitant à la poursuite de cette terre promise, toujours annoncée, jamais atteinte, que le mirage du désert de feu et de sang qu'elle parcourt, présente sans cesse à ses regards fascinés, mais qui recule quand elle étend la main pour la saisir.

Les Girondins n'ont pas accepté le champ de bataille de la république, ils ont suivi leurs adversaires ; les Jacobins en cherchent un nouveau, le procès du Roi. S'agit-il, dans ce procès, de la

grandeur de la France, de sa liberté, de son bonheur ? Non. M. de Lamartine l'avoue, il s'agit d'écraser les Girondins. C'est une rivalité de pouvoir qui va produire une émulation de crimes. Citons les propres paroles de l'historien : « Ni Robespierre, ni Danton, ni Marat, ni les Girondins n'avaient soif du sang de Louis XVI, et *ne croyaient à l'utilité politique de son supplice*. Isolés, chacun de ces hommes et de ces partis aurait sauvé le Roi. Mais face à face, luttant de *patriotisme* et de *républicanisme*, ces hommes acceptaient le défi qu'ils se portaient mutuellement. Tous auraient préféré que le défi ne fût pas porté, mais une fois porté, celui qui aurait reculé était perdu, et laissait, non-seulement sa popularité, mais *sa vie* dans les mains de l'autre. Ils allaient se frapper, en se défendant, à travers le corps du Roi. Sa tête était le signe apparent et cruel du patriotisme. Nul ne le voulait laisser à ses adversaires. »

Ainsi, ce n'était pas même le fanatisme qui les précipitait vers le régicide, c'était l'émulation de la puissance et la réciprocité de peur ! Ils n'avaient pas la dernière excuse du crime, la passion qui altère la clairvoyance de la raison, et qui entraîne la volonté ; ces hommes n'étaient que des comédiens de passion, le procès du 21 janvier était un drame qu'ils jouaient devant la plèbe révolution-

naire, au profit de leur ambition et pour la sécurité de leur tête, comme des acteurs qui en espéraient un lucre. Pour arriver au pouvoir, ils avaient excité les colères et les défiances d'une population ignorante, et l'avaient ainsi lancée contre la royauté; ils allaient maintenant lui jeter le cadavre du Roi comme une proie, de peur qu'elle ne se retournât contre ses conducteurs et ne les dévorât. M. de Lamartine a accusé justement les Girondins de lâcheté, à cause de leur vote régicide ; il étend ici, sans s'en apercevoir, le même reproche aux Jacobins, les protégés de son histoire. Qui donc pourrait échapper à ce reproche de lâcheté? Serait-ce Danton? Non, car après avoir essayé quelques timides motions pour sauver la vie de Louis XVI, il prit la tête de la meute qui poursuivait l'infortuné monarque, quand il vit qu'il ne pouvait pas être sauvé, et, d'un bond, il regagna le premier rang de la Révolution, parce qu'il voulait la conduire. Marat et l'incorruptible Robespierre ne montrèrent ni plus de sincérité, ni plus de courage. Quand on les voit lutter de fureur factice, de colère menteuse, contre un roi qu'ils n'auraient pas voulu condamner, on n'éprouve plus qu'un sentiment de mépris et de pitié pour ces créatures de la foule, descendues au-dessous du bourreau, car le

bourreau n'insulte pas les victimes qu'on lui livre, et ne fait pas semblant de haïr ceux qu'il tue, parce que, machine de meurtre, son métier est de tuer.

Nous cherchons ici en vain cette énergie de la Convention, dont l'auteur nous a parlé ; cette puissance de volonté, qui, suivant lui, la distingua des deux autres assemblées. Nous voudrions qu'il nous montrât ces hommes d'un caractère antique, que les Girondins et les Jacobins s'étaient unis pour élire. Où sont-ils ? Parmi les Girondins qui livrent le Roi, ou parmi les Jacobins qui exigent qu'il soit livré, sans que les uns ni les autres soient convaincus ni de sa culpabilité, ni de l'utilité politique du régicide ? Au lieu de ce courage indomptable qu'on nous avait annoncé, nous surprenons partout la peur. La peur, elle est à la porte de l'Assemblée, dans l'Assemblée même. La Convention ne délibère pas librement, cette souveraine de la France est prisonnière des agitateurs de Paris. « La Commune et les Jacobins, dit M. de Lamartine, décidés à emporter la condamnation de Louis XVI comme une victoire personnelle sur leurs ennemis, et à pousser la contrainte morale jusqu'à la violence, avaient rassemblé, depuis plusieurs jours, à Paris, toutes les forces dont leurs journaux, leurs

correspondances et leurs affiliations dans les départements leur permettaient de disposer. Les meneurs des faubourgs avaient recruté leurs bandes de femmes et d'enfants en haillons, pour hurler la mort dans les rues qui avoisinaient la Convention. Théroigne de Méricourt et Saint-Hurugue, les assassins d'Avignon, les égorgeurs de septembre, les combattants du 10 août, les fédérés accumulés à Paris avant de se rendre aux frontières, les soldats et les volontaires retenus à Paris par le ministre de la guerre, Pache, pour grossir les séditieux, plutôt que pour les réprimer, une population étrangère à toute passion politique, mais sans ouvrage et sans pain, et trompant son désespoir par l'agitation; ces masses de curieux que les grands spectacles font sortir de leurs maisons, comme les essaims sortent de leurs ruches à l'approche des orages, et qui prêtent l'apparence du nombre à la passion de quelques uns, la rigueur de la saison qui tendait la fibre, et qui portait au désespoir; enfin, ce nom de Roi qui résumait en lui toutes les misères, toutes les iniquités, toutes les trahisons imputées à la royauté, et qui faisait croire au peuple qu'en immolant l'homme, on immolerait les calamités, les misères, les souvenirs et les espérances d'une institution répudiée, tout imprimait

à la nuit du 16 janvier ce caractère d'impulsion irrésistible qui donne à une manifestation populaire la force d'un élément. »

Ceci n'est encore que de la contrainte morale : voici ce que les Jacobins avaient fait pour exercer sur la Convention une contrainte matérielle. « Les abords et l'intérieur de la salle de la Convention, dit l'auteur, semblaient plutôt disposés pour une exécution que pour un jugement ; tout était calculé de manière à faire entrer *par tous les sens*, dans l'ame des juges, l'inexorable arrêt porté d'avance par *le peuple.* » Vous savez quel est le peuple dont il s'agit, et M. de Lamartine va vous le rappeler lui-même : « Les couloirs de la Convention avaient été livrés aux chefs les plus sanguinaires de Paris. On les avait apostés là comme des symptômes vivants de la terreur que leurs noms, leurs crimes devaient imprimer aux juges ; Maillard, Fournier l'Américain, Jourdan Coupe-Tête, donnaient des ordres, par leurs signes, à leurs anciens complices. » On ne se contentait point de l'intimidation silencieuse, car l'auteur ajoute : « Ou sa mort ou la tienne! » tels étaient les mots murmurés d'un accent impératif à l'oreille de chaque député. »

Encore une fois, où sont la force, l'énergie, la majesté de la Convention assiégée, menacée,

insultée, surveillée par cette population malfaisante, que les crimes de la Révolution ont formée ? Où sont les hommes antiques que M. de Lamartine nous a annoncés ? Est-il possible de les reconnaître dans cette Convention qui va au régicide, comme des nouvelles recrues sans courage vont au feu, parce que la peur que leur causent les canons chargés à mitraille qui sont derrière elles, surpasse encore la peur que leur inspire l'ennemi qui est devant elles, et qu'elles croient moins dangereux de s'enfuir en avant que de s'enfuir en arrière ? Il faut qu'on le sache bien, dans ce pays que son admiration pour le courage pourrait entraîner à admirer jusqu'au courage du crime : le régicide du 21 janvier fut, de la part du plus grand nombre de ceux qui le commirent, surtout un acte de lâcheté. La Convention ne marcha point au meurtre du Roi du pas ferme et hardi de la passion politique ; effrayée par la meute sanglante du Paris révolutionnaire qu'on avait attachée à ses pas, elle se sauva vers le régicide.

C'est en vain que M. de Lamartine cherchera plus tard à retirer cet aveu qui résulte si clairement des passages que nous venons de citer. Les chefs des Jacobins eurent peur de la portion la plus violente de leur parti, et ils inspirèrent en-

suite aux Girondins la peur qu'ils avaient eux-mêmes ressentie. La peur jugea Louis XVI, la peur le conduisit au supplice, la peur le laissa passer. « Si on eût demandé à chacun des deux cent mille citoyens qui faisaient la haie, dit M. de Lamartine : Faut-il que cet homme, seul contre tous, meure ? Pas un seul, peut-être, n'eût répondu : *Oui*. Mais les choses étaient combinées ainsi par le malheur et la sévérité des temps, que tous accomplissaient sans hésiter, *ce que* nul isolément n'eût voulu accomplir. » Quel est le mot de cette sinistre énigme que l'auteur énonce sans l'expliquer ? Le mot de cette énigme, le voici. Cette population se faisait peur à elle-même ; elle reculait devant son ombre ; chacun, ne voyant que dans son cœur, appréhendait son voisin. Tous étaient suspects à chacun, chacun à tous. « On eût dit, nous empruntons ces belles paroles à M. de Lamartine, que tout Paris avait abdiqué son ame pour trembler et pour obéir. »

L'abolition de la royauté, le jugement et la mort de Louis XVI, furent amenés, on l'a vu, par la rivalité de pouvoir du parti girondin et du parti jacobin. De l'autre côté de l'échafaud du Roi, la lutte continua. Les Jacobins étaient d'autant plus ardents pour demander, qu'ils avaient obtenu davantage ; les Girondins étaient d'autant

plus mal posés pour résister, qu'ils avaient déjà beaucoup concédé. En politique aussi, les défaites enfantent des défaites, et les victoires, des victoires. Cette fois, les Jacobins, n'ayant plus à demander aux Girondins l'abolition de la royauté et la tête du Roi, leur demandèrent leur propre tête. Nous avons exposé la conduite, les fautes, les misères des Girondins, dans cette suprême lutte; il faut maintenant apprécier la conduite du parti jacobin. Nous pourrons alors nous former une idée complète de la Convention, que M. de Lamartine a placée si haut dans son histoire; car nous connaîtrons les deux partis dont elle suivit successivement la destinée.

Sans doute, les Jacobins se montrèrent plus hommes d'action que les Girondins; mais ce fut là leur principale supériorité. Leur position centrale et la logique révolutionnaire firent le reste. Il ne faut pas oublier que les Jacobins avaient l'influence souveraine sur une ville qui exerçait, de longue date, un ascendant irrésistible sur la France. La supériorité de la ville contribua, autant que la supériorité des hommes, à décider la victoire. Le manche de la grande machine de la centralisation créée par Louis XI, Richelieu et Louis XIV, était à Paris; en outre, l'influence intellectuelle partait de là depuis des siècles. Com-

bien de fois vit-on, dans les batailles, l'excellence d'une position donner la victoire! Paris était cette position. Les Jacobins durent à l'avantage qu'ils avaient de la posséder, les moyens de dominer la Convention, et de s'emparer de cette dictature, objet de la lutte ouverte entre eux et les Girondins, et prix réservé aux vainqueurs. Il importe de dire à quel prix ce triomphe fut remporté,

La victoire des Jacobins, au 10 août, avait enfanté la dictature de Danton; la victoire des Jacobins, au 21 janvier, enfanta une dictature *plus* étrange encore, celle de Marat. M. de Lamartine a résumé la politique de cette dictature, de manière à ne rien laisser à désirer : « Réduire les départements à subir le joug des opinions de Paris, dit-il; anéantir la représentation nationale par la terreur; faire de la Convention l'instrument passif et avili de la Commune; dominer la Commune elle-même par les sections, et les sections par une poignée d'agitateurs aux ordres des démagogues, entre lesquels le peuple choisirait un dictateur implacable, pour remédier à sa propre anarchie : tel était le plan confus de Marat, de Chaumette, d'Hébert et de leurs partisans. Robespierre et Danton servirent ce plan avec répugnance, se fiant l'un et l'autre à l'instabilité de la faveur publique et à leur profond mépris pour l'i-

dole du jour, Marat. Ils pensaient que les Girondins détruits par Marat, et Marat détruit par lui-même, la nation n'aurait plus qu'à choisir entre eux deux pour la sauver d'elle-même et de ses ennemis. Chacun d'eux se croyait certain de l'emporter facilement alors sur son rival, Danton par la supériorité de son courage, Robespierre par la supériorité de sa pensée. Ils feignaient l'un et l'autre, contre les Girondins, une horreur qu'ils n'avaient pas, et, pour la cause de l'*ami du peuple*, un intérêt dont ils rougissaient en secret. »

Ainsi, les chefs des Jacobins continuaient contre les Girondins la comédie de haine qu'ils avaient jouée contre Louis XVI. La vérité échappe ici à M. de Lamartine. Il précipite Danton et Robespierre du piédestal sur lequel il les a placés dans d'autres passages. Quels misérables rôles ! Comédiens d'enthousiasme envers Marat, comédiens d'inimitié contre les Girondins, il n'y a de vrai que leur soif de dictature. On a souvent raillé et flétri, avec raison, les flatteurs de rois ; que pense-t-on de ces flatteurs de la populace? Remarquez que la Convention n'entre pas encore en possession de ce rôle d'énergie et de courage antique que M. de Lamartine lui a promis. Elle est à peu près dans la position de ces derniers Mérovingiens, que les différents maires du palais se disputaient,

ou de ces faibles et imbécilles sultans que les janissaires s'arrachaient, comme un signe et un instrument de puissance. Le mécanisme du gouvernement jacobin est ici mis à nu. Comme l'Assemblée, appelée à représenter la France, résidait à Paris, on la dominait par Paris, que l'on dominait par la Commune, dominée elle-même par les sections, que dominaient une poignée d'agitateurs. Voilà ce que M. de Lamartine appelle, quand l'occasion s'en présente, la nation, la patrie, la France, l'instinct divin de la Révolution et de la liberté !

Marat est absous par le tribunal révolutionnaire, par-devant lequel les Girondins l'avaient envoyé, à cause de cette homicide pétition qu'il adressait sans cesse à la multitude, à laquelle il demandait trois cent mille têtes, coupe extraordinaire, que *l'ami du peuple* croyait nécessaire de faire exécuter dans la nation, pour consolider la Révolution. La foule le porta en triomphe à la Convention. Enragée des maux effroyables qu'elle endurait, « elle avait besoin, dit M. de Lamartine, de s'en prendre à quelqu'un de sa perte. » Les Jacobins, après l'avoir lancée contre Louis XVI, la lançaient contre les Girondins ; mais, d'où venait cette situation intérieure qui allait en s'aggravant, et cette situation extérieure dont les pé-

rils grandissaient chaque jour, et qui se rencontraient, comme deux nuées grosses d'orages, pour exaspérer le peuple? Depuis quand la France était-elle en guerre avec l'Europe entière, et périssait-elle par la misère et l'anarchie? Depuis le 20 juin, le 10 août, et surtout le 21 janvier. M. de Lamartine explique la fureur révolutionnaire par la situation, c'est une pétition de principe. Cette situation si critique, c'était la fureur révolutionnaire qui l'avait enfantée. La France, selon l'historien, devenait un volcan, parce qu'elle se sentait menacée. Il serait plus exact de dire qu'elle était menacée, depuis et parce qu'elle était devenue un volcan. La plèbe révolutionnaire, dans sa fureur, éleva, nous l'avons dit, à la dictature la fureur de Marat. « Marat, dit M. de Lamartine, osa demander, en face de Robespierre, qu'on lui envoyât toutes les délations des citoyens contre les ministres. Il personnifiait hautement le peuple en lui seul. Il était l'homme de la circonstance, car il était l'apôtre de l'assassinat en masse. Danton et Robespierre lui cédaient la tribune des Jacobins. Il parlait en maître, et non en conseiller de la nation. »

Cette situation se prolongea pendant toute la lutte des Girondins et des Jacobins. Cette lutte, c'était celle qui durait depuis le commencement

de la Révolution, la lutte de la réalité contre l'utopie. Quand il s'agit de la constitution à donner à la France, Vergniaud conclut contre toutes les constitutions ultra-démocratiques ; il demanda à l'Assemblée d'approprier la constitution à la situation géographique, au caractère national, à l'activité industrieuse, à l'état de virilité du peuple auquel la Convention voulait donner des lois. « Il effaça, dit M. de Lamartine, l'utopie antique, et n'invoqua que l'inspiration du bon sens. » Vergniaud avait raison. Mais alors, pourquoi avait-il contribué à renverser la monarchie, qui avait précisément sa raison d'être dans les principes que Vergniaud invoquait? Il avait donc raison au point de vue de la vérité, tort au point de vue de la position qu'il avait prise. En effet, « la république de raison des Girondins ne répondait ni à l'imagination allumée du peuple, ni aux vues surnaturelles des Jacobins pour la transformation de la société. » C'est la cause éternelle du succès du roman dans l'histoire des révolutions. Quand on trouble l'imagination d'un peuple, comme lorsqu'on trouble l'imagination d'une femme, l'un et l'autre méprisent le possible et se passionnent pour l'impossible. L'impossible devait vaincre encore une fois dans la personne des Jacobins.

Nous avons dit comment il vainquit le 31 mai. La Convention, ce jour-là encore, fut intimidée, humiliée, asservie. Quand Henriot, tournant ses canons contre la majorité de cette assemblée, lui ordonna de rentrer dans la salle, et d'obéir aux ordres de l'insurrection, les hommes d'un caractère antique que M. de Lamartine nous avait annoncés, ne parurent point encore. La majorité de la Convention votant la proscription des Girondins, ses chefs, sur l'ordre d'Henriot, le dernier des hommes, et sous la dictée de Marat, s'immola elle-même sur les autels de la peur, sur lesquels elle avait immolé Louis XVI. Ces hommes, « élus, non à la prudence, mais à l'audace, » donnèrent au monde le spectacle inouï d'une prudence, disons le mot, d'une lâcheté qui les conduisait au suicide après les avoir conduits au régicide. M. de Lamartine, l'admirateur déclaré de la Convention, oublie ici les éloges qu'il lui a donnés et l'apothéose qu'il lui destine. Un cri de vérité lui échappe, quand cette assemblée applaudit Couthon qui lui impose l'ostracisme de ses chefs : « Son applaudissement simulé, mais unanime, dit-il, attesta qu'il ne restait plus à la Convention la pudeur de sa situation. »

Cet aveu fait, M. de Lamartine retourne à pleines voiles vers la poésie et le panégyrique,

et fait l'apologie du 31 mai, comme il a fait l'apologie du 10 août. Il oublie ce qu'il a dit plus haut, sur le mécanisme de ce gouvernement de la Commune, où un petit nombre de malfaiteurs unis dominaient les sections, qui dominaient la Commune, qui dominait Paris, qui dominait l'Assemblée, qui dominait la France. L'instinct divin reparaît. « L'insurrection de la Commune, dit-il, quoique fomentée et dirigée par des passions perverses, fut présentée aux patriotes, comme l'insurrection du salut public. *Le peuple* voyant clairement qu'il allait périr, porta illégalement sa propre main au gouvernail. Le peuple crut user en cela de son droit suprême, du droit d'exister. On l'accusa de s'être arrogé l'initiative sur les départements. Que pouvaient, disent les patriotes du 31 mai, les départements, à la distance où ils étaient des évènements ? Avant qu'on les eût consultés, les coalisés pouvaient être aux portes de Paris, les Vendéens aux portes d'Orléans. Dans les périls extrêmes, la proximité est un droit. C'est à la partie de la population la plus rapprochée du danger public d'y pourvoir la première. Une ville exerce alors la dictature, sauf à la faire ratifier ensuite. Paris l'avait exercée maintes fois, avant et depuis 1789. La France ne lui reprochait ni le 14 juillet, ni le *Jeu-de-*

Paume, ni le 10 août. Paris avait conquis pour elle, sans la consulter, la Révolution et la République. Les théories abstraites d'égalité des villes, cèdent la place au fait dans des circonstances d'exception, et ce fait a son droit, car il a sa justice quand il y a nécessité. La loi si souvent violée, n'était plus. Ou plutôt la loi, c'était l'instinct de conservation d'un grand peuple, la loi, c'était la Révolution elle-même. Un peuple égaré par son patriotisme, la promulgua au milieu du tumulte et de la sédition de ces trois jours. C'était le désordre, mais, à ses yeux, c'était la loi pourtant, car cette violence lui paraissait la mesure qui pouvait seule sauver la patrie et la Révolution. »

C'était juste, parce que c'était nécessaire : on va loin avec ce principe. M. de Lamartine a dit, ailleurs, le contraire avec plus de vérité ; car on trouve tout dans son livre, la vérité et l'erreur qui la détruit : « Il n'y a de nécessaire que ce qui est juste. » S'il faut admettre cette invocation à la loi fatale de la nécessité, que deviennent ces principes sur la liberté, l'égalité, la souveraineté nationale, les droits de tous, qui remplissent l'histoire des Girondins? Ce ne sont donc plus que de vaines idoles que le prêtre encense en public, mais qu'il méprise en secret ; des instruments

dont il se sert pour imposer sa volonté, sous la forme d'oracles, aux nations imbécilles qui ont la faiblesse de le croire? Quoi! une ville, et l'historien vous a dit, tout-à-l'heure, par quels ressorts une minorité malfaisante et souillée, conduisait cette ville; une seule ville aura le droit de changer la constitution, la destinée d'une nation! Ses usurpations anciennes seront le titre de ses usurpations présentes! Un nouveau droit est introduit, en sa faveur, dans la constitution; *droit* étrange, le droit de la proximité! Le droit, cette chose toute morale, se mesure à un fait matériel, la distance, et chaque citoyen pourrait calculer la somme de ses droits, en raison inverse du nombre de lieues qui le séparent de la capitale de l'empire! Paris aurait tout pouvoir sur l'Assemblée, parce que l'Assemblée siège à Paris! D'après ce système, les assemblées générales deviennent inutiles, dans les temps critiques, et ne présentent plus qu'un mensonge de souveraineté nationale, destiné à couvrir la dictature de quelques audacieux. Alors, il n'y a plus qu'une loi, la force. La Convention eut raison de canonner les sections en vendémiaire. Les directeurs eurent raison de fructidoriser la majorité de l'Assemblée en fructidor. Bonaparte eut raison de faire sauter les Cinq-Cents par les croisées, le 18 brumaire. Tout

cela se fit au nom de la nécessité de sauver la Révolution. D'après le même principe, la Saint-Barthélemy devient parfaitement légitime, car les fanatiques qui la firent, disaient qu'il s'agissait de sauver la religion. Nous sommes un peu loin des principes que proclamait M. de Lamartine, au commencement de son ouvrage : « La Révolution française fut l'avènement de la souveraineté du droit sur la force. »

La fin de la lutte des Jacobins et des Girondins est marquée par un fait qui jette une vive lumière sur l'époque, c'est l'apothéose de Marat. Quand ce maniaque homicide a expiré sous le couteau de Charlotte Corday, les Jacobins rendent des honneurs divins au vainqueur des hommes de la Gironde et à la victime expiatoire que le fanatisme de Charlotte Corday a immolée à leur défaite. « Le peuple, sous les bannières des sections, les électeurs, la Commune, les Jacobins, les Cordeliers, la Convention, assistèrent à cette cérémonie. Dérisoire apothéose ! Le président de l'Assemblée, Thuriot, adressa l'adieu suprême et national à ses mânes. Il annonça que la Convention allait placer la statue de Marat à côté de celle de Brutus. La société des Cordeliers lui vota des autels. « *Restes précieux d'un Dieu, s'écria un* « *orateur au pied de cet autel, serons-nous par-*

« *jures à tes mânes? Tu nous demandes vengeance,*
« *et tes assassins respirent !* » « Les pèlerinages du peuple à la tombe de Marat s'organisèrent tous les dimanches. Les théâtres se décorèrent tous de son image. Les places et les rues changèrent leurs noms pour prendre le sien. Ce délire se propagea dans les départements. Le maire de Nîmes se fit appeler le Marat du Midi, celui de Strasbourg le Marat du Rhin. Des fêtes funèbres, des processions, des anniversaires furent institués dans un grand nombre de communes de la République. Des jeunes filles, vêtues de blanc et tenant à la main des couronnes de cyprès, y chantaient autour du catafalque des hymnes à Marat. Tous les refrains de ces hymnes étaient sanguinaires. »

Ainsi l'apothéose de la divinité de Marat inaugura le triomphe définitif des Jacobins. Marat avait-il donc grandi ? Non, mais le niveau de la situation n'avait pas cessé de baisser. De cette peur immense, qui pesait sur toutes les ames, combinée avec l'aiguillon de tant de souffrances, et avec le spectacle de tant de crimes, était née une sorte de démence publique. On était revenu à l'état de ces Sauvages, qui adorent le crocodile sacré ou le grand serpent qui les mangent. C'est ainsi que Marat était devenu dieu. On peut

mesurer, par-là, l'abaissement profond de la société française. En 1789, quand la Révolution commence, Marat est un maniaque ridicule, un reptile aussi impuissant que venimeux, qui se débat sous les pieds de la Constituante, quelque chose de moins qu'un homme ; à la fin de 1793, Marat est dieu.



III

LES JACOBINS APRÈS LEUR TRIOMPHE

Deux portraits : Robespierre, Philippe-Égalité.

Nous entrons dans la seconde période du parti jacobin. Il est triomphant ; cette dictature qu'il a si longtemps convoitée, il l'a obtenue, il va gouverner. Ici nous rencontrons le nom qui représente la troisième dictature du parti jacobin, celui de Robespierre, et il importe, avant de continuer notre route, de nous arrêter au pied de la statue que M. de Lamartine a élevée à cet exterminateur, et de juger le panégyrique qu'il a écrit sur le piédestal. Quelques observations seulement, avant d'arriver à ce personnage, sur le

portrait de Philippe-Égalité, portrait trop étrange pour qu'il soit permis de le passer sous silence.

« Ce portrait est une éclatante démonstration de l'impuissance du talent quand il se met dans le mensonge. Pas une seule affirmation qui ne soit aussitôt démentie par une affirmation contraire. Au début, Philippe-Égalité est *un montagnard irréprochable, le premier et le plus désintéressé des républicains;* plus loin, la thèse change : *il aurait voulu se réconcilier avec le roi, parce qu'il comprenait que la Révolution entraînerait le trône avec tous ses prétendants, et il ne se jeta dans les opinions extrêmes que par désespoir et comme dans un asyle.* Ici, M. de Lamartine assure que « les royalistes haïssaient le duc d'Orléans parce qu'il était le *grand moteur de la Révolution;* là, il affirme que le duc d'Orléans *avait refusé de prêter son nom aux factieux, et que la Révolution ne lui doit ni haine ni reconnaissance.* Ainsi, le duc d'Orléans conspirait et ne conspirait pas; il était innocent et il se repentait; il était républicain par conviction, et il ne se jetait dans les opinions républicaines que par désespoir et comme dans un asyle. La Révolution ne lui devait rien, et il avait été le grand moteur de la Révolution. Pour couronner toutes ces contradictions, M. de Lamartine, on l'a vu, a volé au crime sa dernière

vertu, le repentir, afin de ne pas être obligé de convenir que celui dont il avait voulu faire une statue antique, n'était qu'un mannequin révolutionnaire, un homme perdu de mœurs, ambitieux sans courage, républicain par bassesse, et régicide par peur, qui, de même qu'il s'était matelassé la poitrine de trois gilets dans l'Assemblée des Notables, se plastrona du nom d'Égalité dans la rue, et du nom de Brutus dans la Convention. Nous regrettons qu'au lieu de tenter une apologie impossible, M. de Lamartine ne se soit pas souvenu *de la* belle réponse d'un philosophe à Néron : « Prince, il est moins facile d'excuser un parricide, que de le commettre. »

Après avoir renversé, en passant, la statue de Philippe-Égalité, nous nous hâtons d'arriver au sinistre héros de l'épopée de M. de Lamartine, à Robespierre.

« Comme politique, dit-il, Robespierre était l'apôtre d'une démocratie fraternelle et chrétienne. La Révolution était la religion de son esprit. Il était l'homme le plus convaincu ; Robespierre, c'était une utopie en action. Tout pour le peuple et son avenir : son intérêt, c'était sa foi ; son ambition, c'était sa cause ; ses amis, ceux qui servaient cette cause plus utilement. Tous les hommes citoyens, tous les citoyens souverains, la justice et l'égalité

parfaites fondées sur les lois de nature, c'était la politique de Jean-Jacques Rousseau, dont on trouve le germe dans le christianisme. » A l'appui de ce portrait du politique, M. de Lamartine compose sur l'homme une tendre et douce pastorale, à laquelle il ne manque que des rimes pour être un morceau remarquable de poésie rêveuse et sentimentale. L'intérieur de Robespierre produit l'effet d'un tableau peint d'après nature sur une bergerie. Il vivait chez un menuisier nommé Duplay, qui logeait rue Saint-Honoré, presqu'en face de l'Assomption; M. de Lamartine indique le numéro, sans doute pour que les ames sensibles puissent aller faire un pieux pèlerinage dans la maison qui eut l'honneur insigne d'abriter cet apôtre de l'humanité. « Si Jean-Jacques Rousseau avait quitté sa cabane des Charmettes, il n'eût pas mené une vie plus recueillie et plus pauvre. Causeur avec le père, filial avec la mère, paternel avec le fils, presque frère avec les jeunes filles, il inspirait et il éprouvait tous les sentiments qu'une ame ardente éprouve. L'amour même attachait son cœur là où le travail, la pauvreté et la reconnaissance fixaient sa vie. Éléonore Duplay lui avait inspiré une affection plus tendre que sa sœur. Ni l'un ni l'autre n'auraient pu dire quand ce sentiment avait commencé. » Ce dernier trait

n'appartient pas à M. de Lamartine ; il l'a emprunté à Bernardin de Saint-Pierre peignant les amours de Paul et Virginie. Mais n'arrêtons pas le cours de cette gracieuse églogue, consacrée à peindre les amours de l'élégiaque Robespierre. « Il n'aspirait qu'au moment où, la Révolution terminée et affermie, il pourrait se retirer de la mêlée, épouser celle qu'il aimait, et aller vivre en Artois, dans une des fermes qu'il avait conservée des biens de sa famille, pour y confondre son bonheur obscur dans la félicité commune. Les traits et l'expression de son visage trahissaient la tension perpétuelle d'un esprit qui s'efforce, mais non la malveillance, le désordre ou la perversité du méchant; ces traits se détendaient jusqu'à la gaîté dans l'intérieur. Ses soirées se passaient toutes en famille, à causer des émotions du jour, des dangers de la patrie, des perspectives de la félicité publique après le triomphe de la Révolution. C'était la nation en miniature, avec ses mœurs simples, ses ombrages, ses attendrissements. Il n'avait pour compagnon de ses courses à la Jean-Jacques, qu'un grand chien de la race des dogues, qui couchait à la porte de son maître ; ce chien colossal s'appelait Brount. Une femme de noble race s'était dévouée à lui, et lui donnait des soins presque domestiques, comme les nobles veuves

de Corinthe et de Rome se dévouaient aux apôtres du culte nouveau. »

Nous dirions qu'il n'y a rien, dans la littérature française, qu'on puisse comparer à cette riante peinture de l'humanité et de la douceur de Robespierre, si M. Sue n'avait pas consacré, dans les *Mystères de Paris*, plusieurs chapitres à célébrer la pudeur du vice et la chasteté de la prostitution personnifiées dans Fleur-de-Marie. Il y a de merveilleuses analogies entre l'élégie de M. Sue sur la *Goualeuse*, et la bucolique de M. de Lamartine sur Robespierre. Cette pièce est remplie de traits charmants, et mériterait d'être couronnée par l'académie des Jeux floraux. L'image des promenades champêtres de Robespierre, allant botaniser dans la campagne, et n'ayant, comme le roi d'Yvetot de Béranger,

Pour tout gardien
Qu'un chien,

va droit au cœur des hommes sensibles. Il est vrai que ce chien était un dogue de la grande espèce, ce qui gâte un peu la fraîcheur de l'idylle; il aurait fallu, pour bien faire, que ce fût un chien tout-à-fait inoffensif, portant au cou le ruban rose inévitable des bergeries poétiques de Florian. Il est vrai encore que l'histoire parle des gardes-

du-corps de Robespierre, et M. de Lamartine lui-même cite un discours de Louvet, qui se plaint « d'avoir failli être assassiné par les gardes-du-corps de Robespierre, ces hommes armés de sabres et de bâtons, qui l'accompagnaient partout. » Mais il sera probablement arrivé que, le jour dont parle Louvet, le dogue étant malade, se sera fait remplacer par des Jacobins. Comment la France ne serait-elle pas reconnaissante de l'honneur que lui fait M. de Lamartine, en disant que l'intérieur de Robespierre était *la nation en miniature*? et qui aurait le cœur assez insensible pour ne pas se laisser émouvoir aux douces églogues de ce sentimental exterminateur qui, voyageant sur la carte du Tendre avec son Éléonore, faisait le projet, quand il aurait assuré le bonheur de la France, de se dérober à la reconnaissance publique en se cachant dans une petite chaumine avec des contrevents verts, comme les aimait son maître Jean-Jacques? Une chaumière et un cœur, que faut-il de plus à un homme sensible? La tendresse d'Éléonore eût suffi à Robespierre; celle de la bergère Estelle ne suffisait-elle pas au berger Némorin? Chrétiens, vous n'avez pas manqué non plus d'admirer la convenance parfaite avec laquelle M. de Lamartine a comparé cette femme de noble race qui ren-

dait des soins domestiques à Robespierre, à ces saintes et illustres patriciennes, qui, à Rome et à Corinthe, s'honoraient de servir de leurs mains l'apôtre saint Paul ?

Ne dites pas que nous parlons avec trop de légèreté d'un écrivain aussi éminent que M. de Lamartine, ne dites pas que des épigrammes ne sont pas des raisons, surtout ne nous demandez pas de devenir graves, car nous serions contraints de devenir trop sévères. Le génie a ses licences sans doute, mais la morale à ses droits. Nous sentirions des paroles d'indignation déborder malgré nous de nos lèvres, s'il fallait prendre au sérieux cet insolent panégyrique de l'exterminateur de la France. Nous préférons, pour l'honneur de M. de Lamartine, que ce passage de son livre soit ridicule; s'il n'était pas ridicule, il serait odieux. Et que nous importe ce coup d'œil rétrospectif jeté sur l'intérieur de Robespierre, d'après les souvenirs suspects de sa belle-sœur, devenue la muse de M. de Lamartine, muse partiale, qui voit le passé à travers le prisme de ses impressions de jeunesse, et de ses préoccupations d'opinion et de famille ? Robespierre avait de bons moments chez lui ? à la bonne heure. Ceux qui ont étudié les mœurs des carnassiers racontent aussi que, lorsqu'ils sont repus, leurs mœurs de-

viennent assez débonnaires. Robespierre ne guillotinait personne chez lui, d'accord! mais cela change-t-il quelque chose aux crimes politiques de cet impitoyable guillotineur? Est-ce l'homme d'intérieur que l'histoire doit juger en lui, ou l'homme public? Est-ce que les bons procédés qu'il put avoir pour le menuisier Duplay (1), ses fils et ses filles, atténuent tant et de si effroyables meurtres? Est-ce que l'or qu'il ne prit pas, peut faire oublier le sang qu'il versa par torrents? Lui semblable aux apôtres! Les apôtres ne tuaient pas pour leur évangile, ils se contentaient de mourir. C'est en vain que vous cherchez, poète, à mettre le politique sous la protection de l'homme privé. L'homme privé, dans Robespierre, disparaît tout entier dans l'homme public, et il est

(1) Un contemporain de cette époque, M. Fabien Pillet, fait les réflexions suivantes sur la famille Duplay, dans la lettre remarquable qu'il a publiée sous ce titre : *Le Robespierre de M. de Lamartine.* « L'excellent père de famille dont vous parlez, Monsieur, en termes si touchants, ce brave artisan qui aurait dû rester menuisier, n'était rien moins que membre de ce tribunal révolutionnaire dont vous avez vous-même, et si éloquemment, condamné la servile barbarie. Sa femme, fanatisée par Robespierre, figurait chaque jour dans les tribunes de la Convention ou des Jacobins, qui n'étaient pas assurément une école de douce philosophie. Enfin personne n'ignore que cette infortunée se pendit dans la prison où la révolution du 9 thermidor l'avait fait entrer. »

d'ailleurs vraisemblable que ce grand arrangeur de phrases, arrangeait aussi sa vie, et que la vie de l'homme privé ne fut qu'une comédie jouée dans l'intérêt d'un rôle politique. Pensez-vous faire oublier que celui que vous tentez de réhabiliter, fut le promoteur de toutes les mesures d'extermination ? qu'il tint, pendant la terreur, la France courbée sur un échafaud ? qu'il envoya sans pitié à la mort des hécatombes humaines, des femmes, des vieillards, des jeunes filles? que, lorsqu'il eut tué le Roi, la Reine, madame Élisabeth, les yalistes, les Constitutionnels, il tua tous ceux qui refusèrent d'adorer son génie ? que ce boucher de la Révolution abattit les Girondins, puis les Hébertistes, puis Danton lui-même, qui, fatigué avant lui, s'écriait : « J'aime mieux être guillotiné que guillotineur ! » qu'il usa le fer de la guillotine, et effraya le bourreau qui, comme un moissonneur fatigué, se plaignait de voir cette sanglante moisson de têtes renaître chaque jour sous la main qui les tranchait ?

Ce sont là des faits incontestables, incontestés, contre lesquels viennent expirer toutes vos théories et tous vos essais de réhabilitation ; car il n'appartient à personne, pas même à vous, Monsieur, de détruire les faits, d'anéantir l'évidence, et de changer l'histoire pour réhabiliter Robes-

pierre. Ne vous souvenez-vous donc plus que, lorsque le proscripteur fut renversé, la France poussa des clameurs de joie, comme pour célébrer la fin d'une peste ? Il semblait que, puisque Robespierre mourait, chacun allait vivre, et, chose horrible à dire ! des mères furent entendues, des mères qu'il avait privées de tous leurs enfants ! criant *bis* au moment où sa tête bondissait sur l'échafaud. Et vous venez, un demi-siècle après les jours détestables où ces choses se passèrent, quand les fils des innombrables victimes de Robespierre vivent encore, vous venez insulter tant de deuil, et jeter le défi à tant de tombeaux en plaidant sa vertu incomprise et sa bonté méconnue ! Vous mettez dans la balance le témoignage de la belle-sœur de Robespierre, contre les gémissements de toute une nation ! Vous prenez au sérieux une phraséologie déclamatoire, et vous comparez à la mort de Socrate, périssant par respect pour les lois de son pays, la mort de cet homme qui avait violé toutes les lois de son pays pour assurer ses vengeances, et qui fut dévoré par la sinistre meute de la terreur, comme les chiens qui se forlongent en voulant devancer leurs compagnons de curée ! Vous prétendez persuader à l'univers qu'on peut proscrire par bonté, verser le sang par humanité, désoler son pays

par patriotisme et commettre des crimes par vertu!

Pour sentir tout ce qu'il y a de faux dans le portrait tracé par M. de Lamartine, il suffirait de le contrôler par le récit de M. de Lamartine lui-même, suivant la méthode que nous avons appliquée à ses autres appréciations. Pendant la première Assemblée, Robespierre est sur l'arrière-plan, et ne joue un rôle qu'aux Jacobins; encore y est-il éclipsé. Cet homme si dévoué, selon M. de Lamartine, ne se distingue que par deux traits, son absence diplomatique toutes les fois qu'il y a un danger, et sa personnalité jalouse et vaniteuse. Quand on pénètre dans cette humble chambre dont l'auteur veut faire le sanctuaire de la simplicité philosophique, qu'y trouve-t-on? M. de Lamartine l'avoue lui-même, l'image de Robespierre multipliée sous toutes les formes. Il n'y a de place dans la pensée de Robespierre que pour Robespierre; voilà comment il est vrai « qu'il s'était séparé de lui-même pour se confondre avec le peuple. » Combien il serait plus exact de dire, qu'il personnifiait le peuple dans son ambitieuse et vaniteuse individualité! Cette absence systématique de Robespierre, à l'heure du péril, se renouvelle dans toutes les grandes crises de la Révolution. Après la journée du Champ-de-Mars, à la nouvelle du voyage de Varennes, le 10 août,

le 2 septembre, le 31 mai, Robespierre se cache, il ne reparaît qu'après la victoire, pour en tirer profit. M. de Lamartine veut qu'il ait réservé, non sa personne, mais sa fortune. Cette distinction est subtile : la fortune et la personne étaient si étroitement confondues, que Robespierre, en réservant l'une, dérobait l'autre. Madame Roland parle, dans ses Mémoires, de la terreur profonde qu'il montra en apprenant la fuite du Roi, et le discours qu'il prononça aux Jacobins en porte la trace. Il se présenta comme menacé par les poignards, et fit prêter aux membres du club le serment de le défendre. Son immense vanité, aiguisée encore par une peur immense, lui faisait croire que le Roi ne pouvait être parti sans avoir appointé des assassins pour poignarder Robespierre. C'est ainsi que souvent le terrible, comme le sublime, n'est qu'à un pas du ridicule. Du reste, ce défaut de courage personnel se retrouve chez plusieurs autres grands révolutionnaires. Marat, qui parut, après la journée du 10 août, un pistolet à la main et la tête ornée d'une couronne de laurier comme un triomphateur, s'était caché dans une cave pendant la lutte, et avait supplié, la veille, Barbaroux, de l'emmener avec lui dans le Midi, sous le déguisement d'un charbonnier (1).

(1) M. de Lamartine rapporte ce fait.

C'est à cette couardise bien connue que Barbaroux faisait allusion, un jour, dans la Convention, lorsqu'il s'écriait, en tournant les yeux vers les bancs où siégeaient Marat et Robespierre: « Nous verrons si, au jour du péril, les faiseurs de placards sont à leur poste. » Il est bon de rappeler à la postérité que ces grands exterminateurs avaient peur de mourir, et que ces implacables étaient pleins d'une tendre pitié pour eux-mêmes. Les Girondins sacrifièrent la dignité de leur défense à l'espoir de se sauver. Robespierre et Marat craignirent pour leur vie; Danton, l'homme des 2 et 3 septembre, s'attendrit sur son sort au pied de l'échafaud; et Camille Desmoulins, le procureur général de la lanterne, pleura quand il fallut livrer sa tête. Sans doute, les colosses révolutionnaires, envisagés à ce point de vue, perdent un peu de leur poésie; mais que veut-on? c'est l'histoire.

Parmi tous les éloges que M. de Lamartine a donnés à Robespierre, il en est un que nous avons passé sous silence, c'est celui qu'il lui décerne pour l'opposition qu'il montra, pendant la Législative, à la guerre. Selon l'historien, cette opposition venait des craintes que Robespierre éprouvait pour la liberté et pour le salut de la démocratie. Si l'on se rappelle que, lorsque Robespierre

s'opposait ainsi à la guerre, Narbonne et les Constitutionnels, ses ennemis, qui la désiraient, parce qu'ils espéraient y trouver un moyen de gouvernement, étaient aux affaires, et M. de Lafayette à la tête d'une armée ; si l'on veut bien, en outre, ne pas oublier que les Girondins, ses rivaux, qui y poussaient afin de produire une commotion qui leur donnât le pouvoir, tenaient la tête de l'opposition, on ne se croira pas obligé de recourir au dévouement de Robespierre pour la liberté et pour la démocratie, afin d'expliquer son attachement à la paix. Robespierre, dont la force était dans l'agitation du dedans, excluait la guerre, parce que la guerre excluait Robespierre.

Tel était l'homme que le 31 mai allait mettre sur le chemin de la dictature. Entre cette dictature et lui, il n'y avait plus que le pouvoir de la Commune et la tête de Danton. Marat, on l'a vu, était mort sous le poignard de Charlotte Corday, et Robespierre, tout en mêlant ses hommages à ceux que la Convention rendait au nouveau dieu, n'avait pu s'empêcher de laisser transpirer son incurable jalousie. « Et à moi aussi, s'écria-t-il aux Jacobins, les honneurs du poignard me sont sans doute réservés. La priorité n'a été déterminée que par le hasard, et ma mort avance à

grands pas. » Cet envieux était jaloux même du cadavre de Marat.

Dès que la Gironde fut abattue, la Montagne s'empressa de réaliser sa victoire. « Elle fit renouveler les comités, y jeta en masse ses membres les plus prononcés. Elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus, envoya des commissaires dans les départements douteux, annula le projet de constitution proposé par les Girondins, et chargea le Comité de salut public de rédiger, dans les huit jours, un projet de constitution entièrement démocratique. Elle pressa le recrutement de l'armée révolutionnaire, cette levée en masse du patriotisme. Elle décréta l'emprunt d'un milliard sur les riches; elle envoya, coup sur coup, les accusés au tribunal révolutionnaire. Ses séances ne furent plus des délibérations, mais des motions brèves décrétées à l'instant par acclamations, et renvoyées sur l'heure aux différents comités, pour les moyens d'exécution. Ses commissaires, envoyés dans les départements, furent investis, par elle, d'un pouvoir dictatorial qui supprimait toutes les autorités et même toutes les lois. La Convention administra, jugea, frappa; elle combattit même. Ce fut la France assemblée, tête et mains tout à la fois. »

Un peu plus loin, M. de Lamartine ajoute :

« Pour ne pas désespérer de la lutte que la république, concentrée à Paris, avait à soutenir, il fallait porter dans son ame toute la foi de la nation dans la liberté. La Convention avait cette foi, elle se dévoua ! elle se dévoua à la France, ou à la mort, ou à son œuvre. Ce fut sa gloire, son excuse et son salut. Danton et Robespierre, la Commune de Paris et les Jacobins, soutinrent son énergie au niveau de ses périls, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par la terreur *qu'ils lui* imprimaient. »

Pour cette fois, la grande époque de la Convention est donc arrivée. Nous allons voir ces hommes d'une trempe antique, dont M. de Lamartine nous a parlé, lors de l'élection de cette assemblée. On dirait, en effet, à lire les morceaux que nous venons de citer, que la Convention, saisie du même patriotisme que le Sénat romain après la bataille de Cannes, s'est trouvée tout-à-coup composée de grands hommes décidés à périr sur leurs chaises curules ou à sauver la patrie. Prenez garde, chez M. de Lamartine, il faut toujours chercher la vérité historique sous la poésie de la description. Il l'a laissée sans doute percer dans la périphrase pompeuse, où il montre Robespierre et les Jacobins soutenant l'énergie de la Convention au niveau de ses pé-

rils, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par « la terreur qu'ils lui inspiraient. » Mais ce texte, pour être bien compris, a besoin d'un commentaire plus explicite. Ce commentaire, nous ne nous chargerons pas de le faire, nous serions peut-être suspect. Nous l'emprunterons à un contemporain de cette époque, à un témoin oculaire, à un républicain, quelque chose de plus, à un membre de la Convention, à Daunou, auteur de la constitution de l'an IV.

« La Convention devint, sous ce despotisme, « écrit-il, un simple local destiné à la publica- « tion des lois. Le dictateur y annonçait ou y « faisait proclamer celles de ses volontés qu'il lui « plaisait de rendre publiques. Lorsqu'il y venait « avec ses ministres tenir ses séances royales, « les journaux disaient qu'à telle heure le Comité « de salut public était entré dans l'Assemblée, et « ils racontaient avec respect les humiliations « reçues par le peuple dans la personne de ses « représentants. Si, en l'absence de ce comité, on « se hasardait à décréter une mesure de quel- « qu'importance, il en exigeait le rapport à l'ins- « tant même, en exhortant pour l'avenir à plus « de circonspection et à moins de témérité. Il « jugeait superflu et même dangereux de sauver « les apparences, et de permettre qu'on parût dis-

« cuter ce qu'il avait résolu. Saint-Just, Couthon,
« Barrère, apportaient des lois sauvages, où le vol
« et le meurtre étaient rédigés par article, et que
« précédaient des préambules impérieux, vérita-
« bles lettres de jussion. Le Sénat romain, sous
« Caligula, n'est pas descendu à plus de servi-
« tude et d'opprobre. »

M. de Lamartine nous a donné le roman de la Convention sous la tyrannie du Comité de salut public. Voilà son histoire. Du côté du roman, est le génie ; mais, du côté de l'histoire, la vérité, plus respectable encore que le génie, et surtout plus utile au genre humain.

A ce tableau de la Convention sous le triumvirat de Robespierre, Couthon et Saint-Just, il ne manque qu'un seul trait, et ce trait, nous le prendrons dans le récit de M. de Lamartine. Ce comité de salut public, qui semblait avoir seul conservé sa liberté dans la République, et qui avait concentré dans ses mains la souveraineté, ne jouissait de l'une et de l'autre que sous le bénéfice de la permission de la plèbe révolutionnaire de Paris, conduite par Chaumette, Hébert, Ronsin, et les agitateurs subalternes. Robespierre, qui se trouvait, enfin, en face de cette terrible énigme qui avait dévoré tous ses prédécesseurs, et qui se résume dans un mot, *gouverner*, essayait quelquefois de lui résister,

parce qu'il sentait bien que son pouvoir et sa vie étaient menacés par cette licence, maintenant qu'il était au Gouvernement. Mais, le plus souvent, il lui obéissait, et s'humiliait jusqu'à devenir l'instrument de ses fureurs. Il disait à Pache : « Dirigeons la fureur du peuple, ou elle nous dévorera. » Ainsi, dans cette terreur inspirée par Robespierre, il y avait de la terreur ressentie. Le peuple était souverain ; mais, comme le roi Léar, ce souverain déguenillé était devenu fou de faim. La démence du désespoir respirait dans ses actes. La Convention lui concédait des échafauds ; mais ce sang, qui l'enivrait, ne le nourrissait pas. Ce fut à cette époque que l'on décréta le procès de la Reine, celui des Girondins, la profanation des tombes royales de Saint-Denis. C'étaient là des spectacles jetés à sa haine ; mais la première moitié du vœu du peuple romain restait irréalisée et irréalisable : *Panem et circenses*. Le pain, au milieu de ces tragiques spectacles, continuait à manquer.

« Les concessions, dit M. de Lamartine, n'assouvissaient pas le peuple. Le trône, l'église, la noblesse ne lui furent plus des victimes, ni des dépouilles suffisantes. L'aristocratie lui apparut dans le commerce, dans la propriété, dans le plus humble négoce. » On le comprend, la plus

dure des inégalités, c'est encore celle qui existe entre celui qui a et celui qui n'a pas, entre l'homme assouvi et l'homme affamé. « Il demanda hautement, continue l'historien, une Chambre ardente de la propriété ou le pillage. Des masses d'ouvriers indigents, de femmes, d'enfants, vociférant la mort ou du pain, s'attroupaient autour de l'Hôtel-de-Ville, et menaçaient d'un nouveau 31 mai la Convention alarmée. Chaumette vint au sein de la Convention même, lire la *pétition* dite de Paris. »

Voici cette pétition : « De nouveaux aristocrates, non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les premiers, calculent avec un sang-froid atroce combien leur rapportent une disette, une émeute, un massacre. Où est la main qui frappera les têtes criminelles ? Il faut que vous détruisiez les ennemis du peuple, ou que le peuple les détruise. Les masses du peuple vont enfin les écraser. » Les Jacobins firent aussi leur pétition, dans laquelle ils demandaient que la terreur fût mise à l'ordre du jour. Ce fut alors que Robespierre se décida à inaugurer la terreur.

« Averti par Barrère, dit M. de Lamartine, et préparé de la veille, il monta à la tribune, au nom du Comité de salut public, pour revendiquer l'initiative de la terreur, et pour la régulariser en la

décrétant. » Il importe de citer les paroles qu'il prononça dans cette circonstance. Elles achèvent d'éclaircir sa conduite : « Depuis plusieurs jours, dit-il, les aristocrates de l'intérieur méditent un mouvement. Ils l'auront, mais contre eux. Ils l'auront organisé par une armée révolutionnaire qui exécutera ce grand mot qu'on doit à la Commune de Paris : Plaçons la terreur à l'ordre du jour. Les royalistes veulent du sang, eh bien ! ils auront celui de Brissot et de Marie-Antoinette. Ce ne sont plus des vengeances illégales qu'il s'agit d'opérer. Vous ne serez pas étonnés des moyens que nous vous présenterons, quand vous saurez qu'au fond de leurs prisons, ces scélérats conspirent encore, et qu'ils sont le point de ralliement de nos ennemis. Vous voulez écraser la Montagne, eh bien ! la Montagne vous écrasera. » Robespierre fait ici horreur et pitié. Il affecte une fureur qu'il n'a pas. Il menace par peur. Après avoir déploré devant Pache, les excès populaires, il cède au torrent qui l'entraîne. Ne croirait-on pas voir un homme qui, dans une maison de fous, imite leur folie pour ne pas être déchiré par eux? On sait la suite. Une armée révolutionnaire de six mille hommes et de douze cents canonniers, destinée à exécuter les mesures de salut public, décrétée par la Convention ; des bannissements en

masse ; les Girondins envoyés devant le tribunal révolutionnaire ; les visites nocturnes, dans le domicile des citoyens, rétablies ; une solde de deux francs par jour, votée aux ouvriers qui quitteraient leurs ateliers pour assister aux assemblées de leurs sections, de trois francs par jour aux hommes du peuple qui seraient membres des comités révolutionnaires (1) ; le tribunal révolutionnaire, cette machine de meurtre, organisé, et les juges et les jurés choisis par la Convention, parmi les hommes les plus violents et les plus exaltés ; Ronsin, l'égorgeur de septembre, nommé général de l'armée révolutionnaire, et recrutant son armée, « parmi tout ce que Paris comptait d'hommes de pillage, de désordre et de sang ; » la loi des suspects, qui comprenait tous ceux dont le crime était d'être soupçonnés, et qui par cela seul étaient décrétés d'accusation, présentée par Merlin (de Douai); et la mort prodiguée dans le code draconien qu'un jury et un tribunal impitoyables, comme la haine et la peur, étaient char-

(1) Il y eut, pour la loi des suspects, du 21 septembre 1792, plus de cinquante mille comités révolutionnaires, installés sur la surface de la France ; d'après les calculs du conventionnel Cambon, ils coûtaient annuellement 591 millions (assignats); chaque membre recevait trois francs par jour. Ils étaient cinq cent quarante trois mille. C'était autant d'accusateurs.

gés d'appliquer, voilà quel fut le mécanisme de cette effroyable tyrannie qu'on appela la terreur.

M. de Lamartine cherche en vain à diminuer l'exécration qui s'attache à cette époque, en disant qu'il ne faut pas la juger d'après les règles ordinaires. Ce n'est pas justifier les Jacobins que de dire qu'ils étaient dans une position extrême. Le malfaiteur qui tue celui qu'il dépouille, pour empêcher qu'il n'appelle, est aussi dans une position extrême. Pourquoi s'y est-il placé? Si les Jacobins n'avaient pas, depuis le commencement de la Révolution, attisé la flamme de la passion révolutionnaire; si, dans leur rivalité de pouvoir et dans leur émulation de popularité, ils n'avaient pas sans cesse cherché à pousser la Révolution plus avant, afin de l'enlever à leurs compétiteurs, en s'avançant d'étape en étape, du 20 juin au 10 août, du 10 août au 2 septembre, du 2 septembre au 21 janvier, du 21 janvier au 31 mai; s'ils ne s'étaient point placés dans le crime, ils n'auraient pas eu besoin de surexciter, jusqu'à son dernier paroxysme, l'énergie du crime, et de risquer le salut de la France pour le salut du parti jacobin. C'est en vain que M. de Lamartine ajoute que la Convention se considéra comme la garnison de la France enfermée dans une nation en état de siége, et résolue à sauver la révolution et

la patrie. M. de Lamartine l'avouait tout-à-l'heure, la terreur était une concession de Robespierre à la Commune et à la plèbe révolutionnaire de Paris. La Convention subissait la terreur de Robespierre qui, lui-même, subissait la terreur de la Commune et de la populace. Toutes les excuses que l'historien allègue en faveur des Jacobins tournent ici contre eux. C'était eux qui avaient jeté la France dans cette situation où la terreur devenait un moyen nécessaire de *gouvernement.* Ils avaient déchaîné l'anarchie *pour arriver* à la puissance ; ils proclamaient la terreur pour gouverner l'anarchie.

On se demande comment, à côté du tableau de la terreur, M. de Lamartine n'a pas craint de placer le tableau suivant, à moins que ce ne soit pour suivre l'exemple des grands poètes, qui chantèrent leurs bucoliques à la suite des guerres civiles, et des grands peintres qui cherchent les contrastes dans leurs tableaux : « Robespierre flatta le peuple, en lui persuadant qu'il était capable d'institutions vertueuses, et le fit croire à sa propre vertu. Il se lia d'une amitié de plus en plus intime avec le petit nombre d'hommes intègres qui poussaient jusqu'au culte la logique de la démocratie. Ces députés se réunissaient presque tous les soirs chez leur oracle ; ils y enflammaient

leur imagination aux ravissantes perspectives de la justice, de l'égalité et de la félicité promises par la doctrine nouvelle à la terre. A la nudité de la table, à la sobriété du repas, au ton philosophique des entretiens, aux images sans cesse reproduites de vertu, de désintéressement, de sacrifice à la patrie, nul n'aurait cru voir une réunion de démagogues, mais une rencontre de sages rêvant les institutions de l'âge d'or. Des images pastorales s'y mêlaient aux tragiques émotions du lieu. La tendresse de Couthon pour la femme dévouée qui consolait sa vie infirme, le sentiment orageux de Saint-Just pour la sœur de Lebas, la prédilection grave et chaste de Robespierre pour la seconde fille de son hôte, l'amour de Lebas pour la plus jeune, les projets d'union, l'espoir du bonheur après les orages, donnaient à ces entretiens un caractère de famille, de sécurité, d'enjouement, qui ne laissait pas soupçonner les maîtres et bientôt les tyrans de la république. On n'y parlait que du bonheur de l'abdication de tout rôle public aussitôt après le triomphe des principes, d'un humble métier à exercer, d'un champ à cultiver. »

Quelle bergerie ! Ne vous sentez-vous point prêt à pleurer sur ce pauvre Robespierre, sur ce mélancolique Saint-Just, sur ce sensible Couthon,

obligés de se déranger de leurs amours pour guillotiner tout le monde, et attendant, au pied de l'échafaud et les mains dans le sang, l'époque où il leur serait permis de montrer, dans leurs actes, leur humanité remise, comme la constitution, à des temps meilleurs ?

Ces scènes d'amour et de rêverie sentimentale, que le chantre d'Elvire a placées au milieu du récit de tant d'égorgements, produisent l'effet d'un tableau de pastorale suspendu aux murs d'une boucherie. C'est la bucolique à l'abattoir. Tityre, alternativement pasteur et boucher, mène paître les moutons, la houlette à la main, et enseigne aux bois à retentir du nom de la belle Amaryllis, en attendant qu'il prenne le couteau pour les égorger.

Ici, nous allons retrouver cette perpétuelle contradiction que nous avons rencontrée presqu'à chaque page des Girondins. Après avoir indiqué comment Robespierre, voyant que la plèbe révolutionnaire de Paris allait faire la terreur, en prit l'initiative, pour ne pas être la victime d'un mouvement fait contre lui, s'il n'était pas fait par lui, l'historien nous fait assister au soliloque suivant, qu'il prête à la Convention. Elle raisonnait ainsi : « Les idées ont le droit d'action, les vérités ont le droit de combattre ; les révolutions, qui résument

ces idées et ces vérités, ont le droit de triompher. La Convention représente-t-elle la Révolution? Oui. — A-t-elle le droit de la sauver? Oui. — Le salut de l'idée et de la vérité révolutionnaire exige-t-il une dictature de l'Assemblée nationale? Oui. — La volonté nationale souveraine est-elle la loi du moment? Oui. — Les circonstances exigent-elles, sous peine de mort, que cette loi soit efficace contre la faction intimidante, irrésistible et par conséquent exceptionnelle? » Il s'agissait bien d'idée, de vérité, de droit, de volonté nationale! M. de Lamartine lui-même a raconté comment les choses se passèrent: la Convention était menacée d'un nouveau 31 mai, Chaumette et Hébert poussaient le peuple à la sédition, la faim et le désespoir l'y poussaient encore plus; Robespierre, avec le Comité de salut public, se chargea de commettre tous les crimes que la fureur populaire pouvait rêver, afin qu'ils ne fussent pas commis contre lui. Quant au monologue que l'auteur met dans la bouche ou dans l'esprit de la Convention, elle n'en dit pas un mot, elle n'en pensa pas une idée. Était-elle la volonté nationale? Non; car les élections n'avaient été ni générales, ni libres. Était-elle au moins la représentation de la France révolutionnaire? Non; car la majorité était aux Girondins, que la Commune

avait violemment expulsés, puis décapités. Était-ce sa dictature que l'on proclamait? Non. Daunou vous l'a dit tout-à-l'heure : « Elle n'était plus qu'un simple local, où le dictateur annonçait ou proclamait celles de ses volontés qu'il lui plaisait de rendre publiques, et le Sénat romain lui-même n'était pas tombé plus bas sous l'empereur Caligula, » que la Convention sous Robespierre.

A cette contradiction vient s'en joindre une non moins étrange; quand il s'agit de *motiver la terreur*, M. de Lamartine s'exprime ainsi : « La coalition des rois cernait la France et l'étouffait dans l'étreinte de sept cent mille hommes ; les émigrés marchaient à la tête des étrangers, et fraternisaient dans Valenciennes et dans Condé, conquis avec le royalisme; la Vendée soulevait le sol entier de l'Ouest, et nouait d'une main son insurrection religieuse avec l'insurrection de Normandie, de l'autre, avec l'insurrection du Midi. Sans un gouvernement concentré et exceptionnel, la Révolution périssait inévitablement, par l'anarchie au dedans, par la coalition au-dehors. » M. de Lamartine s'est chargé lui-même de dissiper, dans un autre passage, cette fantasmagorie qu'il évoque ici, et il a restitué à la terreur son véritable caractère. Voici ses propres paroles : « La terreur fut bien moins in-

ventée par Robespierre et par Danton, contre les ennemis intérieurs de la république, que contre les excès et les anarchistes de la Révolution elle-même. Au moment où la Convention l'organisa, le royalisme et l'aristocratie, anéantis ou émigrés, n'inquiétaient plus personne. La terreur ne pouvait atteindre ni les émigrés ni les Vendéens en armes; elle ne pouvait, au contraire, que les rendre plus irréconciliables avec une république qui ne leur promettait que l'échafaud. Les Vendéens et les émigrés furent le prétexte, les anarchistes furent le but. »

C'est ainsi que M. de Lamartine a, à la fois, toujours tort et toujours raison dans son ouvrage. A qui lui demande quelle est son opinion sur un fait, un homme, une situation, il pourrait presque toujours répondre par cette question : « Laquelle de mes opinions désirez-vous connaître ? » Car il a deux avis, quand il n'en a pas trois. Des deux avis énoncés ici par M. de Lamartine, quel est celui qui est conforme à la vérité historique ? Évidemment le dernier. La terreur fut acceptée par Robespierre et le Comité de salut public, surtout comme une arme défensive contre le danger le plus proche d'eux ; or, le danger le plus proche d'eux, c'était l'anarchie de la capitale, qui menaçait de les dévorer, et le pouvoir insurrection-

nel de la Commune, qui aspirait à les détrôner. Ce ne fut donc pas une pensée large et patriotique, ce fut une pensée étroite et égoïste qui fut la source de la terreur. Le parti Jacobin, personnifié dans ses chefs, ne fit là qu'appliquer son éternelle politique; poursuivi par la meute révolutionnaire, il la dépassa d'un bond, pour demeurer à la tête des passions déchaînées. Le Comité de salut public surpassa la Commune en violence, en fureur et en scélératesse; il enrégimenta l'assassinat dans l'armée révolutionnaire, il rédigea le crime en loi dans le code de la terreur, il érigea le meurtre en système, et l'extermination en gouvernement. Il eut ainsi, sur tous ses concurrents, la supériorité que Milton donne à Satan sur les esprits de l'abyme, la supériorité du mal.

Ce fut un gouvernement, il est vrai, dans une époque où tout gouvernement avait péri. Mais qui ne voit qu'au lieu de louer le parti jacobin d'avoir créé ce gouvernement, il faut l'accuser éternellement devant Dieu et devant les hommes d'avoir précipité la France dans la situation où un pareil gouvernement devenait possible, nous allions dire nécessaire ? Oui, la logique de la situation conduisait à cette effroyable conclusion, le syllogisme des Jacobins ; mais c'était la logique du mal. Dans leurs théories, ils parlaient sans

cesse de faire descendre le ciel sur la terre ; dans la pratique, ils évoquèrent du fond de l'abyme, ces lieux sombres et ténébreux où l'on entend les grincements de dents et ce pleur éternel dont il est question dans l'Évangile, et ils réalisèrent, dans notre malheureux pays, un enfer de main d'hommes. La France, à cette époque, présente, par ses souffrances et par les crimes de ses gouvernants, l'image d'un peuple de damnés régis par un gouvernement de démons. Mais ce gouvernement eut un avantage. Il en eut un, un seul, inséparable de tout gouvernement violent et despotique, un avantage que le gouvernement du chef des Assassins présentait au même degré ; il eut l'unité, et la conséquence de l'unité, la force. Mais il employa cette unité à défendre le territoire national? Cela est vrai ; mais avant de lui en faire un si grand mérite, il faut se rendre un compte exact de la situation. Le territoire national était, pour le parti jacobin, la forteresse dans laquelle une garnison qui n'espère ni capitulation ni quartier, est renfermée. Il se défendit donc encore bien plutôt en France, qu'il ne défendit la France. La forteresse fut sauvée, mais la garnison avait surtout songé à la garnison. Il se servit de la dictature formidable dont il s'était emparé pour mettre toutes les richesses, toutes

les forces, toutes les vies, tous les bras, tout le sang de la France, entre le parti jacobin et les ennemis qu'il avait suscités contre lui. La France vainquit. Est-ce le parti jacobin qu'il faut en louer? Avant de l'en louer, il faudrait d'abord l'accuser d'avoir engagé la fortune du pays dans tant et de si épouvantables périls, et d'avoir fait naître cette crise où la France faillit périr. Puis, il y a quelqu'un qui doit être loué d'avoir sauvé la France, avant et plus que le parti jacobin, c'est la France elle-même. Ce qu'il *faut louer*, c'est ce mouvement admirable de patriotisme qui précipita la population aux frontières, et que M. de Lamartine a indignement calomnié.—Oui, M. de Lamartine n'a pas craint de calomnier la France pour justifier Robespierre, en disant « qu'il lui fallait la terreur pour pousser la nation à la frontière, et pour lui arracher ces efforts surnaturels, qu'on ne pouvait plus attendre du patriotisme découragé. » Ce qu'il faut louer encore, c'est l'esprit militaire de la nation qui se réveilla puissant et sublime à la vue de ces étrangers qui s'avançaient insolemment pour prendre possession de notre sol; c'est le génie de la guerre qui sortit, un rayon sur le front, de ce peuple de gagneurs de batailles, et qui improvisa des généraux comme il improvisa des armées: Hoche, Moreau, Jour-

dan, Kléber, Desaix, Joubert, et le plus glorieux d'entre eux, Bonaparte! et toute cette jeune tribu de victorieux qui conduisirent plus tard aux combats nos phalanges héroïques. C'est là ce qu'il faut louer, et louer éternellement, car c'est là qu'est la gloire de cette époque. Non, ce ne fut pas le parti jacobin qui sauva la France, ce fut la France qui se sauva elle-même, et qui, en même temps, sauva le parti jacobin, maître alors du gouvernement.

Que dans ce parti il y ait eu des hommes, et comme Carnot, qui est le premier d'entre eux, et comme un grand nombre d'autres encore qui eurent leur part dans ces succès militaires, dans cet élan patriotique, c'est un fait qu'il faut reconnaître, et dont l'histoire leur tiendra compte, car elle doit compte de tous les services rendus au pays. Mais le parti jacobin et surtout Robespierre, son chef, ne mirent que la férocité et le crime dans cette lutte où la France mit le courage et le patriotisme. En veut-on une preuve? Nous citerons, contre l'opinion de M. de Lamartine, le témoignage d'un homme dont on a dit qu'à cette époque il organisa la victoire, le témoignage de Carnot, comme nous avons déjà cité celui de Daunou.

« Lorsque Carnot vint rendre compte à la

Convention des faits relatifs à la reprise des quatre places fortes, Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé, il prononça les paroles suivantes, le 1er vendémiaire an III de la république :
« ..... Il n'appartenait qu'à Robespierre de murmurer lorsque nous avions le bonheur d'enlever quelque place à l'ennemi sans le carnage de nos frères d'armes ; une conquête ne pouvait lui plaire si elle n'était ensanglantée. « Lorsque nous reçûmes le courrier qui nous « apportait la nouvelle de la prise de *Niewport* : « —A-t-on, dit Robespierre, massacré la garnison ? — On a tué, répondit-on, tous les émigrés ; le reste est prisonnier. On ne pouvait « passer la garnison au fil de l'épée sans emporter la place d'assaut, ce qui nous aurait coûté « six mille hommes. — Eh ! qu'importent six « mille hommes, dit Robespierre, lorsqu'il s'agit « d'un principe ! Je regarde, moi, la prise de « Niewport comme un grand malheur.

« Or, qu'était cet homme à principes ? *Celui qui n'en connaissait aucun*, celui qui entrait en « fureur lorsqu'on opposait les lois à ses volontés, celui pour qui la prospérité de nos armes « était une torture continuelle, chaque succès « un coup de poignard. Robespierre ne voulait « point signer les ordres du Comité relatifs aux

« opérations militaires ; il se ménageait ainsi la « faculté de dire, en cas de revers, qu'il s'était « opposé aux mesures prises. Il est constant que, « depuis trois mois, il attendait une défaite avec « la même soif que ses collègues avaient pour la « victoire, afin de pouvoir les attaquer dans la « Convention ; que l'aveu lui en est échappé plu- « sieurs fois au Comité, et qu'il n'a éclaté enfin « dans son discours du 8 thermidor, que parce « qu'il désespéra d'en trouver l'occasion, et « qu'il voyait tomber sur lui-même la foudre « qu'il voulait attirer sur ceux dont la droiture « et le zèle assidu étaient sa condamnation. »

C'est ici le cas de dire un mot des éloges étranges que M. de Lamartine donne à Robespierre, pour avoir fait monter à l'échafaud les généraux qui défendaient la France à la frontière. « La liberté était son but, dit l'historien. Il ne voulait pas que l'armée prît l'habitude d'admirer un chef, et que le peuple se laissât corrompre par la gloire. Il avait prévu de loin les trahisons et les dictatures, plus fatales aux révolutions que les anarchies. Amant exclusif de l'idée démocratique, il voyait plus de dangers dans la renommée d'un général heureux que dans la perte d'une bataille. » Quel homme de bon sens ne verrait pas qu'ici M. de Lamartine habille en vertu un vice

de Robespierre. La vérité que l'historien dissimule sous la pompe de son style, la voici toute nue. Pouvoir civil, le Comité de salut public jalousait et soupçonnait le pouvoir militaire. Dictature appuyée sur l'échafaud, il craignait la dictature appuyée sur l'épée. L'envie de Robespierre tuait Custine, comme elle avait tué les Girondins, comme elle devait tuer Danton; car ce n'était pas seulement tout ce qui pouvait menacer l'idée démocratique, mais tout ce qui pouvait balancer l'autorité de Robespierre, que Robespierre envoyait à la mort. Toutes ces exécutions de généraux s'expliquent par un mot : les hideux et sanglants Diogènes du Comité de salut public ne voulaient pas qu'Alexandre se mît devant leur soleil.

La France fut donc surtout sauvée en 93, par la force de sa constitution territoriale, par la puissance de son unité nationale, qu'avaient cimentée les siècles, et le travail persévérant de la royauté française, par le patriotisme, le courage et le génie militaire de sa population, et enfin, comme le reconnaît plus bas M. de Lamartine, quand le besoin d'excuser la terreur et le parti jacobin ne le domine plus, par les divisions, les rivalités, les fautes de l'Europe, sans lesquelles la France eût peut-être péri malgré tous ces prodiges d'hé-

roïsme et de dévouement. « Aucun concert n'existait, dit-il, entre les cabinets ; aucune puissance ne voulait aider l'autre à trop vaincre; elles craignaient la victoire autant que la défaite. La Russie, la Prusse et l'Autriche, plus attentives à la Pologne qu'à la France, s'entre-regardaient sans cesse, pour que l'une de ces puissances ne s'emparât pas seule de la proie, pendant la distraction des autres. La Russie n'envoyait pas de contingent. La politique de la cour de Vienne était amortie par le baron de Thugut, qui goûtait les principes de la Révolution. Il fit nommer, pour conduire la guerre, le prince de Cobourg, entièrement soumis à cette direction occulte.

Par ordre de la Convention, Dampierre attaque l'armée autrichienne, campée entre Maubeuge et Saint-Amant. Il est battu et tué. Le prince de Cobourg, stimulé en vain par Clairfayt et le duc d'York, ne poursuivit pas l'armée française. En douze jours les coalisés auraient pu camper sur les hauteurs du faubourg Montmartre. L'Autriche ne voulait trop vaincre, ni être trop vaincue ; la Prusse le voulait encore moins. Uniquement occupé d'abaisser en Allemagne, l'influence de l'Autriche, le cabinet de Berlin suivait la même politique qui lui avait fait lancer timidement, et

retirer honteusement, l'année précédente, ses armées en Champagne. »

En présence de ces aveux, que devient la fantasmagorie que M. de Lamartine évoquait tout-à-l'heure, pour motiver la terreur et excuser les crimes des Jacobins ? Les nécessités d'une guerre à mort à l'extérieur disparaissent ici, comme la nécessité d'écraser à l'intérieur le royalisme et l'aristocratie avaient déjà disparu. Reste le véritable mobile de la conduite de Robespierre *et de* ses associés, la nécessité de se *défendre* eux-mêmes contre le débordement de la licence et de l'anarchie, et de sauver à la fois leur pouvoir et leur vie.

Jusqu'au bout, ils sont dominés par cet égoïsme étroit, cette lâche personnalité. Le meurtre est devenu une situation ; il semble à la plèbe révolutionnaire qu'elle ne peut vivre qu'en tuant. « La ville et les départements n'étaient plus peuplés que de meurtriers et de victimes, dit l'auteur, le pillage servait d'excitation au meurtre, le meurtre absolvait le pillage; la guillotine semblait la seule constitution de la France. » En un mot, le règne de la terreur se développe avec ce cortège de scandales et d'horreurs dont on trouve le tableau dans le livre de M. de Lamartine qui, avec son admirable talent de peintre, a fait re-

vivre, sous les yeux de la France, cette sinistre page de son histoire. En présence de cette situation, quelle est la conduite de Robespierre et de ses amis ? Suivant M. de Lamartine, ils déplorent les horreurs commises; « mais le courant est trop fort pour qu'ils croient pouvoir lutter. » On prélude à l'exécution de Bailly par des raffinements inouïs de cruauté. Que fait Robespierre ? Il désapprouve, « mais il se contente de faire fermer sa porte, ce soir-là, en signe de deuil. » Carrier à Nantes, Collot-d'Herbois et Foucher à Lyon, versent le sang par torrents : que fait Robespierre ? Il s'indigne dans l'intérieur du Comité de salut public; mais, « il n'ose point encore attaquer le parti d'Hébert et de Chaumette. » Ce parti supprime le culte et fait violence aux consciences, en substituant au christianisme le culte de la déesse Raison : Robespierre gémit encore en secret; « mais le courant est trop fort pour le briser en ce moment. » Il faut, à cette lie de la populace révolutionnaire qui marche avec Chaumette et Hébert, de nouvelles têtes, celles des Girondins, puis celle de madame Roland. « Le Comité de salut public, exécuteur, quelquefois affligé mais complaisant, des volontés de la populace, dit l'historien, inscrivit le nom de madame Roland sur la liste.

Danton, absent, détournait la tête; Robespierre n'osait dérober une seule tête au peuple (1). »

Ici, M. de Lamartine se trompe : il essaya d'en dérober une, ce fut la sienne. L'historien le dit plus loin lui-même ; quand Hébert, Chaumette et la Commune, affriandés par tant de sang, et excités par le succès de toutes leurs entreprises, voulurent renverser le Comité de salut public, et conçurent la pensée d'envoyer Robespierre et ses amis à l'échafaud, le Comité de salut public, qui n'avait défendu personne, se *défendit lui-même* : « Le gouvernement, dit l'historien, n'avait que le choix de frapper ou d'être frappé. » Robespierre et Danton, ces deux Jacobins de l'ancien régime révolutionnaire se rapprochèrent alors, pour résister au nouveau flot révolutionnaire qui voulait les emporter. Ils disputèrent leur

(1) Jamais cette lâcheté de Robespierre ne parut avec plus d'éclat que dans le procès de mademoiselle de Saint-Amarante. Il avait passé une soirée avec elle, et la rare beauté de cette jeune femme avait produit sur lui une vive impression. Il craignait de s'être laissé aller, dans le cours de la conversation, à des indiscrétions dangereuses, et il fit traduire devant le tribunal révolutionnaire, non-seulement mademoiselle de Saint-Amarante, mais toutes les personnes qui s'étaient trouvées chez elle. La mère, la fille, le mari, montèrent ensemble dans la fatale charrette.

tête, et, plus heureux que les Girondins, parce qu'ils avaient une toute autre consistance à Paris, ils parvinrent à envoyer la Commune à l'échafaud. La résistance de Robespierre, et sa résistance heureuse à la Commune, le jour où il se sentit menacé, accuse sa longue connivence avec elle pendant tant de crimes. S'il ne voulait pas tous ses crimes, il y eut, comme le dit ailleurs M. de Lamartine, un crime de plus dans la part qu'il prit à ces exécutions, celui de la lâcheté. Il défendit Dieu et l'immortalité de l'ame, il est vrai, dans cette dernière lutte, mais il ne mérite point les éloges que lui donne M. de Lamartine; dans cette circonstance, il fallait bien qu'il les défendît, puisque Hébert et Chaumette les attaquaient. Il les défendit bien moins comme une croyance, que comme un programme politique. Il avait attaqué l'immortalité de l'ame à la Constituante, dans la discussion sur les testaments, où il avait dit en propres termes, que lorsque l'homme n'était plus que poussière, il n'avait pas le droit de faire obéir à sa volonté. Il changeait de thème, parce qu'il avait changé de position, et parce qu'il se donnait ainsi les sympathies de l'immense majorité de la population, contre la faction matérialiste et athée qu'il voulait envoyer à l'échafaud pour ne pas y être envoyé par elle.

Presque aussitôt après ce triomphe, on vit s'ouvrir sa lutte avec Danton. On revenait, par les supplices, à l'unité du pouvoir qu'on avait détruite, dans la personne de Louis XVI. Robespierre et sa nuance écrasaient toutes les autres nuances pour demeurer seule maîtresse du terrain. Chose étrange! Danton, l'homme des journées de septembre, périt pour une idée de clémence. Il avait vu venir de loin la réaction vers les idées d'humanité, qui devait naturellement *suivre la* terreur, car lorsqu'une situation a *été* trop tendue, elle se détend d'elle-même; il se plaça sur le chemin de cette réaction. Robespierre et les deux autres triumvirs sentirent que s'ils laissaient arriver le mouvement politique jusqu'au point où Danton, qui avait chargé Camille Desmoulins de planter son drapeau dans la presse, l'attendait, ils étaient perdus. Ils donnèrent donc une dernière impulsion au mouvement de la terreur. Danton, surpris dans sa transition, et placé entre le parti des égorgeurs qu'il avait aidé Robespierre à abattre, et ce parti de la clémence dont les éléments existaient, mais qui n'était pas encore formé, fut facilement abattu, parce que, suspendu entre la position qu'il avait quittée, et celle qu'il voulait prendre, il n'avait pied nulle part. Mais Robespierre ne fut point pour cela

sauvé, et il nous reste à examiner la manière dont M. de Lamartine apprécie le mouvement qui l'emporta.



Presque aussi
vrir sa lutte
supplices,
truite, d
et sa p
ces
Cl

...TABLES CAUSES DE
ROBESPIERRE.

L'historien allègue d'étranges motifs pour expliquer la chute de Robespierre. A l'en croire, ce serait son respect superstitieux pour la majesté des lois qui l'aurait perdu. Semblable à Socrate qui, respectant l'autorité des lois de son pays jusque dans le jugement inique qui le frappait, ne voulut point s'évader de la prison où il était légalement retenu, quoique innocent, Robespierre aurait mieux aimé périr que d'exciter le peuple à faire violence à la Convention. Pour faire accepter cette explication par l'historien, il faudraït d'abord démontrer, à l'aide de preuves sérieuses, cette grande vénération de Robes-

re pour la ...naux les moins courageux
...ation si ... ...ulés.
...elle ne ... cette époque avec un
...ulle ... les véritables motifs
de ... Robespierre frap-
... premier de tous,
... d il s'agissait
... de sophismes
...de, ... vait vécu,
...uge dans le parti ... ie, dans
opposé la force révolu...
N'était-ce pas lui qui disait qu...
jours en minorité sur la terre, » ... nti-
le renversement des idées que lui pré... ce
rien. Nous ne parlons pas seulement ici ...
conduite sous le règne de Louis XVI, M. de Lamartine serait en droit d'objecter, que *sous la tyrannie*, les assemblées ne pouvaient pas imprimer le même respect aux *hommes libres*, que dans les temps où les Jacobins firent régner indivis la liberté et la terreur. Mais depuis l'établissement de la république, Robespierre, dans sa lutte contre le parti des Girondins, avait violé sans aucun scrupule et de la manière la plus flagrante, l'autorité de la loi et de la majesté de la Convention. La journée du 31 mai, l'historien le reconnaît lui-même, avait été faite par la force révolution-

naire de Paris, contre la majorité de la représentation nationale, dont les Girondins étaient les chefs, et l'élimination et la proscription de ces représentants du peuple étaient les actes les plus inconstitutionnels qu'on pût voir. Cependant Robespierre s'était hautement prononcé pour ce coup d'État de l'émeute parisienne, contre l'Assemblée générale et contre les lois de son pays. Il avait trouvé bon qu'on le débarrassât par la violence d'un parti qui gênait le sien, et qu'on rendît muettes ces voix éloquentes dont il enviait le succès, et dont il craignait l'influence : M. de Lamartine a lui-même retracé le tableau de la Convention humiliée, insultée, mise en état de siège, entourée de canons qui lui imposaient la volonté souveraine du parti dont Robespierre était le chef. S'il avait eu les scrupules constitutionnels que lui prête M. de Lamartine, ces scrupules l'auraient empêché de travailler à l'expulsion et à la proscription illégales des Girondins ; comme ils ne l'arrêtèrent point alors, on ne saurait dire, avec une apparence de raison, qu'ils l'aient arrêté quand il fallait lutter pour défendre sa propre tête contre Tallien, Barras, et cette coalition de peurs, qui, en s'épaulant les unes contre les autres, finirent par s'enhardir jusqu'à attaquer le formidable dictateur, avec la fureur que donne

le désespoir aux animaux les moins courageux quand ils se sentent acculés.

Lorsqu'on n'étudie pas cette époque avec un parti pris de panégyrique, les véritables motifs qui amenèrent la défaite de Robespierre frappent sur-le-champ les yeux. Le premier de tous, c'est sa profonde incapacité quand il s'agissait d'arriver à l'action. Cet assembleur de sophismes ne savait pas remuer les hommes ; il avait vécu, et il était resté dans le nuage de la théorie, dans l'idée.

L'auteur des Girondins, malgré le sentiment marqué de préférence qu'il affiche pour ce personnage historique, est obligé, dans son livre, de le montrer toujours disposé à s'effacer quand le moment d'agir est venu. Était-ce une lacune de son esprit, était-ce une défaillance de cœur ? C'était l'un et l'autre peut-être. Le jour où il faut agir, Robespierre disparaît, et va s'ensevelir dans quelque retraite profonde d'où il ne sort que lorsque la question de la journée a été tranchée par d'autres mains. On ne l'aperçoit que la veille et le lendemain de l'évènement, la veille pour le préparer, le lendemain pour l'exploiter, jamais le jour pour combattre. Il se crée ainsi une espèce d'inviolabilité, l'inviolabilité de l'absence, et il laisse à d'autres, plus audacieux et plus capables

d'action, le soin de faire les évènements dont il profite.

Ce qui avait été, pendant presque toute sa vie politique, une grande partie de sa force, fut, au 9 thermidor, la principale cause de sa chute. La théorie est commode, elle brille à peu de frais, elle est infinie comme l'idéal, elle n'a d'autres bornes que celles de l'imagination, elle est affranchie des difficultés de l'application et des dangers de la responsabilité. Ceux *qui avaient* mis la main aux affaires s'étaient usés *plus vite*, et Robespierre, qui dogmatisait toujours, avait survécu à tous ses rivaux. Mais lorsque le jour vint où il fallut agir à son tour, soutenir une lutte matérielle, il demeura impuissant et désarmé. Il avait jusque-là profité des journées qui avaient été faites par d'autres; il attendit en vain qu'on lui fît la journée qui lui était nécessaire. Qui donc l'aurait faite ? Barbaroux était mort, Danton était mort, Westermann était mort, Hébert était mort, Chaumette était mort, Ronsin était mort, tous étaient morts guillotinés par la volonté de Robespierre. Il n'était plus qu'une idée sans bras. Or, quand l'évènement arrive, il faut un bras pour traduire l'idée en action. Ce n'était pas l'ivrogne Henriot, cet agitateur subalterne, abruti par la double ivresse du vin et du sang, qui pouvait

prendre la direction suprême de la lutte; l'hébétement de son esprit, et la déconsidération qui s'attachait à son caractère et à son intelligence, dans son parti même, l'en rendaient profondément incapable. Il osa le tenter et il échoua, vaincu à la fois par le vin et par son incapacité.

Une seconde cause de la chute de Robespierre, ce fut la victoire même qu'il avait remportée sur la Commune, à l'aide de Danton, victoire qui était devenue celle de la Convention. Il avait ainsi énervé à l'avance la force sur laquelle il aurait pu s'appuyer contre l'Assemblée, dont ses adversaires s'étaient rendus maîtres. Il avait habitué la population à l'idée que la prééminence et l'ascendant devaient appartenir à la représentation nationale; c'est ainsi qu'il avait forgé l'arme avec laquelle il fut frappé.

Quant à la cause de l'infériorité où il tomba dans la Convention même, on la découvre avec un peu de réflexion. Depuis l'établissement de la république, il y avait eu, dans la Convention, une lutte permanente, lutte d'ambition et de pouvoir qui était au fond inévitable, car plus la crise était violente et dangereuse, plus les partis aspiraient à refaire révolutionnairement en France l'unité de direction immolée avec la royauté sur la place du 21 janvier. La lutte avait commencé par divi-

ser l'Assemblée et la république en deux grands partis, les Girondins et les Montagnards. Mais, de même que l'accord des Montagnards et des Girondins s'était évanoui à partir de la victoire qu'ils avaient remportée, sur la royauté, le 10 août, l'union du parti montagnard se trouva dissoute, le 31 mai, par la défaite des Girondins. Le lien de ces partis n'était pas, en effet, la communauté d'affection, c'était la communauté de haine. Alors, les éléments divers, dont était composée la Montagne, en vinrent à une lutte quelquefois latente, parfois ouverte, puis suspendue dans les grands périls, mais toujours renaissante ; c'étaient, d'une part, les démocrates les plus exaltés qui prenaient pour programme le règne d'une démagogie effrénée dans la politique, et la substitution du règne de l'athéisme à celui de la religion ; on les appelait communément les Hébertistes ; c'était, d'un autre côté, le parti des hommes de circonstance, qui, sans avoir reculé devant les violences et les excès révolutionnaires, quand ils les croyaient utiles à leurs desseins, ne regardaient ces excès que comme une nécessité transitoire et aspiraient à s'emparer du mouvement de réaction qu'ils voyaient venir à l'avance, afin de saisir le gouvernement, et de l'exercer suivant les événements. Danton était à la tête de ces sceptiques politiques,

qui formaient plutôt l'état-major d'un parti qu'un parti réel, et on les appelait les Dantonistes. C'était enfin le parti qui, conduit par le triumvirat, dont Robespierre, complété par Saint Just et Couthon, membres inférieurs de cette trinité homicide, était le chef, et, pour ainsi parler, le dieu, avait pris pour drapeau le contrat social de Jean-Jacques, et l'utopie d'une démocratie fondée sur la fraternité et la vertu. Ces trois partis, d'abord fondus en un seul contre la Gironde, n'avaient pas cessé de se disputer la direction de la république, depuis la journée où ils avaient abattu leur principal adversaire, et la masse révolutionnaire qui flottait au-dessous d'eux s'était réunie au vainqueur. Robespierre, aidé par Danton, avait réussi à envoyer les chefs du parti de la Commune à l'échafaud, puis Danton, une fois privé du concours de ce parti, avec lequel il avait fait les journées de septembre; Robespierre avait encore réussi à envoyer à la guillotine les chefs du parti Dantoniste. Ainsi, Robespierre survivait seul à l'immolation de tous ses rivaux d'influence et de popularité; et, par suite, il devenait responsable, aux yeux de tous les partis privés de leurs chefs, de leur décapitation politique. Il avait été un des proscripteurs de la Gironde, un des proscripteurs des Hébertistes, et le seul pro-

scripteur des Dantonistes. Il était donc indiqué qu'une coalition se formerait entre tous les tronçons de ces partis, qui avaient une injure commune à venger contre Robespierre, et que, comme un autre Laocoon, il périrait enlacé dans leurs replis.

Ce fut précisément ce qui arriva, au moment même où Robespierre aspirait à réaliser les conséquences de ses victoires, en se faisant décerner, sous un titre quelconque, la souveraine direction des destinées de la république. L'heure était bien choisie. D'abord, l'orgueil de l'Assemblée, déjà blessé par le long ascendant du triumvirat, se soulevait à la pensée qu'il faudrait descendre plus bas encore sous les pieds du dictateur. En outre, tous ceux qui, sans égaler en influence les premiers chefs de la Révolution, dépassaient un peu le niveau de la plèbe conventionnelle, comprenaient que leur tête était vouée à la guillotine par le Tarquin de la Révolution. Enfin, le mouvement de la terreur était arrivé à son terme. On avait usé la politique de la mort, comme la machine des supplices ; la réaction que Camille Desmoulins avait vu venir de loin, quand il demandait la formation d'un comité de clémence, et dont Danton avait en vain espéré profiter, lui, que le sang des victimes de septembre rendait indigne

d'être la personnification d'une politique réparatrice, cette réaction prenait chaque jour de la force, et devait donner une puissance irrésistible aux hommes qui s'en feraient les instruments. Or, bien que M. de Lamartine fasse observer, avec quelque raison, que parmi les hommes qui firent le mouvement du 9 thermidor, il y en avait qui avaient une aussi large part que Robespierre aux dernières exécutions, et que la terreur s'arrêta, non pas précisément parce que Robespierre tomba, mais parce qu'elle était arrivée à son terme, il ne faut pas cependant oublier qu'il était plus logique que le mouvement de cette réaction profitât à la coalition de tous les partis proscrits, qu'au parti qui avait toujours été à la tête de la proscription, et qui devait avoir la plus large responsabilité dans les actes d'un gouvernement où il avait exercé l'autorité principale.

C'est ainsi que le coup d'état du 9 thermidor devint possible dans la Convention. Robespierre, qui avait été plus fort que chacun de ces partis pris séparément, succomba dans l'Assemblée sous leur coalition. Les débris de la majorité des Girondins s'allièrent aux débris des Hébertistes et des Dantonistes, pour l'accabler. Ainsi, il eut à la fois contre lui la Montagne, dont il avait abattu les plus hautes têtes, et la Plaine, qui s'allia à une

partie des anciens proscripteurs des Girondins, pour renverser le seul homme qui eût profité de tant d'hécatombes humaines. Il vit même se tourner contre lui une portion du Comité de salut public, fatigué de sa dictature, et qui comprit qu'il fallait défendre, avec les reliefs de pouvoir que Robespierre lui avait abandonnés jusque-là et qu'il songeait à lui enlever, des têtes qui s'étaient élevées trop haut dans la république pour ne pas avoir à subir le nivellement de la *guillotine*, si l'on ne prévenait pas les desseins *transparents* du triumvirat. Toutes les pierres du piédestal qui avaient jusque-là porté l'idole homicide de la Révolution, se soulevant pour la renverser, il était bien impossible qu'on ne vît pas tomber la statue.

Cela était d'autant plus impossible, que les hommes d'action qui manquaient dans le parti de Robespierre, ne manquaient point dans la coalition. Quand on sort de l'Assemblée et qu'on cherche comment les choses se passèrent dans la rue, on ne tarde pas à découvrir que Robespierre fut matériellement renversé par des hommes qu'on pourrait appeler la monnaie de Danton. Tallien et Barras avaient quelque chose de sa puissance d'action, et ils ne ressentaient pas cette lassitude qui devint fatale à leur type

engagé avant eux dans les luttes révolutionnaires. En outre, le sang des journées de septembre n'était ni sur leur conscience, ni sur leur renommée, ce qui explique comment ils purent réussir là où Danton avait échoué! Il y a toujours une justice relative dans les évènements. La queue du parti de Danton héritait du mérite qu'avait eu le plus brillant écrivain de leur parti, Camille Desmoulins, de prendre l'initiative de ce mouvement de réaction vers la clémence, qui devait amener la fin de la terreur. Danton et Camille Desmoulins, morts pour une idée de clémence, diminuaient l'horreur qu'inspiraient les Dantonistes aux modérés; il semblait qu'ils se fussent, jusqu'à un certain point, lavés du sang de septembre avec leur propre sang. C'est ainsi que la coalition impossible pendant la vie de Danton, devint possible après sa mort. M. de Lamartine a beau prêter à Robespierre les desseins les plus cléments qui devaient apparaître après son triomphe, il y a un fait que rien ne saurait détruire, c'est que Robespierre et les deux autres triumvirs, ses collègues, envoyèrent Danton et Camille Desmoulins à la mort, pour avoir voulu enrayer le char de la terreur. On a dit que Robespierre ne parut pas dans le Comité de salut public dans les derniers temps,

cela est possible ; mais la veille même du 9 thermidor, quand la lutte était déjà engagée, Henriot, le lieutenant de Robespierre, fit une charge de cavalerie pour dégager l'homicide tombereau, que la multitude, lassée de supplices, arrêtait, et pour assurer sa route vers la guillotine. Tant il est vrai que le parti de Robespierre fut, jusqu'à la fin, le parti de la terreur, puisque, avant de songer à vivre, il remplissait sa tâche de pourvoyeur de la mort, et que, le 8 thermidor, il dépensait encore ses forces à *maintenir l'échafaud*, qui chancelait sur un sol imbibé de sang.

La chute de Robespierre fut donc logique, naturelle et juste, et ce ne fut point son respect pour la loi qui s'opposa à sa victoire. L'indignité de quelques uns de ses adversaires n'empêche pas que la coalition, devant laquelle il tomba, valut mieux que lui ; il méritait de tomber en même temps que la terreur, puisqu'il avait été son champion jusqu'au bout. L'Auguste qu'on veut nous montrer en lui, n'existe que dans la poétique imagination de l'historien ; l'histoire ne nous montre que l'Octave. Des intentions d'humanité, dont rien n'établit la réalité, ne peuvent effacer des crimes. Le bonheur du genre humain resté à l'état problématique de projet dans ses discours, ne saurait faire oublier les malheurs

trop réels de la France! Personne n'est admis à donner ses rêves comme une circonstance atténuante de ses actes (1).

L'évènement qui le perdit était écrit dans la logique de l'histoire. S'il n'eût que la moitié de la destinée de Cromwel, c'est qu'il n'était que la moitié de Cromwel. Lui-même le sentait, et la haine instinctive qu'il éprouvait pour tous ceux qui portaient l'épée, n'était que de la crainte mêlée de prévoyance. Il comprenait qu'il y avait là une force qui ne lui appartiendrait jamais. Quand Cromwel chassa le Long Parlement, il prit un point d'appui dans l'armée qui était toute à lui, et c'est ainsi qu'il put mettre, un à un, tous les membres de l'assemblée à la porte de la salle, en reprochant à l'un son ivrognerie, à l'autre son hypocrisie; à celui-ci sa lâcheté, à celui-là sa bassesse, à tous leurs crimes. Le point d'appui manqua à Robespierre. Il ne pouvait le prendre, ni dans l'armée, qui n'était pas à lui, ni dans l'Assemblée contre

(1) On connaît la spirituelle et ingénieuse réponse de M. Michaud l'aîné, à un jeune homme qui lui disait que *Robespierre n'était pas encore jugé*. — « A la bonne heure, répartit M. Michaud ; mais heureusement pour vous et pour moi, il est exécuté. » C'est à peu près le sens de l'épitaphe composée pour Robespierre :

Passant, ne pleure point sa mort,
Car, s'il vivait, tu serais mort.

l'Assemblée, ni dans la Commune, qu'il avait énervée, à peu près comme Mayenne énerva les Seize; il devait donc succomber dans la lutte, parce que, s'il avait dogmatisé comme Cromwel, s'il avait, comme lui, dominé les assemblées, il n'avait pas, comme lui, commandé des armées, et que, par conséquent, il ne disposait pas, en dehors de la Révolution, d'une force à l'aide de laquelle il pût la subjuguer et la finir. Le Cromwel de la Révolution française est en deux personnes : la première s'appelle Robespierre; la seconde, plus éclatante que le lord protecteur d'Angleterre, devait s'appeler Bonaparte. Robespierre immola, dans la personne de Dillon, de Biron, de Custine, de Houchard, de Luckner, de Westermann, cet invisible ennemi que lui cachait l'avenir (1).

(1) Hoche, Carnot, le général Rochambeau, Foy, alors simple capitaine, allaient monter sur l'échafaud, quand vint le 9 thermidor.

V

LA CHUTE DE ROBESPIERRE FUT-ELLE UN MALHEUR.

M. de Lamartine exprime de vifs regrets sur la chute de Robespierre. Selon lui, la journée du 9 thermidor prorogea les espérances de l'humanité, et fit reculer à l'horizon l'âge d'or de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, que Robespierre allait faire luire sur la France, lorsque ses ennemis éteignirent dans son sang l'aurore du bonheur du monde. C'est là une licence poétique qu'on ne saurait expliquer que par la puissance d'imagination de l'historien. Sans doute on trouve, dans les discours de Robespierre, ces grands mots de fraternité, d'égalité et de liberté, et ce fut avec cet idéal qu'il traîna, pendant si longtemps à sa

suite, la multitude, toujours prête à suivre les imposteurs qui lui promettent l'âge d'or. Mais, s'il ne s'agit que de promettre, Jean de Leyde et les millénaires religieux furent bien plus magnifiques encore, dans leurs promesses, que Robespierre. Leur imagination, s'élevant à sa plus haute puissance sur les ailes de l'Apocalypse, changea cette vallée de larmes, que nous habitons, en un lieu de délices qui n'avait rien à envier au ciel. Ce qu'il faudrait donc établir, *c'est, d'abord*, que Robespierre était sincère dans ses paroles; c'est, ensuite, que Robespierre avait les solutions de tous les problèmes sociaux qu'il est nécessaire de résoudre pour faire régner la liberté, l'égalité et la fraternité dans les sociétés humaines.

Or, rien de moins prouvé que la sincérité de Robespierre. On ne doit pas plus tenir compte aux Tartufes politiques de leurs maximes de liberté et d'humanité, qu'aux Tartufes religieux de leurs maximes de dévotion et de vertu. Donc, lors même que Robespierre aurait écrit une déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui mériterait les éloges que lui donne M. de Lamartine, cette déclaration ne justifierait en aucune façon les éloges que M. de Lamartine donne à Robespierre. Il faut toujours contrôler les paroles d'un homme par ses actes. Or, quand

l'humanité et l'amour de la liberté sont dans ses paroles, et que la haine et la tyrannie sont dans ses actes, alors on a le droit de voir en cet homme un hypocrite qui invoque ces doctrines comme un moyen d'action, et non un apôtre qui les proclame parce qu'il y croit. C'est donc prostituer le nom d'apôtre que de l'accorder, comme le fait M. de Lamartine, à Robespierre et aux complices de cet exterminateur. Il y a, en outre, dans la déclaration des droits de Robespierre, un caractère qui se retrouve dans la prédication des millénaires et des anabaptistes; il rend la société possible haïssable au peuple, en faisant luire devant ses yeux l'idéal d'une société impossible, et, à l'aide de ce mirage, il lui fait traverser tous les malheurs et tous les crimes, en le lançant à la poursuite d'une ombre.

Ceci répond à la seconde question que nous avons posée en demandant si Robespierre avait la solution des problèmes sociaux. On a beau étudier ses discours, on n'y trouve que vagues généralités, phrases sonores, théories décevantes, mais aucune indication qui puisse mettre sur la route d'un système pratique applicable, de nature à réaliser les espérances qu'il donnait à la foule. Ce n'est pas tout que de jeter ces mots

de fraternité, d'égalité et de liberté dans ses discours, et c'est en vain qu'on les écrirait dans la loi, si elles ne sont pas gravées dans les cœurs : il faut donner aux hommes des raisons assez puissantes pour les déterminer à se traiter en frères ; il faut trouver des motifs assez évidents pour convaincre leur raison, et des sentiments assez vifs pour déterminer leurs volontés. C'est ce que fit le christianisme dans les temps de la primitive église. A cette époque de ferveur, il établit la fraternité et l'égalité sur le triple pivot de l'espérance, de la foi et de la charité. Une foi profonde dans une religion qui enseignait aux hommes que, créés par Dieu dans la personne du même père, ils étaient tous tombés avec lui ; qu'ils s'étaient tous relevés dans la personne de l'Homme-Dieu, et qu'ils étaient tous appelés à un bonheur éternel ; l'espérance de ce bonheur éternel qui devait être la récompense de ces sentiments de fraternité que la religion leur imposait comme un devoir sacré ; un amour ardent pour le Christ qui, devenu homme pour sauver l'humanité, était mort pour tous les hommes, de sorte qu'on devait les aimer comme ses frères et comme les membres du Christ lui-même : voilà avec quels mobiles le christianisme réussit à réaliser la fraternité sur la terre, comme il la réalisera encore

lorsque la foi, l'espérance et la charité reprendront leur premier empire.

Y avait-il quelque chose d'analogue dans les doctrines de Robespierre ? Est-ce avec une vague croyance à l'Être suprême, avec ce déisme qu'il établissait par un acte législatif, comme si Dieu avait eu besoin d'obtenir la licence de la Convention nationale pour exister, qu'il pouvait amener les hommes à ce détachement de leur intérêt personnel, à ce dévouement des uns pour les autres, sans lequel il n'y a pas de fraternité possible ? Etrange illusion, que de croire qu'on peut faire fonctionner à sa guise, à l'aide d'un mécanisme législatif, toute une nation formée d'hommes mus par des idées et par des sentiments qui leur sont propres ! De bonne foi, M. de Lamartine a-t-il bien pu penser que, si Robespierre avait triomphé, il lui eût suffi d'uue formule politique pour réaliser cette merveille morale d'un peuple de frères ? Ainsi, le monde de l'amour serait sorti de la haine, cet incendie qu'il avait allumé dans les classes pauvres contre celles qui possédaient, et l'Eden de la fraternité, semblable à ces îles volcaniques qui apparaissent au milieu des mers, aurait surgi tout-à-coup du fond de cet enfer de main d'homme qu'on appelait la terreur !

L'historien oublie-t-il donc dans quelle situa-

tion était la France quand Robespierre tomba? Ne se rappelle-t-il plus que cette situation, qu'il a peinte d'une manière si dramatique, avait été produite par la politique de Robespierre? Dans toutes les localités, des comités révolutionnaires formés d'hommes appartenant aux classes les plus pauvres et recevant chaque jour un salaire prélevé sur les revenus de l'État, dénonçaient à l'accusateur public ceux qui, par leur naissance ou leur fortune, s'élevaient au-dessus du niveau commun. Ce n'étaient point les *ci-devant nobles* seulement, c'étaient les marchands, les négociants, les propriétaires de tous ordres, les écrivains, les poètes, qui étaient traités en suspects, frappés en criminels. La guerre du pauvre contre le riche, de l'ignorant contre le savant, était partout ainsi législativement organisée. La guillotine, sinistre arche d'alliance, surnageait seule sur un déluge de sang; et c'est là l'autel sur lequel il aurait fallu inaugurer le régime de la fraternité humaine! Quel moyen aurait donc employé Robespierre pour amener les bourreaux à fraterniser avec les victimes, et les victimes à fraterniser avec les bourreaux? Leur aurait-il ordonné de s'aimer les uns les autres sous peine de mort? Le Christ, du haut de sa croix où il mourait pour les hommes, pouvait dire à ses disciples: « Aimez-

vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. » Robespierre, du sein de ce comité exterminateur d'où il avait ordonné ou sanctionné tant de supplices, pouvait-il convier le peuple à la fraternité, au nom de ses haines qui s'étaient traduites en arrêts de mort ?

Donnez-lui un moment ce triomphe, que M. de Lamartine lui souhaite pour le bonheur de la France et du genre humain ; qu'en fera-t-il ? S'il s'en sert pour établir une législation nouvelle, quelle sera cette législation ? Sera-ce le contrat social de Rousseau qui, selon M. de Lamartine, était pour Robespierre l'idéal politique ? S'il en est ainsi, les prolétaires qui représentent la souveraineté du nombre deviennent maîtres de la société, et la loi agraire est inévitable. Donner le pouvoir souverain à ceux qui ne possèdent pas, et prétendre maintenir la propriété, c'est un rêve. Le pillage se fera législativement, au lieu de se faire individuellement : voilà le meilleur résultat qu'on puisse espérer. Armer de la puissance de la loi l'immense classe des prolétaires, et s'imaginer qu'ils respecteront les droits de la minorité propriétaire, et qu'ils demeureront à la fois pauvres et tout-puissants, c'est tomber dans la folie de cet empereur romain dont parle Montesquieu, et qui ouvrit l'empire aux Goths chassés par l'inva-

sion des Huns, en exigeant d'eux le sacrifice de leurs richesses, et en leur enlevant tout, tout excepté leurs armes, avec lesquelles non-seulement ils reprirent leurs richesses, mais ils conquirent celles des Romains.

Pour échapper à ce dénouement inévitable, aime-t-on mieux supposer que Robespierre eût compris l'impossibilité de faire entrer le sentiment de la fraternité dans des cœurs troublés par des haines si récentes et si furieuses, et qu'il eût, en même temps, aperçu le danger *d'investir une* multitude ignorante et affamée, de la souveraineté de la loi, à l'aide de laquelle elle eût détruit la propriété, cette base des sociétés humaines ? Alors il ne lui serait plus resté qu'un parti à prendre : c'est de s'emparer de la dictature et de substituer sa sagesse individuelle aux passions de la multitude. En vérité, c'eût été un étrange dénouement pour une révolution sortie de la revendication des droits généraux, et fondée sur la souveraineté du peuple, que l'établissement d'une dictature individuelle. Quoi ! on n'aurait traversé tant d'épreuves, supporté tant de souffrances, accumulé tant de crimes, on n'aurait renversé une monarchie de quatorze siècles, envoyé un Roi et une Reine à l'échafaud, noyé toutes les résistances dans le sang, mis la moitié de la France

hors la loi, lancé contre l'Europe quatorze armées, au nom de la liberté, de l'égalité et de la souveraineté du peuple, que pour se réfugier dans l'omnipotence d'un homme, dont la raison serait devenue la loi des intelligences, et la volonté, la règle universelle des actions ! C'eût été pour établir ce monstrueux privilège qu'on aurait déclaré la guerre à tous les privilèges !

Dût-on admettre cette contradiction inadmissible, comme la conclusion inévitable de la Révolution française, on n'en serait guère plus avancé. Qu'aurait pu faire Robespierre, de ce grand pouvoir dont on le suppose armé dans l'intérêt des classes les plus nombreuses ? Les dispositions entre les diverses classes de la société étant aussi haineuses que nous les avons montrées, et le dictateur ne disposant d'aucun mobile religieux avec lequel il pût agir sur les ames, et exciter en elles ces sentiments de fraternité et d'amour que le christianisme prend dans une région surhumaine, il n'aurait eu qu'un seul et unique instrument, la loi. Avec ce moyen d'action, qu'eût-il pu faire ? Deux choses seulement : ou décréter que le trésor public subviendrait largement aux besoins des prolétaires que leur travail ne mettrait point dans l'aisance, ou régler législativement les salaires, et fixer en même temps un

maximum au prix des denrées de première nécessité, de manière à ce que le rapport du salaire et du prix des subsistances fût toujours favorable aux consommateurs.

En dehors de ces deux mesures, il n'y a rien d'efficace. Or la première, c'est tout simplement le *panem et circenses* des Romains de l'Empire, plus propre à créer une populace avide et oisive qu'un peuple souverain. C'est la taxe des pauvres élevée à sa plus haute puissance, et le droit de mendicité placé au rang des droits politiques. Le premier et le plus sûr effet d'une pareille législation, c'eût été de créer une population de lazzaroni, qui, certaine de subsister par le tribut que lui eût payé le trésor public, eût perdu toute activité et déserté le travail, pour se mêler à toutes les agitations politiques, comme cela avait lieu, du reste, depuis qu'on avait assuré un droit de présence à tous les hommes du peuple qui abandonnaient leurs travaux pour venir assister aux discussions des sections ou des comités révolutionnaires. Une pareille législation aurait entraîné une autre conséquence, presqu'aussi désastreuse, la ruine des finances. D'un côté, en effet, le travail national, et par suite le revenu public, aurait diminué dans une proportion très-forte, en raison du défaut d'activité des tra-

vailleurs, qui n'auraient plus été excités par l'aiguillon de l'intérêt; de l'autre, il aurait fallu nourrir ceux que leur travail ne nourrissait plus, de sorte qu'il y aurait eu, tout à la fois, amoindrissement de revenu et surcroît de dépense. Une nation courbée sous ce double fardeau, serait demeurée profondément incapable de rien accomplir de grand, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur; et l'Angleterre, justement dévorée par le satellite affamé qui rôde autour d'elle, et qu'on appelle l'Irlande, l'Irlande devenue le bourreau de sa maîtresse à force d'avoir été sa victime! n'est qu'une image bien affaiblie de la situation où se serait trouvée la société française, sous l'empire d'une pareille législation.

La seconde mesure va droit à l'anéantissement du commerce et à la destruction de la propriété. Il est impossible de fixer par une loi le prix des subsistances et le tarif des salaires, parce que le prix des subsistances et le tarif des salaires expriment deux rapports, nécessairement variables comme les faits dont ces deux rapports sont le lien. Les salaires font partie du prix de revient, et sont dominés par conséquent par le prix vénal de chaque chose; car, pour savoir ce qu'on peut dépenser dans la fabrication d'un objet, il faut savoir à quel prix on pourra le vendre. Or,

pour les objets qui ne sont pas d'absolue nécessité, le prix vénal des objets dépend, dans la consommation intérieure, de la proportion qui existe entre la quantité des offres et celle des demandes. C'est un fait connu, que si la cherté du prix de revient fait hausser le prix vénal de ces objets, la consommation diminue proportionnellement, d'où il suit qu'étant moins demandés, ils doivent subir une baisse nécessaire, ou, si les vendeurs maintiennent leurs prix, ne trouver qu'un petit nombre d'acquéreurs et demeurer en *partie invendus*, ce qui amène l'encombrement, qui à son tour produit le chômage, qu'on pourrait appeler la perte du travail. S'il s'agit d'objets à exporter sur des marchés étrangers, le problème se complique encore. Là, en effet, le travail national trouve une concurrence puissamment organisée, et si, dans un pays, le prix de revient s'accroissant avec le taux du salaire, oblige d'augmenter le prix vénal, le travail national de ce pays se trouve exclu des marchés étrangers, parce qu'on préfère naturellement à ses produits, des produits identiques offerts par les autres peuples à des prix réduits.

On voit que ce n'est pas une chose aussi facile qu'on aurait pu peut-être le croire, au premier abord, que de règlementer législativement

les salaires. Il y a un niveau qu'on ne saurait arbitrairement fixer, et qu'il faut accepter tel qu'il s'établit de lui-même; un rapport qu'on n'est pas maître de changer et qu'il faut subir. S'agit-il des subsistances? on découvre une loi à peu près analogue. Le prix des subsistances exprime le rapport de la production avec les besoins de la consommation, et il est dominé d'une autre part par le prix de revient des produits agricoles. Pour qu'en effet la terre soit cultivée, il faut que les propriétaires de la terre trouvent un avantage à faire produire à la terre plus qu'ils ne consomment. Or, il est évident, que si vous abaissez arbitrairement le prix vénal des subsistances, de manière à ce que le propriétaire des terres ne trouve plus un avantage suffisant à cultiver, ou à faire cultiver, les terres resteront en jachères, ou bien alors il faudra mettre une guillotine derrière chaque charrue, et obliger à labourer sous peine de mort.

Il résulte de cet examen, que Robespierre ne possédait aucune solution pour les problèmes qu'il aurait dû résoudre pour être conséquent avec ses théories. Selon toutes les vraisemblances, c'était un hypocrite qui mettait en avant ces théories pour se faire suivre; mais eût-il été lui-même, jusqu'à un certain point, la dupe de son système, en associant,

par une de ces contradictions qui se rencontrent quelquefois dans la nature humaine, le fanatisme d'une utopie vertueuse et sentimentale à la pratique du crime, il ne se serait trouvé investi de la dictature, s'il avait prévalu au 9 thermidor, que pour étaler de plus haut son incurable impuissance. M. de Lamartine, que nous sommes obligé jusqu'à la fin d'opposer à lui-même, cite des notes inédites de Robespierre, qui donnent le caractère d'une incontestable évidence à notre conclusion, diamétralement opposée *cependant* à celle de M. de Lamartine. Voici ces notes : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois. Pour triompher des bourgeois, il faut rallier le peuple, il faut que le peuple s'allie à la Convention, et que la Convention se serve du peuple. Quel est le but ? l'exécution de la constitution en faveur du peuple. Quels sont nos ennemis ? Les riches et les vicieux. Que faut-il faire ? Éclairer le peuple. Quels sont les obstacles à l'instruction du peuple ? Les écrivains mercenaires qui l'égarent. Il faut donc proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie. Quand le peuple sera-t-il éclairé ? Quand l'intérêt des riches et celui du gouvernement sera confondu avec celui du peuple. Quand cela arrivera-t-il ? Jamais. » M. de Lamartine ajoute que la logique de la terreur dé-

coulait de ce mot. Cela est vrai, et l'on peut affirmer que, si Robespierre avait l'intention de suivre cette logique jusqu'au bout, la terreur, loin d'être à sa fin au 9 thermidor, comme le croit l'historien, était encore à son commencement. Mais il faut aussi ajouter que la profonde incapacité et l'impuissance politique de Robespierre ne sont pas moins manifestes dans ce soliloque que la logique de la terreur. Dans ce mot *jamais* qui le termine, on voit l'utopiste qui, précipité du haut de son rêve, se brise, en tombant, le front contre la réalité.

VI

RÉSUMÉ.

Arrivé à la fin de cette longue étude, il nous reste à la résumer et à en tirer une conclusion.

Il y avait, en 1789, de grandes et utiles réformes à accomplir, et le principe des assemblées nationales à porter à sa perfection, en les rendant périodiques. Les fautes des deux premiers ordres donnèrent un aliment à la passion révolutionnaire, et les deux lacunes que nous avons signalées dans le génie et le caractère de Louis XVI, le défaut d'initiative et l'absence d'une volonté résolue, ouvrirent la voie à un fait dans lequel est toute la Révolution. Cette direction quela royauté ne prenait pas, l'Assemblée Constituante voulut la prendre, mais, pour l'exercer seule, dans le

sens des idées exclusives et des passions politiques qui l'agitaient ; il lui fallut pour cela déchirer ses mandats et désarmer la royauté. Pour désarmer la royauté, les chefs des Constituants commencèrent à désorganiser la force publique, et concoururent à créer la force révolutionnaire, c'est-à-dire la force de l'émeute, ou des dernières classes de Paris.

Les Girondins achevèrent ce que les Constituants avaient commencé. Dès lors, l'avenir appartint aux Jacobins, qui poussaient le syllogisme révolutionnaire à ses conséquences extrêmes. Tous ceux qui voulurent enrayer la révolution, échouèrent : on avait détruit d'avance la force avec laquelle ils auraient pu l'arrêter. Le pouvoir ressemblait à une de ces places ouvertes, dont on a démantelé les murailles ; on ne pouvait plus qu'y camper. La situation forte fut dans l'opposition ; c'est pour cela que tous ceux qui occupèrent le pouvoir furent successivement vaincus. Une autre conséquence naquit de cet état de choses : l'empire fut désormais à celui qui parvenait à s'emparer de la force révolutionnaire ; le gouvernement fut au concours ; il n'y eut plus que des ministres de l'opinion, et la puissance, au lieu de s'obtenir à l'Œil-de-bœuf royal, s'obtint à l'Œil-de-bœuf populaire. Il y eut donc des flatteurs de peuple, comme il y avait eu des flatteurs de Roi.

La Révolution vit les courtisans de la place publique flatter les instincts carnassiers de leur vile maîtresse, la populace, comme les courtisans des palais flattaient les vices plus élégants des monarques.

Les deux passions les plus naturelles au peuple, sont la méfiance et l'envie; ce furent aussi ces deux passions que tous les ambitieux flattèrent. La multitude se trouva alors assiégée par les plus effroyables terreurs, que les orateurs des Assemblées, les clubs, des feuilles *publiques* tirées à des centaines de mille d'exemplaires, répandaient et entretenaient chaque jour. La trahison, une conjuration atroce, des projets d'extermination de la part de la Cour, furent le texte habituel de ces déclamations, auxquelles les fausses démarches des deux premiers ordres au début de la Révolution, les hésitations des ministres, et l'émigration qui fut une faute qu'on doit regretter, en même temps qu'un malheur qu'il faut plaindre, formèrent un aliment dangereux. J.-J. Rousseau entouré des fantômes de son imagination, et voyant partout des ennemis, est une image assez fidèle de cette époque. Cette multitude devint atroce, parce qu'il n'y a rien de si atroce que la peur. Elle ne calcule, ni ne mesure ses coups, et le tremblement convulsif

qu'elle ressent dans ses membres les multiplie. La peur seule, jointe à la souffrance, put enfanter le régime de la terreur. Ne pouvant atteindre les fantômes qui l'entouraient, la multitude allait toujours devant elle, en baignant ses mains dans le sang. Il sembla, pendant un temps, que la France ne pouvait vivre que par la mort.

Il ne faut pas oublier, en étudiant l'histoire de 1789, l'histoire de l'époque qui a précédé immédiatement celle-ci. Les vices de la vieillesse de Louis XV avaient altéré le sens moral d'une partie de la société ; il y avait beaucoup de réformateurs sans vertus, et une plèbe ignorante et souillée. Les idées ne partaient point du cœur, qu'on a appelé la source des grandes idées, mais de la tête seulement. C'était la raison séparée de la conscience. Deux résultats : on voit des aventuriers d'idées se jeter dans cette Révolution, pour y trouver l'emploi de leur intelligence et de leur activité; Dumouriez, Danton, Brissot, Saint-Hurugue, Hébert, Chaumette et tant d'autres. Les femmes cherchent à combiner le roman qu'elles portent dans leur tête avec l'histoire. Dans la société, madame de Staël, madame de Genlis, madame Roland, Charlotte Corday, et dans la sphère du vice et du crime, Théroigne de Méricourt. D'un autre côté, la plèbe ignorante

et flétrie fournit des bras à tous les crimes. La partie plus honnête du peuple se laisse aller à l'intérêt que porte en soi tout drame, et surtout les drames dans lesquels on est acteur. Elle préférait, cela se conçoit, à la vie monotone et mécanique de l'atelier, la vie passionnée et intellectuelle des clubs. On finit, nous l'avons vu, par allouer une paie aux citoyens pauvres, qui faisaient acte de présence dans les sections et les comités révolutionnaires. La multitude, habituée une fois à cette existence de fainéantise et d'émotion, ne pouvait y renoncer. Elle aimait ces journées où elle intervenait dans les affaires publiques, avec une puissance qui la faisait grandir dans son propre esprit.

C'est ainsi que, de journée en journée et d'étape en étape, on arriva au règne des Jacobins et au régime de la terreur, c'est-à-dire l'oppression des classes moyennes et des classes élevées, par une démagogie qui se résumait dans la dictature d'un homme, Robespierre. On a fait violence aux intérêts, aux mœurs, aux idées de l'immense majorité des Français, et on a institué une république dont le principe politique a été la domination de la plèbe, la religion, l'idolâtrie; il a fallu soutenir cette gageure insensée par des mesures exterminatrices, et par une déclaration de guerre au genre

humain. Robespierre a régné ainsi pendant quelque temps, en déguisant sa faiblesse réelle par la fantasmagorie du crime. Est-ce sous ce régime qu'il faut chercher les libertés conquises, selon M. de Lamartine, pour l'humanité ? Quand le pouvoir de Robespierre fut émoussé par les coups mêmes qu'il avait frappés, il fallut chercher un autre moyen de gouvernement, et l'on tempéra la terreur par la corruption : ce fut le Directoire. Le Directoire, c'est le scepticisme succédant au fanatisme révolutionnaire. Est-ce sous le Directoire qu'il faut chercher les libertés conquises pour le genre humain ? Après le Directoire, il ne restait plus qu'un pouvoir possible, celui de l'armée. Alors on vit se dérouler la période glorieuse, mais dévorante, de la grande épée. De même que Robespierre n'avait pu régner que par des échafauds, Napoléon ne pouvait régner que par des victoires, et ces victoires devaient amener une réaction européenne et l'invasion de la France.

Il y a là un enchaînement fatal ; ce fut le serment du Jeu-de-Paume qui amena les armées étrangères à Paris, car le serment du Jeu-de-Paume contenait la république. Après avoir épuisé les idées révolutionnaires, la Révolution devait inévitablement aller se heurter contre une réaction de le France, et, pour lutter contre cette

réaction, instituer un gouvernement fondé sur les intérêts révolutionnaires ; telle fut, en effet, la nature du Directoire. Ce gouvernement usé, elle n'avait plus d'asyle que dans le camp, et elle devait fonder un gouvernement qui n'aurait d'asyle que dans la guerre. La guerre d'un seul contre tous devait inévitablement finir par l'invasion. La coalition mit vingt et un ans à venir à Paris, mais elle y vint. Robespierre, Barras, Napoléon ; la Révolution seule, la Révolution et l'armée, l'armée et la *Révolution*, trois dictatures, qui conduisent à l'invasion. Pendant cette triple période, la génération démocratique de 89, enivrée de l'idéal de bonheur qu'on avait fait luire à ses yeux, suivit toujours, à travers le sang des échafauds de Robespierre, les prodigalités corruptrices du Directoire, les merveilles homicides et oppressives de l'Empire, trois fantômes qui marchèrent successivement devant elle, la liberté, la fortune, la gloire ; et, dans cette génération qui parcourut les champs de batailles de l'Empire, le petit nombre de ceux qui ne trébuchèrent pas aux pièges de mort couverts de trophées dont ils étaient semés, arrivèrent à la puissance, à la fortune, au trône, et voici qu'ils achevèrent de mourir sous des habits brodés d'or, quelques uns sous le manteau royal, scep-

tiques et désabusés; mais la France, partie en même temps qu'eux pour cette grande course vers l'idéal, se réveilla, en 1814, de ce long rêve, au bruit des *hurrah* des Cosaques, avant-garde de la coalition qui entrait à Paris.

Qu'est-ce à dire? N'y eut-il donc rien d'utile d'accompli pendant la Révolution? Faut-il regretter tout ce qu'elle renversa, et condamner tout ce qu'elle établit? A Dieu ne plaise que nous tombions jamais dans ces jugements excessifs que nous avons reprochés à M. de Lamartine! Il y avait d'immenses réformes à opérer, elles furent opérées révolutionnairement au lieu d'être opérées d'une manière pacifique. Ne rejetons pas le bien qui fut fait, à cause du mal, mais aussi, n'acceptons pas le mal à cause du bien.

La Révolution réforma la France, comme Néron voulait réformer Rome, en l'incendiant. Le feu détruisit, il est vrai, les masures, et en dévorant les quartiers insalubres, il permit d'y établir des rues plus larges et mieux alignées; mais il renversa en même temps les édifices les plus beaux et les plus utiles, et il consuma ou dégrada les monuments. Ainsi fit la Révolution. Elle accomplit l'œuvre qu'une réforme aurait accomplie, en détruisant un grand nombre d'abus, mais en même temps elle dévora les institutions monar-

chiques : deux parties de son œuvre qu'il faut soigneusement distinguer. Il serait aussi injuste de ne pas reconnaître les services qu'elle rendit en abolissant les abus, que de glorifier le mal qu'elle fit en attaquant les institutions. Quand l'incendie allumé par Néron eut anéanti les masures qui déparaient la ville éternelle, et assaini les quartiers infects où la population était entassée, il n'entra dans l'idée de personne de ne point construire sur leur emplacement des maisons plus régulières et plus salubres, en haine de l'incendie qui avait fait table rase, mais il n'entra dans l'idée de personne non plus d'élever, comme le fait M. de Lamartine, des autels à l'incendie et à Néron !



CONCLUSION.

Nous achevons une tâche ingrate et pénible. Si nous n'avions consulté que nos goûts, nous aurions gardé le silence. Nous savons toute la défaveur qui s'attache à ceux qui se mettent en travers d'un mouvement d'opinion, et nous ne nous dissimulons pas que l'on s'expose à être regardé comme le zoïle de la gloire d'un écrivain populaire, alors qu'on est le défenseur de la vérité, de la morale et de la justice. Rien ne réussit, dans ce pays, on l'a dit, comme le succès ; et le succès du livre de M. de Lamartine est grand. Pendant six mois, il n'y a eu qu'un livre en France, c'est le sien. Il a pénétré partout, et il a été à lui seul toute la littérature. Le roman-feuilleton lui-même s'est vu détrôner, et ses héros fantastiques ont disparu devant la formidable réalité des sinistres héros de l'histoire révolutionnaire. Tout le monde a couru au prodigieux théâtre élevé par la main du poète, et où se développe le grand drame de 93, semblable à un fleuve de larmes et de sang. MM. Dumas, Sand, Balzac, Sue, Soulié n'ont plus trouvé d'auditoire ; le feuilleton-roman de la Ré-

volution française a détrôné tous leurs feuilletons.

C'étaient précisément l'éclat et l'étendue de ce succès qui rendaient nos devoirs plus impérieux. Si l'œuvre de M. de Lamartine était médiocre, ou si une partialité constante et manifeste y mettait le lecteur en garde contre les jugements de l'auteur, on aurait pu laisser au bon sens public le soin de faire justice du livre. Mais dans les *Girondins*, tout au contraire, le talent de l'écrivain cache les torts de l'historien, et des ménagements infinis dans la forme dissimulent ce qu'il y a de plus répréhensible et de *plus dangereux* dans le fond des jugements. Il y a des pages, des phrases, des mots à l'adresse de tous les partis, et cette histoire est un incroyable mélange de contradictions. Elle canonise et insulte Louis XVI, elle s'agenouille aux pieds de Marie-Antoinette et la dénigre, elle déprécie et elle exalte les Girondins, elle blâme et elle déifie Robespierre, elle accuse et elle absout Philippe-Égalité, elle a des larmes pour les victimes, des apologies pour les bourreaux, des réprobations pour les crimes, des apothéoses pour les criminels; elle déplore les égorgements révolutionnaires, et elle divinise la révolution. Tout y est combiné de manière à attirer les lecteurs et à les faire persévérer jusqu'à la fin de l'ouvrage; celui qu'une page indigne

éloigne, est retenu par une autre page; ce n'est pas une histoire écrite pour la justice, c'est une histoire écrite pour le succès.

Là est le grand art et en même temps le grand tort de M. de Lamartine. L'histoire, c'est lui qui l'a dit, doit être un tribunal : il en a fait un théâtre. Ce théâtre, sans aucun doute, est plein de mouvement, de changements de scènes, de péripéties, et, par conséquent, d'intérêt et d'émotions; mais j'y cherche en vain la haute raison, les investigations scrupuleuses, la consciencieuse impartialité du juge qu'il avait promise au début; je n'y trouve que l'imagination du poète, les combinaisons savantes de l'auteur qui ménage la réussite de son œuvre, et celles du politique qui poursuit la popularité.

En enregistrant les nombreuses réclamations qu'ont provoquées les erreurs matérielles commises par l'auteur des *Girondins*, en signalant à notre tour tant d'inexactitudes étranges, tant d'anachronismes inexcusables, nous avons prouvé que M. de Lamartine n'a point eu la première qualité de l'historien, la patiente investigation des faits. Du contrôle auquel nous avons soumis ses appréciations sur les divers acteurs du grand drame révolutionnaire, la royauté, les Constituants, les Girondins, les Jacobins, il résulte qu'il

a manqué aussi de la seconde : il n'a point eu en effet cet esprit de justice et de vérité qui rend à chacun ce qui lui appartient, qui ne cherche point les motifs de ses jugements dans les temps et les circonstances au milieu desquels l'historien écrit, mais qui ne les puise que dans sa conscience éclairée par une étude approfondie des hommes et des faits. On a dit d'un tribunal, qu'il rendait des arrêts et non des services : après l'examen auquel nous avons soumis les appréciations de l'auteur, on ne pourra faire le même éloge de l'histoire de M. de Lamartine. Ici nous présenterons une observation bien simple, mais qui nous semble péremptoire. Supposez un moment que la Révolution de juillet ne soit pas intervenue, que M. le duc d'Orléans n'ait pas régné, que nous soyons en ce moment sous le règne d'un Bourbon de la branche aînée qui s'appellerait Henri V, qui osera dire que M. de Lamartine ait jugé les Jacobins, Robespierre, Philippe-Egalité, la sanglante démocratie de 93, comme il les a jugés? M. de Lamartine oserait-il l'assurer lui-même? Nous affirmons, sans crainte d'être démenti par lui, qu'il ne l'oserait pas. Qu'est-ce donc qu'une justice historique qui peut juger d'une manière différente un passé qui reste le même, des actes que rien ne peut changer, parce que les circonstances

au milieu desquelles se trouve l'historien, ont subi une modification profonde? Quoi, parce que Charles X, sous lequel M. de Lamartine écrivait ce vers :

D'Orléans racheta les crimes de son père ;

parce que Charles X est tombé, et parce que la branche d'Orléans règne, les crimes de Philippe-Égalité ne sont plus des crimes? Quoi! parce qu'on peut croire que la démocratie a plus d'avenir en 1848 qu'elle n'en avait en 1827, Robespierre devient un sage, un philosophe, un apôtre, la Révolution est divine, et c'est un attentat que de chercher à l'arrêter? Nous mettons ici le doigt sur la plaie de l'ouvrage de M. de Lamartine. C'est un livre de circonstance déguisé en histoire. Qu'y a-t-il d'étonnant que le passé n'y soit pas peint avec plus de fidélité? Ce livre a été écrit, le dos tourné au passé, la main sur le présent, le regard sur l'avenir. Les temps où nous sommes ont déteint sur cette appréciation d'une époque déjà séparée de nous par plus d'un demi-siècle ; et puisque l'auteur a oublié de donner une épigraphe à son livre, nous lui en indiquerons une qui conviendrait parfaitement à toutes les tendances qui s'y révèlent : Malheur aux vaincus! Oui, malheur à Marie-Antoinette et à

Louis XVI, dont la fille est en exil! Malheur à cette branche de Louis XIV dont le dernier et unique rejeton, pour lequel M. de Lamartine traça, il y a vingt-sept ans, un si magnifique horoscope, est obligé, au moment où nous écrivons ces lignes, de vivre sur la terre étrangère! Mais honneur à la branche cadette qui prospère et qui règne! Honneur à Philippe-Égalité lui-même; le bonheur de son fils non-seulement l'absout, mais fait de lui un grand citoyen, un Brutus! Honneur à madame de Genlis, les prospérités de son élève la réhabilitent! Honneur à *Robespierre* et au mouvement ultra-démocratique de 93, puisque M. de Lamartine, en mettant l'oreille contre terre, croit entendre, dans un avenir prochain, le bruit de la démocratie marchant à la conquête des sociétés modernes!

On conçoit le danger qu'aurait un pareil livre, si, au prestige du talent qui lui appartient, venait s'ajouter l'autorité historique et morale qui ne lui appartient pas; c'est cette autorité que nous avons voulu lui enlever. Qu'on le lise, à la bonne heure! mais qu'on sache, en entrant dans le monument élevé par la main du poète, qu'on entre dans un théâtre et non dans le sanctuaire d'un tribunal. Qu'on le lise avec intérêt, avec curiosité, avec admiration, mais qu'on n'oublie pas

qu'on lit un drame écrit par la fantaisie d'un poète à côté de l'histoire, et non un arrêt équitable prononcé sur les hommes, un jugement sérieux et définitif sur les faits.

En écrivant ces études, ce n'est pas une œuvre de parti que nous avons cru accomplir, mais un devoir d'équité historique et un acte de dévouement envers la société française. Il y a un redoutable danger dans la réhabilitation des types exterminateurs de la démocratie de 93. La barrière d'horreur et d'indignation, jusqu'ici infranchissable, qui arrêtait les esprits sur une pente fatale, semble au moment d'être franchie. Robespierre, Marat, Danton, Couthon, ces monstres du chaos révolutionnaire, redeviennent des hommes, et l'exécration des crimes du passé ne protège plus l'avenir. C'est là le plus grand de tous les torts de M. de Lamartine. Son livre a diminué la sympathie pour la vertu, l'horreur pour le crime, et, après cinquante années, il est venu, par de scandaleuses réhabilitations, altérer les jugements de l'histoire et troubler la conscience de la postérité.

APPENDICE.

Nous regrettons d'avoir reçu la lettre de M. le vicomte de La Bretonnière, trop tard pour lui donner place dans la partie qui renferme les réclamations qui nous ont été adressées. Rien de plus juste et de plus péremptoire *que ses observations*. C'est une gloire vraiment française que la création du port militaire de Cherbourg, qui regarde, de l'autre côté de la Manche, l'Angleterre. C'est un devoir de piété filiale que M. de La Bretonnière remplit, en revendiquant cette gloire pour son honorable père.

Monsieur,

Permettez-moi de vous signaler une erreur dans l'ouvrage de M. de Lamartine. Tome II, p. 226, en parlant de Dumouriez, il dit : « Il est nommé commandant de Cherbourg. Son « génie actif s'exerce contre les éléments, comme il s'était « exercé contre les hommes. Il conçoit le plan de ce port mi- « litaire, qui devait emprisonner une mer orageuse dans un « bassin de granit, et donner à la marine française une halte « dans la Manche. »

Ce fait est une inexactitude historique. En effet, en 1777 (un an avant que Dumouriez ne partît à Cherbourg), M. de

Sartines, alors ministre de la marine, donna l'ordre à M. de la Couldre de la Bretonnière, officier de marine, de parcourir les différents points de la côte, de l'examiner avec la plus grande attention, et de faire un mémoire dans lequel il indiquerait celui qui devrait être choisi pour former, dans la Manche, un grand établissement maritime.

Dans ce mémoire, M. de La Bretonnière démontra :

1° Que la préférence devait être accordée à Cherbourg, malgré les avis contraires, qui présentaient La Hougue comme le point le plus favorable :

2° Qu'il fallait s'occuper de former à Cherbourg une rade vaste et sûre, avant d'y creuser un port ;

3° Que la digue projetée et proposée par lui, devait être établie dans la direction de l'île Pélée à la pointe de Querqueville;

4° Que cette digue devait être construite suivant le système dit *à pierres perdues*.

Ce mémoire reçut l'entière approbation du ministre; mais les travaux maritimes furent ajournés à cause de la guerre, et ce ne fut qu'à la paix, en 1783, qu'ils purent être entrepris.

Une commission, composée d'officiers généraux de la marine, fut assemblée par ordre du ministre (et il va sans dire que M. Dumouriez, officier de l'armée de terre, ne fit point partie de cette commission, ni d'aucune de celles qui s'assemblèrent par la suite). On adopta le plan proposé par M. de La Bretonnière, mais non le mode qu'il avait indiqué pour la construction de la digue. On lui préféra le système des cônes, inventé par M. de Cessart, inspecteur général des ponts-et-chaussées. Il fut résolu que quatre-vingt-dix cônes seraient placés base à base. Seize seulement furent mis en place; mais, ayant été successivement renversés, on en revint, enfin, complètement, en 1788, au système proposé par M. de la Bretonnière. Il avait été nommé, dès 1783, commandant de la marine à Cherbourg, et avait ainsi reçu la récompense la plus flatteuse de ses travaux et de ses services. Il apporta, dans ces nouvelles

fonctions, tout ce que la nature lui avait donné d'énergie et d'activité; et, grâce à l'énergie de son caractère, dès 1791 la base de la digue était entièrement formée et élevée, dans presque toute sa longueur, au niveau de la basse mer. C'est cette base indestructible qui permet d'établir aujourd'hui ces magnifiques travaux qui font de Cherbourg l'orgueil de la France et l'envie de l'Angleterre.

M. de Lamartine pouvait ignorer tous ces faits. On voit qu'il s'est borné à regarder comme vrai tout ce que Dumouriez dit dans ses Mémoires. Avec un peu de réflexion, il eût reconnu combien il était invraisemblable, et même impossible, qu'un officier de l'armée de terre fût consulté sur des travaux qui concernaient exclusivement la marine. D'ailleurs, Dumouriez avait été nommé commandant de Cherbourg, *c'est-à-dire de la place de Cherbourg,* en 1778, et le mémoire de M. de la Bretonnière est de 1777. On voit ce qu'il faut conclure de tout ceci, et on reconnaît toute la part que M. de La Bretonnière (et non M. Dumouriez) prit aux travaux de Cherbourg. Il reçut, au reste, à cette époque, de la part du Roi et du ministre de la marine, les preuves les plus éclatantes d'une entière satisfaction.

Si vous jugez, Monsieur, que les faits contenus dans cette note puissent trouver place dans l'ouvrage que vous préparez, je serai heureux de voir une plume aussi grave et aussi puissante que la vôtre, rendre hommage à la vérité, et montrer une erreur de plus dans l'ouvrage de M. de Lamartine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance des sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le vicomte DE LA BRETONNIÈRE.

Paris, 2 janvier 1848.

